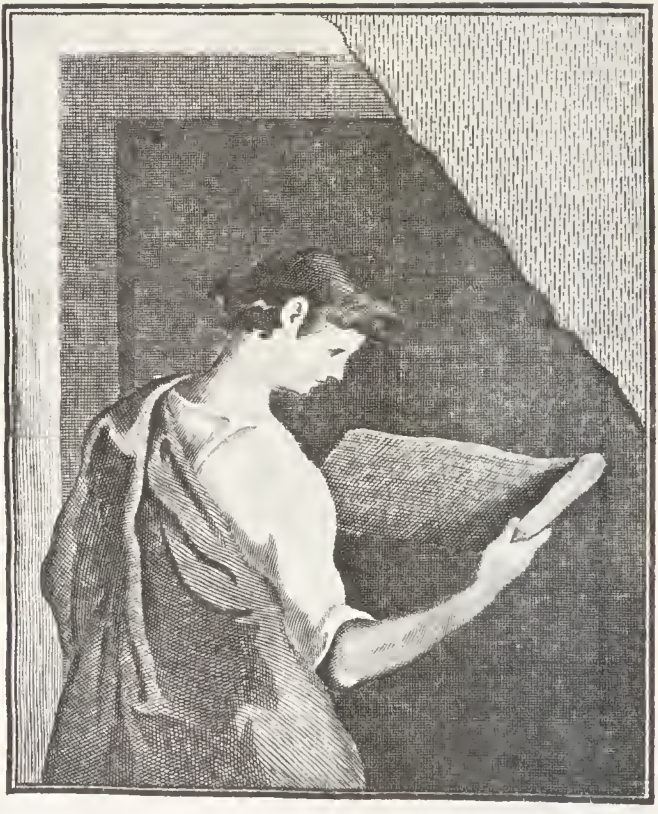

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1708unse_2

Coll. Billom Soc Jesu Catal. inscript.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1708.

ARTICLE CXXXVII.

BIBIOTHEQUE UNIVERSELLE *des Historiens contenant leurs vies, l'Abrégé, la Géographie, & la Critique de leurs Histoires; un jugement sur leur style & leur caractere; & le dénombrement des differentes éditions de leurs Oeuvres, avec des tables Chronologiques & Geographiques. Livre premier.* A Paris chez Pierre Giffart ruë St. Jaques, 1707. *in* 8°. *deux tomes, pag.* 1000. *sans la table.*

LE dessein de l'Auteur, qui ne se nomme pas, est de faire sur les Historiens anciens & modernes ce que Mr. Du Pin a fait sur les Auteurs

Eccleſiaſtiques. C'eſt lui qu'il ſe propoſe pour modelle ; & il l'a parfaitement imité.

Les ſentimens ſont partagez ſur les Ouvrages de cette eſpece. D'excellens Critiques ne ceſſent de déclamer contre le goût de nôtre ſiecle pour les Extraits, les Abregez, les Bibliotheques, les Journaux : goût, ſi on écoute ces auſteres Cenſeurs, qui vient de la pareſſe, qui entretient l'ignorance, qui éloigne des ſources, & ne peut jamais donner qu'une Erudition ſuperficielle. La Grece & Rome dans leurs beaux jours n'ont point vû, diſent-ils, de ces Ouvrages, communs ſous le bas Empire, & fort eſtimez des Grecs modernes. Ainſi ce goût pour les Abregez a été autrefois un préſage que la barbarie alloit regner, continuent ces Critiques chagrins contre leur ſiecle, & qui voudroient nous faire appréhender un pareil malheur. Ils gemiſſent continuellement ſur les pertes irreparables que la Literature a faites, & qu'ils imputent aux Abreviateurs, aux Faiſeurs d'Extraits. Ils

accuſent Juſtin de la perte de Troge-Pompée ; Xiphilin de la perte de Dion ; Nepotien de la perte de Valere Maxime.

D'autres Sçavans en plus grand nombre croyent qu'on doit s'accommoder au goût du ſiecle, & le ſervir à ſon gré ; que les Abregez, & les Extraits ſont à la portée de la multitude; qu'ils facilitent aux commençans les études les plus penibles; qu'un Extrait , qu'un abregé bien fait donne envie de conſulter les ſources & de lire les Auteurs dont-il découvre les beautez; qu'ils détourne de la lecture des mauvais Livres ; & que c'eſt rendre aux gens de Lettres un ſervice ſignalé. La Republique des Lettres eſt un pays immenſe, où il eſt aiſé de s'égarer, & où l'on court riſque de ſe fatiguer inutilement. Un guide ſûr eſt d'un grand ſecours à ceux qui veulent la parcourir. Ces Sçavans ne conviennent pas que le goût pour les Abregez ait précedé de peu de tems le retour de la barbarie. Brutus le Rival de Ceſar pour l'Eloquence, & d'Au-

guſte pour l'Empire, avoit compoſé des Abregez des anciens Hiſtoriens Latins. La réponſe de Denis d'Halicarnaſſe à Pompée, eſt un Extrait des plus fameux Hiſtoriens Grecs; & quoique Photius ait vécu dans un ſiecle auſſi different de celui d'Auguſte qu'il en eſt éloigné, le goût d'un tel homme peut ſervir de regle; puiſque les plus beaux jours de la Grece auroient été honorez par ſa naiſſance. Sa Bibliotheque eſt un modelle pour les Faiſeurs d'Extraits. Elle eſt auſſi leur Apologie.

On blâme Juſtin, Nepotien, Xiphilin, quand on leur doit des loüanges. Il eſt douteux & tres-douteux s'ils ſont cauſe de la perte de Troge-Pompée, de Dion, de Valere Maxime. Il eſt certain que leur travail repare en quelque façon ces pertes. L'Abregé de Strabon que nous avons, n'a point fait perir ſon grand Ouvrage. L'Abregé d'Herodote par Théopompus a peri: l'Ouvrage entier ſubſiſte. C'eſt-là ce qu'on peut dire en faveur des Abregez. Quoi qu'il en ſoit, on ne conteſ-

te pas l'utilité des Extraits pour les Livres nouveaux. Il importe au Public qu'on l'aide à ne s'y pas tromper. Peut-être des Extraits de Livres anciens & déja connus, sur tout de ceux que leur excellence met entre les mains de tout le monde sont-ils moins utiles. C'est ce qu'on peut dire de plus plausible contre *la Bibliotheque des Historiens.* Mais on répondra pour l'Auteur, qu'il ne s'est pas borné à donner des Extraits d'Herodote, de Thucydide, de Xenophon ; qu'il s'est chargé de faire connoitre je ne sçai combien d'Historiens, dont à peine le nom est sçû de la plûpart de ceux qui aiment l'Histoire. On ajoutera que comme il embrasse tous les siecles, il fera beaucoup pour les Curieux, si par des Extraits fidelles il les exempte de l'ennuyeuse lecture des Chroniqueurs de six ou sept siecles ignorans & barbares.

Les deux tomes qui paroissent traitent des Historiens Orientaux & Grecs, qui ont pecedé le Regne d'Alexandre le Grand. L'Auteur parle d'abord des monumens histo-

riques qu'on prétend plus anciens que le Déluge. Il en montre aisément la supposition. Il passe aux moyens dont on s'est servi pour conserver la memoire des faits historiques, les fêtes, les colomnes, les inscriptions, les bâtimens publics, les monnoyes, les cachets, les cantiques, les registres publics. Il a recüeilli ce qu'il dit sur une matiere si curieuse de differens Auteurs qui en ont écrit: ce morceau n'est pas le moins instructif ni le moins agréable de l'Ouvrage.

L'Auteur parle en passant de l'inspiration des Livres sacrez, & se déclare pour ceux qui croyent, que Dieu n'a pas inspiré immediatement tous les Livres sacrez, mais » qu'il s'est servi le plus souvent des » moyens humains & des voyes or- » dinaires; c'est-à dire des connois- » sances qu'avoient les Ecrivains sa- « crez, & qu'il n'a fait que les diri- » ger.

Sans s'arrêter à Moyse ni aux Historiens sacrez, il vient aux Historiens Egyptiens, les deux Thoths ou Mercures, Manethon, l'Auteur

de l'ancienne Chronique dont parle Syncelle, Eratoſthene, Hecatée, Abderite, Ptolomée Mendeſien, Cheremon, Lyſimachus, Appion.

Il croit avec Euſebe, que l'ancien Mercure eſt Athothis ſucceſſeur de Menès dans les Royaumes de Thebes & de Memphis. Ce ſentiment eſt inſoutenable. Eratoſthene qui pouvoit le ſçavoir, dit poſitivement qu'Athothis ſignifie en Egyptien, *Fils de Mercure.* Un Roi qui a paſſé pour fils de Mercure ne doit pas être confondu avec lui. Le ſecond Mercure eſt Sithoës trente-cinquiéme Roi de Thebes. On lit dans la Bibliotheque, Siphoces : c'eſt apparemment une faute d'impreſſion. Elles ſont frequentes dans ce Livre.

Les Egyptiens attribuoient à ce ſecond Mercure beaucoup de Livres qui contenoient les Dogmes, & preſcrivoient les Ceremonies de leur fauſſe Religion. D'autres Ecrits du même Prince enſeignoient la Philoſophie & la Magie. Il y en avoit ſur l'Hiſtoire d'Egypte. Il eſt probable qu'il étoit l'Auteur de ces Livres : mais il n'eſt pas impoſſible que

plusieurs de ces Ecrits n'eussent été supposez par des Ecrivains plus recens. C'est de ses Memoires genéalogique que Manethon a pris l'origine & la suite des anciens Rois d'Egypte.

Nôtre Bibliothecaire avance, contre l'autorite précise de Syncelle, & sans aucune preuve, que la vieille Chronique d'Egypte étoit un Abregé de Manethon. Les Auteurs qui la citent, l'ont crûe plus ancienne que Manethon. Avant lui Hecatée Abderite attaché d'abord au grand Alexandre & depuis à Ptolomée Lagus, avoit travaillé sur l'Histoire d'Egypte. Eratosthene Cyrenéen Bibliothecaire de Ptolemée Evergete, s'appliqua depuis à l'Histoire particuliere des Rois de la Thebaïde. Les autres Historiens d'Egypte sont plus recens & fort décriez.

Les Historiens Caldéens, & ceux qui ont écrit des Indes & de la Phenicie, viennent à leur tour. Rien ne reste de leurs Ouvrages. On peut s'en consoler. L'Histoire Caldaïque de Berose, la Description de l'Inde par Patrocle, l'Histoire de

Phenicie par Dius , meritent ſeules qu'on les regrette. On ne devine pas pourquoi l'Auteur parle ſous le titre des Hiſtoriens Caldéens , de Zoroaſtre , d'Hoſtane, & d'Hyſtaſpe, Philoſophes ou Magiciens , à qui on n'attribue aucun écrit hiſtorique, & Amus Egyptien qui n'a jamais rien écrit. L'Auteur auroit pû placer ailleurs les Collections qu'il avoit ſur ces Philoſophes. Nôtre Bibliothecaire croit bonnnement Sanchonicathon un Auteur ancien. S'il avoit lû une Diſſertation Angloiſe de M. Dodwel, il ne douteroit pas que Philon de Biblos prétendu Traducteur de cette Hiſtoire Phenicienne, n'en ſoit le veritable Auteur. L'Extrait de l'Hiſtoire fabuleuſe d'Appollodore, & des cinq premiers Livres de Diodore , occupent plus de ſix vingts pages. La longueur de ces Extraits a peut-être empêché l'Auteur d'y joindre quelques remarques critiques, qui ne ſeroient pas inutiles pour demêler l'hiſtorique du fabuleux.

L'Auteur paroit perſuadé , que nous n'avons que l'Abregé de l'Ouvrage d'Apollodore. Mr. Gale a re-

futé cette opinion de quelques Critiques modernes dans la preface de la belle Edition de Londres. L'Extrait d'un Compilateur de narrations fabuleuses nommé Conon qu'on a ajoûté à la fin du 2d. tome doit être placé après l'Extrait d'Apollodore. L'Article des Ecrivains plus anciens qu'Homere, est pris comme beaucoup d'autres de la Bibliotheque Grecque de Mr. Fabricius, qui ne doit pas trouver mauvais qu'on ne le cite pas. L'Auteur ne cite aucun Moderne. Ce long Article au reste n'est employé qu'à faire connoitre des Ouvrages perdus & supposez. On est étonné de rencontrer Homere parmi les Historiens. La surprise fait place au plaisir, quand on lit des remarques curieuses sur l'ignorance où l'on est du vrai nom d'Homere, de sa famille, de sa patrie, du siecle où il a paru. Rien de plus éclatant, de plus celebre que l'Iliade & l'Odyssée. Rien de plus obscur que l'Auteur de ces deux admirables Poëmes. Ceux qui disputent du tems où ils ont paru, different entre eux de

plus de quatre cens ans. L'opinion la plus vrai-semblable est celle que le Bibliothecaire choisit, qui met Homere contemporain de Lycurgue, & fait paroitre l'Iliade trois cens deux ans après la prise de Troïe, vingt trois ans avant la premiere Olympiade.

On trouve ici l'Histoire du texte d'Homere rétabli dans sa pureté en differens tems par Pisistrate, par Aristote, Callisthene, & Anaxarque, non pas Anaxandre, comme le dit nôtre Bibliothecaire; par Zenodote, Aratus, Aristophane de Byzance, Aristarque. Quelques Scholiastes de Denys de Trace, réünissent ces differentes corrections des Poëmes d'Homere en une seule, entreprise par Pisistrate, executée par LXX Grammairiens, parmi lesquels, sans aucun égard pour la Chronologie, ils mettent Zenodote & Aristarque. Le Bibliothecaire parle de quelques autres Editions d'Homere qui ont pris leur nom des Villes où elles ont d'abord paru. On sera surpris de trouver dans ce nombre l'Edition de Narthex : on nomme ainsi celle

qu'Alexandre portoit dans une riche caſſette, dont nôtre Auteur a pris le nom Grec pour un nom de Ville. Il omet pluſieurs anciens Editeurs d'Homere, Crates, Tyrannion, Nicanor, Cometas.

Pour ſe juſtifier d'avoir mis Homere un peu hors de place, il donne un Extrait de ce qu'il prétend être purement hiſtorique dans les Poëmes de ce grand Homme. Tout le monde ne conviendra pas qu'il n'y ait d'hiſtorique dans ces deux Poëmes que ce qu'il a inſeré dans ſon Extrait, ni que tout ce qu'il y a inſeré ſoit purement hiſtorique. Les Paragraphes XI. XII. XIII. ne parlent que d'Hiſtoriens dont les Ouvrages ſont perdus.

Nous voilà enfin arrivez à des Hiſtoriens du premier ordre, Herodote, Thucydide, Xenophon. On n'attend pas de nous un extrait des Extraits de ces Auteurs. Il ſuffira de rapporter quelque remarques du Bibliothecaire ſur chacun, auxquelles nous mêlerons les nôtres.

Remarques sur Herodote.

Herodote né la premiere année de la LXXIV. Olympiade dans la Ville d'Halicarnasse en Carie, après plusieurs voyages revint dans sa patrie, qu'il délivra du Tyran Lygdamis. L'ingrate jalousie de ses Citoyens le contraignit de passer dans la Grece. Il continua d'y travailler à l'Histoire des Guerres des Perses contre les Grecs, & il en lût quelques livres aux Jeux Olympiques la premiere année de l'Olympiade LXXXIII. Eusebe assure que la quatriéme année de cette Olympiade, il recita quelque chose du même Ouvrage à Athenes pendant la Fête des Panathenées. Eusebe se trompe au moins d'un an : car la troisiéme année de la même Olympiade Herodote avoit suivi une Colonie envoyée d'Athenes à Thurie dans le Golfe de Tarente. C'est là qu'il continna d'écrire l'Histoire. Pline assure qu'il y travailloit encore la seconde année de l'Olympiade LXXXIV. & deux passages prouvent qu'il ne l'acheva au

plûtôt que la troiſiéme année de la Guerre du Peloponeſe, qui eſt la derniere de l'Olympiade LXXXVII. Car il parle de cette Guerre, du meurtre des Ambaſſadeurs de Lacedemone, & des courſes des Lacedemoniens dans l'Attique. Ainſi il aura employé vingt-huit ans au moins à la polir. Car il la commença la huitiéme année d'Artaxerxes Longuemain, la vingt-huitiéme de ſon âge. Le Bibliothecaire a ſuivi une Chronologie differente, qu'il aura de la peine à défendre. Selon lui Herodote a commencé d'écrire la huitiéme année du Regne de Xerxes. Il ne s'eſt pas apperçu qu'Herodote n'avoit à lors que ſept ans, puiſqu'il eſt né, comme il en convient, la premiere année de la LXXIV. Olympiade, qui concourt avec la ſeconde année du Regne de Xerxes. Il n'eſt pas plus heureux quand il veut déterminer l'année qu'Herodote mit la derniere main à ſon Hiſtoire. Il avance hardiment ſur un paſſage du Livre neuviéme mal entendu, qu'Herodote n'a publié ſon Ouvrage qu'après la dix-neuviéme année de la

Guerre du Peloponeſe, qui concourt avec la derniere année de l'Olympiade xci. Selon cette Chronologie Herodote auroit employé ſoixante ſix ans à ſon Hiſtoire. Il reſte à montrer ce qui a engagé le Bibliothecaire dans cette erreur. On lit dans Herodote [a] que les Lacedemoniens épargnérent Decelée dans une courſe qu'ils firent ſur les terres des Atheniens. Le Bibliothecaire a confondu ce que dit ici Herodote avec ce que nous apprend Thucydide [b], que les Lacedemoniens inſtruits par Alcibiade fortifiérent Decelée. Il eſt ſûr, que ce que raconte Thucidide arriva la dix-neuviéme année de la Guerre du Peloponeſe. Mais ce qu'Herodote dit eſt fort different. Epargner n'eſt pas fortifier. Les Lacedemoniens épargnérent apparemment Decelée, dans les courſes par où ils ſe ſignalérent la premiere & la ſeconde année de la Guerre. Le meurtre des Ambaſſadeurs Lacedemoniens, autre fait dont Herodote fait mention [c] arriva la ſeconde année de la Guerre.

Les Remarques du Bibliothecai-

[a] *L.9.* [b] *L.6.* [c] *L.7.*

re ſur la bonne foi de l'Hiſtorien ſont plus juſtes que ſa Chronologie. Il ſe ſert pour juſtifier Herodote de trois excellens moyens. D'un côté, dit-il, ſes Accuſateurs ne ſont pas recevables. Cteſias & Manethon ſont plus fabuleux & moins croyables que lui. Plutarque ne diſſimule pas le reſſentiment qui l'anime. D'un autre côté la Grece a donné une approbation ſolemnelle à l'Hiſtoire d'Herodote, qu'on a lûë dans les Aſſemblées publiques de toute la Nation. Rien après tout n'eſt plus propre à convaincre de ſa ſincerité que la lecture de ſon Hiſtoire. Elle éclate dans ce qu'il raconte de plus incroyable. Il marque exactement les ſentimens ; il peſe les raiſons de croire & de douter ; rien ne lui eſt plus familier que ces manieres de parler, qui ne ſentent pas l'impoſteur : *Comme je l'ai oüi dire : Cela ne paroît pas vraiſemblable : Ceux qui font ces contes diſent.* Sa regle eſt, *qu'il doit rapporter fidellement ce qu'on lui a dit ; mais qu'il n'a garde de croire vrai tout ce qu'on lui a dit.*

Nous ne ſçaurions nous arrêter davantage ſur ce Prince des Hiſto-

riens. Nous omettrons à regret les loüanges que Ciceron & Quintilien lui donnent, pour dire qu'il avoit écrit l'Hiſtoire d'Aſſyrie qu'Ariſtote cite. Nôtre Bibliothecaire a tort d'en douter. A l'égard de la Vie d'Homere qui porte ſon nom, les Critiques conviennent qu'elle eſt ſuppoſée. Les meilleures Editions que nous ayons de ſon Hiſtoire, ſont celle de Francfort de 1608. in folio procurée par Godefroi Iungerman, & celle de Londres de 1679. in folio dirigée par Thomas Gale. Ni l'une ni l'autre n'a entierement contenté les gens de Lettres, qui en verroient une nouvelle Edition avec plaiſir. Il faudroit pour la perfectionner ſe ſervir d'un beau Manuſcrit de la Bibliotheque du Grand Duc, & de pluſieurs corrections heureuſes de Mrs. de Grentemenil (Jacobus Palmerius,) Tanguy le Febvre dans ſes Lettres, & de Bos. Croiroit-on qu'un Sophiſte nommé Ælius Harpocration a fait un Livre pour montrer, que l'admirable Hiſtoire dont nous venons de parler étoit un Ouvrage ſuppoſé. C'eſt Suidas qui nous

apprend ce merveilleux effort de Critique. Ce qui regarde Herodote finit par trois Extraits, dont le premier eſt l'Abregé des neuf Livres de l'Hiſtoire ſelon l'ordre qu'a ſuivi l'Hiſtorien en écrivant. Le ſecond eſt une ſuite chronologique de ce qu'Herodote nous apprend de chaque Nation, ſeparée en autant d'articles qu'il y a de Nations celebrées dans Herodote. Le troiſiéme renferme ſelon l'ordre des pays, tout ce qu'il y a de Géographique dans ce fameux Hiſtorien.

Remarques ſur Thucydide.

Thucydide qui comptoit le grand Militiade parmi ſes Ancêtres, a écrit l'Hiſtoire de la Guerre du Peloponeſe, qu'il n'a conduite que juſqu'à la vingt-uniéme année de cette Guerre. Elle dura vingt-ſept ans. Nous ſommes obligez de ce riche preſent aux trois Princes des Hiſtoriens. Herodote & Xenophon y ont contribué. Thucydide plus jeune qu'Herodote de treize ans, conçût en l'entendant reciter ſes Ouvrages

le dessein d'écrire l'Histoire. Le seul Exemplaire qui restoit de son Ouvrage tomba entre les mains de Xenophon, qui quoique son rival dans la gloire qui revient des travaux historiques, se hâta de publier ce qu'il auroit pû supprimer sans s'exposer à aucun reproche. Il fit plus: Il continua l'Ouvrage de Thucydide jusqu'à la fin de la Guerre du Peloponese. Le Bibliothecaire nous donne trois Extraits des huit Livres de Thucydide; un de tout l'Ouvrage; deux de ce qu'il contient de Chronologique & de Geographique. Il nous donne aussi l'Extrait de la comparaison d'Herodote & de Thucydide tirée de la Réponse de Denis d'Halicarnasse à Pompée. Denis d'Halicarnasse jeune encore & prévenu pour son Compatriote, n'est pas assez équitable envers Thucydide, que le Bibliothecaire défend par des reflexions justes & sensées. A l'égard du style de ces deux Historiens, il s'en rapporte au jugement de Ciceron. Il ne s'est pas apperçû, que le caractere de Ciceron étoit trop conforme à celui

d'Herodote, & trop oppoſé à celui de Thucydide, pour que Ciceron fût en état d'en juger. L'exemple de Ciceron, dira t'on, eſt déciſif. La meilleure maniere eſt celle qu'il a ſüivie. Ne décidons pas ſi vîte. Thucydide de ſon côté a la gloire d'avoir eû Demoſtene pour Imitateur. Philiſte & Salluſte Hiſtoriens du premier rang, l'ont pris pour modelle. Lucrece a copié d'après lui ſa merveilleuſe Deſcription de la peſte; où Thucydide cependant, ſi nous en croyons Galien, paroit plus éloquent Orateur qu'habile Medecin. Il a eu encore la gloire plus ſolide, de former des Princes & des Conquerans. Alphonſe V. Roi d'Arragon l'avoit décrit huit fois de ſa propre main. Charles-Quint le portoit dans tous ſes voyages. Au reſte la lecture de Thucydide n'a pas toûjours eu d'auſſi heureux effets. Marcel le Syrien apprit de memoire ſes huit Livres & n'en devint pas plus grand Orateur. La meilleure Edition que nous ayons de cet Hiſtorien eſt celle d'Oxford de 1696. *in folio.*

Octobre 1708.

Le premier tome finit par l'article de Thucydide. Nous donnerons le mois ſuivant l'Extrait du ſecond tome.

ARTICLE CXXXVIII.

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE *Egliſe de l'Hôtel des Invalides, avec un plan general de l'ancienne & de la nouvelle Egliſe, par Mr. Felibien des Avaux Hiſtoriographe des Bâtimens du Roi.* A Paris chez Jaques Quillau ruë Galande, *volume in 12. pages* 293. *ſans y comprendre le Catalogue alphabetique des Peintres & des Sculpteurs qui y ont travaillé &c.*

DAns tous les tems les Edifices ſacrez ont eu leurs Ecrivains, qui en ont fait paſſer la deſcription aux ſiecles futurs. Ils nous ont appris l'origine des Temples, dans l'enceinte deſquels on commença de renfermer le culte veritable ou ſuperſtitieux, qu'on rendit d'abord au milieu des campagnes. Ils nous ont menez par les

differens âges, qui ont conduit peu à peu ces lieux dépoſitaires de la Religion, au point de perfection où ils vinrent chez les Grecs & les Romains. Comme rien n'approcha jamais de la magnificence du Temple de Jeruſalem, auſſi la deſcription qu'en a fait le Saint Eſprit dans les Livres ſacrez ſurpaſſe-t'elle infiniment tout ce que les Hiſtoires profanes nous ont laiſſé. On a dans le Chriſtianiſme ſuivi la même coûtume. Mr. Felibien des Avaux vient de s'y conformer. L'Egliſe de l'Hôtel Royal des Invalides, meritoit bien un Ecrivain de ſon merite & de ſa pieté.

La deſcription qu'il en fait, eſt diviſée en deux parties. La premiere donne un plan general de l'Ancienne & de la Nouvelle Egliſe, & ne parle qu'en gros des beautez que la Cour & la Ville y ſont allées admirer. La ſeconde partie entre dans le particulier, & détaille les differens morceaux de peintures & autres ornemens, dont l'aſſemblage met cette Egliſe au rang des premieres du Monde.

Les deux Egliſes ont enſemble quatre cens vingt pieds de longueur, & environ quarante dans leur moindre largeur. La nouvelle Egliſe que Mr. Felibien ſe propoſe particuliement de décrire, contient dans un quarré parfait un Dôme très-ſpatieux ſitué au milieu de quatre Chapelles rondes, ſeparées les unes des autres par une Croix Grecque, dont les quatre parties à peu près égales ſont, l'une au midi, & c'eſt là qu'eſt la principale entrée de l'Egliſe ; la ſeconde & la troiſiéme à l'Orient & à l'Occident ; & la quatriéme au Septentrion. Un Sanctuaire ovale unit cette nouvelle Egliſe à l'ancienne par deux Sacriſties rondes, qui y ſont jointes de part & d'autre au dehors, & par une ouverture en dedans ou eſt le grand Autel, qui ſert aux deux Egliſes, & où l'on peut dire deux Meſſes à la fois.

L'Architecture & les ornemens de ce ſuperbe Edifice, ſont d'une intelligence & d'un goût infini. Nous ne parlerons que de la principale face qui eſt au midy : cela ſuffira pour faire juger du reſte. Elle a

dans le milieu deux Ordres d'Architecture ornez de colomnes & de pilaſtres, le Dorique en bas, & le Corinthien au deſſus. Un ſimple Attique orné de pilaſtres eſt élevé ſur l'Ordre Dorique aux extremitez de la même face, & dans les deux faces des côtez. Un ſoubaſſement avec une plinte au deſſus, qui ſert de Socle aux pilaſtres & aux colomnes de ce grand Ordre, regne au tour de toute l'Egliſe.

Au milieu de cette principale face, que Monſieur Felibien avertit de conſiderer davantage, à cauſe de ſa richeſſe & de ſa ſomptuoſité, un perron quarré de quinze marches, ſert à monter preſque à la hauteur du ſoubaſſement ſous le portique de l'Egliſe, qui eſt avancé en dehors & orné de ſix colomnes Doriques & d'autant de pilaſtres derriere. Quatre autres colomnes accompagnent de part & d'autre avec leurs pilaſtres, les deux niches où ſont les ſtatuës de marbre de Saint Loüis à l'Occident, & de Charlemagne à l'Orient. L'Ordre Corinthien a auſſi ſes dix colomnes éle-

vées avec leurs pilaſtres au deſſus des colomnes & des pilaſtres Doriques, dont on vient de parler.

Mr, Felibien donne enſuite une legere idée des figures ou ſtatuës qui ſont au deſſus de l'entablement, des feſtons, des fruits, des amas d'armes en bas relief ſur les bandeaux des fenêtres, & autres ornemens de l'Ordre Dorique & du Corinthien ; des figures & des ſtatuës de femmes qui repreſentent la Charité, la Foi, la Conſtance, l'Humilité, la Confiance, la Magnanimité ; des grouppes chacun de deux figures, qui ſont les quatre Docteurs de l'Egliſe Latine, & les quatre de l'Egliſe Grecque.

Ces deſcriptions le conduiſent inſenſiblement au Dôme qui eſt octogone. Mr. Felibien aſſure que rien ne lui eſt comparable, ſoit pour la beauté de ſa forme, ſoit pour l'excellence de ſes ornemens en dehors & en dedans. Mais comment renfermer toutes ces merveilles dans un Extrait ? Une gloire toute brillante attire les yeux au haut de la Coupe du Dôme ; mais le Sanc-

tuaire & le ſuperbe Autel, ne cauſe pas moins d'admiration. Les chapelles de la Vierge & de Sainte Thereſe qui ſe répondent, celles des quatre Docteurs de l'Egliſe Latine, peintes par nos plus excellens Maîtres, preſentent de nouvelles beautez aux Curieux en Architecture & en Peinture. Ces quatre dernieres ſont hiſtoriées des principales actions de ces grands Saints, comme toute l'Egliſe l'eſt de ce que l'Hiſtoire de France, & en particulier celle de Saint Loüis fournit de plus de beau à la gloire de la Monarchie. Toutes ces deſcriptions ſont mêlées de ſentimens qui marquent la Religion de Mr. Felibien, ſa pieté envers la Sainte Vierge, ſon reſpect & ſon zele pour la perſonne du Roi. Il a embelli cette Edition de toutes les figures en taille douce qui ont ſervi de vignettes, de lettres griſes ou capitales, & de culs de lampes ou fleurons, dans l'Edition *in folio* : de ſorte que le petit volume a tout ce qu'avoit le grand.

La ſeconde partie eſt diviſée en

ſix Chapitres, qui ne laiſſent rien à deſirer à ceux qui voudroient avoir une connoiſſance parfaite des beautez de cette admirable Egliſe. Le premier chapitre explique les peintures du Sanctuaire; le ſecond celles du Dôme. Les quatre derniers expliquent celles des Chapelles des quatre Docteurs. Ceux donc qui ne ſont pas, comme l'on parle aujourd'hui, au fait de ces ſortes de choſes, ne peuvent mieux faire que de profiter de la lecture de ces chapitres, qui inſtruiſent du deſſein des tableaux, des attitudes des figures, & generalement de tout ce qui eſt neceſſaire, quand on ne veut rien perdre de ce que l'on voit, ou quand on veut ſe dédommager de ce qu'on ne voit pas.

Les beaux Arts ne nous pardonneroient pas, ſi nous ne diſions rien des celebres Artiſtes qui ont travaillé à l'embelliſſement de l'Egliſe des Invalides. Monſieur Felibien en donne à la fin de ſon Ouvrage un Catalogue exact. Ils ſont tous des plus diſtinguez qu'ait aujourd'hui la France: Meſſieurs, Charles

de la fosse, qui a peint la coupe du Dôme & les quatre Evangelistes; Noël Coypel qui a peint dans la voute du Sanctuaire le Mystere de la Sainte Trinité, & au dessus de l'arcade du Chœur l'Assomption de la Vierge; Jean Jouvenet qui a peint les douze Apôtres de la voute inferieure du Dôme; Bon Boulogne l'aîné, qui a peint un concert d'Anges dans le Sanctuaire du côté de l'Occident, les tableaux & la coupole des Chapelles de Saint Ambroise & de Saint Jerôme; Michel Corneille, qui a peint les tableaux & la coupole de la Chapelle de Saint Gregoire; & Loüis Bologne le jeune, qui a peint un concert d'Anges dans le Sanctuaire du côté de l'Orient, & les tableaux avec la coupole de la Chapelle de Saint Augustin. Monsieur Antoine Coisevox est sans doute dans le premier rang des Sculpteurs. La statuë de marbre de Saint Charlemagne au portail, deux des statuës des huit Docteurs, le tympan du grand fronton, les figures qui sont assises au dessus aux côtez de la croix, le

bas relief où des Anges portent une épée & un casque dans le Dôme sous une des tribunes, sont de cet excellent Maître. Nous n'avons garde d'omettre le fameux François Girardon connu dans toute l'Europe. Il a fait le modelle de la statuë de marbre de Saint Loüis, & de quantité de bas-reliefs & autres ornemens de Sculpture. Messieurs Coustou, l'aîné principalement, qui a fait la statuë de Marbre sur le modelle dont nous venons de parler, la Medaille de Loüis quatorze dans le Dôme, & beaucoup d'autres excellens morceaux dans les Chapelles ; François Barrois, Anselme Flament, Pierre Granier, Pierre le Gros, Philippe Magnier, & plusieurs autres, tous dignes d'avoir place dans l'Histoire des Arts, ont contribué par quantité d'ouvrages qui sont autant de Chefs d'œuvre, à la beauté de cette magnifique Eglise. Nous ne prétendons pas dans cet Extrait donner ou envier la gloire à personne. Nous sommes seulement fâchez de ne pouvoir rendre à tous la justice qui leur est duë.

ARTICLE CXXXIX.

LE DROIT DE LA NATURE ET des Gens, ou Systême general des Principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique; Traduit du Latin du Baron de Puffendorf par Jean Barbeyrac, avec des Notes du Traducteur. A Amsterdam, chez Henry Schalte, 1706. *deux Tomes in 4°. l'un de 550 pages, l'autre de 472, sans compter la préface & les tables.*

QUoique l'Ouvrage du Baron de Puffendorf, du Droit de la Nature & des Gens, ne soit pas nouveau, & qu'il y ait environ vingt-quatre ans qu'il paroit dans le Monde ; la réputation qu'il y a, semble être une juste raison de lui donner place dans nos Mémoires à l'occasion de cette nouvelle Traduction. D'ailleurs le sujet qu'il traite, est si interessant, qu'on a sujet de croire, que le Public sçaura gré de ce qu'on le lui expose. Samuel Puffendorf étoit de Misnie,

Province de Saxe, né d'une Famille où il ne voyoit que Miniſtres Luthériens, pere, grand-pere, oncles paternels & maternels : mais il tourna ſes études du côté de là Philoſophie Carteſienne, & des Mathématiques. Ayant été mis en qualité de Gouverneur auprés du Fils de l'Ambaſſadeur de Suede en Dannemarc, il fut arrêté à Copenhague , dans le temps que les deux Rois en vinrent à ſe faire la guerre: ce fut en 1658. Sa priſon qui fut de huit mois, lui donna le loiſir de faire ſes reflexions ſur ce qu'il avoit lû de Hobbès & de Grotius , & de les mettre en ordre. Ce premier eſſai qu'il publia en 1660. lui fit honneur: & Charles Loüis Electeur Palatin fonda en ſa faveur dans l'Univerſité de Heidelberg une Chaire de Profeſſeur en Droit naturel. Dans ce nouvel emploi, & de plus ſollicité par le Baron de Boinebourg Chancelier de l'Electeur de Mayence, il commença à travailler à l'Ouvrage du Droit naturel & des Gens : & en 1672. il le fit imprimer à Lunden dans la Province de Schonen, où

il avoit été appellé deux ans auparavant par le Roi de Suede Charles XI. En 1634. il en fit faire une seconde édition à Francfort augmenté de plus d'un quart : & c'est celle dont on se propose de donner l'Extrait. Si Puffendorf eût des Approbateurs, il ne manqua pas de Critiques, contre lesquels il n'oublia pas aussi de se défendre : & le recüeil de ce qui fut dit de part & d'autre, forma un Livre imprimé dès l'an 1686. à Francfort sous ce titre, *Eris Scandica*, Querelle de Scandinavie. Le Roi de Suede voulut ensuite avoir Puffendorf à sa Cour, & l'honora du titre de Baron. De là il passa à celle de Berlin en qualité de Conseiller d'Etat de l'Electeur de Brandebourg : il y mourut le 26. d'Octobre 1694. âgé de 63. ans On a de lui divers autres Ouvrages; un Abregé de celui-ci, sous le titre Des Devoirs de l'Homme & du Citoyen ; une Introduction à l'Histoire de ce tems écrite en Aleman ; l'Histoire de Suede depuis l'Expédition de Gustave-Adolphe en Alemagne jusqu'à l'Abdication de

Christine, *in folio* à Utrech 1686. l'Histoire de Charles-Gustave, en deux tomes *in folio* à Nuremberg 1696.

Pour dire un mot de la longue préface du Traducteur, on conseille au Lecteur de la passer. Il seroit scandalizé de la maniere indigne dont il y verroit traiter les Sts. Peres par rapport à la Morale : mais témoigner ainsi du mépris pour ces grands Maîtres de la véritable pié-té, c'est meriter celui des personnes sensées ; contre lesquelles la hardiesse de quelques Critiques citez par Mr. de Barbeyrac ne sçauroit prévaloir.

Comme la longueur de l'Ouvrage du Baron de Puffendorf a obligé de le diviser en deux tomes, dont chacun contient 4 livres; on ne donnera ici que l'Extrait du premier tome : reservant celui du second au mois suivant.

Tome premier pages 550.

Le premier Livre porte pour titre *les Préliminaires de cette Science*,

c'est-à-dire, de celle qui traite du Droit de la Nature & des Gens. Mr. Puffendorf y éxamine en neuf chapitres la nature des actions humaines ou morales, du Juste & de l'Injuste.

Il remarque donc dans le premier chapitre, que l'homme ayant reçû la raison de son Créateur, peut mettre en usage son entendement & sa volonté, pour régler ses actions; que n'étant point assujetti à une suite d'operations uniformes & invariables, il doit agir ou ne point agir, suivre ou suspendre ses mouvemens, d'une maniére qui lui soit convenable, & qui mette un bel ordre dans sa vie. „ C'est-là, „ dit-il, ce qu'on appelle des *Etres Mo-* „ *raux*, à cause qu'ils réglent les „ mœurs & les actions de l'Homme, „ les élevent au dessus de la grossiere „ simplicité & de l'affreuse licence „ des bêtes-brutes. Voici, ajoute-t'il, „ la définition la plus propre des „ Etres Moraux: Ce sont certains „ modes, que les Etres intelligens „ attachent aux choses naturelles „ ou aux mouvemens physiques, en

„ vûë de diriger & de temperer la
„ liberté des actions volontaires de
„ l'Homme, & pour mettre quelque
„ ordre, quelque convenance, &
„ quelque beauté dans la vie hu-
„ maine. La fin des Etres Moraux
n'est pas comme celle des Etres phy-
siques, de perfectionner l'Univers
en general, mais de perfectionner
la vie humaine. Leur effet ne con-
siste pas à produire quelque mou-
vement physique, ou quelque chan-
gement réel dans les choses, mais
à régler l'usage de la liberté dans les
actions qui en dépendent. Leur ori-
gine se tire de l'institution, soit de
Dieu, soit des Hommes. Pour ex-
pliquer leurs diverses divisions, Mr.
de Puffendorf a recours à la Physi-
que, où il distingue l'espace de lieu,
& de tems, la substance, la quanti-
té, & les qualitez. Selon lui l'état
de chaque Homme, ou consideré
seulement en tant qu'Homme, qui
est son état naturel ; ou consideré
comme tenant certaine place parmi
les autres Hommes, qui est son état
accessoire ; l'état, dis-je, répond à
l'espace de lieu : & les differens

âges de la vie répondent à l'eſpace de tems. L'Homme même conſideré comme perſonne & par rapport à ſon être moral ou à ſon etat, tient lieu de ſubſtance. Enfin les modes qui ſont véritablement tels, étant diviſez en modes ſimples & modes d'eſtimations, donnent la qualité & la quantité. Les modes ſimples ſont ceux qui font regarder une perſonne comme modifiée : ils ſont ou formels, & alors ce ſont purement des titres de diſtinction ; ou opératifs qui portent ou un pouvoir, ou une obligation. Les modes d'eſtimation dans les perſonnes, c'eſt eſtime & conſidération : dans les choſes, c'eſt prix & valeur. Il ſe trouvera peut-être des Lecteurs difficiles, qui ne croiront pas, que ces définitions & ces diviſions ſoient aſſez claires & aſſez juſtes.

Touchant la certitude des Sciences morales, le Baron de Puffendorf aſſûre dans le chap. ſecond, qu'elles ſont fondées ſur des principes auſſi ſûrs & auſſi inconteſtables, que les Mathématiques mêmes. Il n'eſt pas néanmoins néceſſaire, dit-il,

de poser pour fondement de la Science morale, qu'il y a des actions honêtes ou des-honêtes par elles-mêmes, indépendamment de toute institution & de toute Loi d'un Superieur. » Car il n'est personne qui » n'accorde, c'est l'Auteur qui par» le, que Dieu a créé tout, & prin» cipalement l'homme avec une vo» lonté souverainement libre : d'où » il s'ensuit, qu'il dépendoit abso» lument de son bon plaisir, de » donner à l'Homme en le créant » telle nature qu'il jugeroit à pro» pos. Comment donc les actions » humaines pourroient-elles être re» vêtuës de quelque proprieté, qui » résultât d'une nécessité interne » & absoluë, indépendamment de » l'institution divine & du bon plai» sir de cet Etre souverain ? Etrange raisonnement & dans le principe & dans la consequence ! Pour répondre à Grotius, qui soûtient qu'il y a des actions honnêtes ou des-honnêtes de leur nature & antecedemment à la Loi de Dieu, en ce que nécessairement elles conviennent ou ne conviennent pas à

une nature raiſonnable & formée pour entrer en ſocieté ; il dit, „ Que „ ſi l'homme a en partage une natu- „ re capable de ſocieté, ce n'eſt pas „ en conſéquence d'une neceſſité im- „ muable, mais par un effet de la „ volonté Divine. D'où il conclut encore, que les Maximes du Droit naturel ne ſont pas d'une vérité éternelle, en entendant que Dieu a pû créer l'homme autrement que raiſonnable & ſociable. Ce que Grotius a auſſi avancé, que dans les cas particuliers la varieté des circonſtances confond quelque fois l'eſprit, & rend incertaines les déciſions de Morale ; qui le deviennent encore par l'étenduë de la matiére, y ayant un milieu entre devoir ou agir ou ne pas agir ; à ſçavoir pouvoir agir ; cela ne plait point au Baron de Puffendorf, qui prétend qu'il eſt toûjours poſſible de déterminer la qualité des actions, & de connoître ſi elles ſont conformes ou non-conformes à la Loi ; & qu'il ne ſçauroit y avoir d'incertitude, qu'à en aſſigner la quantité ou la juſte valeur. On ſe perſuade que bien des Lec-

teurs intelligens prendront encore ſur ce point le parti de Grotius ; & la ſuite de cet Ouvrage fera ſentir l'extrême difficulté, qui ſe trouve en pluſieurs cas à fixer la Loi naturelle.

Dans les deux chapitres ſuivans il traite de l'entendement & de la volonté par rapport à la moralité : c'eſt à dire qu'il traite des actions ſelon qu'elles ſe font avec connoiſſance ou par ignorance, avec deſſein ou ſans deſſein. Il donne des régles ſur la probabilité : il ſoûtient fortement le libre-arbitre, & rejette la Prédetermination phyſique. En effet ſi vous ôtez la liberté à l'Homme, ne lui demandez plus ni mœurs ni moralité.

Dans le ch. 5e. qui eſt des Actions morales, eû égard à celui qui agit, cet Auteur les définit, » des » actions humaines volontaires conſi» derées par rapport à l'imputation de » leurs effets dans la vie commune. Dans l'explication de ſa définition il dit, que le mouvement phyſique, ou l'action en elle-même n'eſt que la partie materielle de ce qui s'appelle

action morale, & que l'*imputabilité* en est la partie formelle. Un esprit limé par la subtilité métaphysique prétendroit que l'*imputabilité* n'est qu'une proprieté de l'action morale : & c'est aussi où Mr. Puffendorf revient un peu après, lorsqu'il dit : » Ce qui fait qu'une action morale » appartient à quelqu'un, & peut » lui être imputée, en un mot ce » qui constituë son essence, c'est que » l'existence ou la non-éxistence de „ cette action a dépendu de lui. Ce „ qui est si vrai, que les personnes „ les plus grossieres croyent ne pouvoir alleguer d'excuse plus forte, „ quand on les accuse d'avoir fait „ ou omis quelque chose, que de „ dire qu'il n'a pas tenu à eux que „ cela se fit ou ne se fit pas. *Cantant & in montibus pastores.* Il resteroit à demander à l'Auteur, si des actions morales, qui n'ont aucun effet dans la vie commune, ne peuvent être imputées à celui qui les fait ?

En parlant des Loix au ch. 6e. il observe que deux choses forment l'obligation d'obeïr : la premiere,

c'eſt que l'homme a une volonté capable de ſe tourner vers l'un ou l'autre des côtez oppoſez, & par conſéquent de ſuivre une régle morale : la ſeconde, qu'il peut ſe ſoumettre à un Superieur. Il réfute ſolidement le ſentiment de Hobbés, que la ſuperiorité ou le droit de porter des Loix, n'eſt qu'une puiſſance & une force à quoi on ne ſçauroit réſiſter, comme l'obligation d'obéïr n'eſt qu'une impuiſſance de réſiſter. Il réfute auſſi le ſentiment de Cumberland ; que l'eſperance du bien à attendre de l'obſervation des Loix, eſt plus vive, & fait plus d'impreſſion ſur les Hommes, que la crainte du mal qui s'enſuivroit de l'inobſervation ; & qu'ainſi les récompenſes ſont plus efficaces que les peines.

A l'occaſion de la qualité des actions morales, qui conſiſte en ce qu'elles ſont juſtes ou injuſtes, dans le ch. 7^e^. il rejette la diviſion inventée par Grotius, de Juſtice *expletrice* & *attributrice.* Il rapporte ce qu'à dit Ariſtote de la diviſion de la Juſtice. Et puis il tombe avec force ſur Hob-

bés, qui ne reconnoît point d'autre Juſtice, que de tenir ſa parole & de s'acquiter des engagemens où l'on eſt entré par quelque convention.

Le 8e. chapitre de la quantité des actions morales, ne va qu'à montrer, qu'elles ne ſont pas toute ou êgalement bonnes ou également mauvaiſes. Enfin dans le 9e. ch. qui eſt de l'imputation des actions morales, cet Auteur avance une propoſition, qui paroît un paradoxe : „ C'eſt „ que le fondement du merite eſt „ principalement de faire une choſe „ à quoi l'on n'étoit point tenu, & „ que perſonne n'avoit droit d'exi„ger de nous. Car tant qu'on ne „ fait que ce à quoi l'on étoit indiſ„penſablement obligé, on ne fait „ que s'acquiter de ſon devoir ; & „ l'action ne merite rien de ſuréro„gatoire, pour ainſi dire, d'où puiſ„ſe réſulter un veritable mérite. N'y a-t'il point de mérite à s'acquiter de ſon devoir, ni de récompenſes à attendre de ſon exactitude à obſerver la Loi qui eſt propoſée ?

L'Homme dans le Livre ſecond eſt conſideré ſelon ſa nature. Le

Baron de Puffendorf au chapitre premier montre, qu'une licence effrénée de tout faire, ne compatit point avec la raiſon, en laquelle conſiſte la nature de l'Homme. Et revenant ſur le même ſujet au chap. ſecond qui eſt de l'état naturel, il aſſûre que l'Homme, ſoit qu'on le regarde par rapport à lui même, ou par rapport aux autres, eſt obligé de régler ſes actions par la droite raiſon. Il repouſſe l'indigne & impie ſentiment de Hobbés & de Spinoza, qui ne donne point d'autres bornes au droit d'un chacun, que celles de ſa force & de ſon pouvoir.

La Raiſon ainſi donnée pour maîtreſſe & pour conductrice à l'Homme; il s'enſuit, que l'état naturel n'eſt point un état de guerre entre les Hommes, où chacun par tout moyen puiſſe s'attribuer tout, & ait à ſe défendre contre la violence & les ruſes de tous les autres : mais c'eſt un état de paix ſous le gouvernement de la raiſon, qui commande aux Hommes d'être ſociables. Pour ce qui eſt du ſoin de ſa propre conſervation, il eſt manifeſte qu'il

ne demande point un droit illimité ſur toutes choſes.

Quant à la Loi naturelle qui eſt le ſujet du chapitre troiſiéme, elle n'eſt pas fondée, ſelon cet Auteur, ſur ce que certaines actions ſont d'elles mêmes bonnes ou mauvaiſes, mais ſur la volonté de Dieu qui commande les unes & défend les autres. Or parce qu'on peut lui objecter, que les actions n'ayant ni bonté ni malice intrinſeque, Dieu pouvoit également les commander ou les défendre, & faire que le menſonge, le larcin, l'adultere, devinſſent permis & loüables; il répond premiérement, qu'il ne nous convient pas de meſurer le pouvoir de Dieu : & enſuite il veut bien avoir la complaiſance d'en venir à une réponſe plus préciſe, qui eſt conforme à ce que nous lui avons déja entendu dire de la liberté avec laquelle Dieu nous a créez. „ Mais „ dès qu'il s'eſt déterminé à produire un animal raiſonnable & ſociable, tel que l'homme, la Loi „ naturelle ne pouvoit ne pas convenir à l'état d'une telle créa-

„ ture, non d'une neceſſité abſoluë,
„ mais d'une neceſſité condition-
„ nelle. En effet ſi l'Homme eût
„ été obligé à des devoirs oppoſez,
„ Dieu n'auroit pas créé un animal
„ ſociable ; mais une autre eſpece
„ d'animal farouche. Réponſe qui
revient, quoi qu'en penſe l Auteur, à la bonté intrinſeque & à la malice intrinſeque des actions humaines : & il fait de vains efforts pour excuſer là-deſſus Grotius & Valhuyſen. Il eſt plus fort contre Hobbès, à qui tout paroît de ſoi indifférent. Il ajoûte, que la Loi naturélle n'eſt pas formée ſur la Sainteté & la Juſtice de Dieu, qui à raiſon de ſon Domaine ſuprême, peut ſur les Hommes plus qu'il ne ſçauroit être permis à aucun d'eux d'attenter ſur les autres. Elle ne dépend ni du conſentement des Nations, ni de la conſideration de l'utilité particuliere : mais elle eſt fondée » ſur ce que
» chacun doit avoir des ſentimens
» de ſociabilité, c'eſt à dire, être por-
„ té à entretenir, autant qu'il dépend
„ de lui, une ſocieté paiſible avec
„ tous les autres, conformément à
„ la conſtitution & à l'état de tout

„ le genre humain ſans exception. Apparemment cette définition ne paroîtra gueres recevable à beaucoup de perſonnes. Mais comment la Loi naturelle ſe fait-elle connoître à nous ? Ce n'eſt pas, dit-il, par des notions naturellement gravées dans nos ames & *innées*, de ce qui eſt honnête & de ce qui ne l'eſt pas : c'eſt par voye de raiſonnement ; puiſque de la conſidération de la nature & de la conſtitution de l'Homme il s'enſuit, que telles actions lui conviennent, & que telles ne lui conviennent pas.

Au ch. quatriéme il traite des devoirs de l'Homme envers ſoi-même. Pour s'en bien acquiter le premier ſoin ſe réduit à ſe former l'eſprit & le cœur. Il faut que l'Homme regarde la Religion comme le plus eſſentiel de ſes devoirs, & comme celui qui le ſoûtiendra dans la pratique de tous les autres. Mr. de Puffendorf dit de fort belles choſes ſur l'eſtime de la Religion, & ſur l'horreur de l'Athéïſme : celle-là fait naître & entretient toutes les vertus, celui-ci tous les vices : &

il remarque judicieuſement, que de nier la Providence, ou d'introduire une neceſſité d'agir, c'eſt en revenir à l'Athéïſme. Il recommande enſuite la connoiſſance de ſoi-même, qui nous fait bien-tôt ſentir, que nous vivons ſous l'Empire de Dieu. Il ajoute d'excellentes regles de conduite; de meſurer ſes forces, de retrancher les vains deſirs & les chimériques eſperances, de ſe former de juſtes idées du prix & de la valeur des choſes. Ce qu'il dit dans la ſuite de ce chapitre, des paſſions, de l'utilité des Sciences,de la conſervation de la vie & de ſon corps, eſt plus ſuperficiel : mais il ne ſemble pas ſe déclarer aſſez fortement contre l'homicide de ſoi-même dans des cas, où une mort plus cruelle & honteuſe, & où un grand deshonneur ſeroient inévitables.

Il donne des regles aſſez juſtes dans le chap. cinquiéme touchant la défenſe de ſa vie, & il étend la même défenſe à l'égard de la chaſteté : mais il a raiſon de condamner la vangeance d'un affront ou d'un ſoufflet reçû, juſqu'à tuer. Pour ce qui

eſt des biens, il prétend que la Loi naturelle permet de les défendre, aux dépens de la vie d'un injuſte & violent raviſſeur, des mains du quel il ne feroit pas poſſible de les ravoir. Cependant la vie d'un Homme eſt d'un autre prix que tous les biens. Dans le chapitre ſixiéme il éxamine les droits de la neceſſité; & s'il eſt vrai qu'elle n'a point de Loi.

Les devoirs abſolus des Hommes les uns envers les autres, font la matiere du troiſiéme Livre. Ils ne doivent faire tort à perſonne; & s'ils l'ont fait, ils doivent en faire réparation: c'eſt ce qui eſt expliqué dans le chapitre premier. Dans le ſuivant le Baron de Puffendorf ordonne à chacun de conſiderer tous les autres comme lui étant égaux en nature. D'où il s'enſuit qu'il leur doit les mêmes égards qu'il prétend d'eux; qu'il ne doit ni s'enorgüeillir en ſoi-même, ni en mépriſer aucun. Il obſerve que perſonne n'eſt né, ou pour commander, ou pour être eſclave; que comme c'eſt autre choſe d'avoir un génie capable de gouverner les autres, & d'avoir droit de les gou-

verner ; de même ceux qui ne ſemblent bons, qu'à être gouvernez ne ſont pas néanmoins aſſujettis.

En parlant des devoirs de l'humanité au chapitre troiſiéme, il dit qu'en general tout homme eſt obligé à ſe rendre utile aux autres & à la Societé. Mais il a tort de condamner la vie ſolitaire qu'embraſſent pluſieurs Religieux, comme ſi elle les rendoit abſolument inutiles. Enſuite venant aux devoirs particuliers, il examine ſçavamment pluſieurs queſtions, du paſſage d'une Armée par un pays neutre, du trafic, du tranſport des marchandiſes, des péages impoſez ſur une riviere ou ſur un détroit, de l'abri des vaiſſeaux pendant la tempête, de l'accüeil à l'égard des Etrangers. Il finit par la liberalité & les biensfaits.

Il ne peut certainement y avoir entre les Hommes ni ſocieté conſtante ni commerce de la vie, que par le moyen des conventions ; qui par conſéquent portent une obligation naturelle : & c'eſt encore obligation civile, quand l'autorité du Magiſtrat y intervient. Cela établi

dans le chapitre quatriéme, Mr. de Puffendorf passe dans les cinq chapitres suivans à ce qui regarde les promesses & les conventions. Entre autres choses il soutient contre Grotius, que nulle promesse ni convention n'oblige à payer une action criminelle : mais si le prix a été avancé, il ne sçauroit être repeté. Il resteroit cependant à examiner, si un scelerat a plus de droit de se faire payer d'avance pour une mauvaise action, qu'après l'avoir commise.

Le Baron de Puffendorff n'a pas eu égard à l'unité pour le livre quatriéme. Un principe qu'il pose au chapitre premier touchant l'usage de la parole, c'est » que le commerce » mutuel d'offices & de devoirs en» tre les Hommes ne pouvant s'exer» cer, si l'on n'est persuadé de la » volonté les uns des autres, & la » constitution de la nature humai» ne ne permettant pas de donner » à connoître cette volonté autre» ment que par des signes sensibles, « & *principalement par la parole*; il fal» loit necessairement en regler l'u« sage par quelque convention, afin

» que chacun ſçût certainement ce
» qu'il pouvoit exiger des autres.
Cette convention eſt d'attacher certaines penſées à certains ſons, ce qui forme le langage, par lequel les Hommes ſe communiquent entre eux ce qu'ils ont dans l'eſprit. On n'eſt pas néanmoins obligé de s'ouvrir ainſi à tout le monde indifferemment ; & la reſerve eſt licite, quand elle n'eſt pas contre une convention particuliere, ou contre la Loi naturelle : de ſorte que chacun a droit de cacher ſa penſée à quiconque n'a pas droit de la connoître. Juſques-là cet Auteur dit bien : mais la conſequence qu'il en tire, n'eſt pas de même. » Lorſqu'il n'y a
« pas, dit-il, d'autre voye de ſe pro-
» curer ou de procurer à autrui
» quelqu'avantage, de ſe garantir ou
» de garantir les autres d'un danger
» preſſant ; il eſt permis d'employer
» les ſignes exterieurs *& la parole*, de
» maniere qu'ils expriment toute au-
» tre choſe que ce qu'on penſe,
» pourvû que par-là on ne porte d'ail-
» leurs aucune atteinte aux droits de

» qui que ce soit. En effet, ajoûte-
» t'il, la convention *de parler* qui est
» entre les hommes, étant relative
» aux autres obligations dont on
» s'acquite par le moyen de ces si-
» gnes, je ne vois pas pourquoi
» on ne pourroit pas faire un au-
» tre usage de ces signes. Il n'a pas
donc vû, que la parole est de sa
nature & essentiellement significati-
ve des pensées ; & que par conse-
quent, elle ne sçauroit être legiti-
mement détournée à un autre usage.
Cet Auteur qui volontiers contre-
dit Grotius, le suit cependant en
cet endroit ; & prétend que parler
contre sa pensée, quand il n'y a pas
d'obligation de la manifester, ce
n'est pas mentir. Après cela il est
agréable, de le voir s'échauffer con-
tre les restrictions mentales. Il pous-
se son sentiment jusqu'à cet excès,
d'asseurer, qu'il est permis » de jet-
» ter dans quelque erreur salutaire,
» tous ceux en faveur desquels on ne
» sçauroit venir à bout par un langa-
» ge veritable, d'une fin legitime
» que l'on se propose ; jusqu'à per-

mettre à un criminel d'oppoſer aux veritables accuſations dont il eſt chargé devant ſon Juge, de fauſſes pieces juſtificatives, & à un Avocat d'entreprendre par les mêmes voyes la défenſe du Criminel.

Sur le ſerment il dit chapitre ſecond; » Qu'il a été établi, afin que » ceux ſur qui la crainte des Hom» mes ne paroîtroit pas capable de » faire aſſez d'impreſſion, ſoit à cau» ſe qu'ils ſeroient en état de braver » ou d'éluder leurs forces, ſoit qu'ils » pourroient ſe flater d'échaper à » leur connoiſſance, ſoient plus étroi» tement engagez à dire la verité, ou » à tenir leur parole, par la crainte » d'une Divinité qui peut tout & » qui voit tout. Cela poſé on eſt ſurpris de ce qu'il ajoute auſſi-tôt, qu'il ne convient gueres aux Princes de faire ſerment; c'eſt à dire, à ceux ſur qui la crainte des Hommes ne ſçauroit faire impreſſion. Enſuite il remarque que le ſerment étant un acte de Religion, ce n'eſt pas proprement faire ſerment, de jurer par autre choſe que la Divinité. Il falloit ajoûter, que c'eſt un criminel abus

du ferment. Il fait une autre remarque, où il y a à douter : » Que le » ferment de sa nature ne produit » point de nouvelle obligation pro- » pre & particuliere, & qu'il est seu- » lement ajoûté, comme un engage- » ment accessoire, pour rendre plus » forte une obligation déja valide par » elle-même.

Après avoir parlé dans le chapitre troisiéme du domaine des Hommes sur toutes choses, & en particulier sur les bêtes ; il explique dans le quatriéme, ce que c'est que proprieté, dont il rapporte l'origine à une convention entre les hommes ; convention necessaire pour arrêter les querelles, & avant laquelle on conçoit que tout étoit en commun, mais d'une communauté negative, rien n'étant propre à aucun. Venant à ce qui tombe sous la proprieté dans le chapitre cinquiéme, il dit, que quoi qu'un Peuple ou un Souverain puisse se rendre propres les côtes & les détroits de la mer ; il ne peut ôter aux autres la liberté de la navigation au travers de l'Ocean. Il descend aux chapitres suivans dans un grand dé-

tail ſur le droit du premier occupant, & principalement par rapport à la chaſſe ; ſur les acceſſoires & les fruits d'un fonds ; ſur les emphytheoſes, droits de place, poſſeſſions de bonne foi, gages, ſervitudes ; ſur le tranſports de proprieté & les aliénations ; ſur les teſtamens & les ſucceſſions ; ſur la preſcription.

ARTICLE CXL.

LES CAMPAGNES DE CHARLES XII. Roi de Suede tome 3. A Paris chez Jaques le Fevre ruë Saint Severin, & Pierre Ribou ſur le Quai des Auguſtins *in* 12. *pp.* 396.

LEs Gazettes marquant les principales démarches du Roi de Suede ſuffiſamment, pour en faire connoitre la ſuite generale ; nous ne tirerons de ce Volume que quelques traits plus particuliers.

Le 9. d'Octobre 1705. le Roi Staniſlas fit tenir un Conſeil pour confirmerle Traité avec le Roi de Suede, & rétablir la tranquillité dans le Royaume. Le Czar agiſſoit pour

l'empêcher, & ne voulant point prendre lui-même le commandement de son Armée, soit qu'il voulût le meriter par ses longs services, ou être plus en état de se transporter en divers lieux selon les occurrences; il donna ce commandement au Prince Menzikow, que nôtre Auteur regarde comme l'*Arc-boutant* de la conduite des affaires du Czar en Pologne.

Ce General étant né le fils d'un homme qui vendoit *des petits gateaux* dans les ruës de Moskow, il a merité par sa beauté, par sa complaisance, & par son esprit, *que le Czar en ait fait son General & son Ami.* Cette fortune est remarquable. La beauté & la complaisance ne contribuent pas toûjours à faire des Generaux d'Armée: c'est pourtant à celui-ci que le Czar a confié tout son éclat & toute *sa grandeur exterieure.* Ce Monarque tient au dessous de lui de paroître par sa table, ses habillemens &c. se contentant de se distinguer *par sa simplicité & par la facilité avec laquelle il écoute ses sujets, à quelque heure du jour & de la*

nuit qu'ils ſe preſentent. Je ne vois point de trait plus grand que celui-ci, pour peindre la veritable gloire du Czar. Il laiſſe le faſte à un Favori qu'il a tiré d'une condition baſſe, & il ne paroit jaloux pour lui que des vertus du Roi. Mais l'Auteur ajoute ſur la foi d'un Imprimé *fait par le Précepteur du Fils du Czar, que les ſentimens de ce Monarque pour Menzikow, ont cauſé du deſordre dans la Famille Royale.* On rapporte vers la page 30. des Articles du Teſtament du Cardinal Primat de Pologne, qui montrent bien l'état déſolant où ſe trouve la Pologne ; ce qu'il avoit fait pour le prevenir ; & la mauvaiſe diſpoſition de quelques particuliers.

Dans le Traité terminé le 28. Novembre entre le Roi de Suede & la Republique de Pologne, on déclara pour Ennemis communs le Czar & le Roi Auguſte. On convint de plus, que le Roi de Suede continüeroit la guerre, juſqu'à ce que le Roi & la Republique de Pologne fuſſent rétablis dans une entiere tranquillité ; qu'aucun ſujet de Pologne ne porteroit les armes

contre la Suede ; que la Republique empêcheroit ſes Rois de faire des Traitez préjudiciables à la Suede, que la Maiſon de Sapieha ſeroit rétablie, l'Electeur de Brandebourg reconnu Roi de Pruſſe, à condition qu'il reconnoitroit le Roi Staniſlas &c.

Cependant les Polonois du Parti oppoſé conclurrent, bien qu'avec peine, une paix avec le Czar. Peu après le Roi Auguſte fit pourtant arrêter le ſieur Patkul, & ſaiſir ſes effets & ſes papiers : ce qui étonna fort ; puiſque Patkul étoit Conſeiller privé du Roi Auguſte, & Ambaſſadeur du Czar près de ſa perſonne, honoré également de la confiance de ces deux Princes. Parmi beaucoup de conjectures ſur le motif de cette détention on apporte comme la plus vrai-ſemblable, que Patkul penſoit à faire la paix du Czar avec le Roi de Suede au préjudice du Roi Auguſte : & au cas qu'il réüſſit, il s'obligeoit de conduire à l'Empereur les 6 mille Moſcovites qu'il commandoit en Saxe. Auſſi le Miniſtre de l'Empereur ſortit de

Dresde mécontent qu'on refusât de mettre Patkul en liberté. Du reste dans les Artic. du Traité entre le Roi Auguste & le Czar, celui-ci s'engageoit à permettre en Moscovie l'exercice de la Religion Catholique Romaine, & à consentir à l'établissement d'un Couvent de Capucins à Moskow. Ce traité eut peu de succés par la défiance qu'avoient mutuellement les Parties les uns des autres.

La fermeté du Roi de Suede jointe, dit on, aux Puissances alliées contre la France, arrêta tout à coup une guerre qui sembloit se former dans la basse Allemagne à l'occasion de l'Evêché de Lubek. Le Chapitre s'est engagé il y a 50 ou 60 ans, à ne choisir un Evêque que de la Maison de Holstein-Gottorp jusqu'à la quatriéme generation: cependant au préjudice du Prince Administrateur de Holstein-Gottorp frere du feu Duc, le Prince Charles de Dannemark avec le secours du Roi son Frere se fit élire, & se mit en possession. L'Administrateur fut rétabli dans cet Evêché par le Roi de Suede &

les autres Puiſſances, que nous venons d'indiquer.

Dans une Action que l'Auteur décrit fort en détail, où les Saxons joints aux Moſcovites étoient commandez par le General Schulembourg, ceux-ci étoient poſtez avantageuſement, & ſe préſenterent fierement au combat : mais les Suedois commandez alors par Rinſchild font de *ſi rudes frapeurs*, qu'ils enfoncérent les Saxons. Les Regimens entiers dans cette défaite ſe mettoient à genoux pour demander quartier; mais les Moſcovites n'en purent obtenir, & le carnage s'en fit, ajoûte l'Auteur, *en vendant leur vie aſſez bravement.* On compta ſur le champ de bataille 7 mille morts : les Suedois perdirent 313. hommes, les Saxons étoient pourtant de la moitié plus forts. Cette bataille ſe donna près de la ville de Frauſtadt, à la quelle les Saxons avoient demandé une forte contribution qu'ils ne furent pas en état de lever. Le Roi Auguſte fit dans la ſuite *ſupplicier* en Saxe un nombre conſiderable de Cavalerie, pour s'être mal défendus.

Diverſes autres Actions éclatantes des Suedois & favorables pour le Roi Staniſlas, déterminerent tous les Lithuanois à ſe déclarer pour lui. D'ailleurs les troupes Moſcovites mal équipées furent obligées d'abandonner la ville de Grodno, où il étoit peri un nombre de monde extraordinaire. On pourſuivit les Moſcovites, on les défit encore en pluſieurs rencontres, & la Lithuanie ſe trouva délivrée d'eux & des Coſaques auſſi; les uns & les autres l'ayant inondée un tems.

La conduite du Czar ayant fait ſoupçonner au Roi Auguſte, qu'il penſoit à ménager une paix avec les Suedois; celui-celui-ci envoya l'Evêque de Cujavie au Czar afin de ſçavoir ſes ſentimens. Pour toute réponſe le Czar redemanda le ſieur Patkul ſon Ambaſſadeur détenu en Saxe.

Les Polonois perdirent au mois d'Avril leur grand General Lubomirski: il languiſſoit depuis un grand repas que le Czar avoit donné a Grodno aux Generaux & aux Senateurs du Parti du Roi Auguſte. *Les*

Octob. 1708.

ragouts Moscovites se trouvérent si contraires au temperament de ces Seigneurs Polonois, que 7 ou 8 n'en purent revenir.

Le Roi Auguste fit publier une Ordonnance afin qu'aucun Officier ne prît personne par force, les soldats faits de cette maniere, dit-il, ne faisant qu'irriter le peuple, & devenant rarement de bonnes troupes. On ne s'accoutume à la guerre, ajoûte l'Auteur, que quand on l'a prise par inclination ; & c'est ce qui rend les Suedois si bons soldats. Le Roi Auguste reçut à Cracovie le 26. Avril le Prince Dolhoruki Ambassadeur du Czar, qui harangua Sa Majesté en François.

Le Roi de Suede faisoit reconnoitre le Roi Stanislas d'un pays à l'autre. Le Prince Radzivill en particulier Chancelier de Lithuanie le reconnut vers ce tems. Le Roi Auguste ayant nommé un Evêque de Cracovie, le Roi de Suede écrivit au Chapitre de Gnesne, pour défendre de le reconnoitre, étant nommé par un Prince déchu de la Couronne. Ce Monarque resolut peu après d'en-

trer ſur les terres de Saxe. Sur le bruit qui s'en répandit, on transfera le 6. d'Août du Chateau de Pleiſſemberg à celui de Konigſtem, les Princes Jaques & Conſtantin Sobieſki, avec les Archives de Dreſde. Le 6. de Septembre Sa Majeſte Suedoiſe entra en Luſace. La Regence de Saxe lui envoya des Députez : elle leur fit dire qu'elle leur donneroit audience à Dreſde ou à Lipſik. La conſternation fut grande en Saxe: mais elle ceſſa quand le Roi de Suede fit publier, qu'il ne venoit que pour terminer la guere que le Roi Auguſte lui avoit ſuſcitée en Livonie; que la Saxe ayant aidé à ſoutenir cette guerre, il avoit droit de traiter le pays comme le ſien l'avoit été. Du reſte qu'en lui donnant l'équivalent de ce qu'on donnoit au Roi Auguſte, on ne recevroit aucun mal; mais qu'il prendroit les Habitans ſous ſa protection. Sur cela la Ville de Lipſik traita des contributions, & ouvrit ſes portes. La Regence de Dreſde fit auſſi publier une Ordonnance dans l'Electorat, afin que les Habitans reçuſſent les

Suedois *pour leur rendre tous les devoirs de l'hospitalité*. Le Roi de Suede de son côté fit des reglemens pour faire vivre les siens dans une exacte discipline, & publia entre autres, que s'il arrivoit du dégât ou quelque incendie par l'imprudence de ses troupes, leurs appointemens en répondroient. Les Officiers étoient obligez de faire donner tous les mois des certificats par les hôtes qui logeoient les soldats, pour rendre témoignage de la conduite de ceux-ci. Cependant Zinzendorf Gouverneur de Dresde se préparoit à se défendre au cas qu'on l'attaquât. Il n'y eut dans le pays que quelques rencontres, où des troupes Saxonnes furent repoussées vivement.

Tandis que le Roi de Suede étoit en Saxe, le Roi Auguste reprit la superiorité en Pologne. Celui-ci étant joint par les Moscovites, on parla de donner sur l'armée ennemie composée de près de 5 mille Suedois, Suisses, François, & de six mille Polonois, & commandée par le General Madesfelt. Ce fut celui-ci qui attaqua les Ennemis à une

lieüe de Kalisch le 29. Octobre. Il les fit plier deux fois : mais il ne put tenir contre le grand nombre. On faisoit dans l'Europe des reflexions sur cette Victoire, quand on apprit que la paix entre le Roi de Suede, le Roi Auguste, & le Roi Stanislas étoit faite sans l'aide d'aucune mediation. Le Roi Auguste avoit demandé un secret profond pour mettre à couvert sa personne, & ceux des siens qui étoient au service du Czar. C'est lui, dit-on, qui avoit écrit au Roi de Suede pour traiter de la paix au tems que celui-ci fut en Lusace. Le Point principal étoit l'Abdication de la Couronne de Pologne : ce qui fut reglé dans la premiere & la seule conference qu'on tint dans les formes. *Le Comte Piper Ministre* du Roi de Suede, le Sieur Hermelin son Secretaire d'Etat, qui selon nôtre Auteur a *le merite necessaire pour détailler superieurement le Cabinet du Roi son Maître*, puis le Baron Imhoff, & le Sieur Phingsen Ministres du Roi Auguste, furent les Negociateurs de cette paix imprevûë. Comme on apprehendoit que les

Octob. 1708.

Conferences ne donnaſſent de la *ſuſpicion*, on employa des perſonnes particulieres. Tout étant preſque achevé ſans que les Députez des 2. Rois ſe viſſent qu'après la ſignature. Pendant ce tems le Roi Auguſte avoit agi lentement, & devenoit par-là ſuſpect aux Moſcovites. Il fut obligé de ſe déterminer à l'action de Kaliſch, mais après avoir fait avertir le General Maderfelt de ſes forces & du Traité, afin qu'il ſe retirât. Celui-ci crût qu'il falloit ſelon les regles de la guerre croire le contraire de ce que diſoit ſon Ennemi, & ſur cela il attaqua, & fut vaincu comme on l'a dit.

Du reſte les Envoyez de l'Empereur, de l'Angleterre, de la Hollande, & de l'Electeur de Brandebourg, preſſoient le Roi de Suede d'accepter la mediation de leurs Maîtres : ce qu'ils firent encore la veille même du jour qu'on ſigna le Traité. Sa Majeſté répondit qu'elle y penſeroit. Le Comte Piper ajoûta, qu'on ne devoit pas trouver mauvais que ſon Maître ôtât à ſon Ennemi le moyen de continuer une injuſte guerre.

Cependant le Roi Auguste étoit venu à Varsovie faire chanter le *Te Deum* pour sa Victoire, & se retira à Cracovie : d'où il écrivit au Comte Zinzendorf à Dresde de faire publier la Paix. On sçait les étonnans Articles de ce Traité. Un des plus remarquables est, qu'on livreroit au Roi de Suede les déserteurs & les Rebelles & Patkul en particulier, que les Moscovites qui étoient en Saxe seroient prisonniers de guerre, qu'il laisseroit hiverner en Saxe les troupes du Roi de Suede, & que Sa Majesté Suedoise & le Roi de Pologne agiroient pour maintenir la Religion. Le Roi Auguste se chargea d'ailleurs d'obtenir de l'Empereur, de la Reine d'Angleterre, & de la Hollande la garantie de ce Traité dans les six mois.

Mr. de Grimarest rapporte ensuite une Lettre curieuse du Roi Auguste au Roi Stanislas. La voici : » Comme j'ai beaucoup d'égards à » la priere du Roi de Suede, je n'ai « pû lui refuser le plaisir qu'il m'a « demandé de lui faire, en felicitant » Vôtre Majesté sur son avénement

» à la Couronne. Bien que j'euſſe crû
» que le Traité avantageux que le
» Roi de Suede a conclu pour V. M.
» m'eût dû diſpenſer de ce commer-
» ce, je felicite cependant V. M. de
» tout mon cœur, priant Dieu que
» ſes Sujets lui ſoient plus fidelles
« qu'ils ne me l'ont été. Le Roi Staniſlas fit des remercimens pour réponſe, ajoûtant qu'il eſperoit que ſes Sujets lui ſeroient fidelles, puiſqu'il obſerveroit exactement les Loix du Royaume. L'Auteur employe enſuite quelques paſſages pour prouver que le Roi Auguſte a eu raiſon de faire cette paix, dont on a tant parlé. Le précis des preuves c'eſt que l'eſprit des Polonois étoit alienè, l'alliance du Moſcovite peu ſûre, & les Etats de Saxe épuiſez: on en avoit tiré entre autres 819 pieces de canon depuis la guerre, preſque tous tombez entre les mains des Suedois. Il en coutoit à l'Electorat plus de 36 mille hommes morts, pris, ou *deſertez*, je crois que l'Auteur veut dire *deſerteurs*, outre plus de 80 millions qui en étoient ſortis.

Octob. 1708.

Le Roi Auguſte étant arrivé en Saxe, on vit une grande intelligence entre le Roi de Suede & lui. Ils s'embraſſérent & ſoupérent enſemble au quartier de S. M. S. Cette intelligence donna de l'inquietude à divers Princes. Milord Marleboroug vint en Saxe, pour ſçavoir de la part de la Reine Anne les motifs des préparatifs que faiſoit S. M. S. Il lui dit dans ſon compliment, qu'il ſeroit *heureux d'apprendre ſous un ſi grand Roi ce qui lui reſtoit à ſçavoir dans l'Art de la Guerre* : à quoi le Monarque répondit qu'il ne feroit rien contre l'Empire, & qu'il feroit paroitre ſes deſſeins quand il le jugeroit à propos. Les Princes qui avoient un interêt opposé à celui du Roi de Suede, travaillérent à une nouvelle confederation en Pologne, dont-ils firent le Czar Protecteur, afin de tirer de Saxe le Roi de Suede. Durant ce tems on vit 15 cens Moſcovites priſonniers en Saxe paſſer ſur les terres de l'Empereur, puis aller rejoindre le Czar. Par les inſtances du Czar le Trône de Pologne fut enfin déclaré vacant, & l'interregne fut publié.

Le Czar penſant faire une diverſion du côté de la Pomeranie demanda à l'Electeur de Brandebourg le paſſage, que ce Prince refuſa : ce qui attira des deſagrémens à ſon Envoyé auprès du Czar:car le Prince Menzikow mal-traita de paroles ce Miniſtre, qui voulant monter à l'appartement du Czar, pour en avoir raiſon, fut jetté par les degrez. On ſe plaignit de côté & d'autre, & on s'accommoda. Le Czar traitoit peu avantageuſement les Polonois, tirant des contributions même de ceux de ſon Parti. Il enleva même les meubles des maiſons des Seigneurs Polonois, & les faiſoit paſſer à Moskow ſous eſcorte, quand le ſieur Smiegelski ſurprit & enleva le convoi.

On s'eſt étonné que le Roi de Suede demeurât ſi long-tems en Saxe. L'Auteur en inſinuë des motifs, comme de vouloir faire venir l'Empereur à ce que prétendoit S. M. S. ce qui ſe fit au Traité de Baenſtat ſi deſavantageux à la Religion Catholique, & ſi favorable à la Proteſtante. On en rapporte les articles en ce

Livre. Les troupes de Suede demeurérent en Silésie jusqu'à l'execution du Traité. l'Empereur s'obligeant de donner passage par cette Province aux troupes de Suede, & de leur fournir toutes sortes de munitions de bouche. De plus le C. Zobor Chambellan de l'Empire qui avoit parlé inconsiderément, fut livré bien qu'avec peine à S.M.S. On croyoit qu'elle se contenteroit que l'Empereur l'eût destitué de sa Charge, & relegüé; d'autant plus que le Baron de Stralenheim Ministre de Suede avoit commencé la reparation par des voyes de fait au moment même que le C. de Zobor avoit parlé. Cependant le Roi de Suede voulut avoir celui-ci entre les mains: il lui rendit la liberté à Il n'en fut pas de même de Patkül, qu'il fit executer en Pologne comme un sujet qui avoit voulu faire soulever la Livonie contre son Souverain, & avoit par là allumé la guerre du Nord. On insinüe à la fin du Livre les prétentions qu'à le Roi de Suede contre le Pape. Il lui demande, dit-on, la Couronne & le Sceptre de la Reine

Chriſtine qui ſont à Lorette, la reſtitution des effets qu'elle a laiſſez en mourant, de plus la reſtitution avec interêts depuis 1681. des dernieres ſommes touchées du Duché de Pomeranie, dont elle s'étoit reſervé le revenu ſa vie durant. Outre cela il prétend faire annuller l'obligation que le Roi Auguſte a fait faire a S. S. pour les ſommes empruntées, dont ce Prince avoit aſſigné là le rembourſement ſur les revenus des Benefices de Saxe; le Roi de Suede diſant qu'on n'a pu diſpoſer de ces revenus. Enfin il veut que le Pape dédommage le Roi Auguſte des frais de cette Guerre comme l'ayant engagé à la faire.

Ce Livre finit par un amas de differentes ſortes de Vers à l'honneur du Roi de Suede. On y en pouvoit encore ajoûter qui ſe ſont trouvez avec ſuccès dans le Mercure Galant ſur le même ſujet.

Octobre 1708.

ARTICLE CXLI.

ALBERTI DAUGIERES è Societate Jeſu Carmina & Proluſiones Academicæ. *Poëſies & Diſcours Academiques du P. Albert Daugieres: troiſiéme édition augmentée de la moitié.* A Lyon chez Loüis Clauſtre 1708. *in* 8°. *pages*. 409.

ON n'a peut être rien imprimé à Lyon de plus correct & de plus beau pour le caractere & le papier, que cette troiſiéme Edition des Poëſies du P. Daugieres. Elles n'avoient pas beſoin de ces ornemens pour ſe faire rechercher. La grandeur & la varieté des ſujets qu'il a traitez, la pureté de ſon expreſſion, & le feu poëtique qui l'anime, rendent ſes Ouvrages chers à tous ceux qui aiment la Poëſie. Le Recueil eſt partagé en 4 livres. Le premier contient les Pieces heroïques; le ſecond les Elegies & les Epigrammes; le troiſiéme les Odes; le 4^e^. les Diſcours Academiques.

L'Epigramme ſur le Cardinal Bo-

na, qui fut ſur les rangs pour être Pape dans le Conclave où Clement V. fut élû, a eû grand cours parmi les Gens de Lettres il y a trente ou quarante ans. Mais bien des gens qui l'ont goûtée, ne ſçavent peut être pas qu'elle eſt du P. Daugieres. Elle fut faite pour répondre à la fameuſe Paſquinade, *Papa Bona ſarebbe ſolecîſmo.*

La reſponſe commence par ce Vers du Deſpautere connu de tout le monde:

Grammaticæ leges plerumque Eccleſia ſpernit:
Fors erit ut liceat dicere Papa Bona.
Vana ſolecîſmi ne te conturbet imago:
Eſſet Papa bonus, ſi Bona Papa foret.

Les deux Odes ſur la Grace efficace & la Grace ſuffiſante prouveroient ſeules, que l'Orateur eſt un Poëte & un Théologien du premier ordre. Il faut poſſeder parfaitement un ſujet ſi difficile, pour le faire entendre dans une Ode. Il faut poſſeder également le talent de la Poëſie pour embellir une matiere ſi ſeche & ſi ingrate. Quelques Strophes

de ces deux Odes mettront le Lecteur en état d'en juger. Nous commençons par l'Ode sur la Grace efficace.

Insueta duro pectore respui,
Nata & rebelles vincere, Gratia
Semper triumphatrix,
Corda subis inimica lapsu.

Tu Pneuma totum provehis efficax,
Æquo & subactas imperio regis
Mentes: tuo sub fasce fastum
Purpurei posuere Reges.

Longè est moventi corda necessitas
Clavis coruscans arma trabalibus.
Quæ capta cedit, sponte capta.
Præda volens sequitur trahentem.

Trahit voluptas, castus amor trahit:
Sed grata posset rumpere vincula
Proterva libertas, suoque
Spernere te malesana damno.

Hæc tela posset, quæ jacis ignea
Injuriosa cautè retundere;
Et jussa nil curans potiri
Arbitrio male feriato.

Talem experiri non timet aleam
Præſcita virtus: ex ſpeculâ procul
Te vidit æternâ ſecundis
Auſpiciis Deus actuoſum.

Le portrait de la Grace ſuffiſante eſt touché avec autant d'art :

Dotata Chriſti tu quoque ſanguine,
Cruciſque proles, Gratia, ſufficis
Vires; ſed infelix laborum
Bella geris caritura lauro.

Ictus ſalubres ſcilicet abnuens
Ultrò ſequaces in ſtimulos ruit
Mens ægra tractari; & medentem
Indocili refugit repulsâ,

Timetque tangi. Vox tibi non deeſt,
Vox quæ ſuperbis obſtrepat auribus;
Non eſt vocantis culpa ſurdo
Si rapiar periturus æſtu.

Le ſecond des Diſcours Academiques a pour matiere les larmes que Ceſar repandit, quand le perfide Ptolomée lui preſenta la tête du grand Pompée. Ce Diſcours eſt plein d'eſprit & d'une éloquence vive & brillante; mais auſſi ſolide

que brillante. L'Orateur avoüe d'abord que les larmes qui passent pour une marque de foiblesse, ne semblent gueres propres à relever le merite d'un Heros; que cependant Homere, Virgile, Quinte-Curce, ont conservé à la posterité les pleurs d'Achilles, d'Enée, & d'Alexandre; qu'il faut donc distinguer les larmes propres des ames foibles, aisées à exciter, accompagnées de sanglots, indépendantes de la raison, des larmes dignes d'un Heros. Il en trouveroit, dit-il, dans l'Histoire sainte des exemples décisifs, puisque l'Homme-Dieu a pleuré; mais il n'en veut chercher que dans l'Antiquité profane; & il s'arrête aux larmes de Cesar. L'Histoire parle de celles qu'il répandit en voyant la statue d'Alexandre, & de celles qu'il versa sur la tête de Pompée. Les premieres partoient d'un noble dépit de n'avoir rien fait pour sa gloire dans un âge ou Alexandre s'étoit rendu Maître de l'Asie. On croiroit ces larmes plus heroïques que les autres, & plus propres au dessein du P. Daugieres. Cependant

après une comparaiſon de ces deux eſpeces de larmes qui charme, il entreprend de prouver que Ceſar n'a jamais été plus Ceſar, que quand il a pleuré ſur la tête de Pompée; que ſes larmes marquent plus que toutes les autres actions de ſa vie, & la grandeur de ſon courage, & la bonté de ſon cœur. Lucain a mal interpreté ces larmes : *Lachrymas non ſponte cadentes emiſit*, a dit malignement ce Poëte. Nôtre Orateur s'attache à le refuter, & il réüſſit. Au reſte les emplois qu'a eu le P. Daugieres, montrent que ſon merite n'eſt pas borné à la Literature.

ARTICLE CXLII.

LES DELICES DE L'ITALIE, contenant une Deſcription exacte du Pays, des principales Villes, de toutes les Antiquitez, & de toutes les raretez qui s'y trouvent. Ouvrage enrichi d'un tres grand nombre de figures en tailles-douces. A Paris chez Guillaume Cavelier, grande Sale du Palais à la palme. *Vol. in* 12. *qua-Octob.* 1708.

des Sciences & des beaux Arts. 1743 *tre tomes.* 1. *pages* 334. 2. *pages* 359. 3. *pages* 302. 4. *pag.* 266.

S'Il y a ſans doute plus de plaiſir à voir de ſes propres yeux les Pays étrangers, qu'a s'en rapporter au témoignage de ceux qui les ont vûs; on avoüera auſſi qu'il eſt du moins plus commode d'y promener ſon eſprit ſans ſortir de chez ſoi. Ce ſont de ces promenades commodes qu'on preſente ici au Public. Eſt-ce pour les rendre moins vagues qu'on donne à l'Italie le nom de Province ? Ne chicanons pas pourtant dès l'entrée. Le deſſein de cet Ouvrage eſt de Monſieur de Rogiſſard. L'Auteur de la preface lui en donne tout l'honneur, mais il l'accuſe de l'avoir mal executé, & d'être tombé en une infinité de fautes; manque de goût dans le choix des choſes en general, & d'exactitude dans celles même qui ſont connues de tout le Monde. Il en releve quelques unes qui ſont en effet tres groſſieres; & il ſe flatte d'avoir mis l'Ouvrage en état d'être auſſi utile que ces ſortes d'Ouvrages le peuvent être,

dans un siecle où l'on veut sçavoir de tout, en peu de tems & à peu de frais.

Le 1^er^. tome commence par une description generale de l'Italie, par rapport à la Geographie & au Gouvernement politique. Sa longueur à la prendre depuis le *Val d'Aoste*, qui étoit l'*Augusta prætoria* des Anciens; jusqu'à *Reggio* qui est à l'extremité de la Calabre, est d'environ quatre cens cinquante milles d'Italie. Sa plus grande largeur, c'est-à-dire à l'endroit où elle s'approche des Alpes, est de trois à quatre cens milles, & tout son circuit peut être de trois mille trois cens milles, dont le centre seroit *Cità ducale* proche de Rieti. A son levant elle a la mer Mediterranée ou Adriatique, autrement le golfe de Venise, au midi & au couchant la mer Jonienne, qu'on nomme aussi inferieure ou de Toscane, & au septentrion les Alpes, qui lui servent de bornes du côté de la France, de la Suisse, & de l'Alemagne. L'Apennin qui commence près de Savonne dans l'Etat de Genes, où il se joint aux Alpes maritimes, la tra-

verſe, & la coupe preſque par le milieu juſqu'à la Baſilicate, qui faiſoit partie de l'ancienne Lucanie. C'eſt ainſi que l'Auteur donne une connoiſſance raiſonnable de l'Italie, de ſes Lacs, de ſes Rivieres, de leurs ſources, & de leur cours. Mais ce qui ſuit du partage de ce beau Pays en differens Etats, qui obéïſſent aujourd'hui a divers Princes, eſt plus curieux. On y touche en paſſant l'ancienne diviſion de l'Italie, telle qu'on la voit dans les Hiſtoriens Romains, en quinze territoires : ſçavoir *le Latium, la Campanie, l'Apulie, la Meſſapie, la Lucanie, le Bruttium, le Samnium, le Picenum, l'Ombrie, l'Etrurie, la Gaule Ciſpadane, & Tranſpadane ; la Ligurie, le Venetum, & l'Iſtrie.* On rapproches tous ces noms & pluſieurs autres qui ont changé, des noms modernes. Ce qui eſt très-propre à faciliter l'intelligence de ces mêmes Auteurs. L'on apprend par exemple, que la Terre de Labour au Royaume de Naples étoit la Campanie des Romains ; que le Duché de Benevent étoit du pays des Samnites ; la Campagne de Rome du *Latium* ;

le Duché de Spolete, de l'Ombrie dite cisapennine ; le Duché d'Urbin, de l'Ombrie transapennine ; la Marche d'Ancone du *Picenum* ; la Romagne ou Romandiole de l'Emilie, à laquelle on donnoit encore le nom de *Senones* ; que les *Boii* sont en partie le Bolonois & le Modenois ; les *Insubres* le Milanois ; *Cenomani* le Mantoüan ; que le Piemont étoit compris dans la Gaule Cisalpine ; le Dogado ou Etat de mer, aussi bien que le Padoüan & la Marche Trevisane, dans le *Venetum* ; la Republique de Genes dans la Ligurie &c.

Il est bon d'avertir que l'Auteur en tout ceci prend les choses à peu près, & non pas dans la derniere rigueur. Mais pour faciliter encore les choses davantage, n'eût-il pas été à propos de joindre une Carte de l'Italie moderne à celle qu'on a mise de l'ancienne ?

Après cette idée generale on entre dans les descriptions particulieres par celle de la Ville de Trente, qui est comme la Porte de l'Italie du côté de l'Alemagne, pour de là faire le tour & venir enfin se rendre à Milan. Nous allons aussi en nous pro-

menant recüeillir ce qui a plus de rapport aux Arts & aux Sciences.

Trente Ville ancienne bâtie au milieu des hautes montagnes des Alpes, ſera éternellement venerable à toute l'Egliſe à cauſe du dernier Concile Oecumenique qui y fut aſſemblé de tout le monde Chrétien, il y a environ un ſiecle & demi. Il commença en 1545. & finit heureuſement en 1563. Ses déciſions compriſes en 25 Seſſions ſont aujourd'hui la regle ſûre de nôtre Foi. De Trente on ſe rend à Veniſe par Feltri, Baſſano, Molvena, & Treviſe qui donne ſon nom à la Marche Treviſane.

Veniſe, ſi l'on en croit les Chartes de Padoüe à qui d'abord elle fut ſoumiſe, eſt plus ancienne que le Royaume de France, puiſqu'on met l'époque de ſa fondation en quatre cens vingt & un, lorſqu'Alaric Roi des Goths vint fondre en Italie. Elle ſe forma en Republique preſque en naiſſant, avec cette difference qu'ayant été d'abord Democratique, & gouvernée en ſuite par des Doges Souverains, ſon Gouverne-

les Connoiſſeurs, une extrême impatience de voir paroître la nouvelle Edition de la Bible avec ſes nouvelles Concordances. Il mêlera parmi ces citations quelques obſervations ſur les Hebraïſmes. Il renvoye au bas des pages des notes plus étenduës, où entre autres ſecours on trouvera le moyen d'en concilier les contradictions apparentes, & des remarques utiles ſur la maniere dont JESUS-CHRIST & les Apôtres citent l'ancien Teſtament.

Un autre travail dont le docte Editeur s'eſt chargé, & dont tous ceux qui aiment l'Ecriture lui ſçauront gré, c'eſt le travail de retoucher les Sommaires des Chapitres de l'Ecriture. Il faudra ſouvent qu'il les refonde entierement.

Il ne reſte plus qu'à parler des Prolégomenes & des Tables. Le premier Prolégomene traitera de la nature & de l'inſpiration de l'Ecriture Sainte. Le ſecond contiendra l'Hiſtoire du Canon de l'Ecriture Sainte. Le troiſiéme eſt deſtiné à faire connoître les Verſions. Le quatriéme eſt nouveau & particulier : il

explique l'artifice de trois Syntaxes, inventées par le P. Martianay, pour mettre les Etudians en état d'expliquer ſur le champ les paſſages difficiles de l'Ecriture, par la ſeule application des regles de ces trois Syntaxes.

Trois tables finiront l'Ouvrage. La premiére pour la Chronologie, où le docte Benedictin rendra raiſon de celle qu'il a ſuivie, en marquant à la marge les Epoques des principaux évenemens de l'Hiſtoire Sainte. La ſeconde pour la Géographie. La troiſiéme pour les étymologies; où il oppoſera celles qui ſont fondées ſur l'autorité des Peres & des anciens Interpretes, aux nouvelles étymologies propoſées par les Critiques modernes.

L'Auteur offre d'ajouter à ſa Bible tout ce qu'on jugera neceſſaire pour la rendre utile.

Un ſi grand projet n'eſt point au deſſus des forces du R. P. Martianay. Son goût l'a porté de bonne heure à une étude particuliere de l'Ecriture; & l'Edition de Saint Jerôme qu'il a donnée, a été pour

lui une nouvelle occasion d'approfondir tout ce qui regarde les Livres sacrez. Il ne promet dans le plan qu'il expose aux yeux du Public, rien qu'il ne puisse tenir. Nous souhaitons qu'il remplisse bien-tôt ses promesses.

La premiere partie du Livre dont nous donnons l'extrait, contient divers éclaircissemens sur des endroits choisis de l'Ecriture. L'Auteur y décrit deux Manuscrits de la Vulgate, anciens de huit ou neuf siecles, que l'on garde l'un à Saint Aubin, l'autre à Saint Serge d'Angers. Ce qu'il dit lui-même du Manuscrit de Saint Aubin, donne de justes soupçons du peu de fidelité du Copiste, qui a reformé ou plûtôt alteré son Texte, au moins en deux endroits, sur les idées qu'il avoit prises dans les Questions Hébraiques de Saint Jerôme.

Le P. Martianay employe le premier chapitre à justifier la correction qu'il a faite dans le Texte de sa Bibliotheque Divine, qu'il prétend être la pure Version de Saint Jerôme. Il a mis, *Ipse conteret caput*

tuum à la place de, *Ipſa* conteret caput tuum.* Toute l'érudition qu'il déploye, ne nous a pas convaincus: la correction ſouffre encore beaucoup de difficultez.

Nôtre habile Interprete propoſe un ſentiment nouveau, ſur la maniere dont ſe fit le miracle des eaux de la Mer rouge entrouvertes & ſuſpenduës, fondé ſur un Manuſcrit de la Verſion Italique chap. 15. de l'Exode v. 8. où les deux mots Hebreux rendus dans la Vulgate par ces mots, *congregatæ ſunt*, (*aquæ*,) ſont traduits par celui de *gelaverunt.* Fondé encor ſur la force du mot Grec, qu'ont employé les Auteurs de la Verſion des Septante, il prétend qu'un vent furieux partagea les eaux & les glaça.

Il explique encore plus heureuſement l'Exorde de la Prophetie de Balaam v.3. & 4. du ch. 24. du Livre des Nombres, qui a donné tant d'exercice aux Interpretes, & que pluſieurs ont expliqué d'une maniere ſi bizarre. Il eſt naturel de penſer que Balaam fait alluſion à

* *Gen.* 3. 15.

ſes avantures dans les titres qu'il ſe donne. Néanmoins un ſens ſi juſte & ſi ſimple n'eſt pas venu dans l'eſprit des Commentateurs : il étoit reſervé au Pere Martianay. Nous paſſons pluſieurs rapports juſques ici inconnus entre des paſſages de l'Ecriture, & qui lui donnent un grand jour. Nous ne ſçaurions pourtant omettre une remarque curieuſe ſur les Verſets 6. & 10. du 24. chap. du premier Livre des Rois. Les Traducteurs leur ont donné mal-à-propos un ſens différent. On lit dans le verſet 6. *percuſſit cor ſuum David :* On lit dans le dixiéme *percuſſit cor David eum.* Le Pere Martianay avertit, que comme il n'y a aucune différence entre les deux verſets en Hébreu, on ne doit point en mettre dans les Verſions ; & qu'il n'y en a point en effet dans la Vulgate, où *David* eſt à l'accuſatif. Les Interpretes ont crû, qu'il étoit au Nominatif : c'eſt la ſource de leurs fauſſes Verſions. *Cor Davidis percuſſit eum*, & *Davidem percuſſit cor ſuum*, ſont deux phraſes abſolument ſynonymes.

Octobre 1708.

A ces courtes obſervations, qui ſont comme autant d'échantillons des notes marginales préparées pour la nouvelle Edition de la Bible, le docte Editeur ajoute des explications étenduës des Pſeaumes 5. 15. 47. 76. & des quatre derniers verſets du Cantique des Cantiques, pour donner quelque idée des grandes notes qui ſeront au bas des pages de ſa Bible.

Il compare ſouvent ſes nouvelles découvertes à la Verſion & aux notes de la Bible attribuées à Mr. de Sacy; & quoi qu'il s'explique ſur cet Ouvrage tant vanté avec beaucoup de modeſtie & de reſerve, il en dit aſſez, pour montrer qu'il en connoît les défauts. Il eſt peu de Connoiſſeurs qui ne ſouſcrivent à ce que le Pere Martianay inſinuë, que cette Traduction eſt peu exacte, & que les explications qui la ſuivent remplies d'une Morale vague, & de quelques penſées ſpirituelles, qu'on pourroit appliquer également à d'autres paſſages, ne ſont pas propres à faire entendre l'Ecriture.

Octob. 1708.

ARTICLE CXLVI.

JUSTI FONTANINI Forojulienſis de Antiquitatibus Hortæ Coloniæ Etruſcorum Libri duo. Accedunt Acta vetera, inter quæ Decretum ſincerum Gelaſii I. ex inſigni codice Vaticano. C'eſt à dire, *Deux Livres de Juſte Fontanini natif de Frioul, ſur les antiquitez d'Orta Colonie Etrurienne, avec pluſieurs anciennes Pieces, entre autres le veritable Decret du Pape Gelaſe premier, tiré d'un excellent Manuſcrit du Vatican.* A Rome chez François Gonzague 1708. *in quarto pag.* 711.

DEs perſonnes à qui Mr. Fontanini ſe feroit un ſcrupule de ne pas obéïr, l'ont obligé d'imprimer enfin cet Ouvrage, achevé il y a plus de ſept ans. Dans le premier Livre il traite de la Ville d'Orta, & par occaſion des peuples voiſins. Le ſecond eſt conſacré à la memoire de la fameuſe Proba, qui nous a laiſſé des Centons de Vers

de Virgile ſur les Myſteres de la Religion Chrétienne. On y trouve auſſi le Catalogue des Evêques d'Orta. Ce plan de l'Ouvrage n'en donne qu'une idée fort imparfaite. Un plus grand détail eſt neceſſaire pour développer toute l'érudition que l'Auteur y a renfermée.

Le premier Livre contient neuf Chapitres. Le premier nous apprend l'origine, les differens noms, l'ancien état de la Ville d'Orta. Elle eſt maintenant du patrimoine de Saint Pierre : autrefois elle appartenoit à l'Etrurie. Les Pelaſges venus de Theſſalie, la bâtirent ſur une colline proche de l'endroit où le Nar ſe jette dans le Tibre à quarante milles de Rome. Son nom qui lui eſt commun avec d'autres Villes de l'Abruzzo, du Milanois, de Caſtille, & de Catalogne, ſe forme & s'écrit de pluſieurs manieres : Hortanum, Hortæ, Ortæ, Horta, Orthi, Horti. Il faut prendre garde de confondre ſes Habitans avec les *Hortenſes* Peuple Latin, & les *Hortenſes* de l'Ombrie. Virgile les met parmi ceux qui ſous

la conduite de Meſſape vinrent au ſecours de Turnus: *

Nurſia & Hortinæ claſſes populique Latini.

Servius a crû que par *Hortinæ claſſes*, il falloit entendre des troupes de Cavalerie. Monſieur Fontanini l'explique d'une veritable Flote.

Le ſilence des anciens Geographes ſur Orta, dont Pline ne dit preſque rien, & que Strabon, Mela, Ptolomée, Etienne de Bizance, ſemblent n'avoir pas connuë, tout étonnant qu'il eſt, n'embarraſſe pas nôtre Auteur. Il a fait une découverte conſiderable, & obſervé que les anciens Géographes ne parlent que des Villes ſituées ſur les grands chemins, ou ſur les rivages de la Mer. Il ne doute pas qu'Orta ne fût une des douze Dynaſties d'Etrurie. Les raiſons qui l'ont déterminé à cette opinion ſont, 1°. Que les Habitans d'Orta étoient puiſſans quand les Troyens vinrent en Italie. 2°. Que le nom du

* *Liv.7. verſ.716.*

du Lac Vadimon voiſin d'Orta, a quelque rapport avec le nom que les Etruriens donnoient à leurs Rois qu'ils appèlloient Lucumons. Sur des preuves ſi convaincantes afin de trouver place à ſa nouvelle Dynaſtie Etrurienne, il ne balance pas à retrancher Veies du nombre des douze Dynaſties connuës aux Anciens, & à en faire un Royaume ſéparé. Il finit ce curieux Chapitre par une remarque ſçavante, où il établit ſur quelques autoritez, qu'il y a eu trois Etruries, dont chacune avoit ſes douze Dynaſties.

Il paſſe dans le ſecond Chapitre à l'état d'Orta ſous les Romains. Il avance qu'Auguſte après la bataille d'Actium, y envoya une Colonie de Soldats comme en beaucoup d'autres Villes d'Italie; qu'il conſacra cette Colonie à Mars Vangeur; qu'il fit poſer dans le Tibre, pour rompre l'impetuoſité de ſon cours; deux piliers qui ſubſiſtent encore, & qu'on appelle la pile d'Auguſte. Orta a eu des Decemvirs & des Sevirs Auguſtaux, qui donnent à Mr. Fontanini l'occaſion qu'il ne

neglige pas de prodiguer liberalement ſa grande Erudition, ſur tout ce qui regarde ces anciennes Magiſtratures. Il remarque en paſſant, que Quintus Nennius un des Sevirs d'Orta, ayant perdu une fille agée ſeulement de quatre ans, fit pour elle cette fameuſe Epitaphe :

Quod decuit natam patri præſtare ſepulto,
Hoc contrà natæ præſtitit ipſe pater.

Un Marbre qui étoit autrefois au frontipiſce de l'Egliſe Cathedrale d'Orta, & qu'on voit maintenant à terre devant cette Egliſe, fournit avec quelques digreſſions la matiere du troiſiéme Chapitre. Les quatre premieres lignes de l'Inſcription ſont effacées à deſſein, ſi l'on croit nôtre Antiquaire, qui paſſant de cette conjecture àune autre, ſoupçonne que l'Inſcription étoit à l'honneur de Domitien, & qu'elle a été effacée par l'ordre du Senat, qui après la mort de cet Empereur fit ôter ſon nom de tous les monumens publics. Il ſaiſit l'occaſion de criti-

quer Nardini, qui dans sa *Rome ancienne*, *Roma vetus*, dit que la quatriéme ligne de l'Inscription du magnifique Arc de Triomphe érigé au pied du Capitole, où on le voit encore, à l'honneur de Septime Severe, & de son Fils Antonin Caracalla, a été effacée par l'ordre de Caracalla; parce qu'elle contenoit le nom de son Frere, & de son Collegue Lucius Septimus Geta, dont il voulut abolir la mémoire, après lui avoir ôté la vie. Mr. l'Abbé Fontanini découvre sans peine la fausseté de cette conjecture de Nardini. Loin qu'Antonin Caracalla ait pensé à abolir la mémoire de son Frere, il consentit qu'on lui rendît les honneurs divins: *Qu'il soit Dieu, disoit-il, pourvû qu'il ne vive plus: Divus sit, dùm non sit vivus.* Nôtre Antiquaire ne peut se résoudre à quiter l'Arc de Septime Severe. Il en examine les Inscriptions qu'il a eu grand soin de considerer attentivement, comme il nous en avertit en des termes assez singuliers: *Non veluti emissarius cum oculis emissitiis..... sed oculis optimo lumine adjutis.* Il étoit dans le goût

des digreſſions quand il a écrit ce chapitre. De l'Arc de Triomphe de Severe il paſſe aux Pentapoles d'Italie : il en compte trois. Il parle enſuite des differences de la donation de Pepin à l'Egliſe Romaine, & de la confirmation qu'en a fait Loüis le Débonnaire : & comme Narni n'eſt éloignée d'Orta que de huit milles, il croit devoir ſe détourner un peu, pour expliquer une Inſcription où le principal Magiſtrat de Narni eſt appellé *Correcteur.*

Le quatriéme Chapitre eſt employé à refuter l'erreur prodigieuſe de Hubert Goltzius & de pluſieurs autres qui ont confondu les Faliſques d'Etrurie, avec les Faliſques ou Falciens de la grande Grece. Amphion n'eût pû avec les ſons charmans de ſa Lyre, lui qui tranſportoit les Rochers, égaler le prodige de tranſplanter dans la grande Grece une Colonie entiere qui étoit en Etrurie. C'eſt la ſçavante & délicate remarque de Mr. Fontanini. Le P. Hardoüin, continuë nôtre Auteur, n'a pû cependant avec ſon eſprit vif, éviter une erreur ſi monſ-

trueuſe, *Ab hoc monſtro erroris ſibi non cavit V. C. Johannes Harduinus* * ... *Scriptor acuti ingenii.* Mr. Spanheim lui-même le Prince des Antiquaires eſt tombé auſſi dans une bevûë ſi groſſiere, *Demiror ab eadem hallucinatione occupatum magni nominis Antiquarium, & cæterorum veluti Principem Ezechielem Spanhemium.*

Strabon & Solin ſe ſont trompez pareillement lorſqu'ils ont crû qu'il y avoit deux Villes, dont l'une s'appelloit *Falerii* & l'autre *Faliſci.* Il Il n'y en a jamais eu qu'une appellée *Falerii*, dont les reſtes & les ruines portent encore le nom de *Falari.* Elle étoit éloignée de Rome de 30 milles. Il y en a qui ont auſſi confondu mal à propos les Faliſques avec les Feſcennins. C'eſt de ces derniers dont nous ſont venus les vers Feſcennins, dont Mr. l'Abbé Fontanini parle ici aſſez au long. Pour la ſituation de la Ville de Veies; il la place à dix milles de Rome proche l'Hôtelerie de *la Storta.* On trouve à la fin de ce chapitre une eſpece de paradoxe aſſez extra-

* *Pag.* 170.

ordinaire. C'est la Ville d'Ameria éloignée seulement d'Orta de cinq milles, & cependant éloignée de Rome de 56 milles, quoi qu'Orta, selon Mr. Fontanini, n'en soit éloignée que de 40.[a] *Distat Ameria quinque milliaribus à Colonia Hortana, sex verò & quinquaginta ab urbe Româ, ut testatur Cicero*[b] *scribens quod cum Sextus Roscius senior junioris parens, per horam primam noctis occisus esset, primò diluculo nuncius Ameriam venit: decem horis nocturnis sex & quinquaginta millia passuum Cisiis pervolavit.*

Dans le chap. 3. l'Auteur combat l'erreur de Saumaise & du P. Hardoüin, qui dans leurs sçavantes Notes sur Pline, ont distingué les Falisques d'Etrurie, d'avec les Falisques équitables. Ce sont absolument les mêmes, & on ne les a appellez *æquos*, qu'à cause de la grande équité de leur premier Chef Halesus. On les appelloit aussi *Falisci Etrusci*, pour les distinguer des Falisques venus de Chalcide dans la Campagne de Rome.

[a] *Pag.* 89. [b] *In Orat. pro Sex. Roscio juniore.*

On lit ici une longue deſcription du Lac Vadimon, *il Lago Valdemonio,* ou *il Lago di Baßano*, & non pas *Baſſanello.* Ce Lac n'eſt qu'à deux milles d'Horta. La Lettre de Pline ſur ce Lac n'eſt pas oubliée. Elle eſt inſerée toute entiere dans ce chap. L'Auteur obſerve que Léandre Albert, s'eſt trompé groſſierement, quand il a crû qu'anciennement, lorſqu'on enrôloit les Soldats Romains, on les menoit à ce Lac pour y prêter ferment de fidelité en bûvant de ſes eaux. * Tite-Live a trompé Léandre : on lit dans l'Hiſtorien que les Romains combatirent ſur ce Lac contre les Etruriens *lege ſacratâ coacto exercitu* : ce qui ſignifie ſeulement que les Soldats avoient juré qu'ils ne retourneroient jamais du combat que victorieux. Mr. l'Abbé nous apprend encore que ce Lac n'eſt plus ſi grand qu'il l'étoit du tems de Pline ; qu'il eſt tout couvert joncs de & de broſſailles ; qu'il eſt pourtant encore fort profond ; que ſes eaux s'élevent & s'abbaiſſent de

* *Liv. 9.*

tems en tems; que lorſqu'elles s'enflent c'eſt ſigne que l'année ſera fertile; que ſes eaux baſſes ſont un préſage de ſterilité; que l'on n'y voit point de poiſſons, mais ſeulement de ſerpens livides & des tortues d'une couleur approchante du verd, d'une chair épaiſſe, & qui ſent le ſoufre, bonnes pour conſolider les fractures, *Luridos angues & teſtudines colore ſubvirides, ſpiſſæ ſubſtantiæ ac odore ſulphureo, firmandis fracturis utiles*; que de l'eau qui en ſort, & qui va ſe décharger dans le Tibre, il s'en forme des pierres blanches, *lapidem Tiburtinum*, dont on faiſoit autrefois des ſtatuës.

Dans le chap. 6. l'Auteur tâche d'éclaircir une partie des anacroniſmes & des contradictions qui ſe trouvent dans les Actes de Saint Landi Martyr, qu'on honore à Baſſanello proche du Lac de *Vadimon*. Il le fait à la faveur d'une pierre qu'on trouva en 1628. dans le tombeau de ce Saint avec cette Inſcription: *Lannus Chriſti Martyr hic requieſcit ſub Diocletiano L. E. P. S. paſſus.* On voit par cette Inſcription que ce

Saint Martyr s'appelloit *Lannus* & non pas *Landus*; qu'il a souffert sous Diocletien, & non pas sous Domitien. Tout cela n'empêche pas, que Mr. l'Abbé Fontanini n'avoüe de bonne foi, » que quand on lit les » Actes de ce Saint Martyr, on ne „ sente aussi-tôt, ou que les véritables » sont perdus, ou qu'ils sont encore » cachez quelque part, rongez par » les vers & par les teignes; ou ce » qui est plus vrai-semblable, que l'i- » gnorance crasse de quelques Co- » pistes y a fait inserer par un bizar- » re caprice bien des choses qui font » de la peine à ceux qui ont du goût » pour l'Antiquité,* *Seu quod acta genuina perierint, vel adhuc inter blattas & tineas alicubi delitescant... seu potius quod supina Exscriptorum ignorantia pro arbitrio quiddam superaddere voluerit, in illis aliqua sunt, quæ sacræ Antiquitatis perito negotium facessunt.* Tant il est vrai, qu'on est obligé de reconnoître que les anciens Manuscrits sont exposez au danger de servir de proye aux teignes & aux vers; qu'il y en a eu plusieurs qui se sont effec-

* P. 107. 108.

tivement perdus, & que plusieurs autres ont été alterez par des Copistes ignorans ou de mauvaise foi.

Dans le chap. 7. on trouve abondamment de quoi contenter ceux qui sont curieux de sçavoir les differentes manieres dont on honoroit autrefois Hercule dans l'Etrurie; aussi-bien que ceux qui veulent être instruits à fond de ce qui regarde l'ancienne langue des Etruriens, dont il ne reste plus aucun monument, sur lequel on puisse presque compter, même en devinant & par conjecture, *Sanè mirari æquum est, universæ Nationis sapientissimæ scripta & sermonem ita periisse, ut vix locus divinationi supersit.* Malgré cela Mr. Fontanini espere qu'on pourra peut-être faire quelque découverte sur cette langue; pourvû que *Messieurs Reland & Rhenferd* celebres Hollandois veulent s'en donner la peine. A tout hazard il propose trois Alphabets differens de cette langue, qui pourront être de quelque utilité à ceux qui auront du goût pour cette sorte d'étude.

Le chap. 8. commence aussi-bien que le 6. par la conjonction *sed* : *Sed tandem è longiori diverticulo, quo ad Etruscas antiquitates excurrimus, ad Coloniam Hortanam redire æquum est.* La digression du chap. 7. avoit en effet été un peu longue ; mais celle du huitiéme ne le paroît pas moins. On y traite 1°. de la signification de *Evocati Augustorum* : c'étoit de jeunes Romains de noble Famille qui faisoient la garde auprès de la chambre de l'Empereur. 2°. Des honneurs religieux qu'on rendoit aux fleuves, 3°. L'Auteur examine soigneusement & à loisir laquelle prononciation est la meilleure & la plus ancienne d'*Epistola* ou d'*Epistula*. Il se déclare hautement pour *Epistula*, & il ajoute que la prononciation d'Epistola n'a été en usage qu'au commencement de la langue Latine, lorsqu'elle étoit grossiere encore & begayante, *rudis adhuc & balbutientis linguæ Latinæ* ; ou bien lorsqu'elle étoit comme mourante & ensevelie sous la dure prononciation des barbares, *atque ejusdem etiam morientis & in barbariem prolapsæ.* Enfin il ne craint

point d'aſſigner à comparoître devant ſon Tribunal, pour y être dûement condamnez, tous ces nouveaux *Sevirs* de la Republique litteraire; qui oſent penſer autrement ſur de vaines conjectures, qui ne ſont venuës que depuis deux jours dans leur eſprit, contre le témoignage authentique que portent contre eux ces monumens anciens publics & particuliers, gravez ſur le marbre à coups de marteau, *Ac ego licet tantulus ſim, iſtis literariæ Reip. Seviris diem dicere non vereor, quod conjectationes ſuas nudius tertius excogitatas alter poſt alterum integerrimis & elegantiſſimis veterum ſæculorum publicis & privatis tabulis malleo deſcriptis præferre non dubitaverint.* Au reſte ces *Sevirs* qu'il traite de la ſorte, ſont Jules Ceſar, Scaliger, Alde Manuce le jeune, Voſſius le Pere, Juſte Lipſe, Cellarius &c.

Le chap. neuviéme qui finit ce Livre, contient differentes obſervations curieuſes: par exemple qu'on mettoit dans les inſcriptions publiques les ſurnoms des femmes *cognomina*; que les Medecins étoient au-

trefois des esclaves, & que si quelques-uns ont été Citoyens Romains, c'est parce qu'ils avoient acheté ce droit avec l'argent qu'ils avoient amassé en exerçant leur profession. Mr. l'Abbé Fontanini ne veut pas pour cela choquer les Medecins : au contraire il souhaite ardemment avoir toûjours part dans leur amitié, *quos mihi semper amicissimos cupio.* Si l'emploi des Medecins regardoit communément les Esclaves, celui de verser à boire à la table des Grands ou pendant le Sacrifice, n'étoit exercé que par des Personnes nobles, comme le remarque nôtre Auteur. La signification de *Mystæ Bathylianenses* lui paroît difficile ; & il se feroit un plaisir de l'apprendre de quelque habile Critique. En parlant fort au long des sepulcres, il prouve par des Inscriptions qu'on trouve à Orta, que lorsqu'on vendoit le fonds où étoient ces sepulcres, on se reservoit toûjours le droit de passer sur le fonds aliené pour aller à ces sepulcres. On ne peut entrer plus dans le détail, que le fait Mr. l'Abbé Fonta-

nini. On peut dire que rien ne lui a échapé ; pas même l'Inscription qui est sur le degré de la Cave de l'Evêché d'Orta, *ad Scalas cellæ vinariæ Episcopatûs.* La voici . . . . Ator. Una. C . . . . Abb. Germano . . . . . Nenta . . . . . . Jendo. Gratia.

On remet au mois suivant l'Extrait du second Livre.

ARTICLE CXLVII.

LES GEORGIQUES DE Virgile traduites en Vers François : Ouvrage Posthume de Mr. Martin. A Roüen, de l'Imprimerie de Maurry MDCCVIII. *in* 8°. *pp.* 117. *Et se vend à Paris* chez Charles Osmont ruë Saint Jaques.

LEs Géorgiques sont le Chef-d'œuvre de Virgile. Rome florissante n'a point admiré de Vers plus achevez ; & l'art avec lequel Virgile à sçu embellir un sujet sterile releve un sujet bas & vil. Les Episodes magnifiques dont il l'a orné n'ont pas permis aux Connoisseurs de lui préferer l'Enéide. De la per-

fection de ce Poëme nait la difficulté de le traduire. Comment lui conserver dans une langue étrangere des beautez inimitables? Qu'il est à craindre que la matiere commune & peu agreable, devienne un objet petit & ennuyeux lors qu'elle sera dépoüillée des graces de l'expression & de la versification! Mr. de Segrais quoi qu'il se fût rempli de l'esprit de Virgile par la Traduction de l'Enéide & de plusieurs endroits des Eglogues, quoi qu'il connût autant qu'aucun autre nôtre langue & la versification qui lui est propre, Mr. de Segrais a disputé long-temps avant que d'entreprendre un Ouvrage si hazardeux, & les applaudissemens des Maitres de l'Art n'ont pû l'enhardir à publier sa Traduction finie plusieurs années avant sa mort.

Mr. Martin a vécu & est mort dans les mêmes sentimens. Neveu de Mr. de Voiture, un rare talent pour la Poësie l'approchoit de son illustre Oncle encore plus que les liaisons du sang. Charmé de Virgile il avoit employé une grande partie

d'une vie tres-longue à perfectionner la Traduction des Géorgiques : ses Amis le pressoient de la faire paroitre : les Connoisseurs luy répondoient du succés ; il a resisté jusqu'à la fin aux sollicitations de ses Amis, & aux flateuses promesses des Connoisseurs. » Soit, dit l'Editeur, » que le commerce qu'il avoit lié » avec Virgile en le traduisant, lui » eût fait connoître la difficulté de » copier les graces de cet Auteur, » soit parce que les hommes d'un » goût aussi sûr & aussi delicat que » le sien, ont une si haute idée de la » perfection, qu'ils ne croyent jamais » y être parvenus.

Le Public approuvera sans doute qu'on n'ait pas eu plus de déference pour la derniere volonté de Mr. Martin que pour la derniere volonté de Virgile ; & qu'on ait sauvé de l'oubli la Traduction des Géorgiques comme Auguste sauva l'Enéide. Animez par cette confiance nous prenons, sans crainte d'être desavoüez, la commission de prier Mr. le Bas du Coudray Conseiller honoraire de la Cour superieure des comptes & fi-

nances de Roüen, de mettre au plûtôt en lumiere tout ce qui lui reste de son illustre Ami.

La Poëtique d'Aristote traduite en François sur un exemplaire corrigé par le Sçavant Mr. du Bos, qui a suppléé les lacunes par d'autres endroits d'Aristote, & éclairci cet admirable Traité par des notes critiques, que Mr. Martin a aussi traduites.

Une Analyse de l'Art poëtique d'Horace.

L'Histoire des Familles tragiques, c'est à dire des Pelopides, des Labdocides, & des autres Maisons qui ont fourni tant de sujets tragiques au Theatre.

Une Critique Latine de l'Iliade d'Homere, & de l'Eneïde de Virgile.

Ne pourroit-on pas obtenir encore de Mr. le Bas du Coudray, qu'il communiquât au Public ses propres Ouvrages? & ne se fait-il point un scrupule de laisser dans l'obscurité tant de connoissances sur les beaux Arts, sur l'Architecture en particulier, sur les anciens usages, principalement sur les variations des poids & des mesures?

Nous allons selon nôtre coutume

mettre le Lecteur en état de juger en copiant deux endroits. L'un est la description d'un beau Cheval qui commence au vers 105. du troisiéme Livre des Géorgiques. C'étoit peut-être le plus difficile à traduire de tout l'Ouvrage. Il conserve en François toute sa beauté.

On voit dans le poulain qui commence de croître,
De ses ayeuls choisis la noblesse paroître :
Son allûre est aisée, & son port orgueilleux :
Il franchit le premier les endroits perilleux :
Il ose le premier des rivieres rapides
Traverser en nageant les campagnes liquides,
Tenter des ponts mal sûrs les chemins inconnus,
Et marcher sur le front des precipices nûs.
Incapable de crainte & de vaines allarmes,
S'il s'anime & s'émeut, ce n'est qu'au bruit des armes ;
Les clairons que de loin il entend retentir,
Lui font dresser l'oreille, il brûle de sortir.

Impatient d'aller où la gloire l'appelle,
Il bat du pied, le feu dans ses yeux étincelle,
Et sort à gros boüillons de ses naseaux ouverts :
Le regard menaçant des yeux ou noirs ou verds ;
Un rein double, la taille & haute & traversée,
Le jarret arrondi, la cuisse retroussée
Les crins épais & longs sur l'épaule flottans,
Un poitral plein de nerfs, & de muscles sortans,
La croupe large & grosse, & la tête petite,
De ce noble animal nous marquent le mérite.
Joins-y la corne dure & le front étoilé,
Le poil ou rouge ou noir, ou l'alesan brûlé,
Un pas audacieux & qui dans la carriere
Fasse trembler la terre, & voler la poussiere.

L'autre est pris de l'éloge de la vie champêtre qui finit le second Livre. L'Editeur ayant recouvré une copie de ce même éloge traduit par Mr. de Segrais l'a fait imprimer après le

ſecond Livre. Nous en donnons le commencement, afin que le Lectcur puiſſe comparer les deux Traductions.

DE Mr. DE SEGRAIS.

Heureux qui vit aux champs libre d'ambition,
S'il connoît le bonheur de ſa conditions !
Loin des troubles de Mars la terre débonnaire
Fournit à ſes beſoins plus que le neceſſaire.
S'il s'eſt levé ſans voir d'un ſuperbe Palais
De Courtiſans flateurs ſortir un monde épais ;
Si l'ivoire ou l'airain ne luit pas ſur ſa porte,
Ni la pourpre avec l'or ſur les habits qu'il porte ;
Si l'Inde à ſes repas ne fournit rien d'exquis ,
La fraude & les ſoupçons de chez lui ſont bannis.
L'innocence & la paix , l'opulence du Sage,
Ses grottes , ſes étangs , un agreable ombrage
Où à le mugiſſement de ſes troupeaux l'endort,

Dans un loisir content lui font un heureux sort.
Il chasse dans les bois : sa famille pieuse,
Accoutumée à peu, devient laborieuse,
Honore les vieillards, & revere les Dieux.
La justice fuyant de ces terrestres lieux,
Les quita les derniers. Pour moi qui dans mon ame
Ne ressens que l'ardeur dont la Muse m'enflamme,
Je veux sçavoir du Ciel les Astres & leur tour;
Ce qui peut obscurcir le clair flambeau du jour,
Faire éclipser sa Sœur, faire trembler la Terre;
Ce qui fait que la Mer s'étend & se resserre;
Pourquoi des nuits d'Eté si rapide est le cours;
Pourquoi pendant l'Hiver les Soleils sont si courts.
Si je n'en puis sonder la cause naturelle,
Et que mon sang glacé refroidisse mon Zele;
J'irai dans vos vallons voir couler les ruisseaux:
J'irai dans les forêts entendre les oiseaux.

Octobre 1708.

DE Mr. MARTIN.

Heureux donc mille fois ceux qui loin de la guerre,
Ne songent aujourd'hui qu'à cultiver la terre !
Que leur destin est doux, s'ils goûtent leur bonheur,
Et méprisent des Cours la trompeuse grandeur !
Il est vrai que chez eux aux heures d'Audience,
On ne trouve jamais l'importune affluence
D'un peuple interessé, qui dès le point du jour
S'empresse vainement de leur faire la Cour.
Ils n'ont point de Palais de superbe structure,
Ni de lambris ornez de sçavante peinture,
Points d'habits parfumez de suspectes odeurs,
Ou teints dans les poisons des plus riches couleurs ;
Point d'équipages vains, de suites magnifiques,

D'Esclaves, de Valets ennemis domestiques.
En recompense ils ont une sécurité,
Que fonde de leurs mœurs la commune équité.
Ni trompeurs ni trompez, sans haine, sans envie,
Dans l'honnête loisir d'une innocente vie.
Riches de mille biens, enfin que n'ont-ils pas?
Leurs champs sont plantureux, leurs pâturages gras.
Ils ont des lacs, des prez, des grotes, des fontaines,
Des troupeaux mugissans, des Rivieres, des plaines,
Des Bêtes dans leurs parcs, des poissons dans leur eaux:
Ils dorment à leur aise à l'ombre des ormeaux:
La jeunesse travaille, & la vieilleße prie
La pieté chez eux en tout tems est cherie.
On y rend les honneurs qui sont dûs aux Autels,
Ils furent en un mot les derniers des Mortels,
Chez qui prête à s'enfuir dans la voute étoilée

Octobre 1708.

Se retira long-tems la Justice exilée.
Muses, je sens pour vous redoubler mes amours,
Dans vos sacrez emplois je veux finir mes jours ;
Achevez de m'instruire & déclaircir mes doutes,
Des Astres vagabonds apprenez moi les routes,
Le chemin du Soleil, ses eclipses certains
Et de sa blanche Sœur les changemens soudains.
Dites moi si des vents le tumulte & la guerre
Est ce qui fait trembler la masse de la Terre ?
D'où vient que la mer s'enfle, & quels sont les ressorts
Par qui ses flots grondans retombent sur nos bords ;
Quelle est des courtes nuits l'origine & la source ?
Pourquoi les jours d'hiver précipitent leur course ?
Que si le tiede sang qui roule dans mon sein
N'a pas assez de feu pour un si beau dessein ;
Champs, agreables champs, vos bois & fontaines

Regleront deſormais mes plaiſirs & mes peines :
Je cueillerai vos fleurs, vivrai de vôtre fruit,
Content d'être éloigné de la gloire & du bruit.

NOUVELLES LITERAIRES.

ARTICLE CXLVIII.

D'ALEMAGNE, DE BERLIN.

UN Curieux de ce pays a ſur l'ambre un ſentiment fort particulier, il croit qu'on doit le mettre au nombre des meteóres: c'eſt ſelon lui un ſoufre, un baume celeſte, qui dans les agitations de l'air pendant les orages, reſſerré, réüni, dépoüillé de ſes eſprits par l'inflammation, & reduit en maſſe tombe à terre, ou dans la mer, où nous nous imaginons qu'il ſe forme. Ce Curieux dans un Ecrit publié il y a prés de deux ans, ſous ce titre auſſi ſingulier que ſon opinion, *Lettre d'un Philoſophe au berceau aux Curieux des ſecrets de la Nature, où il*

prouve que l'ambre est un météore. Philosophi in cunis de ambrâ meteoro ad Naturæ Curiosos Epistola. Il rapporte plusieurs experiences en faveur de sa nouvelle découverte : il explique assez naturellement par la comparaison des operations chymiques, la generation celeste de l'ambre, dont il attribuë la chute aux causes qui font tomber la grêle. Il n'a pas de peine à rendre raison pourquoi les pays Orientaux, & sur tout les côtes exposées au Soleil, portent de l'ambre plus exquis & en plus grande abondance : les exhalaisons propres à le former y doivent être plus communes. Voici deux des experiences qu'il rapporte. Un Curieux ayant fait l'analyse de l'ambre par le feu, retira d'abord une liqueur aqueuse, ensuite une liqueur spiritueuse, & une huile jaune, enfin une petite portion de sel volatile. Ce qui resta paroissoit une masse de poix-resine : les humeurs qui passérent tenoient beaucoup du vinaigre tiré de l'ambre par distillation ; si ce n'est que l'huile avoit l'odeur plus douce, & que le sel volatile

ressembloit plus à l'ambre. Il a fait lui-même l'autre experience, qu'il croit propre à expliquer la generation de l'ambre, & qui est ordinaire. Il a mêlé de l'huile de vitriol rectifiée avec de l'huile de genevre: leur mélange excita une violente fermentation & une épaisse fumée, après laquelle il ne parut plus qu'une masse pareille à de la gomme. L'Auteur parle dans cet Ecrit d'un morceau d'ambre apporté en Hollande depuis quelques années, & qui pese cent quatre vingts-deux livres: il en fait la description.

Le même Curieux a trouvé dans une contrée du Marquisat de Brandebourg une espece de terre qui, outre diverses qualitez surprenantes, renferme des cadavres d'anguilles & de poissons, quoi qu'on l'ait tirée de vingt pieds sous terre.

Mr. Plarre travaille a un grand Ouvrage sur l'Histoire de Brandebourg, qu'il divisera en cinq gros Volumes. Le premier contiendra une Critique des Auteurs qui ont entrepris le même dessein, *De Scriptoribus rerum Marchico-Brandeburgensium.*

Le ſecond traitera de la Ville de Berlin & de ſon Hiſtoire particuliere, *De urbe & rebus Berolinenſibus.* Le troiſiéme renferme les Vies des grands Hommes nez dans le Marquiſat de Brandebourg, *De vitis illuſtrium Marchiæ Virorum.* Le quatriéme ſera rempli par les genealogies des Familles illuſtres du Pays, *Theatrum nobilitatis Marchiæ Brandeburgicæ.* Le cinquiéme enfin eſt reſervé pour les Annales, *Annales Marchico Brandeburgenſes.* Il a déja publié un eſſai du premier tome : c'eſt une courte Critique des Geographes, qui ont donné des Cartes ou des deſcriptions du Brandebourg ou de ſes parties ; des Genealogiſtes de la Maiſon de Brandebourg ; des Hiſtoriens du Brandebourg anciens & modernes, profanes & Eccleſiaſtiques, generaux & particuliers; des Ecrits faits à l'occaſion des prétentions de la Maiſon de Brandebourg ſur divers Etats ; des Juriſconſultes qui ont éclairci les Loix & les coutumes de ce pays.

Erneſti Martini Plarre Schediaſma de Scriptoribus rerum Marchico-Brandeburgenſium.

Octob. 1708.

Comme l'execution d'un si grand dessein demande du tems, il n'a pas voulu laisser dans l'obscurité la gloire de sa Patrie; il a choisi le meilleur de ses Historiens; il en a rassemblé & corrigé les Ecrits dont il donne une belle édition.

Nicolai Leuthingeri rerum Brandeburgensium Commentarii ab excessu Joannis principis Electoris & Marchionis Brandeburgici. Ernestus Martinus Plarre Berolino-Brandeburgensis omnia studiosè collegit, exemplaria inter se contulit, libris argumenta præfixit, eosdem secundum annorum seriem disposuit, breves notulas indicemque locupletissimum adjecit, ac primus junctim edidit. Præmissa est ab eodem Dissertatio de vitâ, fatis, & Scriptis Nicolai Leuthingeri, quâ à malevolorum censuris & calumniis Scripta tanti Viri ex veritate vindicantur. Accesserunt alia ejusdem Scriptoris Opera denuò accuratè recensita, cum figuris æneis. Berolini impensis Jo. Mich. Rudigeri Bibliopolæ regii 1707. *in folio.*

L'Editeur n'a pû recouvrer que vingt-huit Livres de l'Histoire de Leuthinger; qui racontent ce qui s'est passé, depuis l'an mil qua-

tre cens quatre vingts dix-neuf, jusqu'à l'an mil cinq cens quatre-vingts-treize. Leuthinger dit dans une préface, qu'il avoit donné au Public cinquante six Livres, & l'on cite quelque part le cinquante-septiéme Livre comme imprimé en 1602. à Gerau. Mr. Plarre espere qu'on voudra bien lui communiquer ce qui lui manque pour rendre son édition parfaite. Avec l'Histoire de Brandebonrg par Leuthinger, il fera imprimer un traité de l'état du même pays, *de Marchia Brandeburgensi ejusque statu Commentarius*; *deux Harangues, & des Vers du même Auteur.*

Mr. Tessier a traduit *la vie d'Ornest le pieux Duc de Saxe*, composée en Latin par Eyringius. La Traduction imprimée à Berlin l'an 1707. est un in douze de sept feüilles.

Le même Traducteur a mis en François, *les Vies des Electeurs de Brandebourg de la Maison des Burgraves de Nuremberg, avec leurs portraits & leur genéalogie. A Berlin* 1707. *in folio.* L'Auteur Latin s'appelle Cornitius. Il finit par Jean George Grand-Pere de l'Electeur d'aujourd'hui.

DE GUSTRAU.

Mr. Frideric Thomas a fort éclairci les Antiquitez de ce Pays, & de cette Ville en particulier par un sçavant Ouvrage intitulé, *Analecta Gustroviensia &c.*

DE HAMBOURG.

Mr. Fabricius ne cesse point d'enrichir la Republique des Lettres : il vient de faire imprimer un recüeil de plusieurs catalogues des Historiens de France. Il auroit rendu son Ouvrage plus parfait, s'il avoit sçû que feu Mr. Colbert a fait faire un Catalogue des Historiens de France plus ample des deux tiers que celui de du Chêne, qui paroit le premier dans le Recüeil de Mr. Fabricius. Ce Catalogue fait par les ordres de Mr. Colbert est entre les mains de plusieurs personnes ; & le Manuscrit original se trouvera apparemment, dans la curieuse Bibliotheque qu'il a laissée à sa Famille.

Isagoge in notitiam Scriptorum Historiæ Gallicæ in 8°. pages 224.

DE LUBEK.

Mr. Moeller (Jean) a heureusement achevé l'Edition du *Polyhistor*, de feu Mr. Morhofius. Nous n'avons qu'une partie de cette sçavante Critique de presque tous les Auteurs rangez selon l'ordre des matieres. Mr. Moeller nous la donne entiere. Il y a joint deux préfaces, une sur la vie & les Ecrits de l'Auteur, l'autre sur les Ecrivains qui ont travaillé à des Livres semblables. Il a revû le texte sur les Manuscrits de l'Auteur : il a éclairci les endroits obscurs, divisé l'Ouvrage en chapitres ; à la tête desquels il a mis des sommaires, ajoûté beaucoup de notes critiques & historiques. Si l'Ouvrage imparfait a merité l'approbation du Public jusqu'à être imprimé trois fois ; Mr. Moeller peut compter qu'il l'a rendu immortel par les soins qu'il a pris. Nous avons de lui une *Introduction à l'Histoire du Holstein en deux tomes in octavo* ; des

Additions à l'Histoire litteraire de Suede par Scheffer, & à l'Histoire litteraire de Dannemark par Bartholin. Il promet l'Histoire litteraire du Holstein, *Cimbria litterata.*

DE TUBINGE.

Le Fanatisme continuë de faire de grands ravages dans les Eglises Protestantes.

Mr. Jagerus Théologien estimé en ce Pays, a crû ne pouvoir rien opposer à ces nouveautez de plus propre à confondre leurs Auteurs, qu'un examen de leur Théologie. Il s'attache principalement aux Ecrits de Monsieur Poiret, & il convainc ce faux Contemplatif d'erreurs énormes sur les veritez les plus essentielles à la Religion, les Attributs de Dieu, sa Providence, la Trinité, l'Incarnation.

Examen Theologiæ novæ maximè D. Poireti, à Joh. Volfango Jagero Cancellario Hebingensi. Tubingæ 1707. *in octavo.*

DE LIPSIC.

Mr. Ernesti a écrit sur Cornelius Nepos, Justin, Terence, Plaute, Quinte-Curce, dans un goût si singulier, qu'il paroîtra bizarre à bien des Lecteurs. Ce sont de longs discours sur quelques passages de Justin, de Cornelius Nepos, que l'Orateur perd bien-tôt de vûë; des recüeils des sentences tirées de Plaute & de Terence, chargées de beaucoup de remarques morales; & de citations des sentences de Quinte-Curce, comparées à des passages d'un Poëte barbare nommé Adon. Dans tout cela il n'y a rien qui contribuë à faire entendre les Auteurs dont on parle dans le titre.

Commentationes novæ in Cornelium nepotem, Justinum, Terentium, Plautum, Curtium, & Poësim barbaricam; quibus primi paris dictio in variis exercitiis oratoriis ad diversas materias, perspicuis & perpetuis exemplis accommodatur, mediorum duorum testimoniis & exemplis, quæ in doctrina morali, civili & domestica traduntur, per justum syſ-

thema illustrantur & amplificantur, ultimæque biga styli cum libertas in ligatam, tum sordes in puriorem Latinitatem, per commutatam dicendi rationem convertuntur. Pro destinatis ad solidiorem humaniorum literarum cognitionem in scholis Latinis, tam incipientibus quam provectioribus, editæ à Jo. Henrico Ernesti, P.P.P. & Rectore Thomano Lipsiensi. Lipsiæ sumptibus Hæred. Friderici Lanckisii, anno 1707.

DE ROME.

Il paroît ici depuis peu de jours une espece de brochûre in folio en en Espagnol. pag. 86. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur. Le titre est *La verdad por si misma, y en si misma* : c'est proprement une Apologie du Gouvernement present d'Espagne, où l'on répond dans dix-huit paragraphes à autant d'articles d'un libelle insolent & seditieux, composé dans la même langue. On peut dire de tout cet Ouvrage qu'il est plein de bonne foi, de droiture, & de force. On en peut juger par le le seul article suivant. Le Faiseur de

libelle repreſente ſerieuſement aux Eſpagnols le danger qu'il y a que les troupes Françoiſes ne portent le Calviniſme dans un Pays ſi Catholique, & n'y altere la pureté de la Foi. Une telle crainte reprend nôtre Auteur, ne peut être plus mal fondée ni plus ridicule en même tems. Car qui eſt-ce dans le monde qui ignore le zéle du Roi très-Chrétien à exterminer l'Hereſie de tout ſon Royaume? Qui ne ſçait que ce grand Prince a mieux aimé en revoquant l'Edit de Nantes, voir ſortir de ſes Etats près de deux millions de ſes ſujets; que d'y ſouffrir plus long-tems l'erreur? Au contraire peut-on ignorer, que l'Armée de l'Archiduc eſt preſque toute compoſée d'Anglois, de Hollandois, de Danois, de Heſſiens, de Brandebourgeois, c'eſt à dire de Calviniſtes & de Lutheriens? Qui ne ſçait que dans ſes Armées & dans les lieux qu'il poſſede, on y fait publiquement le prêche, & des prieres pour la Reine Anne? qu'on y a commis dans les Egliſes les ſacrileges les plus horribles, & les dernieres pro-

fanations? que certains Predicateurs furieux & emportez, ont été jusqu'au pied du Sanctuaire appliquer à l'Archiduc ces paroles du Gloria in excelsis, *Quoniam tu solus Sanctus Carolus; Tu solus Dominus Carolus?*

L'Auteur auroit pû ajouter; qu'il n'y a qu'à voir comment les troupes de l'Empereur & de l'Archiduc en usent dans les Terres de l'Etat Ecclesiastique, & dans les Etats de Milan & de Naples, pour connoître sensiblement de qui le Saint-Siege, l'Eglise, & la Religion, ont plus à craindre, ou des Troupes du Roi très Chrétien, ou de celles de la Maison d'Aûtriche.

DE PARIS.

Le Comte & Montalan Libraires sur le Quai des Augustins à la Ville de Montpellier, vendent les Livres suivans nouvellement imprimez en Alemagne.

Georgii Pasoris Lexicon Græco-Latinum, in novum Domini nostri Jesu Christi Testamentum, nominum tam propriorum quam appellativorum significatûs atque

analysim complexum. Editio correctior multisque vocibus 70 *Interpretum & apocryphorum V.* ⁊. *auctior. Accessêre indices necessarii.* 8°. *Lipsiæ.*

De Legibus Hebræorum ritualibus & earum rationibus Libri tres, Auctore Spenceto. S. T. D. Ecclesiæ Eliensis Decano & Collegii Corp. Christi apud Cantabrig. Præfecto. Editio tertia indicibus novis locupletioribus instructa 4.*tom. Lipsiæ* 1705.

Leibnitii Scriptores Rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes antiqui omnes, & Religionis reformatione priores. Opus in quo nonnulla Chronica hujus vicinarumque regionum & urbium, episcopatuumque, ac monasteriorum præsertim Ostfaliæ, res etiam Atestinorum Longobardiæ & Guelforum superioris Germaniæ, vita item Hominum illustrium aut Principum. Omnia magno studio sumptuque conquisita & manuscriptis eruta, &c. fol. Hanover 1707. Le deuxiéme tome est sous la presse, qui se trouvera chez les mêmes Libraires.

Codex apocryphus Fabricii Glaßii Philologia sacra, ultima editio.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Octobre 1708.

Art. CXXXVII. B*ibliotheque universelle des Historiens : Abregé, Géographie, Chronologie, & Critique de leurs Histoires ; jugement sur leur style & sur leur caractere &c.* Page 1661

Art. CXXXVIII. *Description de la nouvelle Eglise de l'Hôtel des Invalides ; avec un plan general tant de l'ancienne que de la nouvelle ; par Mr. Felibien des Avaux &c.* p. 1685

Art. CXXXIX. *Le droit de la Nature & des Gens &c. traduit du Latin du Baron de Puffendorf par Jean Barbeyrac, avec des notes.* p. 1694

Art. CXL. *Les Campagnes de Charles XII. Roi de Suede, tome troisiéme.* p. 1719

Art. CXLI. Alberti Daugieres Carmina &c. *Poësies & Discours academiques du P. Daugieres Jesuite, troisiéme Edition augmentée de la moitié.* p. 1737

ART. CXLII. *Les Delices de l'Italie contenant une description exacte du Pays &c. avec grand nombre de figures en taille douce.* p. 1742

ART. CXLIII. Primitiva & Apostolica Traditio Dogmatis de JESU-CHRISTI Salvatoris nostri Divinitate. *Tradition primitive & Apostolique du Dogme de la Divinité de* JESUS-CHRIST. p. 1716

ART. CXLIV. The English historical Librari &c. *La Bibliotheque historique d'Angleterre, par Mr. Nicholson.* p. 1722

ART. CXLV. *Harmonie analytique de plusieurs sens cachez & rapports inconnus de l'ancien & du nouveau Testament; avec une explication literale de quelques Pseaumes; & le plan d'une nouvelle Edition de la Bible Latine, par le Pere Dom Martianay Benedictin.* p. 1743

ART. CXLVI. Justi Fotanini de Antiquitatibus Hortæ Coloniæ Etruscorum &c. *Deux Livres de Juste Fontanini de Frioul sur les Antiquitez d'Orta Colonie Etrurienne &c.* p. 1754

ART. CXLVII. *Les Géorgiques de*

Virgile traduites en Vers François par Mr. Martin. p. 1770

ART. CXLVIII. *Nouvelles Litteraires.*

De Berlin p. 1781

De Gustrau. p. 1787

De Hambourg. ibid.

De Lubek. p. 1788

De Tubinge. p. 1789

De Lipsic. p. 1790

De Rome. p. 1791

De Paris. p. 1793

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Ceylan *in* 12. *avec figure.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in* 12.

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in* 12.

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduites d'Emond Campian par le P. Brignon *in* 12.

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in* 12. 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in* 12. 82. vol. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in* 12.

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.
Le Nouveau Mercure dédié à Mr. le Prince de Dombes, Janvier 1708. On continuera à le donner au Public tous les mois.
De la Difference du Tems & de l'Eternité, par Eusebe de Nieremberg, & traduit nouvellement par le P. Brignon *in* 12.
Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1708.

ARTICLE CXLIX.

SCRIPTORES RERUM Brunſvicenſium, curâ Godefridi Guillielmi Leibnitii. C'eſt-à-dire, *Recueil des Auteurs, qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire de Brunſwic; par les ſoins de Mr. Leibnits.* A Hanovre, aux frais de Nicolas Fœrſter, 1707. *in folio. pages* 1006. *ſans l'introduction ou la préface de* 40 *pages.*

LE nom de Mr. Leibnits eſt d'une ſi grande conſideration dans le Monde Sçavant, que c'eſt aſſez de le voir à la tête d'un Livre, pour en

juger favorablement. Comme l'Histoire ancienne ne se peut écrire, que sur le rapport de ceux qui ont été proche des évenemens; quelque informes que soient en eux mêmes les Ecrits du vieux tems, ils deviennent utiles & prétieux. Dans la vûë donc de fournir des Memoires pour l'Histoire de la Serénissime Maison de Brunswick, Mr. Leibnits a ramissé dans ce volume les anciens Auteurs qui en peuvent donner quelque connoissance, soit pour la Géographie du pays de la domination de ces Princes, soit pour leur Généalogie, soit pour les faits de leurs Ancêtres. Il a eu devant lui l'exemple de Mr. du Chesne par rapport à l'Histoire de France; ceux de Goldstat, de Scriverius, de Lindenbrog par rapport à l'Histoire de la Sueve, des Pays-bas, & des Royaumes du Septentrion: & il espere que le sien excitera divers Princes d'Alemagne à publier ce qui concerne leur Maison. Il donne de grandes loüanges à tant de Sçavants, qui depuis deux siecles se sont occupez à tirer de l'obscurité les Ecrivains an-

ciens, & à mettre au jour mille Piéces qui demeuroient ensevelies sous la poussiere, & cachées dans le fond des Bibliotheques.

Une partie de celles que contient ce Recüeil, n'avoient point encore passé par l'Impression : les autres ont été revûës & corrigées sur des Manuscrits. Elles sont au nombre de soixante-trois.

Il commence par rapporter tout ce qui se trouve dans les anciens Auteurs, touchant les Peuples qui habitoient entre l'Elbe & le Veser, dans Strabon, Velleius, Mela, Pline, Tacite, Suetone, Ptolemée, Solin, Dion, Eutrope, Ammien, Claudien, St. Jerôme, Orose, Zozime, S. Prosper, Salvien, Sidonius, la Notice, Ennode, Procope, Marius d'Avanches, Jornande, Isidore, le Géographe de Ravenne, Gildas, Nennius, Bede, le Chronographe Anglois-Saxon, Venance-Fortunat, Gregoire de Tours, la Vie de S. Faron, la Vie de Dagobert. Il ajoûte des notes qui servent à donner l'intelligence de ces Auteurs, & à exposer ses propres conjectu-

res. Sur ces mots de Tacite l. 1. de Germaniâ c. 2. *Ipsos Germanos indigetas crediderim, minimeque aliarum gentium adventibus & hospitiis mixtos.* » Ma » pensée seroit que les Germains ou » les Alemans sont nez dans leur pro- » pre pays, qu'ils ne viennent point « d'ailleurs, & qu'ils ne sont point » mêlez de Nations & de Colonies « étrangeres. Mr. Leibnits remarque qu'en effet il est difficile de dire, d'où viennent les Alemans: mais puisque leur langue a plusieurs mots semblables à celle des Grecs, il y a apparence que ces deux Peuples ont une origine commune, qui est la Scythie, d'où les uns & les autres se sont répandus en différens pays.

Sur ce que Tacite dit, » Que les » Germains dans leurs chansons qui « sont toutes leurs annales, rappor- » tent leur origine au Dieu Tuiscon » sorti de la Terre, & Pere de Man- » nus, qui eut trois fils, dont sont « descendus les Ingevons sur les » bords de l'Ocean, les Herminons » au milieu des Terres, & les Iste- » vons .... Qu'au reste le nom de » Germanie est nouveau & d'un

» usage récent ; parceque les pre-
» miers de cette Nation qui passé-
» rent le Rhin, & poussérent les
» Gaulois, furent nommez ou Ton-
» gres ou Germains. Mr. Leibnits dit que ce Tuiscon est le fameux Teut ou Taut reveré depuis l'Egypte jusques dans les Gaules & dans l'Espagne ; qu'il est croyable que ce fut un Heros Scythe qui mit sous sa domination cette vaste étenduë de Pays. On pourroit opposer à cette conjecture, que les Grecs descendus de la Scythie comme les Alemans, ne font nulle mention de ce Heros. Quoiqu'il en soit, les Alemans ont tiré de lui le nom de Teudisques & de Teutons. Celui de Germains vient de Herminons, Hermans ; les lettres G & H étant assez semblables dans la prononciation, & ne différant entre elles que par le plus ou le moins d'aspiration. Mr. Leibnits s'arrête à cette étymologie, quoiqu'il en donne encore une autre qui convient au passage de Tacite. En Aleman *Webr* signifie des armes, *Werra* la guerre, *hebr* ou *huri* une armée, *hariban* convocation

pour la guerre : d'ailleurs *man* signifie homme : de sorte que les Gaulois purent appeller ces nouveaux venus hommes belliqueux.

Sur le ch. 17^e. de Tacite, il dit qu'il a reconnu que la langue qui se parle dans le pays de Galles, & qui est la langue Bretonne, est celle des Cimbres & des anciens Alemans.

Les autres Pieces du Recüeil sont la plus-part des Vies de Saints, de Saintes, ou de quelques Personnes qui se sont distinguées par leur insigne piété. Et ce sont autant d'éloges pour l'Eglise Romaine, & de reproches de Schisme aux Protestans d'Alemagne, qui se sont éloignez de la Religion de leurs Peres.

Voici le nom des Saints. S. Ludger, premier Evêque de Munster. S. Bruno Archevêque de Cologne, & Frere de l'Empereur Otton I. qui l'employa dans les affaires du Gouvernement, & lui confia le Commandement de l'ancienne Lorraine, avec un pouvoir presque absolu. C'est ce que marque l'Auteur de la Vie ch. 17. *Et ut ita dicam, Archiducem in tam periculoso tempore misit.*

Novemb. 1708.

Mr. Leibnits croit que c'est le premier en Alemagne, qui a joint la Dignité de Duc ou de Comte à celle de Prélat. S. Théodoric ou Thierry Evêque de Mets, Cousin-germain du même Bruno, par leurs meres qui étoient de la Maison du fameux Witikind. Ezon Comte Palatin, qui épousa Mathilde Fille d'Otton II. & dont sont sortis des Ducs de Baviere & de Suabe. Mr. Leibnits en donne une table généalogique. S. Henri Empereur. S. Bernard, & S. Godard Evêques d'Hildesheim. S. Meinwerk Evêque de Paderborne, de la Maison de Witikind. S. Heimerade Prêtre. S. Auteur Archevêque de Treves.

Les Saintes sont, Ste. Ida, qui avoit été mariée à Ecbert que quelques uns font Fils de Witikind, & tige des anciens Comtes de Teclembourg. Ste Mathilde Veuve de Henri l'Oiseleur, & Mere de l'Empereur Otton le Grand : elle étoit de la Maison de Witikind. Ste. Adhelaïde, Veuve du même Empereur. Mathilde, cette celebre Comtesse de Toscane.

Il y a encore des Litanies anciennes, des Hiſtoires de tranſlations de Reliques; diverſes Chroniques, les Loix des Saxons & des Anglois ſituez dans la Saxe, le Poëte Saxon qui a écrit en Vers les Annales de Charlemagne, le Panegyrique de Berenger Roi d'Italie & Empereur; en Vers, un Poëme à l'honneur des braves Normans Fondateurs des Royaumes de Naples & de Sicile. Ce qui mérite quelque place dans ce Recüeil aux deux derniers Poëmes; c'eſt que dans l'un ſe trouve un Guerrier nommé Azon, qui eſt peut-être un des Ancêtres des Princes d'Eſte : dans l'autre on voit que Hugues Fils d'Azon tige des Princes d'Eſte, épouſa une Fille de Robert Guiſcard.

Mr. Leibnits a encore ajoûté, les diverſes leçons de l'Hiſtoire de Witikind Moine de Corbie, celle de Ditmare rétablie ſur un bon Manuſcrit que lui a fourni le P. Papebrok; enfin l'Ouvrage de Gervais de Tulbery, *Otia imperialia*, pour amuſer un Empereur.

On reconnoit dans Mr. Leibnits

non ſeulement un tres-ſçavant Homme, mais un parfaitement honnête Homme, avec une belle inclination à rendre juſtice au mérite d'autrui. Le P. Gamans que la mort a arrêté dans l'entrepriſe de donner l'Hiſtoire de la Métropole de Mayence, le P. Papebrok, & ceux qui travaillent avec lui, ont bonne part à ſes loüanges.

De tous les différens Memoires qui forment ce Volume, Mr. Leibnits a tiré la Genéalogie de la Sereniſſime Maiſon de Brunſwik. Azon d'Eſte dans le onziéme ſiécle, tenoit rang parmi les plus grands Seigneurs d'Italie, & il le tenoit par le droit de naiſſance, quoi qu'on ignore ſes Ayeux. Il fut Marquis de Ligurie & de Lombardie : & la ſituation de la Ville d'Eſte, qui eſt dans l'Etat de Veniſe, fait juger que ſa domination s'étendoit juſqu'à la Mer Hadriatique. Il épouſa en premieres nôces Cunegonde Fille & héritiere de Guelfe Duc de Carinthie, dont il eut Guelfe I. du nom dans la Maiſon d'Eſte. D'un ſecond mariage avec Garſinde Comteſſe du

Mans, il eût Hugues, & Foulque qui continua la posterité en Italie. Guelfe I. épousa Judith de Flandre, & fut Pere de Guelfe II. & de Henri I. surnommé le Noir. Celui-là épousa Mathilde Comtesse de Toscane, & mourut sans Enfans: celui-ci épousa Wulfhilde Fille & heritiere de Magnon Duc de Saxe. Son fils Henri II. dit le superbe, Mari de Gertrude Fille unique de l'Empereur Lothaire, fut Duc de Baviere & de Saxe, & eut Henri III. surnommé le Lion. La suite de cette Genéalogie est déduite dans le Dictionnaire de Moreri. Enfin Mr. Leibnits pense que les noms de Guelfes & de Gibelins qui divisérent longtems l'Italie en deux factions, viennent de l'émulation qu'il y avoit eû auparavant en Alemagne, entre ces Princes descendus par Cunegonde des anciens Guelfes dont ils prirent le nom, & ceux de la Maison de Hohen-Stauffen ou de Suabe, surnommez Gibelins.

On remarquera, que Bucelin dans sa Notice genealogique d'Alemagne, & Chifflet rapportent la troisiéme

race de nos Rois aux anciens Guelfes par Conrard, Frere de Judith Femme de l'Empereur Loüis le Débonnaire ; & qu'ils prétendent que Conrard fut Pere de Robert le Vaillant. Bucelin en tire aussi l'origine des Maisons d'Autriche, de Baviere, de Brandebourg, & de Gonzague : mais à Bucelin tout est bon, & ce lui seroit un sujet de scrupule de penser qu'un Auteur n'a pas dit vrai, en ce qu'il souhaite être vrai. Il se trouve d'autres gens d'un caractere différent : car au rapport de Mr. Leibnits, Messieurs du Cange & du Chesne, doutoient de la descendance des Princes de Brunswik, telle qu'on vient de la décrire.

ARTICLE CL.

RECHERCHES HISTORIQUES ET *genealogiques des Grands d'Espagne, avec un état de ceux qui vivent aujourd'hui, contenant leurs extractions leurs qualitez, leurs noms, leurs Alliances, leur Posterité, leurs Armes & Blazons. Le tout tiré de bons Memoires pour servir à l'Histoire du tems pre-* Novemb. 1708.

sent. Par J. C. Imhof, avec figures. A Amsterdam chez Zacharie Chartelain le Fils, Libraire près de la Maison de Ville 1707.

LE Sieur Imhof dans ces Recherches historiques & genéalogiques, donne au public un état ample & general des grands d'Espagne qui sont Espagnols naturels, ou dont les Terres honorées de cette qualité sont situées en Espagne. S'il traite de quelques autres Terres, c'est qu'elles ont été & sont encore aujourd'hui possedées par des Seigneurs Espagnols. C'est par cette raison qu'il se contente de donner simplement une liste des Princes Etrangers qui possedent la Grandesse, au Royaume de Naples, en Sicile, & en Flandres. On se plaindroit de Mr. Imhof s'il n'étoit pas Aleman & Conseiller de l'Empereur, de ce qu'il n'a fait aucune mention des Seigneurs François, que Philippe V. a honoré de la Grandesse depuis son avenement à la Couronne d'Espagne, en consideration de leurs bons services, & de l'attachement

qu'ils ont fait paroître pour sa Personne & pour ses interêts.

Le sieur Imhof divise son Ouvrage en trois Livres, par rapport à trois sortes de Grands dont il parle, lesquels sont ou Ducs, ou Marquis, ou Comtes. Dans la Grandesse il considere d'abord l'érection de la Terre élevée à ce titre d'honneur, puis les changemens s'il y en a eu; ensuite les noms de ceux qui possedent cette Dignité, leurs qualitez, leurs alliances, leur Posterité, enfin les Armes de leur Maison ou des autres dans lesquelles ces Terres titrées étoient auparavant. Mais pour faciliter l'avantage qu'on peut retirer de son travail, non seulement il a fait une Carte exacte des Etats que possedent les Grands d'Espagne, avec une table alphabetique de ces mêmes Etats; mais il traite encore de chaque Grand en particulier dans le même ordre: & par là il donne au Lecteur le moyen de contenter en un moment sa curiosité.

Nous ne parlerons point dans cet Extrait d'aucune Famille ni daucune Personne en particulier. Ce que

nous en pourrions dire, ou seroit trop long pour de simples Memoires, ou ne le seroit pas assez pour faire connoître les Familles, dont nous voudrions donner quelque notion. Mais nous esperons qu'on verra avec plaisir ce qui regarde l'origine des Grands d'Espagne, leurs prérogatives, & la distinction qu'il y a entre eux. C'est ce qui fait le sujet du Discours préliminaire que nôtre Auteur a mis à la tête de ces Recherches historiques & genealogiques des Grands d'Espagne.

La Dignité de Grand est en Espagne le plus haut titre d'honneur que la Noblesse puisse posseder; & les Prerogatives singulieres dont elle est accompagnée, la font souhaiter avec ardeur de ce qu'il y a de plus considerable dans le Royaume.

Les Grands, disent les Historiens Espagnols, sont les premiers Sujets du Roi; ils ne reconnoissent point d'autres Souverains que lui: ils ont le Privilege de se couvrir & de s'asseoir devant sa Majesté; & c'est pour cela, ajoutent-ils, que par antonomasie ils sont appellez Grands.

Ceux qui sont revétus de cette qualité pretendent aller de pair avec les Princes Souverains, & disputent la présséance & le pas à tous les Princes d'Italie & d'Alemagne.

Le nom de Grand est très-ancien en Espagne, & a toûjours servi de distinction, non seulement dans la Castille, mais dans les Royaumes d'Arragon & de Portugal. Cependant il a été un tems que le nom de *Ricos* étoit plus en usage en Espagne que celui de Grands. Les Seigneurs les plus considerables n'ayant point encore obtenu les titres de Ducs, de Marquis, ou de Comtes, qui les distinguent aujourd'hui des simples Gentils-hommes, se piquoient du titre de *Ricos Hombres*, parce qu'il n'y a rien qui donne plus d'autorité que les richesses. Les *Ricos Hombres* se couvroient devant le Roi; ils entroient aux Etats; ils avoient voix active & passive, & étoient de trois sortes. Car ils portoient ce nom ou à cause de leur extraction, ou en consideration de leur merite, ou par les charges dont ils étoient revétus: c'est ce qui composoit les trois clas-

ſes qu'on appelloit, *Ricos de Sangre, de Eſtado, y de Dignidad*. La premiere Claſſe étoit la plus éminente, parce qu'elle ne dependoit que de la naiſſance ; au lieu que les autres dépendoient de la volonté du Roi.

Mais ce nom devint dans la ſuite trop commun : de ſorte que les plus puiſſans Seigneurs qui avoient reçû du Roi *La merced de Pendon y Caldera*, c'eſt-à-dire la faveur de la baniere & de la chaudiere, qu'ils arboroient à leurs armoiries, pour marques du pouvoir qu'ils avoient de lever des troupes & de les entretenir, commencérent à prendre avec la permiſſion du Roi le nom de Grands, & de ſe diſtinguer par là des autres *Ricos Hombres*.

Le nom de Grand peu à peu eût le même ſort que celui de *Rico*, ſous les Seigneurs titrez, c'eſt à dire Ducs, Marquis, & Comtes, avec toutes les prérogatives qui y ſont attachées : & cette Dignité devint plus commune que jamais ſous le regne de l'Archiduc Philippe, & ſous la minorité du Roi Charles, ſans qu'il y eut aucune diſtinction

entre tous les Seigneurs qui portoient le nom de Grand. Cela dura jusqu'à l'avenement de Charles à l'Empire & à son couronnement à Aix la Chapelle : où les Princes refusérent de se trouver, si les Grands d'Espagne, dont l'Empereur avoit un grand nombre à sa suite, prétendoient se couvrir à la Ceremonie de son Sacre, & joüir des autres Privilèges que donne la Grandesse. L'Empereur employa le credit de D. Frederic de *Toledo* Duc d'Albe son Grand Maître d'Hôtel, pour engager ces Grands à n'user pas en cette rencontre de leurs Privileges. Ils y condescendirent : mais l'Empereur tourna depuis cette condescendance à l'avantage de la Couronne : & à son retour en Espagne, non seulement il borna le nombre des Grands, & l'éminence de leurs prérogatives, mais ils se reserva encore le pouvoir de donner la qualité de Grand, à ceux dont il voudroit honorer la naissance, ou recompenser les services. Par-là la Grandesse commença à s'étendre hors de l'Espagne, & a été commu-

niquée dans les Pays-bas, & dans l'Italie aux Personnes que le Prince en voulut gratifier. Ils joüirent des mêmes Privileges, avec cette seule difference que ceux qui ne sont pas Castillans d'origine se nomment Grands d'Espagne. Les autres dont les Terres érigées en Grandesse sont situées en Castille, s'appellent ordinairement Grands de Castille.

Les Historiens Espagnols ne sont pas d'accord des Maisons & des Seigneurs, qui conservérent la dignité de Grand dans le changement. Ils conviennent néanmoins que les Ducs de Castille furent du nombre; sçavoir ceux de *Medina Sidonia*, *d'Albuquerque*, *d'Alva*, *de Tormes*, *d'Escalogne*, *de l'Infantado*, *de Nagera*, *de Bejar*, *& d'Arcos*. Ils y ajoutent aussi l'Amiral & le Connétable de Castille, dont le premier est Duc de *Rioseco*, & l'autre Duc de *Frias*. De plus le Marquis d'*Astorga*, *& d'Aguilar*; les Comtes de *Lemos*, *& Benavente*, & des Seigneurs Arragonois les Ducs de *Segorbe* & de *Montalto*, comme issus du sang Royal.

C'est de ceux-ci que la premiere

classe des Grands a pris son origine. La 2^e^. commença par les Grands qui furent créez après l'an 1520. par l'Empereur Charles - Quint ou par le Roi Philippe II. son second Fils. Les Seigneurs qui furent aggregez à ce nombre par les Rois leurs Successeurs composérent la troisiéme classe. Mais la dispensation de ces classes dépend de la volonté du Roi, qui éleve à l'une ou à l'autre tel Grand qu'il lui plaît.

El sombrero, qui veut dire le Chapeau, & le moment auquel on a permission de le mettre sur sa tête devant le Roi, fait la distinction principale des Classes. Un Grand de la premiere ayant audience du Roi lui parle, & l'écoute parler toûjours couvert. Un de la deuxiéme ne met son Chapeau qu'après avoir achevé sa Harangue ou son compliment, & lorsque le Roi va lui répondre. Ceux de la troisiéme ne se couvrent qu'après s'être un peu retirez d'auprès du Roi vers la muraille.

L'action de se couvrir la premiere fois devant le Roi se fait avec Ceremonie. Celui qui doit être revêtu

de la dignité de Grand, vient au Palais à l'heure qui lui a été donnée, accompagné d'un cortege de Parens & d'Amis. Il y est reçû sous les armes & à portes ouvertes, jusqu'à la Salle d'Audiance où le Roi se trouve. Les Grands qui y sont presens se mettent à la gauche du Thrône Royal. Le nouveau Grand entre assisté d'un autre Grand, qui lui sert de second, & qu'on nomme en Espagnol *Padrino* : & après avoir fait trois profondes reverences, il parle au Roi ; & Sa Majesté lui répond, & lui dit de se couvrir, selon que la Classe dont il doit être le demande. Alors le Grand met le Chapeau : mais il l'ôte bien-tôt en se retirant d'auprès du Roi vers le lieu ou les autres Grands se trouvent debout, & s'incorpore ainsi dans leur Compagnie. Alors il se couvre de nouveau comme font tous les autres, en attendant que Sa Majesté se leve & retourne à sa chambre, où tous l'ayant accompagné la Ceremonie est finie.

Cependant le droit de se couvrir n'est pas ce qui imprime le principal

caractere de Grand, ſelon la remarque d'un Hiſtorien Eſpagnol * : La Grandeſſe, dit-il, eſt un tout composé de pluſieurs parties, qui ſont diviſées & qui peuvent être diſtribuées par le Roi ſelon ſon bon-plaiſir, puis qu'il eſt la ſource des honneurs. C'eſt par-là qu'il eſt permis à quelques perſonnes Eccleſiaſtiques & Seculieres de ſe couvrir devant le Roi, quoi qu'il n'y ait d'ailleurs d'autres prérogatives de la Grandeſſe attachées à leurs perſonnes ou à leurs dignitez. Tels ſont, le Nonce du Pape, les Patriarches des Indes, les Archevêques, les deux Generaux des Ordres Religieux de Saint Dominique & de Saint François, Les Ambaſſadeurs qui ont ſiége à la Chapelle, les Chevaliers de la Toiſon d'or toutes les fois qu'ils ſont revétus du Collier de cet Ordre, & les Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint Jaques, au jour que le Roi qui en eſt grand Maître tient Chapitre.

La permiſſion de ſe couvrir a été quelques fois accordée à des Sei-

* *Alonſo Carillo.*

gneurs qui n'étoient pas Grands d'Espagne. Elle fut donnée au Marquis de Caracene Gouverneur du Milanois, lorsque l'Archiducheſſe Marie Anne d'Autriche venant en Espagne pour Epouser Philippe IV. paſſa par Milan. Le Roi ne voulut point que ce Seigneur fut traité avec moins d'honneur que les autres Grands dans un lieu où il étoit Gouverneur, & où il representoit la personne du Roi. Ainsi il eût ordre de se couvrir devant la Reine pendant tout le tems qu'elle séjourneroit dans le Milanois.

Les Grands de la premiere claſſe ont cette prérogative, qu'ils peuvent prendre leurs titres d'honneur auſſitôt qu'ils leur sont échûs, ou par heritage, ou par alliance, sans demander ou attendre la confirmation du Roi & de son Conseil, comme sont obligez de faire tous les autres Seigneurs qui ne peuvent entrer en poſſeſſion d'aucun titre, avant que d'avoir fait sçavoir au Roi la mort de leurs predeceſſeurs, & que la succeſſion ait été justifiée dans le Conseil du Roi. Ce privilege autrefois

fois étoit ſeulement pour les anciens Ducs dont les titres ſont perpetuels & hereditaires : mais les autres Grands de la 1e. Claſſe ſoit Ducs, ſoit Marquis, ou Comtes, ſe ſont attribué cette exemption comme une prérogative appartenante à leur Dignité.

Mais la difference la plus eſſentielle qui ſe trouve entre les Grands d'Eſpagne de quelque Claſſe qu'ils ſoient, eſt que les unes ne le ſont qu'a Vie, c'eſt-à-dire que la Grandeſſe n'étant attachée qu'a leur perſonne, s'éteint à leur mort, & ne paſſe point à leurs Deſcendans ſemblable, à nos Ducs à brevet en France, dont la qualité de Duc finit avec la vie, & n'eſt point hereditaire à leur poſterité. Les autres Grands le ſont à titre & à race, & la Grandeſſe attachée a leurs Terres paſſe avec elle même en quenoüille, & en d'autres Familles au défaut des Heritiers mâles : Privileges que les Ducs & Pairs reçus au Parlement n'ont point en France, le titre de Duc n'étant point hereditaire avec le Duché dès qu'il tombe en que-

noüille, ou qu'il passe en d'autres Familles, sans une gratification particuliere du Roi. Il en faut cependant excepter les Duchez d'Aiguillon, de Luxembourg, & d'Espernon, qui dans les Lettres de leur erection, ont le Privilege de passer aux Femmes & en d'autres Familles, quoi qu'il n'y ait eû aucun usage de ce Privilege, les Ducs & Pairs, & le Parlement y ayant toujours fait opposition.

La maniere dont le Roi parle aux Grands en leur donnant la Grandesse, en fait toute la distinction. Car il dit aux premiers de se couvrir sans y rien ajouter; & alors la Grandesse n'est attachée qu'a la personne, & ne dure que pendant la vie. Mais il dit aux autres: Duc, Marquis, ou Comte d'un tel lieu, couvrez vous; & en ce cas la Grandesse est censée être attachée à la Terre titrée avec droit de passer à d'autres: c'est ce qui fait qu'il y a peu de Maisons en Espagne qui n'ayent été interrompuës, & dont le nom & les Terres n'ayent été portez par une Fille unique ou ai-

née dans une autre Famille. De-là vient aussi que les Grandesses se multiplient dans une même Maison, comme par exemple le Duc de *Medinaceli* d'aujourd'hui, qui est sept fois Grand d'Espagne, parce qu'il possede sept Terres honorées de la Grandesse, qui sont échûës à sa Maison par heritages, sçavoir quatre Duchez, deux Marquisats, & un Comté.

Il nous sera permis d'ajouter à cet Extrait, que dans un Discours préliminaire on auroit souhaité d'y voir un peu plus d'ordre & plus de liaison.

ARTICLE CLI.

LA VIE DE L'EMPEREUR Charles-Quint traduite de l'Italien de Mr. Leti, enrichie de figures en taille douce, volume in 12. en 4 tomes, en tout pages 1934.

CE sont les Filles de Gregorio Leti, qui donnent cette Vie au Public sur l'original Italien qu'en avoit publié leur Pere. Ces bonnes

Filles se mêlent de Politique dans leur Epître dedicatoire au Comte de Goessen. Elles condamnent de leur pleine autorité la sage conduite qu'a tenuë l'Espagne en ces derniers tems, en rendant justice à la Maison Royale de France. Mais ce n'est pas ce qui décidera. L'avertissement au Lecteur qui est de Gregorio Leti, montre que l'Auteur a conservé son esprit satyrique jusqu'à la fin de sa vie, & qu'il ne s'est pas épargné lui-même pour dire un bon mot. Les Auteurs, dit-il, sont les plus ambitieux de tous les hommes, après les Ecclesiastiques pourtant : ils contrefont les agneaux, pendant qu'ils ne sont que des boucs couverts de la lepre de la vanité. L'expression est noble, & l'on pourroit, en prenant seulement la pensée de Leti, le comparer lui-même à ces sortes d'animaux, dont le propre est de communiquer leur mauvaise odeur. Il publie tout boufi d'orgüeil, qu'il a enfanté cent volumes, & qu'il va commencer avec le nouveau siécle, un autre siécle de volumes, par cette Histoire de Charles-Quint.

Mais que veut-il dire, à propos de la patience qu'il lui a fallu avoir pour dévorer dix, quinze, ou vingt Auteurs sur un seul fait? Que fait à cela la patience que portent certains Religieux? Un esprit est bien gâté, quand il croit faire rire par de si fades allusions, & de si pitoyables pointes: mais aussi avoüe-t'il qu'il l'avoit presque perdu, & qu'il n'a gardé aucunes mesures avec personne. Cela ne donne pas grande idée de son Histoire du dernier siecle sur laquelle il est mort, & dans laquelle il préparoit ses Lecteurs à avaller, dit-il, de bonne grace quelques pilules un peu ameres, qui n'y devoient pas manquer. Il falloit que Leti eût toûjours quantité de ces pilules toutes prêtes; & cette Histoire de Charles-Quint en fournit, dont nous n'aurons garde d'empoisonner nos Journaux. Dès qu'on sçait le nom de l'Auteur, on s'attend de lui voir repandre sa bile sur tout ce qui se presente, même sur Charles-Quint son Heros, mais plus en parculier sur les Souverains Pontifes.

On trouvera donc dans cette Hist-

toire la même malignité & le même fiel que dans la Vie de Sixte V. mais non pas le même art : & l'on s'appercevra aisément que Charles-Quint auroit eu besoin d'une autre main pour étre habillé à la Françoise. Après ces remarques préliminaires, nous allons faire ce que faisoit Virgile en lisant Ennius.

Aurum de stercore colligit Enni.

Charles-Quint fut le septiéme Empereur de sa Maison, & par consequent l'Empereur d'aujourd'hui est le quinziéme depuis Rodolphe Comte de Habspurg, qui fût élû Empereur en 1273. Rodolphe eût pour Successeur son Fils Albert : celui-ci eût Frederic son Neveu, qui ayant été tué dans une bataille contre Loüis Duc de Baviere son Concurrent, laissa l'Empire en d'autres mains, d'où il ne rentra dans la Maison d'Autriche qu'environ cent ans après, dans la personne d'Albert second Gendre de Sigismond. Frederic troisiéme fut Successeur d'Albert. Maximilien le fût de Frederic. Maximilien fut celui qui forma la

grandeur de la Maiſon d'Autriche, par ſon mariage avec Marie Heritiere de Bourgogne, & par celui de Philippe ſon Fils aîné avec l'Infante Jeanne, qui fut mere de Charles-Quint, dont nous parlons.

Ce Prince nâquit à Gand l'an 1500. le 24. de Fevrier, jour qui lui fut toûjours heureux. Leti qui parle de tout ce qui regarde l'enfance de Charles, ſans oublier même ſa Nourrice, devoit bien ne pas oublier ſon Gouverneur, qui fut le Seigneur de Chievres Guillaume de Croy, qui réüſſit trop bien pour la France à former ſon Eleve. Ce fut pourtant par le choix de Loüis douze Roi de France, que de Chievres fut chargé de cet important emploi. Philippe Pere de Charles avoit recommandé en mourant l'éducation de ſon Fils à Loüis, à qui il ſe fioit plus qu'à Ferdinand ſon Beau-pere. Toutes ces circonſtances ne devoient pas être omiſes par un Hiſtorien qui ſe pique de dire tout ce qui eſt vrai, & d'avoir tout lû.

Charles à l'âge de ſeize ans, fit en qualité de Duc de Bourgogne, une

promotion de Chevaliers de la Toison d'or, parmi lesquels l'on vit trois Rois & deux Electeurs, sans parler de Ferdinand Infant d'Arragon, François premier à la tête de tous, qui de son côté donna son Ordre à Charles. François avoit alors sur Charles une superiorité de reputation acquise par une suite de Conquêtes en Italie, & par la brillante Victoire de Marignan; qui ne sembloit lui promettre rien moins dans la suite que la Journée de Pavie. On peut dire qu'il étoit dans son plus beau jour: au lieu que Charles ne commençoit qu'à paroître sur l'horizon. Mais celui-ci prit bien-tôt l'ascendant. Il fut couronné Roi d'Espagne en 1517. & déclaré Empereur en 1519. par les soins principalement de Frederic Duc de Saxe, qui après avoir refusé l'Empire pour lui-même, le fit tomber à Charles malgré les raisons de la brigue opposée qui portoit François premier. Cette élection fut comme la pomme de discorde, qui rendit les deux Concurrens ennemis irreconciliables, & donna lieu à une infi-

nité de maux, dont les plus tristes furent l'établissement de l'Heresie de Luther en Alemagne, & les progrès de Soliman en Hongrie; sans parler de l'Isle de Rhodes, que cèt Ennemi du nom Chrétien enleva en 1522. aux Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, qu'on a depuis appeléz Chevaliers de Malthe, du nom de cette Isle que Charles-Quint leur donna en 1530.

Nous ne nous arrêterons point à suivre toutes ces guerres qui font la matiere du premier tome : tout le monde en est assez instruit. Elles furent toutes, à parler en general, fort heureuses à Charles, qui eut le rare bonheur de voir entre ses mains presque tous ses Ennemis. La Paix de Cambray en 1529. qu'on nomma la Paix des Dames, parce qu'elle fut traitée par Loüise Mere de François premier, & par Marguerite Tante de Charles, auroit rendu à l'Europe, du moins pour un tems, la tranquillité dont elle avoit le même besoin qu'aujourd'hui, si l'Heresie de Luther d'un côté, & les Turcs de l'autre, qui avoient pour lors à leur

tête le fier Soliman, ne s'y fussent opposez. C'est ce qui fait la meilleure partie du second Tome, où l'on voit les commencemens de la Ligue de Smalcalde, qui obligea l'Empereur, à cause des grands préparatifs des Turcs, de s'accommoder avec les Confederez Lutheriens, & de signer les articles du Colloque de Schwinfurt, trop favorables aux Protestans. Le Christianisme n'auroit pas laissé de tirer avantage de cette union, si Charles-Quint eût fait contre Soliman ce qu'on s'étoit promis de la belle Armée qu'il conduisit lui-même en Hongrie. Charles s'apperçût bien à son passage en Italie, du tort que cette Campagne avoit fait à sa reputation. Il alla la reparer devant Tunis, d'où il chassa Barberousse, & revint Triomphant en Sicile, puis à Naples, & à Rome, où il fut reçû par tout avec des honneurs, qui sembloient mettre cet Empereur au dessus de tous ceux de l'ancienne Rome, s'il ne fût venu bien-tôt après échoüer en Provence, & donner lieu aux railleries & aux Pasquinades plus piquantes souvent que les Triomphes.

Une Treve de dix ans concluë à Nice par le Pape Paul troisiéme, entre Charles & François, le dernier jour de Juin 1538. donna lieu à l'un & à l'autre de ces Princes d'oublier leurs malheurs & leurs humiliations. Mais ils ne pûrent demeurer long-tems en repos ni l'un ni l'autre durant la Treve. Charles forma la malheureuse entreprise d'Alger, contre le sentiment de ses meilleurs Capitaines : mais il tira de la Ligue de Smalcalde une nouvelle source de gloire, à la fameuse bataille qui se donna sur les bords de l'Elbe le 24. Avril 1547. qui le rendit Maître des deux Princes les plus animez contre lui en faveur du Lutheranisme, Jean Frederic Electeur de Saxe, & le Landgrave Philippe. La prison de ce dernier que l'Empereur fut accusé d'avoir trompé par une équivoque, fit une tache à sa gloire, & fut une des principales causes qui firent dans la suite éclorre une nouvelle Ligue, qui mit Charles-Quint dans un danger manifeste d'être prisonnier lui-même. Maurice à qui ce Prince

avoit donné l'Electorat, dont il avoit dépoüillé Jean Frederic, oublia ſon Bienfacteur ; & donnant plus au chagrin qu'il eût d'avoir été trompé lui-même par l'Empereur, ſur la parole duquel, & ſur la Foi d'un Traité, il avoit engagé le Landgrave ſon Beau-pere, à venir ſe remettre à ſa diſcretion, fut le principal Artiſan de cette formidable Ligue, qui obligea Charles-Quint à prendre la fuite avec autant de précipitation que de honte. Maurice ſe reconcilia pourtant avec l'Empereur, qui chercha à ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû en tournant toutes ſes forces contre la France ; parce que le Roi Henri ſecond ſucceſſeur de François premier, avoit appuyé les deſſeins de Maurice, & des autres Confederez. Tout cela ſe voit fort au long ſur la fin du ſecond tome & dans tout le troiſiéme.

Le quatriéme contient la fin du Regne de Charles, que la levée du fameux ſiege de Mets n'illuſtra pas. Quelques-uns ont crû que cette diſgrace de l'Empereur, qui avoit

voulu se trouver en personne à ce siége, avec l'élite de ses Troupes & ses meilleurs Capitaines; avoit contribué du moins à avancer l'execution du dessein qu'il avoit formé de renoncer à l'Empire. Il est certain que ce Prince cessa d'étre heureux, & que la fortune tourna du côté de Henri, qui eût tout le brillant des jeunes Heros. Le chagrin qu'il eût des succés du jeune Monarque, eût part sans doute à la vengeance qu'il tira de la Ville de Theroüane, qu'on croit avoir été la Capitale des anciens Menapiens. Il la fit assieger & ensuite raser de fond comble, sans avoir égard à la noblesse de son Siege Episcopal; des débris duquel furent formez les trois Evêchez de Bologne, de Saint Omer, & d'Ipres. Quoi qu'il en soit Charles devenu infirme, malheureux, chagrin, songea tout de bon à accomplir le grand dessein qu'il méditoit, après avoir donné par le mariage de son Fils Philippe avec la Reine Marie d'Angleterre, de nouvelles raisons de jalousie à toute l'Europe, & de nouvelles es-

perances à la Maiſon d'Autriche, à qui pourtant cette Alliance ne donna qu'un éclat paſſager. Ce mariage, l'abdication de l'Empire en faveur de Ferdinand, la ceſſion de l'Eſpagne & des autres Etats à Philippe en 1556. la retraite de l'Empereur au Monaſtere de St. Juſt en Eſtramadoure en 1557. le 26ᵉ. Fevrier, ſa mort en 1558. le 21ᵉ. Septembre, & non pas le 24ᵉ. Fevrier comme l'a écrit Palavicin, tous ces faits détaillez occupent le quatriéme tome.

A cette ſuite hiſtorique de la Vie de Charles-Quint, on va joindre quelques reflexions ſur la maniere dont elle eſt écrite. La premiere qui frape d'abord le Lecteur, & que nous avons déja inſinuée, c'eſt que Leti eſt ici bien different de ce qu'il eſt dans une autre Traduction, qui étoit tombée aſſurément en de meilleures mains. Il faudroit refondre celle-ci toute entiere, pour lui donner une forme digne du grand Prince, dont elle ne laiſſe pas de repreſenter les traits, au travers d'une infinité de défauts.

La ſeconde reflexion eſt que Le-

ti, à en juger par cette Histoire n'est nullement Historien, ni pour le fond des choses, ni pour la maniere de les exposer. C'est un Compilateur qui a ramassé tout ce qu'il a trouvé, qui lui a paru avoir tant soit peu de rapport a Charles-Quint. Ce ramas au reste est mal digeré, plein de redites, & de reflexions inutiles & même pitoyables. Outre que souvent ce que touche l'Auteur ne suffit pas pour mettre le Lecteur au fait.

Un Historien doit être sincere: Leti affecte de se donner pour tel, & il n'est rien moins. Il donne le tort aux Papes presque par tout, par ce qu'ils sont Papes. Par tout où il trouve les Gens d'Eglise, il tombe dessus. S'il est obligé d'en loüer quelqu'un, c'est toûjours avec quelque sorte de malignité. L'Evêque d'Osma par exemple Confesseur de Charles-Quint, étoit, dit-il, Homme docte & de probité, du moins en apparence. Après tout la Satyre de Leti blesse moins, parce qu'elle est ordinairement très-grossiere.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'il n'épagne pas son Heros. Char-

le-Quint étoit ſans doute un Prince qui réüniſſoit de grandes qualitez. Il étoit habile, ſage, politique, religieux. Leti en convient en pluſieurs endroits. Voici cependant comme il en parle page 216. du premier tome. *C'étoit, dit-il, un fort grand Prince, que perſonne n'a jamais égalé, ni à l'égard de ſes actions qui lui ont acquis tant de gloire, ni dans le nombre de ſes Conquêtes.* Voilà un beau début : voyons la ſuite. *Il faut avoüer, dit-il, qu'il a ſurpaſſé tous les autres à ſçavoir revêtir le vice même des couleurs de la ſainteté, à couvrir ſes interêts du manteau de la Religion, à poignarder ſes ennemis, & puis les accompagner au tombeau avec les plus grandes démonſtrations de triſteſſe. Jamais Prince n'a mieux ſçu que lui le ſecret de donner un ſoufflet à des Papes de la main droite, pendant qu'avec la gauche il tenoit le Breviaire ouvert devant lui; frapper d'un côté pendant qu'il regardoit de l'autre; mettre des Armées ſur pied pour défendre la Religion, & puis s'en ſervir pour dépoüiller*

les Innocens de leurs Etats ; ravir des biens & des pays entiers à vive force par des ruſes & des tromperies, pendant qu'il donnoit quelque aumône à des pauvres. On croiroit peut être, que Leti ne parle ici que de la conduite particuliere de Charles en quelques rencontres : mais non il déchire ce Prince ſans aucun ménagement. En un mot, dit il, il n'a jamais fait autre choſe pendant qu'il a regné, que de ſonger à ſauver les apparences, & de faire en ſorte qu'on ne pût pas découvrir ſes mauvais deſſeins.

Qui croiroit que dans la même page, & ce qui eſt plus ſurprenant pour juſtifier une Satyre auſſi peu meſurée, Leti rapporte juſtement une action de Charles capable de faire ſon Panegyrique ? L'occaſion étoit tres delicate : il s'agiſſoit d'un piege qu'on tendoit à la chaſteté de ce Prince, & qu'il évita avec une extrême ſageſſe. S'il eût des foibleſſes en d'autres rencontres, elles n'ôtent rien au merite de l'action dont nous parlons. Après cela les injures dont Leti accable François premier,

montrent que cet Auteur n'eſt pas du nombre de ceux que les Princes Amateurs des Lettres ont dû favoriſer.

Un autre défaut de Leti, ce ſont des digreſſions fourrées, ce ſemble, uniquement pour groſſir les Volumes. Telle eſt celle des Dames qui alloient autrefois à cheval & qui n'y vont plus. Telle eſt encore la diſſertation qu'il fait au ſujet des Dames, & que nous n'avons garde de rapporter. Il eſt vrai qu'un Hiſtorien doit avoir des mœurs : mais doit il les corrompre? Nous aurions bien d'autres reflexions à faire qui nous meneroient trop loin. Une regarderoit en particulier la Religion de l'Auteur, qui ne paroît pas en avoir eu beaucoup.

Malgré les défauts de cette Hiſtoire, elle a du bon. On y trouve des faits curieux, comme ſont les inſtructions que donne Charles-Quint a Philippe II. concernant les interêts des Princes; la Conſultation que l'on fit en Eſpagne par ordre de l'Empereur touchant l'alienation des Fiefs Eccleſiaſtiques, pour ſub-

venir aux besoins de l'Etat ; l'établissement des Grands d'Espagne perfectionné & consommé par le même Prince ; son Couronnement à Boulogne par le Pape Clement VII ; son entrevûë avec François premier à Aiguesmortes & à Marseille ; son passage à Paris pour aller châtier les rebelles de Gand ; la donation de l'Isle de Malthe aux Chevaliers de Rhodes ; l'affaire de Bosius premier Evêque de Malthe depuis que les Chevaliers en sont les Maîtres ; divers Traitez de paix ou d'alliance &c.

Mais une des choses qui fait le plus de plaisir dans cette Histoire, ce sont les traits d'Esprit que l'Auteur y a recüeillis. Nous en mettrons ici quelques-uns qui feront juger des autres. Charles-Quint n'aimoit point le Latin, mais il possedoit parfaitement les langes vivantes, & principalement la Françoise. Il disoit, *qu'il vouloit se servir de la langue Italienne pour parler au Pape, de l'Espagnole pour parler à la Reine Jeanne sa Mere, de l'Angloise pour parler à la Reine Catherine sa Tante, de la Fla-*

mande pour parler à ses citoyens & amis, & de la Françoise pour s'entretenir avec lui même. Le fameux Antoine de Leve ne voulant pas par respect se couvrir devant l'Empereur qui le lui ordonnoit, ce Prince lui mit lui même son chapeau sur la tête, ajoûtant, qu'*un Capitaine Italien qui avoit si glorieusement servi pendant soixante Campagnes, meritoit bien de joüir des privileges des Grands d'Espagne, d'être assis & couvert à l'âge de 73. ans en presence d'un Empereur qui n'en avoit que trente.*

La Reine Catherine passant en France avec le Roi de Navarre son Epoux, qui venoit d'être dépoüillé par Ferdinand, lui disoit: *Mon cher Epoux, nous n'aurions pas perdu ce Royaume, Si vous en aviez été Reine, & que j'en eusse été le Roi.* Charles-Quint parlant des honneurs qu'il avoit reçus à Luques, où aucun particulier ne lui demanda aucune grace, disoit, *qu'il n'avoit triomphé sans interêts qu'à Luques.* Le même Prince se préparant à entrer en Provence avec une Armée formidable, demanda à du Bellay Ambassadeur

de France, en combien de journées une Armée pouvoit aller de Milan à Paris : du Bellai lui répondit, *En douze commodément, pourvû que les François ne la battent pas dès la premiere journée.* L'évenement rendit ce mot encore plus beau.

ARTICLE CLII.

SUITE DE L'EXTRAIT DU DROIT de la Nature & des Gens par le Baron de Puffendorf. Tome 2. pag. 472.

LE 5e. Livre ne fournit que peu de matiere à un Extrait, puisqu'il ne contient que des choses assez communes, quoiqu'en elles mêmes tres-necessaires, touchant le prix des choses, les contracts & leurs diverses especes. Dans le premier ch. l'Auteur remarque qu'il y a un prix intrinseque & propre des choses, par rapport aux besoins, ou aux commoditez, ou aux plaisirs de la vie ; & un autre éminent & virtuel, qui est celui de la monnoye, laquelle dans l'usage vaut toutes choses. Il décide que le prix d'une

chose est rehaussé par l'affection que le possesseur y a, qui peut vendre sa complaisance à se défaire de ce qu'il aime. Mais ce sentiment, qui n'est pas particulier au Baron de Puffendorf, met à prix une vaine & souvent bizarre inclination. La Justice dit à un tel Possesseur : Il vous est libre de garder ce que vous aimez tant: mais si vous pouvez vous résoudre à le vendre, suivez la nature du contract de vente, qui consiste dans l'égalité de la chose & du prix. Il se déclare au ch. 3^e^. contre la Morale severe de Ciceron à condamner un Marchand, qui ayant conduit un vaisseau chargé de bled dans une Ville, où la disette seroit grande, profiteroit de l'occasion presente de vendre cher, sans donner avis que d'autres vaisseaux aussi chargez de bled s'y rendroient bientôt. Il réduit les contracts bienfaisans, aux commissions, aux prêts à usage, & aux dépôts.

Cet Auteur au ch. 7^e^. dit contre Saumaise, que prêter des choses qui se consument par l'usage, c'est les aliéner & en céder le domaine: & ce-

pendant avec Saumaiſe il prend la défenſe du prêt à interêt & à uſure. Et au huitiéme il prétend, qu'un contract de ſocieté, ſans entrer en rien dans les pertes, eſt licite : parce, dit-il, que c'eſt alors un contract mixte & de Societé & d'Aſſecuration.

Il n'oublie pas les conventions de hazard, comme dans le jeu & les loteries. Après avoir parlé de l'aſſûrance des conventions, par le moyen du cautionnement & des gages ; de leur annéantiſſement, ou par l'accompliſſement de ce qui étoit porté, ou par la compenſation, ou par le dédit ; Il paſſe dans le chapitre 12e. à leur interprétation ; & il a raiſon de dire, qu'elles doivent toûjours s'étendre ſelon la propre & ordinaire ſignification des mots dans leſquels elles ſont conçûës. Que s'il y eſt entré quelque ambiguité ou quelque contradiction apparente ; il faut avoir recours, de même que dans les Loix, aux conjectures priſes de l'intention des Contractans, de la nature de l'affaire, des effets & des ſuites, de la conformité des termes

avec d'autres termes équivalens. Il orne tout cela d'éxemples qui font plaisir à lire.

Mais quel moyen la Loi naturelle fournit-elle aux hommes, de poursuivre leurs prétentions, & de vuider leurs differerends? Certainement ils n'y doivent pas employer la force, mais la raison; ni s'abandonner à la férocité, mais s'en tenir à ce que l'humanité prescrit: & si en exposant eux-mêmes leurs droits, ils n'avancent point; ils doivent s'en rapporter à la décision d'un Arbitre. Une pensée si raisonnable donne lieu au Baron de Puffendorf de s'étendre sur les qualitez d'un Arbitre, & ensuite sur celles d'un Témoin.

Le sixiéme Livre traite en trois chapitres, du mariage, du pouvoir paternel, & de celui des Maîtres sur leurs serviteurs. Tous les déreglemens condamnez par Saint Paul dans la premiere Epitre aux Corinthiens ch. 7. v. 9. & 10. le sont aussi par la Loi naturelle, laquelle ne commande pas le mariage généralement à tous les hommes, de bonnes rai-

 sons

ſons en pouvant retenir dans le célibat. Le Baron de Puffendorf en rapporte quelques unes, ſans toucher à la principale, qui eſt un motif de Religion & de plaire à Dieu. Il favoriſe les Femmes dans le mariage. Ce n'eſt pas par nature, dit-il, mais par convention, qu'elles ſont ſoumiſes à l'autorité de leurs Maris : & tout l'avantage que les Hommes s'attribuent du côté de l'eſprit & des forces, ne leur donne pourtant pas droit de s'emparer du gouvernement de la maiſon.

Touchant la polygamie il conclut, » Que le Reglement le plus » honnête, le plus avantageux, & le » plus propre à entretenir la paix » dans les familles, c'eſt que chacun » n'ait qu'une Femme; & que cette » ſorte de mariage, qui impoſe au » Mari & à la Femme une égale obli- » gation de fidelité, eſt ſans contre- » dit la plus parfaite & la plus noble. Mais ſur le divorce il ſe relâche étrangement. Il appelle mariages honoraires, ceux qui ſe contractent entre des perſonnes fort avancées en âge. Enfin il parle des empêche-

mens du mariage, & ſur tout de ceux de la conſanguinité.

Le pouvoir des Peres & des Meres ne paroît pas aſſez bien établi au Baron de Puffendorf, ſur ce qu'ils ont donné la vie à leurs Enfans. Il ajoûte donc 1°. Que les Enfans ne ſçauroient être élevez pour la vie civile, comme ils le doivent, qu'ils ne ſoient ſoumis à la direction de leur Pere & de leur Mere. 2°. Qu'il faut entendre qu'il y a un conſentement tacite de la part des Enfans par rapport à leur conſervation, qui leur vient de leur Pere & de leur Mere. En preſcrivant des bornes au pouvoir paternel, il dit qu'à s'en tenir à la Loi naturelle ; il ne va pas juſqu'à annuller le mariage contracté par les Enfans. Cet Auteur donne une idée aſſez juſte de l'état de ſervitude, en le comparant à celui d'un Mercenaire perpetuel : & c'eſt ſur ce pied-là qu'un Maître doit traiter ſes Eſclaves, ſans oublier qu'ils ſont hommes comme lui.

Dans le Livre ſeptiéme, cet Auteur ſe propoſe d'expliquer, comment s'eſt fait l'établiſſement de ces

grandes Societez que nous appellons des Etats, & les diverses formes qu'elles ont prises. Il remarque ch. premier, que l'Homme auroit pû trouver dans les bornes de sa famille particuliere, de quoi satisfaire l'inclination naturelle qui le porte à aimer la societé, & qu'il a fallu un puissant motif pour l'engager à entrer dans une societé plus étenduë, où il faut s'assujettir à des Loix souvent gênantes. C'est la crainte qui l'a contraint à chercher cet asyle, contre la malice des autres Hommes. Non pas que l'Homme soit naturellement ennemi de l'Homme, comme Hobbés l'a prétendu faussement : mais parce qu'il y en a de méchans, contre lesquels il est necessaire de se précautionner, en leur opposant une conféderation, qui rende leurs mauvaises entreprises si perilleuses à eux-mêmes, qu'ils aiment mieux s'en abstenir.

Or pour comprendre la nature d'une telle confederation, il faut s'imaginer une multitude d'Hommes ou de familles, qu'une défiance & une crainte mutuelle tourmente,

ſans avoir d'autre moyen de s'en délivrer, qu'en s'uniſſant de volontez & de forces pour la ſûreté d'un chacun d'eux, & contre ceux qui oſeroient entreprendre ſur les autres. Ce n'eſt encore entre-eux qu'une demie convention, qui n'eſt parfaite que lorſque tous dépoſent & leurs volontez & leurs forces, en s'engageant à ſuivre une direction commune. C'eſt alors un Etat, un Corps Politique, & un Peuple, ce qui auparavant n'étoit qu'une multitude. Il ne reſte donc plus aux particuliers, qui ſe ſont démis du droit naturel de ſe conduire & d'uſer de leur forces à leur gré, que la ſoumiſſion: & qui eſt Prépoſé, à la direction commune, à le pouvoir ſouverain. Il demeure quelquefois au Peuple même, s'il s'eſt reſervé de décider des affaires communes par ſon ſuffrage: quelquefois il eſt déferé en un nombre de perſonnes ou à un Sénat: & quelquefois il réſide en une ſeule perſonne, qui eſt le Prince ou le Roi. D'où vient la difference des Etats Démocratiques, Ariſtocratiques, Monarchi-

ques. Le Baron de Puffendorff soûtient qu'il intervient une seconde Convention, qui forme une mutuelle obligation au Souverain de bien gouverner, & aux Sujets d'obéïr. Hobbés le nie par une raison décisive : c'est que ceux-ci après s'être dépoüillez de leur volonté ne sçauroient plus contracter, ni par conséquent marquer des bornes à la Puissance suprême. Voici maintenant la définition de l'Etat ainsi établi : » C'est une Personne morale » composée, dont la volonté formée » des volontez de plusieurs, en vertu » d'une convention, est regardée » comme la volonté de tous, afin » qu'elle puisse se servir des forces » & des facultez de chaque parti- » culier, pour procurer la paix & » la sureté commune.

De ce qu'on vient de dire il résulte, que le pouvoir Souverain, soit qu'il réside en une seule personne, ou en plusieurs, selon la diverse constitution des Etats, vient de Dieu comme Auteur de la Loi naturelle : ainsi que l'explique le Baron de Puffendorf au chap. troisiéme. Qui

perd quelques pages à refuter le sentiment de Hornius, que les Rois reçoivent immediatement de Dieu leur Puissance : ce qui est tres-vrai, en l'étendant aussi aux Senats & aux Assemblées populaires dans les Etats Aristocratiques & Démocratiques.

Au pouvoir souverain est indivisiblement attaché le droit de porter des Loix, de juger, de recompenser, & de punir, d'ordonner des levées d'argent, de faire la paix & la guerre, de veiller à la saine Doctrine. C'est ce que cet Auteur démontre au ch. quatriéme : & après avoir dans le cinquiéme parlé des diverses sortes de Gouvernemens, où il ne semble pas satisfaire à la curiosité & à l'attente d'un Lecteur ; il revient dans le sixiéme à exposer quels sont les avantages du pouvoir souverain, de ne rendre point compte de ce qu'il ordonne, d'être au-dessus des Loix humaines, de ne dépendre ni du Peuple, ni d'aucun Superieur. Il remarque judicieusement que le Pouvoir absolu n'a rien d'odieux, puisqu'il doit être reglé par l'équité : & ensuite il s'étend

ſur le Pouvoir limité de quelques Princes dans leurs Etats. Dans le chap. ſuivant il traite des moyens d'acquerir la Souveraineté par la force & par conquête, par élection, par ſucceſſion. Dans le huitiéme qui eſt de la ſoumiſſion dûë au Souverain, il décide qu'il faut obéïr à un Uſurpateur, tandis que le Prince legitime n'eſt pas en état de ſe faire juſtice. Enfin le ch. neuviéme eſt des devoirs du Souverain. Tout ce Livre par la grandeur & l'importance des matiéres qui y ſont traitées, demandoit des exemples choiſis de l'établiſſement & de la conſtitution de divers Etats : l'Auteur n'en a pourtant point mis ; & un tel manquement jette ſur cette partie de ſon Ouvrage un air de raiſonnemens abſtraits & de diſcours vagues.

Rien de plus grand parmi les Hommes, que ce que le Baron de Puffendorf entreprend de traiter dans le huitiéme Livre : c'eſt de la Souveraineté. Il commence par les Loix civiles, qui émanent du Pouvoir ſouverain ; & qui en effet ne

ſont ou qu'une explication ou qu'un ſupplément de la Loi naturelle. Sur quoi il remarque, contre l'impie maxime de Hobbés, qu'il y a des actions bonnes ou mauvaiſes de leur propre nature, & antecédemment à toute Loi civile. Que ſi celle-ci permet quelque fois ce qui eſt contraire à la Loi naturelle ; ce n'eſt pas pour autoriſer ce qui eſt mal : mais elle en laiſſe à Dieu la punition. Les deux chapitres ſuivans ſont du droit du Souverain ſur la vie de ſes Sujets, ſoit pour les expoſer aux peril de la guerre, ſoit pour les punir de leurs crimes.

Dans le chapitre cinquiéme il dit de belles choſes de l'eſtime : il en diſtingue de deux ſortes, eſtime ſimple, eſtime de diſtinction. La premiere n'eſt autre choſe que d'être reputé homme de bien & d'honneur : l'infamie lui eſt opposée : & il dit que non-ſeulement de mauvaiſes actions, mais de vils emplois font perdre cette ſorte d'eſtime. Celle de diſtinction ſe devoit encore diviſer, ſelon qu'elle eſt fondée, ou ſur ce qui s'appelle mérite,

c'eſt à dire ſur les qualitez de l'eſprit & du cœur ; ou ſur quelques actions mémorables & d'éclat ; ou ſur des emplois honorables ; ou enfin ſur des uſages établis : telle eſt la Nobleſſe qui vient de la naiſſance : tels ſont les titres d'honneur. Au reſte il n'y a que les emplois, la naiſſance, & les titres d'honneur, qui donnent quelque preſſéance, & qui regle les rangs. A propos de preſſéance le Baron de Puffendorf ſe propoſe une queſtion, & la décide autrement qu'il n'auroit fait à Paris ou à Vienne. Il demande donc, ſi un Roi peut ſe faire une raiſon, de l'ancienneté & de la gloire de ſon Royaume & de ſa propre Maiſon, de l'étenduë & de la puiſſance de ſes Etats, d'une coutume depuis long-tems établie ; pour prétendre de préceder les autres Rois ? Il répond que non. Car ſelon lui c'eſt aſſez d'être Souverain pour ne le céder à aucun autre. Mais il faut reconnoître que les Hommes ſont portez à tourner leur admiration vers ce qui eſt ancien & relevé : or ce ſentiment naturel dans la neceſ-

ſité où les Souverains ſe trouvent ſouvent de traiter enſemble, a mis entre eux la diſtinction des rangs: l'uſage l'a confirmée, & elle eſt devenuë du droit des Gens.

En ce qui regarde les biens des particuliers, le pouvoir du Souverain ſe réduit à trois points. 1°. A regler par les Loix l'uſage que chacun doit faire de ſes biens, conformément à la conſervation & à l'avantage de l'Etat: de là viennent les Loix contre le luxe, le jeu, la prodigalité. 2°. A éxiger des impôts & des ſubſides. 3°. A uſer du Domaine éminent: car puiſque pour la conſervation de l'Etat, le Souverain eſt en droit d'expoſer la vie d'un Citoyen aux plus grands perils, il ne l'eſt pas moins à ſe ſervir de tous ſes biens, à ruïner ſa maiſon, ou à prendre ſon champ pour conſtruire des fortifications neceſſaires: mais en ce cas l'équité demande, que le Citoyen dépoüillé de ſon bien, ſoit dédommangé ſur l'Etat. Il eût été à propos de diſtinguer un quatriéme point: & c'eſt la maniere d'avoir & de tranſporter la poſſeſſion

des biens ; d'où viennent les Loix de l'heredité, des donations, des testamens, de la prescription, du commerce, du transport des marchandises, des monnoyes. Le Baron de Puffendorf étend son discours jusqu'à éxaminer le droit qui convient au Souverain sur l'Etat même ; & il dit avec raison, qu'il n'est pas en son pouvoir de le ceder ou de le soumettre, ni totalement ni en partie à un autre Souverain, ou de le transporter à un autre famille. Il met néanmoins aprés Grotius de la difference entre les Etats patrimoniaux, & ceux qui ne sont pas patrimoniaux : les premiers étans regardez comme biens propres & particuliers, dépendent de la volonté de celui qui les posséde, & qui peut en disposer à sa volonté. Il s'agiroit seulement de sçavoir, s'il y a des Etats de cette espece. C'est ce qui est traité dans le chap. cinquiéme.

Le suivant, qui est du droit de faire la Guerre, commence par ces paroles bien remarquables : » Ce » sont des maximes certaines & in» violables de la Loi naturelle, qu'il

» ne faut jamais faire de mal, ni causer
» le moindre dommage à personne
« injustement, que chacun doit
» exercer envers les autres les de-
» voirs de l'humanité, & que de son
» propre mouvement il faut s'acqui-
„ ter de ses engagemens. Lorsque
„ les Hommes pratiquent ces de-
„ voirs les uns envers les autres,
„ c'est ce qu'on appelle Paix ; qui
„ est l'état le plus conforme à la na-
„ ture humaine, le plus capable de
„ la conserver, & celui dont l'éta-
„ blissement & le maintien est le but
„ principal de la Loi naturelle. C'est
„ même l'état propre & original de
„ la nature humaine, considérée
„ comme telle, puisqu'il vient d'un
„ principe qui distingue les Hom-
„ mes d'avec les bêtes : au lieu que
„ la Guerre est produite par un
„ principe commun à tous les ani-
„ maux. En effet l'instinct naturel
„ porte les bêtes à se défendre & à
„ tâcher de se conserver : mais elles
„ ne sçavent ce que c'est que la Paix,
„ dont l'idée renferme une execu-
„ tion volontaire de ce que l'on doit
„ aux autres, & de s'abstenir de

„ toute injure par un principe d'o-
„ bligation mutuelle. Cet Auteur rapporte avec Grotius les injustes causes de la Guerre, à l'avarice & à l'ambition. Et il ajoûte qu'il y en a encore d'autres injustes, mais colorées de justice : telles que sont la crainte d'un puissant Voisin, l'utilité qui peut revenir de la prise des armes, l'envie d'un meilleur établissement, le déni d'une chose qui n'est pas duë par justice, le dessein d'ôter à un autre ce qu'il possede. Voilà dans l'énumération de ces fausses raisons la condamnation de la Hollande, de l'Angleterre, du Portugal, des Cercles de l'Empire, de la Savoye, par rapport à la présente Guerre. Il descend ensuite au détail de ce que la Guerre permet contre un Ennemi : & il dit qu'il est permis de se servir des traitres & de les solliciter.

Des conventions qui se font avec un Ennemi, les unes ne font que suspendre la Guerre, & ce sont des Tréves : les autres la finissent & ramenent la Paix. Puisque la premiere laisse les deux Parties dans l'état

d'Ennemis, le Baron de Puffendorf n'en fait pas grand cas, & il pense qu'à s'en rapporter à la Loi naturelle, elles peuvent être violées sans scrupule, & être regardées comme une ruse; quoique par le droit des gens elles doivent être observées. Grotius est d'un sentiment contraire, qui est le véritable. De ces conventions le Baron de Puffendorf passe aux Alliances, qui se font entre les Souverains; & puis à l'obligation qu'ils ont de garder leurs promesses, & de satisfaire à leurs sermens, soit à l'égard des autres Souverains, soit a l'égard de leurs propres Sujets.

Comment un Citoien cesse-t'il d'être membre de l'Etat? c'est en s'en retirant pour passer dans un autre, ou en étant chassé. Mais un Citoien peut-il à son gré abandonner l'Etat, dont il étoit membre? c'est sur quoi il faut consulter les Loix & les coûtumes de l'Etat même, selon qu'elles permettent ou défendent ces sorties. Mais l'Etat peut-il chasser & bannir un Citoien innocent? non. Enfin le 12e. ch. est du changement & de la destruction

des Etats. Le changement qui consiste dans la maniere du Gouvernement ; comme lorsque de Démocratique il devient Aristocratique ou Monarchique ; ce changement, dis-je, ne donne point d'atteinte essentielle à l'Etat ; & c'est toûjours le même Peuple avec les mêmes engagemens, & les mêmes obligations envers les autres Etats. Un Roi ainsi établi de nouveau, ne peut prétendre qu'à l'ancien rang qu'avoit l'Etat dont il prend le Gouvernement, dit cet Auteur, en contredisant ce qu'il a avancé, qu'il n'y a point de rang entre les Souverains. Un autre changement vient de la séparation d'un Etat en deux, ou de l'union de deux Etats en un seul. La destruction de l'Etat arrive par la dissipation du Peuple qui le composoit.

Reflexions generales sur cet Ouvrage.

On ne veut pas diminuer l'estime que cet Ouvrage a acquise & méritée à son Auteur : mais on est contraint d'avoüer qu'il est beaucoup au dessous des Théologiens, qui éxaminent les mêmes matieres dans

les Traitez des actes humains, des Loix, du Droit, & de la Justice. * Ils suivent une méthode plus reguliere, ils ont plus d'exactitude dans les définitions & les divisions; & chez eux tout est plus arrangé ou plus juste. Si dans leurs citations les Auteurs profanes ne se rencontrent pas si souvent, ni les noms de Hobbés, de Grotius, de Cumberland, de Volthuysen, de Bœcler, de Ziegler; on y trouve en récompense les Canons de l'Eglise, les Peres, les Canonistes, les Jurisconsultes, les Théologiens.

C'est encore un défaut de méthode répandu dans tout l'Ouvrage, de confondre les matieres, & de passer d'un sujet à un autre tout différent, comme s'ils avoient quelque liaison.

Le Baron de Puffendorf ne pa-

* *Le Lecteur peut voir sur tous ces points, Saint Thomas & les Commentaires de Caietan, Suarez, Tanner; en particulier sur les actes humains & les Loix, Vasquez & Azor sur le Droit & la Justice, Dominique Soto, Molina, Lessius, le Cardinal de Lugo.*

roît pas s'être occupé de la lecture des Théologiens : il ne s'y est pas crû obligé, & peut être cela lui est pardonnable ; mais non pas de leur imposer. Il fait dire à Vasqués l. 2. ch. 3. §. 4. „ Que Dieu eût pû, s'il „ l'avoit trouvé bon, ordonner „ qu'on le servît par des blasphemes „ ou par un mépris impie. Et c'est ce que cet habile Théologien réfute solidement dans ses Commentaires sur la premiere & seconde, dispute 179. & ailleurs : où il démontre que Dieu n'a pû dispenser une créature raisonnable de l'aimer, & qu'il ne peut même la dispenser d'aucun des préceptes de la Loi naturelle.

On se dispensera de faire un Extrait du Livre, des devoirs de l'Homme & du Citoyen, en avertissant que c'est un fidelle abregé fait par l'Auteur même de son grand Ouvrage, du Droit de la Nature & des Gens.

ARTICLE CLIII.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE *des Historiens, Livre premier, tome second.* A Paris chez Pierre Giſtard ruë Saint Jaques.

L'Abondance de la matiere n'a pas permis à l'Auteur de renfermer dans un ſeul tome, les Extraits de tous les Hiſtoriens plus anciens que le Regne d'Alexandre. Il a donc fallu ſeparer le premier Livre en deux volumes, dont le ſecond, outre quelques extraits, contient toutes les tables de l'Ouvrage. Nous allons comme dans l'Extrait du premier tome * rapporter les principales remarques du Bibliothecaire ſur chaque Hiſtorien, auſquelles nous en mêlerons beaucoup des nôtres neceſſaires pour éclaircir, & pour rectifier l'idée qu'il donne de ces anciens Ecrivains.

Remarques ſur Xenophon.

Xenophon Athenien, grand Ca-

* *Memoires d'Octobre de cette année.*

pitaine, bon Philoſophe, excellent Hiſtorien, a réüni dans ſa perſonne dequoi immortaliſer trois grands Hommes. Pareil à Ceſar par ce merite univerſel, il lui eſt encore plus conforme par la douceur, l'élegance, la clarté, la noble ſimplicité de ſon ſtyle. L'injuſtice de leur Patrie a mis entre eux une nouvelle reſſemblance. Athenes ſe priva des ſervices de Xenophon : Rome contraignit Ceſar à s'armer contre elle. Malgré tant de rapports, leur fortune a été très-inégale. Xenophon reduit à vivre particulier dans une Terre étrangere (en Elide,) eſt mort tranquillement dans un âge fort avancé : Céſar Maître du Monde, a été aſſaſſiné par ſes plus chers Amis. Mais la différence des conjonctures où ils ſe ſont trouvez, & moins d'ambition dans Xenophon que dans Ceſar, a fait cette inégalité; & non la difference de courage & de capacité. Et ſi la gloire de Céſar eſt plus brillante, ceux qui ſçavent juger des actions militaires, charmez de la retraite des dix mille Grecs,

ſi habilement conduits par Xenophon, ne le mettent pas fort au deſſous de Ceſar.

Xenophon Diſciple de Socrate quita ſon Maître pour aller à la Cour du jeune Cyrus, ou un Ami l'appelloit. Il s'attira bien-tôt la confiance de ce Prince digne du grand nom qu'il portoit ; & il le ſuivit dans la malheureuſe expedition contre ſon Frere Artaxerxe. Après la mort de Cyrus, & des Generaux Grecs qui étoient à la ſolde de ce Prince, Xenophon fit à la tête de dix mille Hommes une Retraite de dix ſept cens lieües, au travers d'un Pays ennemis, toujours harcellé par les Troupes Perſanes & par des Barbares. Revenu dans la Gréce, il s'attacha au vertueux Ageſilas Roi de Sparte, qui lui fit donner des Terres, d'où il fut chaſſé après un long ſéjour, dont l'heureux loiſir a produit ſes beaux Ouvrages. Le tems les a reſpectez ; & il ne paroît pas que nous en ayons perdu aucun. On les diviſe en hiſtoriques & en philoſophiques. Les hiſtoriques ſont la Cyropedie, l'Hiſtoire Grecque,

la Retraite des dix mille, l'Eloge d'Ageſilas, l'Hiſtoire du Gouvernement de Sparte, & l'Hiſtoire du Gouvernement d'Athenes. Les Traitez de l'Oeconomie, de la chaſſe, des chevaux, de l'Ecuyer, du Tyran, des impôts, l'Apologie de Socrate; le Recueil des actions & des paroles memorables de ce Philoſophe, & le Feſtin, appartiennent à la Philoſophie. Nous avons encore de lui quelques Lettres.

La Cyropedie ou l'Education du grand Cyrus, a paſſé pour un Roman dans l'Eſprit de quelques Sçavans, à qui l'autorité de Platon, de Ciceron, de Scaliger, a impoſé. On eſt aujourd'hui revenu de cette erreur, que la ſeule conformité de l'Ecriture avec ce que Xenophon raconte de la conquête de Babylone détruit abſolument. On auroit dû ſe défier de Platon, rival & ennemi de Xenophon. On devoit au moins remarquer qu'il débitoit * avec timidité, ſa conjecture injurieuſe à l'Auteur de la Cyropedie. Ciceron parle avec un peu plus d'aſ-

* *Livre troiſiéme des Loix.*

ſurance, quoi qu'on s'apperçoive aiſément, qu'il copie Platon : mais la calomnie a coutume de s'affermir à meſure qu'elle ſe répand. Pour Scaliger, on ſçait qu'il prend le ton déciſif ſur les choſes les moins certaines.

L'Hiſtoire Grecque commence où Thucydide finit; & décrit les évenemens de quarante deux années de la Guerre du Peloponeſe. L'Hiſtoire de l'Expedition du jeune Cyrus, & de la Retraite des dix mille Grecs eſt conſtamment l'Ouvrage de Xenophon. Le ſtyle ne permet pas d'en douter. Cependant des Critiques ſcrupuleux, qui voudroient chicaner, pourroient ſe ſervir d'un paſſage du troiſiéme Livre de l'Hiſtoire Grecque, où Xenophon renvoye à l'Ouvrage de Themiſtogene de Syracuſe, ceux qui veulent s'inſtruire de l'Expedition du jeune Cyrus, & de la Retraite des Grecs. Pourquoi, diront ces Critiques, ne renvoye-t'il pas à ſon propre Ouvrage ? La réponſe eſt aiſée : peut-être ne l'avoit-il pas encore publié. En tout cas il étoit plus modeſte de

ne ſe pas citer ſoi-même ſur des faits ſi glorieux pour lui, & de renvoyer à un Témoin. Themiſtogene Auteur de quelque Ouvrage de même genre, avoit apparemment prévenu Xenophon, & donné le premier une Relation que nous n'avons plus de cette admirable Retraite.

Les meilleures Editions des Oeuvres de Xenophon ſont, l'Edition Grecque & Latine de Francfort en 1674. & celle d'Oxford en cinq tomes in 8. de 1703. dont le Bibliothecaire ne parle point. Il a encore ignoré que feu Mr. Charpentier nous a donné d'excellentes Traductions de la Cyropedie, & des quatres Livres des choſes memorables de Socrate. Nous avons auſſi la Traduction de l'Hiſtoire Grecque, & de la Retraite des dix mille, par Mr. d'Ablancourt. Le Bibliothecaire attribue a Pic de la Mirandole une Verſion de tout Xenophon, imprimée en 1613. Le nom de ce ſçavant Italien engagera peut être quelques Curieux à la chercher. La charité veut qu'on leur épargne cet-

te peine. Une telle Traduction n'éxista jamais que dans la memoire infidelle du Bibliothechaire, qui lui a fait prendre Pyrame de Candole Auteur de l'ancienne Version de Xenophon pour Pic de la Mirandole. Ces Traducteurs ont rendu un ſervice important à la France, en lui communiquant des Livres pleins des maximes de la plus ſaine Politique & des regles les plus ſures de l'Art militaire; Livres egalement propres à former un honnête Homme, un ſage Politique, un habile Capitaine. Lucullus l'éprouva. La lecture des Hiſtoires de Xenophon ſuppléa au peu de connoiſſance qu'il avoit de la Guerre, & le rendit en peu de mois capable de commander avec ſuccès les Armées Romaines contre Mithridate. Scipion l'Africain portoit les mêmes Hiſtoires dans tous ſes voyages. De tels Eleves font bien de l'honneur à Xenophon. Mais comment allier avec ce fond de ſageſſe, cette raiſon ſi pure? la foibleſſe de ce grand Hom-pour les Haruſpices, c'eſt-à-dire pour les vains préſages qu'on s'ima-

ginoit tirer des entrailles des victimes. Il faut avoüer que les plus brillantes lumieres sont compatibles dans l'Homme, avec quelque obscurité & quelque illusion.

Remarques sur Ctesias.

Voici un Historien qui ressemble mal à Xenophon. Ctesias né à Gnide, Medecin de profession, alla chercher en Perse de l'emploi, qu'il avoit peut-être peine à trouver dans son Pays. Il réüssit à la Cour. A son retour il écrivit l'Histoire des Assyriens & des Perses, la Description des Indes & des Côtes de l'Asie, un Traité des Tribus de l'Asie, un Traité des Montagnes, un Livre sur les Rivieres, la Relation de ses voyages. Il ne faut que lire dans Photius l'extrait de l'Histoire des Perses, pour être convaincu du penchant de Ctesias pour le merveilleux. Cette lecture fait entrer sans peine dans le sentiment d'Aristote, de Plutarque, & de Photius, qui traitent ce Médecin vagabond d'Ecrivain fabuleux, & indigne de

créance. Cependant comme il étoit deſcendu ſur l'Hiſtoire des Aſſyriens dans un plus grand détail qu'aucun autre ; détail qui ne lui avoit coûté que la peine d'imaginer ; le gros des Hiſtoriens & des Chronologues l'a préferé à des Auteurs plus éxacts ; & ſes fictions ſont encore aujourd'hui l'étude la plus ordinaire de ceux qui apprennent l'Hiſtoire.

Remarques ſur quelques Hiſtoriens dont les Ouvrages ſont perdus.

Le Bibliothecaire parle enſuite de pluſieurs Hiſtoriens peu connus, dont il ne nous reſte rien ; de Cratippus, qui avoit écrit les faits omis par Thucidide dans ſon Hiſtoire de la Guerre du Peloponeſe ; de Dinon dont l'Hiſtoire de Perſe eſt citée avec éloge par Cornelius Nepos & par Plutarque ; de Clitarque ſon fils, qui avoit écrit l'Hiſtoire d'Alexandre avec plus d'eſprit que de ſincerité ; d'Antiochus de Syracuſe, Auteur d'une Hiſtoire de Sicile tirée des monumens anciens & dignes de foi ; du Geographe Eudoxe,

d'Ephore Auteur d'une Hiſtoire generale de la Grece, depuis le retour des Heraclides jusqu'à la 20^e. année du regne de Philippe Pere d'Alexandre ; ſur laquelle les ſentimens ont été d'une contrarieté ſurprenante. Polybe Hiſtorien judicieux, en parle comme de l'Ouvrage le plus ſûr qu'on puiſſe conſulter ſur cette matiere. Strabon en parle auſſi avantageuſement. Diodore & Senéque au contraire mépriſent l'Auteur comme un Homme qui dit rarement la verité, & qui ne ſe ſoucie pas de la dire. Diodore louë ſon ſtyle. Dion Chriſoſtome & Photius le jugent negligé, bas, froid, & rampant. On a plus perdu en perdant les Ouvrages de Philiſte & de Theopompe. Philiſte, imitateur de Thucidide, n'eſt pas demeuré fort au deſſous d'un ſi beau modelle au jugement de Ciceron même : & ce qui lui eſt encore plus glorieux, on convient qu'il étoit plus clair que Thucidide. Il avoit écrit l'Hiſtoire d'Egypte, l'Hiſtoire de Sicile, & ſix Livres de la vie de Denis le Tyran.

Théopompe, si nous en croyons les plus habiles Critiques, a merité d'être comparé aux meilleurs Historiens de la Grece. Denis d'Halicarnasse, Longin, Photius, ont pris sa défense contre des Censeurs ignorans ou trop rigides. Il avoit écrit la continuation de l'Histoire de Thucidide jusqu'à la bataille navale de Gnide, l'Histoire de Philippe Pere d'Alexandre en cinquante huit Livres: il avoit encore écrit l'Histoire de Pyrrhus, ce que le Bibliothecaire auroit dû apprendre de Ciceron dans sa belle Epître à Lucceius. Les extraits finissent par un abregé de l'Histoire Grecque tiré de Diodore. Les tables chronologiques qui suivent demandent une attention particuliere.

Remarques sur la Chronologie & l'Histoire des Egyptiens.

Il n'est plus question de ce nombre immense d'années, que les Egyptiens assignoient au regne des Dieux & des demi-Dieux, il ne s'agit que du tems historique. Syncelle nous

a conſervé les noms des Rois partagez en trente une Dynaſties, & les années de leur regne. Il a pris trente de ces Dynaſties de Manethon. Pour la trente uniéme omiſe par Manethon, il l'a priſe d'Eratoſthene. Herodote, Diodore, Joſeph, Pline, parlent de quelques Rois d'Egypte dont les noms ne paroiſſent pas dans ces Dynaſties, qui rempliroient plus de cinq mille ans, ſi elles étoient ſucceſſives. Voilà ce qui embarraſſe l'Hiſtoire d'Egypte de difficultez que de ſçavans Critiques ont deſeſperé d'éclaircir. Jules Africain ſuivi par Euſebe, a pris le parti de rejetter quinze Dynaſties dans les tems fabuleux. C'eſt couper le nœud, & non pas le délier. On a travaillé plus utilement de nos jours à débroüiller les Antiquitez Egyptiennes ſur une ſuppoſition fort vrai-ſemblable, que les Rois de ces differentes Dynaſties n'ont pas ſuccedé les uns aux autres; mais que pluſieurs ont regné au même tems en differentes parties de l'Egypte. Deux preuves ſolides appuyent cette conjecture. L'une

que chaque Dinaſtie porte le nom d'une Ville d'Egypte capitale du petit Etat, où les Princes de cette Dynaſtie ont regné : l'autre que Manethon a partagé l'Hiſtoire de ces Dynaſties, en ſorte qu'il traite dans le même Livre celles qu'on ſuppoſe contemporaines. Sur ce principe le Chevalier Marsham, & le R. P. Pezron ont donné chacun une ſuite de l'Hiſtoire d'Egypte conforme aux ſentimens qu'ils avoient embraſſez ſur la Chronologie. Le Chevalier Marsham a tâché de reduire la Chronologie Egyptienne au calcul des Juifs. Le Pere Pezron s'eſt efforcé de montrer qu'elle ne peut s'accorder qu'avec les ſupputations de la Verſion des Septante. Le Bibliothecaire dit, qu'il va propoſer des conjectures nouvelles ; mais il ne s'écarte pas de Marsham, & tombe dans les mêmes inconveniens où l'Auteur Anglois eſt tombé, & dans les erreurs que le Pere Tournemine a refutées par une Diſſertation inſerée dans nos Memoires du mois d'Avril de l'année 1702.

Là ce Pere fixe ſur des preuves

qu'il eſt difficile de combattre l'Epoque de Seſoſtris, d'une maniere qui débarraſſe l'ancienne Hiſtoire d'Egypte, & qui la réünit avec l'Hiſtoire ſacrée ; mais qui renverſe entierement le Syſtême de Marsham que le Bibliothecaire a ſuivi, & celui du P. Pezron.

Remarques ſur la Chronologie des Aſſyriens, des Medes, & des Perſes.

Le Bibliothecaire conduit par de meilleurs Guides, s'eſt moins égaré dans cette table Chronologique que dans la précedente. Mr. l'Abbé de Longueruë lui a fourni de bonnes preuves, de la ſuppoſition des Obſervations aſtronomiques, plus anciennes que l'Ere de Nabonaſſar, qui précede la Naiſſance de Jesus-Christ de ſept cens quarante ſept ans ſeulement ; & il a copié un Ouvrage du R. P. de Montfaucon, où ce docte Benedictin a recüeilli tout ce que de ſçavans Critiques ont dit contre l'autorité de Cteſias, & l'antiquité de l'Empire des Aſſyriens. Nôtre Au-

teur l'a reduit aux bornes que lui ont données parmi les Anciens, Herodote, Denis d'Halicarnaſſe, Appien; parmi les Modernes Uſſerius, Marsham. Il s'attache à Herodote dans l'Hiſtoire des Medes, & dans celle de Cyrus, ſans aucun égard pour Xenophon plus conforme à l'Ecriture, & plus croyable. Il expoſe nettement les differentes opinions ſur les derniers Rois de Babylone, & ſur la peine qu'on trouve à concilier ce qu'on lit dans le Prophete Daniel, & ce qu'Herodote, Beroſe, & Megaſthene ont écrit de ces Princes. Après avoir balancé les differentes opinions, il ſe détermine pour celle de toutes qui peut le moins ſe ſoutenir. Il veut que le Baltaſſar de Daniel ſoit Evilmerodach fils de Nabuchodonoſor, & que Darius Mede ſoit le Nabonide de Beroſe. L'Ecriture détruit abſolument l'une & l'autre de ces ſuppoſitions. Daniel prédit à Baltaſſar que ſon Royaume va être diviſé & donné aux Medes & aux Perſes; prédiction qui ne regarde en aucune façon Evilmerodach, à qui de

l'aveu du Bibliothecaire, trois Rois Assyriens succedérent & regnérent vingt deux ans.

Darius Mede peut encore moins passer pour Nabonide. Nabonide étoit, suivant les Historiens que cite le Bibliothecaire, un Seigneur Babylonien Mede d'origine, qu'une conspiration éleva sur le thrône d'Assyrie. Darius Mede étoit Roi des Medes & des Perses, selon Daniel chapitre 6.

Le sentiment de ceux qui croyent que Laboro-Sar-Chod Petit-fils de Nabuchodonosor, est le Baltassar de Daniel, & que Darius Mede est le Ciaxare de Xenophon, paroit plus probable & plus autorisé. Il est vrai qu'on peut lui opposer le dernier verset du chapitre 13. de Daniel, où il est marqué que Cyrus succeda immediatement à Astyage. Ceux qui voudront comparer les tables Chronologiques du P. Tournemine imprimées dans la belle Edition de la Bible procurée par feu Mr. du Hamel, avec celles du Bibliothecaire & les autres qui ont cours, trouveront que le Systême

de ce Pere applanit ces difficultez, & donne prise à peu d'objections. On peut consulter les Memoires des mois de Mai & Août 1706. La methode qu'a suivie le Pere Tournemine, a été de rassembler tous les passages des Ecrivains sacrez & profanes où la matiere est traitée, de les examiner selon les regles de la Critique, & de les comparer avant que de prendre parti : c'est un moyen pour les concilier, & pour arriver au vrai, plus sûr que de se former d'abord un Systême, auquel on rapporte ensuite par des interpretations forcées, tout ce qu'on lit dans les anciens monumens.

Remarques sur la Chronologie Grecque.

Marsham a encore été ici d'un grand secours au Bibliothecaire. Il s'attache comme l'Auteur Anglois à la Chronologie gravée sur un marbre, que le Comte d'Arondel acheta dans l'Isle de Paros, & fit transporter en Angleterre. Il rejette le catalogue des Rois de Sicione, & ne reconnoît rien de plus ancien dans la Grece que le regne de Phoronce.

Roi d'Argos. Il fixe ſelon le marbre d'Arondel le tems du prétendu Déluge d'Ogyge, du commencement du Royaume d'Athenes, de l'Expedition des Argonautes, des Guerres de Thebes & de Troïe, des Colonies Grecques, du retour des Heraclides, des Loix données par Lycurgue aux Lacedemoniens. Nôtre Auteur donne auſſi les liſtes des Rois d'Argos, de Sparte, de Corinthe, de Meſſene, d'Arcadie, de Lydie, de Macedoine, & des Archontes perpetuels d'Athenes, tirées de Marsham, avec cette ſeule difference, que dans Marsham elles finiſſent au paſſage de Xerxerce, & qu'on a été obligé de ſuppléer dans quelques unes ce qui manquoit juſqu'au regne d'Alexandre le Grand. L'Auteur traite en peu de mots des Sidoniens & des Tyriens, dont il ne dit rien que de fort commun. Il donne le catalogue des Rois de Tyr pris de Joſeph. Trois tables finiſſent ce ſecond volume; une generale pour la Chronologie; une des Hiſtoriens dont il eſt parlé dans les deux tomes; & la table des matieres

ARTICLE CLIV.

SUITE DE L'EXTRAIT DONNE' LE mois précedent de la Bibliotheque des Historiens Anglois de Mr. Nicholson.

LE premier Extrait finit au troisiéme chapitre de la premiere partie. Dans le chapitre IV. Mr. Nicholson avoüe que l'on a perdu un grand nombre de monumens qui regardoient les Saxons : pour entendre ceux qui nous restent il faut qu'un Antiquaire se donne la peine d'apprendre la langue Saxonne.

La belle Grammaire de Mr. Hicks [a] & le Dictionnaire de Somner [b] lui seront pour cela d'un grand usage. Les Glossaires de Spelman & de Somner, sont des Livres absolument necessaires à ceux qui lisent l'Histoire Anglo-Saxonne. La premiere Edition du Glossaire de Spelman est imparfaite; mais les deux dernieres de 1664. & de 1687. sont fort correctes. Pour le Glossaire de Somner, il se trouve imprimé à Londres en

[a] *Ox. 1689.* [b] *Folkox. 1659.*

1652.* C'eſt de ces deux Auteurs que Mr. du Freſne a tiré tout ce qui regarde les anciennes Loix & coutumes des Saxons & des Anglois. Le Lecteur peut encore conſulter le Gloſſaire de Mr. Watts imprimé en 1640. à la fin de ſon Edition de Matt. Paris.

Pour ce qui eſt des Medailles, des monnoyes, & des inſcriptions des Saxons, il s'en trouve beaucoup en Angleterre : Cambden & Spelman en ont parlé fort au long.

Les Chartres peuvent être de quelque uſage à nôtre Antiquaire : mais il y en a un grand nombre qui certainement ſont ſuppoſées.

Spelman en cite quelques-unes accordées à l'Egliſe de Cantorberi par Ethelbert Roi de Kent vers l'an 603. & cependant les Regiſtres de cette même Egliſe aſſurent que le Roi Witrhed qui vivoit un ſiecle après Ethelbert, eſt le premier qui ait accordé des Chartres par écrit. Il eſt vrai que Mr. Wharton dans ſa preface de l'*Anglia Sacra* regarde toutes les Chartres écrites en

* *A la fin des X. Script.*

langue Saxonne comme authentiques ; mais il y en a peu. Les Princes qui donnoient des biens aux Eglises & aux Monasteres, se contentoient pour l'ordinaire de le faire de bouche. Après la Conquête les Normans obligérent les Moines de produire les actes des donations qu'on leur avoit faites : ce qui les engagea insensiblement à produire une infinité de faux titres, à ce que dit l'Auteur en termes plus forts. Gervais de Douvres * Religieux de Cantorbery, assure que les Moines ses Confreres avoient une industrie merveilleuse à composer des Chartres. Ajoutez à cela que Guillaume le Conquerant ayant exempté Batté Abey de toute jurisdiction Episcopale, & lui ayant accordé d'autres privileges, les Religieux des autres Monasteres se mirent aussitôt à fabriquer de pareilles Chartres, qu'ils disoient avoir reçûës des Rois precedens : & de là est venu le nombre infini de fausses Pieces que l'on produit comme des Titres authentiques.

* *Voyez Gervais de Douvres à l'an* 1181.

Les Loix des Saxons ont été recüeillies d'abord par Nowel. Lambard les traduisit & les fit imprimer à Londres en 1568. Les Sçavans n'ont pas trouvé cette Traduction a leur goût: c'est ce qui engagea Somner à corriger & à augmenter l'Edition de Lambard. Nous avons sujet d'esperer que cet Ouvrage sera bien-tôt publié.

La Chronique Saxonne est un Ouvrage ancien & fort authentique. Wheloc la traduisit en Latin & la fit imprimer en 1643. à la fin de son Bede. Depuis ce temps-là le sçavant Mr. Gibson en a fait une très belle Edition sur les meilleurs Manuscrits d'Angleterre. Ce Livre sert encore tous les jours à éclaircir une infinité de faits embroüillez de l'ancienne Histoire d'Angleterre.

Asserius de Saint Davids *Menevensis* a écrit la vie du Roi Alfred. Il est vrai que cet Auteur ne parle que des choses arrivées pendant les 45 premieres années de la vie de ce Prince: mais elle a été depuis continuée par differens Auteurs beau-

coup plus récens qu'Asserius. L'Archevéque Parker fit imprimer cet Ouvrage en 1574. à la fin de son Edition de Valsingham. Un passage d'Asserius a été cause d'une fameuse contestation entre les deux Universitez d'Angleterre, & obligea autrefois le Chevalier Spelman de composer la vie d'Alfred qui fut imprimée à Oxford en 1678.

Les Annales d'Asserius parurent en 1691. Le Manuscrit dont l'Editeur * se servit se trouve au College de la Trinité à Cambrige. On a tout sujet de croire que ce Livre est veritablement l'Ouvrage d'Asserius. Leland en avoit vû un Manuscrit sous le titre de St. Neot, & il semble que Marianus Scotus en a transcrit une bonne partie.

Ethelwerd est un Auteur peu estimé. Son Histoire n'est qu'une copie peu correcte de quelque Manuscrit de la Chronique Saxonne. Le Chevalier Savill fit imprimer ce Livre à Francfort en 1601. Guillaume de Malmesburi, & Cambden croyent qu'Ethelwerd est le plus an-

* *Mr. Gale.*

cien Hiſtorien des Saxons après Bede : mais ils ſe trompent ; car Ethelwerd vivoit encore en 1090.

Nous avons auſſi quelques vies des Rois Saxons, qui peuvent fournir à un Hiſtorien de fort bons memoires. Mr. Nicholſon parle ici de celles des Rois Offa [a] ; de Saint Edoüard [b], & de la Reine Emma [c].

Veſtegan qui étoit Flamand d'extraction nous a laiſſé un Ouvrage ſur les antiquitez Anglo-Saxonnes. Ce Livre fut imprimé d'abord à Anvers en 1653. & en 1674. Il eſt vrai, que Sheringham ne convient pas de tout ce qui eſt avancé dans le Traité de Veſtegan : mais les fautes qu'il lui reproche ne ſont pas en grand nombre.

Selden ſi l'on en croit Mr. Nicholſon eſt fort au deſſous de ſa reputation. Nous n'avons point d'Ouvrage de lui touchant les Antiquitez Saxonnes, qui ne ſoit plein de fautes. Ses *Analecta* [d], *ſon Janus Anglorum*,

[a] *D. Watts. dans l'Edit. de Mat. Paris.* [b] *Dans Bapgravius, Surius.* [c] *La meilleure parmi les X Ecrivains de Miſang à Paris* 1619. [d] 4°. *Francoforti* 1615.

& le *Spicilegium in Eadmerum* [a], en fourniront des preuves.

Le Traité de Sheringham *de Anglorum Gentis origine* [b] eſt très-eſtimé. Il y a des Critiques qui s'imaginent que Sheringham eſt un peu trop credule, particulierement quand il parle de ces Inſcriptions Hebraïques que Lazius [c] aſſure avoir été trouvées à Vienne en Autriche. Mais generalement parlant Sheringham eſt un Auteur ſçavant & exact.

Ce n'eſt pas aſſez à nôtre Antiquaire de lire les Auteurs Anglois, il faut de plus qu'il ſoit verſé dans les Hiſtoriens Alemans & dans ceux des Royaumes du Nord. Mr. Nicholſon lui en indique ici un grand nombre qui ont traité des Affaires d'Angleterre.

Chap. V. Les Hiſtoriens d'Angleterre depuis la Conquête ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt difficile d'en donner une juſte idée. Nous nous contenterons ici de les indiquer, ſans entrer dans un détail qui pourroit peut-être ennuyer le Lecteur.

[a] *Fol. Lond.* 1623. [b] 8°. *Cantab.* 1670. [c] *Chap.* 4.

Marianus Scotus qui vivoit vers l'an 1066. eſt un des premiers qui ait parlé des Affaires d'Angleterre. Son Ouvrage y fut ſi bien reçu que la plûpart des Monaſteres du Royaume en prirent des copies. Il ſeroit difficile de prononcer ſi ces copies étoient fidelles ou non; mais il eſt certain que dans l'Hiſtoire de Marianus imprimée à Francfort par Piſtorius en 1583. il n'eſt preſque point fait mention des Affaires d'Angleterre. On trouve dans la Bibliotheque d'Oxford un ample & beau Manuſcrit de cet Ouvrage.

L'Hiſtoire de Florent de Vorceſter fut imprimée a Francfort en 1601. Ce n'eſt qu'un abbregé de l'Hiſtoire de Marianus, que Florent a continuée juſqu'à l'an 1119. qu'il mourut.

Selden fit imprimer à Londres en 1623. l'*Hiſtoria novorum* d'Eadmerus. Cette Hiſtoire commence à l'an 1066. & finit à 1122. Eadmerus, ſi nous en croyons Mr. Nicholſon, étoit un Auteur ſage & parfaitement inſtruit des affaires dont il écrit.

Guillaume de Malmeſbury au ſen-

timent de Leland, de Savill, & d'Usserius, doit passer pour l'Historien le plus fidelle & le plus judicieux qu'on ait eu en Angleterre. Son ouvrage *de Gestis Regum Anglorum*, avec ce qu'il y a ajoûté sous le titre d'*Historiæ novellæ*, fut imprimé à Francfort en 1601.

Simeon de Durham *Dunelmensis* Moine & grand Chantre de l'Eglise de Durham en 1164. étoit un des plus sçavans Hommes de son tems : mais il est constant que son Livre *De Gestis Regum* * n'est qu'un recüeil indigeste de differens memoires tirez de Florent de Vorcester.

Ealredus Abbé de Rievaulx dans la Province d'York étoit contemporain de Siméon Durham : il écrivit une petite Histoire genéalogique des Rois d'Angleterre : mais il s'étend principalement sur les loüanges de David Roi d'Ecosse qui avoit fondé plusieurs Abbayes pour les Religieux de Cisteaux.

L'Histoire de Henri de Huntingdon est un abregé assez imparfait de Bede, l'Auteur y mêle plusieurs fa-

* *Voyez Selden Præf. ad X. Script.*

bles tirées de Geoffroy de Montmouth. Ce que l'on y trouve de meilleur aprés le tems de Bede, est pris de la Chronique Saxonne. Le Chevalier Savill fit imprimer cette Histoire à Francfort en 1601.

Neubrigensis continüe son Histoire jusqu'à l'an 1197. Il estime peu l'Histoire de Geoffroy de Montmouth, qui selon lui ne contient que des fictions ridicules. Cette Histoire parut à Heidelberg en 1587. Elle n'a jamais été imprimée à Lyon.

Au commencement du treiziéme siecle Gervais Moine de Cantorbery écrivit une Histoire assez judicieuse, elle fut imprimée à Londres en 1632 *.

Roger de Houeden écrivit presque en même tems que Gervais. Son Histoire est fort estimée. L'Edition qui en fut faite à Francfort en 1601. est pleine de fautes. Leland assure que Houeden n'est qu'un miserable copiste de Simeon de Durham : mais Selden n'est point de son avis : *Huntingdoniensis & Horedenus*, dit-il, *Auc-*

* Inter X Script.

tores cum primum boni, verissimique superiorum temporum indices.

R. de Diceto Doyen de Londres écrivit vers l'an 1210. deux Traitez historiques intitulez, *Abbreviationes Chronicorum & Imagines Historiarum.* Le premier contient un abbregé de l'Histoire d'Angleterre jusqu'à la Conquête, le second nous donne le portrait des premiers Rois, & finit au Roi Jean. Ces deux Ouvrages ont été imprimez à Londres en 1652[a]. On ne voit pas les raisons qu'à eûës Selden de tant loüer cet Auteur; puisque tout ce qu'il a écrit est pris presque mot à mot des Historiens précedens. Mr. Gale avertit le Public[b], qu'il a trouvé une excellente copie manuscrite des *Abbreviations* de Diceto, & il prend en même tems l'occasion de marquer la malheureuse coutume qu'avoient les anciens Moines de Cantorbery de corrompre les meilleurs Manuscrits.

Gaultier Moine de Conventry, appellé communement *Walterius Conventriensis*, a composé des Annales d'Angleterre. On prétend qu'il y en

[a] *Inter X Script.* [b] *Praef. ad Hist. Brit. p. 14.*

a une fort bonne copie dans une des deux Universitez.

L'*Historia major* de Matthieu Paris Religieux de Saint Alban fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1571. On en fit une seconde Edition à Zurich en 1606. mais l'Edition la plus belle & la plus correcte que nous en ayons est celle de Londrès de 1644. Cette Histoire contient les Annales d'Angleterre depuis la Conquête jusqu'à l'an 1250. Guillaume Rishanger Moine du même Monastere de Saint Alban, a continué l'Histoire de Matthieu Paris jusqu'à la mort de Henry III. Quelques Critiques s'imaginent que Paris n'a fait que publier sous son nom l'Histoire qu'avoit faite un autre Religieux nommé Vendovre. Quoi qu'il en soit, il est certain que si Paris avoit paru plus moderé, son Histoire paroîtroit beaucoup plus croyable. Il a fait lui-même l'abbregé de sa grande Histoire, que Lambard appelle, *Historia minor*. Monsieur Watts croit que l'Histoire qui passe sous le nom de Matthieu de Westminster, est l'Ouvrage de Paris.

Novembre 1708.

La Chronique de Mailros traite principalement des affaires d'Ecosse. On y trouve cependant plusieurs particularitez qui regardent uniquement l'Angleterre. Ce Livre fût imprimé à Oxford en 1684 [a].

Le quatorziéme Siecle fournit plusieurs Historiens illustres. Thomas Wikes *Vicanus* ou *Viccius* Chanoine Regulier, a laissé une Histoire depuis la Conquête jusqu'au regne d'Edoüard I. Le Lecteur y verra quelques circonstances remarquables de la Guerre des Barons. Monsieur Gale fit imprimer cette Histoire en 1687 [b].

Nicolas Trivet Prieur des Dominicains de Londres composa vers le même tems une Histoire en François intitulée, *Les Gestes des Apostoiles* [c], *des Papes, des Empereurs, & Rois.* Messieurs Spelman & Wheloc deux illustres Antiquaires, se sont utilement servis de cet Ouvrage, dont la meilleure Copie est au College de Merton à Oxfort.

Monsieur

a *Rerum Anglicarum Scriptorum veterum Tom. I. pag.* 135. b *Hist. Angl. Vol.* 11. *Oxon.* c *Vid. Gloss. Spel. in voce Apostolici.*

Monſieur Nicholſon ne marque pas où ſe trouve le Livre intitulé, *Policratica temporum* de Roger de Ceſtre.

La Chronique de Brompton Abbé de Jorval ou Jorvaulx, commence à l'an 588. & finit à l'an 1198. Les Affaires des Saxons y ſont fort bien traitées. Si l'Auteur avoit été auſſi ſcrupuleux à marquer le tems précis des évenemens dont il parle, qu'il paroit exact à les rapporter fidellement, ſon Hiſtoire ſeroit beaucoup plus eſtimée. Le Lecteur trouvera cette Chronique de Brompton imprimée à Londres * en 1652.

Le Polychronicon de Ranulpe Higden Moine de Cheſter eſt un aſſez bon Livre : Monſieur Gale en fit imprimer en 1691. ce qui regarde le tems des Saxons. Jean de Treviſa avoit autrefois traduit en Anglois le reſte de cet Ouvrage. Caxton l'a fait imprimer avec un ſupplement juſqu'en 1460.

Jean Vicaire de Tinmouth appellé communément *Tinmutenſis* a laiſſé trois grands Volumes manuſcrits

* *Inter X. Script.*

de l'Histoire d'Angleterre : il s'en trouve des copies dans les Bibliotheques d'Oxford , de Lambeth &c. Comme cet Auteur parle quelque fois de miracles , & qu'il n'est point d'ailleurs trop favorable à la nouvelle doctrine des Protestans , il semble qu'ils ne se sont pas mis en peine de le faire imprimer : l'on sçait cependant que son Ouvrage est tres-utile aux Sçavans.

Matthieu de Westminster a recüeilli avec soin ses *Flores Historiarum* : il est exact ; & si sa maniere d'écrire étoit plus polie , il approcheroit assez de Matthieu Paris. Mr. Nicholson croit que ces deux Auteurs ont puisé dans la même source , c'est à dire qu'ils n'ont fait que copier Roger de Vendovre. L'Ouvrage de Westminster a déja été imprimé plusieurs fois *. Adam Merimuth a continué cette Histoire jusqu'à l'an 1380.

Henri de Knyghton commence son Histoire à la Conquête , & la continüe jusqu'à l'an 1395. Il avoüe qu'il copie presque en tout Higden.

* *Lond* 1570. *Francof.* 1601.

Cette Histoire de Knyghton ou de Cniton fut imprimée à Londres en 1652 [a].

On trouve peu de personnes dans le quinziéme siecle qui meritent le nom d'Historiens. Jean Froissart est certainement celui qui a mieux traité les Affaires d'Angleterre. Elevé à la Cour d'Edoüard III. & de Richard II. il eut le tems de s'instruire à fond des plus secrettes intrigues de ces Cours : aussi peut on dire que son Histoire est fort exacte. L'on ne sçauroit croire que les fautes d'orthographe des noms propres qui se trouvent dans son Edition Françoise viennent toutes de lui. Le Chevalier Bourchier dans sa Traduction Angloise de Froissart a corrigé ces fautes. Sleidan fit imprimer à Heidelberg en 1587. un Abregé Latin de Froissart. Voici le jugement qu'en porta Humphré Luyd [b]. *Dum Gallico nomini nimiùm faveret, Anglorum nobilissima gesta aut silentio præteriit, aut ab Auctore dissentiens aliter quam à Froissardo scriptum est litteris commendavit.*

[a] Inter X Script. [b] Comment. Brit. Descr.

Otterburn, Radburn, Sherburn, Hennefield, Langden, ont aussi compilé des Histoires, dont les copies manuscrites se trouvent en plusieurs Bibliotheques d'Angleterre.

L'Archevêque Parker fit imprimer en 1574. *l'Historia brevis*, & *l'Hypodigma Neustriæ* de Thomas Walsingham. Le premier de ces Ouvrages pourroit passer pour la suite de Matthieu Paris, si le style en étoit plus pur ; *l'Hypodigma* traite particulierement des affaires de Normandie.

Harding a écrit l'Histoire d'Angleterre en Vers [a] : ce n'est qu'une Satyre assez fade contre les Ecossois. Cette Histoire a été continuée en prose [b] jusqu'à la trente quatriéme année du Regne de Henri VIII.

Guillaume Caxton qui avoit été long-tems au service de Marguerite Duchesse de Bourgogne, publia une Histoire intitulée, *Fructus temporum* [c]. Il n'y a que le seul titre de cet Ouvrage qui soit Latin, Caxton n'a fait que prêter son nom à la Traduction de Higden faite par J. de Trevisa.

[a] *Lond.* 1543. [b] *Ibid.* [c] *Fol. Lond.* 1515.

L'Hiſtoire manuſcrite de Jean Rous, ſe trouve dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton, & dans celle de Cambrige: c'eſt un fort bon Ouvrage.

Robert Fabian commence le ſeiziéme ſiécle. Il a écrit une Hiſtoire depuis Brute juſqu'au Regne de Henry VII. Le Lecteur y trouvera pluſieurs particularitez remarquables, touchant le Gouvernement de la Ville de Londres, & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus curieux dans cet Ouvrage qui fut imprimé à Londres en 1559.

Polydore Virgile a écrit l'Hiſtoire d'Angleterre avec beaucoup de politeſſe. Les Critiques ne conviennent point de ſon exactitude. Cette Hiſtoire fut imprimée à Bâle en 1534.

Le petit Ouvrage de Th. Cowper parut en 1560. C'eſt un abregé peu exact de l'Hiſtoire generale d'Angleterre. On trouve l'Hiſtoire de George Lily imprimée à Veniſe, à Francfort, & à Bâle. Cet Auteur traite en particulier des guerres entre la Maiſon de Lancaſtre &

celle d'York. Edoüard Hall a écrit fort au long sur le même sujet.

La Chronique de Holinshead est un Ouvrage fort estimé, elle a été continuée par Jean Hooker, jusqu'à l'an 1586. On a fait plusieurs Editions de cette Histoire *.

Le dix-septiéme siécle a fourni plusieurs excellens Historiens. Jean Stow est un Auteur sçavant & judicieux. L'Archevêque Whitgift l'engagea à écrire l'Histoire d'Angleterre. Elle a été depuis continuée par Monsieur Howes. Bacon & Cambden ont toûjours regardé Stow comme un des meilleurs Historiens d'Angleterre. Son Ouvrage fut imprimé en 1631.

R. Withe ou Vitus Chanoine de Doüay en Flandre, y fit imprimer un Ouvrage en neuf Livres, touchant les Antiquitez Bretonnes. Cet Auteur insiste principalement sur les Affaires Ecclesiastiques : cette Histoire finit à l'an 800.

L'Histoire de Samuël Daniel a merité d'être imprimée plusieurs fois. L'Auteur n'a eu le tems de la

* *Fol. Lond.* 1577. 1587.

continuer que jusqu'au regne d'Edoüard III. Jean Trussel y a depuis ajouté la vie de Richard III. mais il s'en faut bien qu'il écrive aussi poliment que Daniel.

Guillaume Martyn étoit contemporain de Daniel. Il a écrit l'Histoire & les vies des Rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquerant jusqu'à Henri VIII. La premiere Edition de cet Ouvrage fut faite en 1616. La seconde augmentée des vies d'Edoüard VI. de Marie, & d'Elizabeth, parut en 1638. Ce Livre n'a rien que de fort commun.

Jean Speed Tailleur de profession, a écrit une Histoire generale d'Angleterre, la plus fidelle & la plus exacte que nous ayons aujourd'hui. On y remarque une grande difference de style, parce que l'Auteur se trouvant accablé de son entreprise, fut obligé de prier quelques Sçavans de l'aider. Cette Histoire finit à l'union des deux Royaumes sous Jaques I. On en a fait plusieurs Editions à Londres.

La Chronique du Chevalier Ba-

ker est un excellent Ouvrage. Elle est écrite avec tant de naïveté, que le Lecteur a de la peine à n'y point ajouter foi. Mr. Philips l'a continuée jusqu'au couronnement de Charles II. Quelques Critiques sont d'avis, que Philips en voulant trop loüer son Heros Monk depuis Duc d'Albemarle, a fort obscurci la verité de l'Histoire. Cette Chronique fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1641. On en a fait depuis d'autres Editions, en 1653. 1660. 1671.

Les *Divi Britannici* de Churchill [a], *l'Histoire genéalogique des Rois d'Angleterre depuis la Conquête jusqu'à l'an* 1677. [b] de Sandford, sont des Ouvrages connus & estimez.

Mr. Brady fit imprimer en 1685. une Histoire complette d'Angleterre. Ce sçavant & judicieux Auteur y fait voir, que les privileges & les libertez dont la Nation Angloise est si jalouse, ont été accordez par les Rois; Que le Peuple avoit toûjours été soumis à ses Princes jusqu'à la venuë des Normans, &c. Il éclair-

[a] *Fol. Lond.* 1660. [b] *Fol. Lond.* 1677.

cit plusieurs passages difficiles des Loix Saxonnes, en les comparant avec les anciennes Loix des Alemans, des Francs, & des Lombards. Sa preface à l'Histoire Normande, contient un ample détail des Coutumes & des Loix des Normans.

Medulla Historiæ Anglicanæ de Mr. Hoel parut en 1679. C'est un petit chef d'œuvre digne de son Auteur.

Le Chevalier Marsham & Mr. Tyrrel, ont depuis peu fait imprimer des Histoires generales d'Angleterre. On ne doute pas que ces Ouvrages ne répondent à la reputation de leurs Auteurs.

Nous ne parlerons point ici des Historiens anonymes, qui se trouvent en grand nombre dans les Bibliotheques publiques d'Angleterre.

Le Chap. 6. traite des Auteurs qui ont écrit en particulier la Vie de quelque Roi. La vie de Guillaume le Conquerant, a été écrite par Guillaume de Poitiers & par Lanfranc. On ne trouve point d'Anglois qui ait entrepris l'Histoire de ce Prince, si ce n'est un seul anony-

me, dont Silas Taylor fit imprimer l'Ouvrage en 1663 *. Il est vrai que le Chevalier Temple nous a donné depuis peu dans *son Introduction à l'Histoire d'Angleterre*, une belle Relation du regne de ce Prince.

Nous ne trouvons point d'Historiens qui ayent écrit la vie de Guillaume II. non plus que celle de Henri I.

Les Memoires du Regne du Roi Etienne ont été recueillis par Richard Prieur de Hexham. Cet Ouvrage fait une partie de la belle Edition des dix Ecrivains, *X Scriptores*, imprimez à Londres en 1652.

Si l'on en croit Monsieur Nicholson, il y a un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit pour Henri II. contre Saint Thomas de Cantorbery : mais il ne produit de Livres imprimez sur ce sujet, que la Vie de ce Prince qui se trouve dans la Chronique de Speed ; & il avoüe que cet Ouvrage est de Barcham Chapelain de l'Archevêque Bancroft.

Le voyage de Richard I. à la Terre Sainte a été décrit en vers par Jos.

* *Lond.*

Iſcanus; ou d'Exceſter. Leland appelle cet Ouvrage *Opus immortale*: il dit que ſon Autenr eſt *Poëta Britannus omnibus numeris elegantiſſimus.* On trouve dans le College de la Magdelaine à Oxford une Hiſtoire manuſcrite de la Vie de ce Prince. Le ſçavant Mr. Gale fit imprimer à Oxford en 1687. * un Journal du Voyage de Richard composé par Géoffroy Vineſauf ou de *Vino ſalvo.*

La Vie de l'infortuné Roi Jean a été écrite, dit-on, par Jean de Forda & par *Gyraldus Cambrenſis*; mais on aura de la peine à trouver ces Ouvrages. La Vie de ce Prince a été depuis écrite par Barcham & inserée dans la Chronique de Speed. Ce morceau d'Hiſtoire eſt excellent. On trouvera pluſieurs particularitez du regne du même Roi dans l'Hiſtoire *du Roi Jean, du Roi Henri III. & du Roi Edoüard I.* composée par Guillaume Prynne, & imprimée à Londres en 1670. Mais Prynne eſt un Ecrivain dont le Lecteur doit ſe défier.

Henri III. & Edoüard I. n'ont

* *Hiſtoriæ Anglicanæ Scriptores V Oxon.*

point eu d'autre Historien que celui dont nous venons de parler.

Pitsæus assure que plusieurs Auteurs ont écrit des Memoires du Regne d'Edoüard II. mais où trouver ces Memoires ? C'est ce que Pitsæus ne dit point. Le Vicomte de Faulkland a composé la Vie de ce Prince. C'est un très-bon Ouvrage qui fut imprimé à Londres en 1680.

Il est étonnant que pas un Historien de marque n'ait entrepris d'écrire la Vie d'Edoüard III. & de son Fils le Victorieux Prince de Galle jusqu'à l'an 1688. que Mr. Barnes en fit imprimer une ample Histoire à Cambrige. Pitsæus cite à son ordinaire plusieurs Ecrivains qui ont laissé l'Histoire de ces Princes : mais comme nous avons déja remarqué, le Lecteur aura de la peine à les découvrir.

Le Chevalier Robert Howard a fait quelques remarques sur la Vie de Richard II. & d'Edoüard II. Ce petit Ouvrage imprimé à Londres en 1690. doit être au goût des Anglois.

Toutes les Histoires des regnes de

Henri IV. & de Henri V. sont de la façon de Balæus & de Pitsæus, si on en excepte celle d'un Auteur qui prit le nom de Tite Live, dont les copies manuscrites se voyent dans la Bibliotheque de Cotton & dans celle d'Oxford.

Usserius [a] dit qu'un Chartreux nommé Blackman a écrit la Vie de Henri VI.

Habington a laissé un portrait d'Edoüard IV. très-estimé.

Thomas Morus a composé en Latin une excellente Histoire d'Edoüard V. elle fut imprimée à Londres en 1651. L'Ouvrage de Guillaume Fleetwood * ne merite pas qu'on en parle ici.

La Vie de Richard III. par le même Thomas Morus est très-bien écrite en Latin [b]. G. Buck [c] l'a fort augmentée. C'est dommage, dit Mr. Fuller, que ce dernier n'ait pris un sujet digne de sa plume.

Henri VII. un des plus grands Princes qui ayent jamais regné en Angleterre eût le bonheur de trouver un Historien digne de lui : c'est

[a] *Lond.* 1597. [b] *Lond.* 1651. [c] *fol. Lond.*

l'incomparable Bacon [a]. Nous ne dirons rien ici de son Ouvrage. Le Public lui rend toute la justice qu'il merite. Waræus [b] a recüeilli ce qui regarde le regne de ce Prince par rapport aux Affaires d'Irlande.

L'Histoire de Henri VIII. a été écrite en Latin par le P. Edmond Campien. Elle se trouve à la fin de l'Histoire Ecclesiastique de Harpesfield imprimée à Doüay en 1622.

Godowin Evêque de Landaff composa aussi les Annales du regne de ce Prince : mais l'Histoire la plus complette que nous en ayons est celle de Herbert. La derniere de 1682. est certainement la meilleure.

On trouve un Journal très-exact d'Edoüard VI. écrit de la propre main de ce Prince. Mr. Burnet l'a fait imprimer à la fin de son *Histoire de la Reformation.* L'Original de cet Ecrit se garde dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton. Jean Hayward fit imprimer la Vie d'Edoüard en 1622. Le style de cette Histoire est

[a] *Fol. Lond.* 1676. *& apud Speed in Chron.*
[b] *In Append. ad disquisit. de Hibernia.* 8vo. *Lond.* 1658.

extremement ſatyrique & piquant. Langbaine Prevôt du College de la Reine d'Oxford a recüeilli des Memoires du regne de ce Prince. Le Lecteur y trouvera pluſieurs remarques curieuſes touchant l'état d'Angleterre ſous ce Roi. Le petit Ouvrage de Langbaine fut imprimé en 1691. & ſert de Preface au Livre du Chevalier Cheek.

Mr. Nicholſon aſſûre qu'il n'y a perſonne qui ait entrepris d'écrire l'Hiſtoire de la Reine Marie. On trouve cependant les Annales de Henri VIII. d'Edoüard VI. & de la Reine Marie imprimez en 1616. in fol. l'Auteur ne produit qu'une longue liſte de Panegyriſtes de la Reine Eliſabeth. Il ſeroit inutile de les nommer ici, puis qu'il eſt certain que Cambden ſeul ſuffit, pour donner une juſte idée du regne de cette Princeſſe.

ARTICLE CLV.

EXTRAIT DU SECOND LIVRE DE *Mr. Fontanini sur les Antiquitez d'Orta Colonie Etrurienne. On a donné l'Extrait du premier Livre dans nos Memoires du mois dernier.*

CHapitre premier. Mr. L'Abbé Fontanini après avoir prouvé par les Inscriptions & les Monumens anciens, qu'on voit à Orta, l'antiquité & la gloire de cette Ville, avoüe qu'il ne se le pardonneroit jamais, s'il laissoit dans l'obscurité son plus bel ornement, la fameuse Proba Falconia connüe par ses Poësies. Quelques-uns la confondent mal à propos avec Anicia Faltonia Proba Dame Romaine, dont Saint Jerôme & Saint Augustin parlent dans leurs Ecrits avec tant d'éloges. Plusieurs Critiques de nôtre temps s'y sont trompez. Mr. du Pin dans la Bibliotheque Ecclesiastique fait *Proba Falconia* femme D'Anicius Probus en 430. Mr. Baillet * ne fait pas la même faute, mais il en fait

* *Jugement décisif. tom. 4.*

d'autres. Il reconnoît une Proba Falconia Hortina ; mais il lui donne Rome pour patrie : il lui donne Adelphius pour Mari ; mais il la fait fille d'Anicius Probus : enfin il la fait Mere de Julienne, dont Anicia Proba n'étoit que Belle-mere.

Mr. de Tillemont dans la vie de Saint Augustin, de ces deux Proba n'en fait qu'une seule. Le P. Pagi ann. 395. n. 9. ne se trompe pas moins lorsqu'il cite Isidore, comme disant que Proba celebre par ses Vers étoit Fille de Probus Adelphius. Isidore dit positivement qu'elle étoit sa Femme.

Ch. 2. Rien n'a rendu plus illustre le nom de Proba Falconia, que le Centon de Virgile qu'elle composa sur les Mysteres de nôtre Religion. L'Auteur croit que c'est de ce Centon que parle Saint Jerôme dans sa Lettre 113. à Paulin, où il appelle ces sortes d'Ouvrages *puerilia* . . . . . *& Circulatorum ludo similia.* Ce qu'il n'eût pas fait, observe judicieusement Mr. l'Abbé Fontanini, s'il eût crû que cet Ouvrage eût été de Proba Faltonia, lui qui loüe si haute-

ment par tout cette vertueuse Dame Romaine. Ce Centon lui paroit avoir été fait environ l'an 393. & dédié à Honorius Fils de Théodose le Grand & Frere d'Arcade. Ceux qui l'ont attribué à Sedulius, se sont laissé tromper *par l'ignorance de quelques Copistes mal-habiles : & leur erreur n'a pû avoir d'autre fondement raisonnable.*

Chap. 3. Comme le Centon de Proba Falconia se trouve mis au nombre des Livres apocryphes dans le Decret du Pape Gelase, Mr. l'Abbé Fontanini examine dans ce chapitre. 1°. Si ce Decret est veritablement du Pape dont il porte le nom. 2°. Ce qu'on entend par un Livre apocryphe ; & il déclare qu'il embrasse de tout son cœur & avec respect le sentiment du P. Mabillon, qui définit un Livre apocryphe, celui dont la lecture publique n'est pas permise dans l'Eglise. Le Cardinal Noris pense que ce Decret fut porté avant l'an 520. Le P. Alexandre en parle aussi ; mais il a tort, dit M. l'Abbé Fontanini de laisser son Lecteur dans le doute si ce Decret

est veritablement du Pape Gelase ou du Pape Hormisdas, ou peut-être de l'un & de l'autre. On trouve ici une longue & sçavante digression sur le *Paschale carmen Sedulii* inseré aussi dans le Decret du Pape Gelase.

Chap. 4. Tout ce que Mr. l'Abbé Fontanini vient de rapporter sur ces differentes matieres, sont des digressions néçessaires à la verité, mais incommodes, penibles & ennuiantes, comme il le dit lui même; après lesquelles il faut bien qu'il revienne à son but, & qu'il parle de Proba Falconia, *Ingens jam spatium salebroso diverticulo emensus, in viam redeo, Probam Falconiam iterùm ad examen revocaturus.* Il rapporte donc les loüanges que lui ont données differens Auteurs. Il prouve la vérité de ces loüanges par quelques extraits de ses Vers qu'il a inserez dans ce chapitre. Voici les premiers, par lesquels on pourra aisément juger du style des autres. On les met ici d'autant plus volontiers, qu'ils font connoître que Proba Falconia en avoit composé auparavant d'autres sur les Guerres qui désoloient l'Empire Romain.

Jam dudùm temerasse Duces pia fœdera pacis
Regnandi miseros tenuit quos dira cupido,
Diversasque neces Regum, crudelia bella, &c.

. . . .

Confiteor, scripsi. Satis est meminisse malorum.
Nunc Deus Omnipotens, sacrum, precor, accipe carmen,
Æternùmque tui septemplicis ora resolve.
Spiritus, atque mei resera penetralia *cordis*
Arcana ut possim Natis Proba *cuncta referre.*

Il ne faut pas oublier de remarquer ici en passant, 1°. Que Mr. l'Abbé Fontanini avoüe, que dans un des trois Mss. de ce Centon qu'on garde dans la Bibliotheque du Vatican, on lit dans celui qui est n. 1667. *Frattoniæ Vecciæ Probæ*, nom jusques ici inconnu, & qui ne peut venir que de l'erreur des Copistes, *nomen Faltoniæ Vecciæ Probæ huc usque inauditum comparet, quod ex Faltonia Anicia depromptum suspicor audaciâ Amanuensium, qui ab Aniciâ illâ Faltoniâ, Poëtriam distinguere nescierunt.* Et

dans une note marginale vers la fin on lit, *Alipium virum*, au lieu d'*Adelphium*. 2°. Dans un ancien Manuſcrit de la Bibliotheque du Monaſtere de Polirone,on lit à la fin, comme le rapporte le P. de Monfaucon, *Proba Vxor Adelphii, Mater Olibri & Alipii, cum Conſtantini Imperatoris Bellum adverſus Magnentium conſcripſiſſet, conſcripſit & hunc librum.* Ce ne peut-être, dit Mr. l'Abbé Fontanini, qu'un Copiſte impertinent & badin qui ait ajoûté ces paroles. *Hæc poſtrema utique addita ſunt ab inepto Scribâ.... nugatur ejus gloſſematis Auctor.* En effet ce peu de lignes renferme bien des bevûës groſſieres & ridicules contre l'Hiſtoire, n'y en eût-il que celle de faire combattre Conſtantin contre Magnence.

Chap. 5. Proba Falconia ayant composé un Centon, il étoit naturel pour Mr. l'Abbé Fontanini, d'expliquer toutes les ſignifications de ce mot. Auſſi y a-t'il employé la plus grande partie de ce chapitre. Il y explique ſçavamment ce que c'eſt que *Centon*, Piéce de Poëſie, composé de differens mor-

ceaux de Vers d'un ancien Poëte : on en voit gueres que d'Homere & de Virgile : *Centon*, habit rapiécetté de plusieurs morceaux de drap de diverses couleurs, tel que le portoient les Esclaves & les Paysans. *Centon*, espece d'armure ou habit d'un drap extrémement grossier, qu'on donnoit aux Soldats pour les défendre contre le feu & les flêches : enfin *Centon*, machine dont se servoient les anciens Romains dans les sieges de Ville, pour se mettre à couvert du feu & des flêches des Assiégeans. Cesar en parle * en racontant la prise de Marseille. C'étoient de grosses masses de laine ou de cuirs détrempez pour l'ordinaire dans du vinaigre. Ceux qui faisoient ces machines, s'appelloient *Centonarii*. On les trouve communément joints aux *Tignarii*, *Dolabrarii*, *Scalarii*, *Navicularii* *Dendrophori*, *&* *Fabri*. L'Auteur croit que ce n'étoit là que differens Corps de métiers dont le Chef s'appelloit *Præfectus Fabrorum*. Ils honoroient sur tout le Dieu Hercule. On ne con-

* *Liv.2. de la guer. Civil.*

vient pas bien de la ſignification de *Dendrophori.* Il y en a qui croyent qu'on appelloit de ce nom ſeulement ceux qui coupoient les arbres *concæedes.* Les autres croyent que c'étoient ſeulement ceux qui les portoient après qu'ils étoient coupez.

Mr. l'Abbé Fontanini croit que c'eſt à ces Dendrophores, que l'Italie eſt redevable de la ceremonie qu'elle fait, de planter tous les ans le premier jour de Mai, un arbre dans les places publiques en ſigne de réjoüiſſance, qu'on nomme vulgairement, *il maïo, è il maggio.* On y attache des gâteaux & d'autres friandiſes, pourque les enfans les y aillent chercher.

Chap. 6. L'Auteur commence à parler ici de l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans Orta. Mais parce que ſes commencemens lui paroiſſent fort obſcurs & fort incertains, Il vient d'abord au tems qu'on croit que Saint Caſſien en fut fait Evêque, ſous l'Empire de Jovien vers l'an 363. Caſſien étoit Alexandrin de naiſſance, venu d'Egypte en Italie, d'où il paſſa enſuite

en France, & ſucceda à Simplicius dans l'Evêché d'Autun qu'il poſſeda pendant 20 ans. Saint Gregoire de Tours ſe trompe, lorſqu'il met Saint Caſſien Evêque d'Autun avant Egemonius & Simplicius. Le P. Ruinart Benedictin, avoit déja pensé la même choſe dans ſes notes ſur les Ouvrages de ce Pere.

Le ſeptiéme & dernier chapitre contient la liſte chronologique de tous les Evêques d'Orta, depuis l'an 330. juſqu'à préſent. Celui qui en eſt actuellement Evêque, eſt Monſeigneur Aſcagne Blaſii. Il étoit auparavant Auditeur du Cardinal de Judice: enſuite Evêque de Salamine, & Suffragant du Cardinal Gaſpau de Carpegna Evêque de Sabine.

Cet Extrait qui n'eſt déja que trop long, le ſeroit encore bien davantage, ſi on vouloit parcourir les 58 Piéces qui compoſent le Recüeil. On ſe contentera de dire un mot des deux premieres. La premiere a ce titre: *Decretum genuinum Gelaſii I. collatum cum Editione Vulgata.* Cette nouvelle Edition eſt

 faite

faite sur un Manuscrit tres-ancien, *antiquissimo Codice Palatino*, de la Bibliotheque du Vatican, n. 493. fol. 101. qui commence: *Incipit Decretalem Sti Gelasii Papæ Urbis Romæ.* Et il finit: *Expliciunt Decretalis.* Dans l'ancienne Edition qui est à côté de la nouvelle, on voit les additions & les differences marquées de rouge pour les mieux distinguer. Elles ne vont pas loin, si on en excepte les solecismes & les barbarismes, qui se trouvent dans la nouvelle, & qu'on ne voit point dans l'ancienne. En voici quelques unes. Dans l'ancienne, on lit *opuscula B. Cæcilii Cypriani Martyris Carthaginensis Episcopi... B. Gregorii Nazianzeni Episcopi.... Hilarii Pictaviensis.... Ambrosii Mediolanensis.... Augustini Hipponeregiensis....* Mais dans la nouvelle dont Mr. Fontanini fait part au public, on lit *Opuscula B. Cicili, Cipriani Martiris & Cartogenensis Episcopi.... B. Gregorii Nazazensis Episcopi.... Helari Pictavinsis.... Ambrosi Medialanenses.... Augustini Ipponeregensis.* Dans l'ancienne édition on lit, *Anathema sit.... miramur..... Evangelia*

quæ falsavit.... Revelatio quæ appellatur. Dans la nouvelle on lit, *Anathemas sit .... miramus..... Evangelium quem falsavit..... Revelatio qui appellatur.* " Je " m'attends bien, dit Mr. l'Abbé Fon- " tanini, que certaines gens mepriseront l'Edition de ce Decret : mais " que cette nouvelle espece d'habiles " gens, s'érige tant qu'il lui plaira " en Juge de l'Antiquité ; qu'il ne " soit pas même permis de penser " autrement qu'eux sans les choquer ; qu'ils se contentent à la bonne heure de leur politesse & de " leurs jeux d'esprit ; je suis content " pourvû qu'ils nous laissent joüir " de ces restes grossiers de la venerable Antiquité : il suffit de répondre à cette sorte de Critiques, " *Disceptatorum hujus farinæ*, qu'ils sont " plûtôt les destructeurs que les Juges de l'Antiquité, & que raisonner comme ils raisonnent, c'est juger & disputer sottement, *Stultè disputare & judicare.* Il finit en disant qu'il ne doute pas que tous les Sçavans ne sçachent bon gré à Proba Falconia, d'avoir fait un Centon qui a donné lieu à l'Auteur de

faire paroître en public cette belle Edition du Decret de Gelase.

La principale difference des deux Editions, consiste dans les omissions de la nouvelle. Nous les marquerons. 1°. e 1er. §. où l'on parle du nombre des Livres Canoniques est entierement supprimé. 2°. Dans le 3e. on ne lit point, *In quâ Arius Hæreticus condemnatus est sanctam Synodum Constantinopolitanam mediante Theodosio seniore Augusto, in quâ Macedonius Hæreticus debitam condemnationem excepit.... sed & si qua sunt Concilia à Sanctis Patribus hactenus instituta, post istorum quatuor auctoritatem, & custodienda & recipienda decrevimus.* Dans le 4e. *Item opuscula B. Cyrilli Alexandrini Episcopi.* Dans le 5e. *Evangelia nomine Andreæ Apostoli apocrypha.... Liber qui appellatur, Canones Apostolorum, apocryphus.* Les autres omissions ou changemens qui s'y trouvent n'en valent pas la peine, & n'alterent en rien le sens des paroles.

La seconde Piéce du Recüeil contient les Actes de Saint Cassien, *Acta Sancti Cassiani Hortensis, deinde Æduensis Episcopi, in codice Manuscr.*

n. 807. Bibliothecæ S. Germani à Pratis prope Pariſios ab annis circiter 500 exarato. Ces Actes ne ſont pas longs. Ils ſont ſuivis de la Vie du même Saint en Vers hexametres, auſſi miſerables que la proſe des Actes. Comme les ſolecisſmes & les barbariſmes ſont, ſelon Mr. l'Abbé Fontanini, comme un titre de Nobleſſe pour les Manuſcrits, celui-ci ne peut à ce prix être qu'excellent. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'on y dit que Saint Caſſien étoit d'Orta, & non pas d'Alexandrie ; qu'il fut conſacré Evêque d'Orta par un autre Caſſien Evêque de même nom qui étoit venu d'Aſie, *de Aſiâ regione*. Mr. l'Abbé Fontanini répond que l'Auteur de ces Actes s'eſt trompé en ce point, & qu'on s'apperçoit aiſément qu'il y a dans ces Actes bien des choſes qui y ont été ajoutées au neuviéme ſiécle. Mais ſi cela eſt, quelle foi veut-il qu'on ait à de tels Actes, & à de tels Manuſcrits?

On trouve dans le même Livre le plan de la Ville d'Orta, de ſon pont, & quelques autres Medailles ou figures.

On doit sçavoir gré à Mr. l'Abbé Fontanini du zele, & de l'application infatigable avec laquelle il recherche les Antiquitez de l'Italie; & de la maniere genereuse dont il fait part au Public de ses découvertes. Sa reconnoissance & sa politesse meritent aussi beaucoup de loüanges. Pourroit-on refuser de lui rendre celles qu'il répand à pleines mains sur le feu Cardinal de Noris, feu Mr. de Tillemont, le R. P. de Montfaucon, Mr. Lazzarini *sorti des Nobles de Murra*, à qui il reconnoit avoir de grandes obligations, & qu'il assure posseder toute l'élegance des Langues Grecque & Latine? Ce jugement que Mr. Fontanini Professeur de l'Eloquence dans l'Université de Rome, porte du style de Mr. Lazzarini, est une nouvelle preuve, que certaine Lettre Latine qui porte son nom n'est pas de lui. Seroit-il échappé des solecismes à un Homme qui possede toute l'élegance de la langue Latine? Feu Mr. Baillet a part aux éloges de Mr. Fontanini. Le Professeur Romain charmé du style de cet Auteur

François ; lui pardonne quelques défauts d'exactitude critique, en faveur de l'élegance de ses expressions.

Il faut avertir en finissant, qu'il s'est glissé dans l'Impression deux fautes qui ne sont point marquées dans l'Errata. La premiere est à la derniere ligne de la page 19. *pertinxisse* au lieu de *pertigisse.* L'autre est page 244. ἀρκαϊκῶς anciennement; pour ἀρχαϊκῶς.

ARTICLE CLVI.

LETTRE DE Mr. DE LA CAZE. Medecin ordinaire de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, à un de ses Amis, avec des remarques sur celle de Monsieur. . . Chirurgien à Monsieur. . . touchant la possibilité du Dissolvant universel.

MONSIEUR,

Je crois que vous ne douterez plus de la possibilité du Dissolvant universel ? & si Paracelse ni Van-

helmont n'ont pû jusqu'à present vous convaincre de cette verité par leurs doctes écrits, que vous n'avez regardez que comme des imaginations, qui n'étoient appuyées sur aucun fondement certain; puisqu'enfin vous avez crû que pour couvrir leur ignorance, au sujet d'une chose qu'ils n'avoient jamais connuë, ils avoient affecté d'écrire d'une maniere que personne ne pouvoit entendre; un Auteur plus sincere qui n'a point voulu se faire connoitre, vous contentera peut-être mieux qu'eux : c'est celui de la Lettre inserée dans les Memoires de Trevoux du mois de Fevrier dernier. C'est dans cette Lettre où aprés avoir rendu plus de justice à Paracelse & à Van-helmont que vous ne faites, il renvoye la Personne à qui il écrit au chapitre troisiéme, du traité *de Lithiasi* de ce dernier, où on ne peut rien ajouter aux éloges qu'il fait de l'urine & de la force de son sel, qui surpasse celle de tous les les autres sels. Cet endroit seul devroit en quelque façon suffire

pour lever tous vos doutes : & afin que vous y puissiez avoir recours, il cite les pages 169. & 204. du Traité de l'Alcaëst de Starkey, où il prétend qu'on trouve des preuves incontestables de la possibilité de l'Alcaëst, & de la matiere d'où on tire ce dissolvant.

Que direz-vous après cela, Monsieur ? que ce sont des conjectures & des reflexions. Vous vous trompez : ce sont, dit l'Auteur, pour me servir de ses propres termes, des experiences, & de fruit solide d'un travail obstiné.

Il s'agit d'examiner si ces prétenduës experiences sont bien fondées, & vous commencez d'abord à m'objecter, que la methode dont il s'est servi pour tirer l'esprit d'urine, vous fait bien juger qu'il n'a jamais manié le charbon pour mettre la main à l'œuvre, & qu'il est impossible de distiller par la cornuë l'urine fermentée, pour en tirer l'esprit de la maniere dont il dit l'avoir fait. Je vous avoüe que depuis plus de vingt-cinq ans que j'ai travaillé à diverses préparations & que

pendant ce tems j'ai dû avoir appris à bien gouverner le feu ; je n'ai jamais néanmoins pû distiller par cette voye l'urine fermentée ; & que ses esprits sont si volatils, qu'ils montent & passent confusément avec le flegme, à une mediocre chaleur du feu. Ce qui m'a obligé de me servir d'alambics de terre, dont le col est fort haut, avec lesquels je tire facilement & en peu de tems beaucoup d'esprit d'urine, que je rectifie ensuite au bain-marie, dans un alambic de verre, pour avoir les deux esprits separez. Quand j'ai voulu distiller par la cornuë un esprit d'urine, je me suis servi du sel armoniac, duquel j'ai tiré un esprit si penetrant par une methode particuliere, que j'ai eu peine à trouver des bouteilles de verre assez fortes pour le contenir sans qu'il les cassât.

Vous ajoûtez ensuite, me faisant toûjours de nouvelles objections, que vous me priez de vous dire ce que je pense de ces deux esprits que l'Auteur nomme urineux, dont l'un vient avant le flegme, &

l'autre après : je vous assure que je n'y trouve point de difference, puisque tous deux sont volatils; que celle que Lauteur a remarquée lui-même, qui est que le dernier est plus piquant à la langue, outre que j'ai observé qu'il n'a pas la vertu de coaguler l'esprit de vin comme le premier, ce qui fait que je l'ai appellé esprit volatil vineux, & l'autre je l'ai nommé esprit volatil urineux, pour les distinguer l'un de l'autre.

A l'égard du sel dont il parle & qui se figeoit, dit-il, en distillant avec l'huile puante au col de la cornuë, comme fait le beurre d'antimoine, c'est une operation qui est connuë à L'Auteur de la Lettre, & que je vous avoüe sincerement que je n'ai point encore mise en pratique.

Pour ce qui est du sel armoniac qui reste au fond après la distillation, avec une espece de suye brûlée, j'ai peine a croire cet article, parce que ce sel qui reste doit être plûtôt regardé comme un sel fixe que comme un sel armoniac; puisque les par-

ties ſalines, & volatiles, ſuivant ſon raiſonnement, ſemblent avoir déja été ſeparées & enlevées par la diſtillation, tant de l'eſprit volatil vineux, que de l'eſprit volatil urineux : ainſi on ne peut pas croire qu'il y reſte un ſel armoniac; puiſque ces eſprits ne doivent leur force, & leur penetration qu'aux eſprits volatils qu'ils ont enlevez avec eux dans la diſtillation: ce qui feroit préſumer que s'il reſte quelque ſel avec cette matiere qui paroît comme une ſuye brûlée, ce ne peut être qu'un ſel fixe qui n'eſt pas en grande quantité : ce que l'experience m'a confirmé, en ayant tiré très-peu du reſidu de l'urine, après en avoir ſeparé les eſprits par la diſtillation dans un alambic de terre.

Je ne pretends pas neanmoins que cette experience détruiſe ce que l'Auteur avance dans ſa Lettre, non plus que le mêlange qu'il dit avoir fait du dernier ſel avec le dernier eſprit. Je ne lui diſputerai point non plus cette efferveſcence qu'il prétend qui arrive lorſqu'on les mêle: laquelle efferveſcence il aſſure avoir

été à peu prés semblable à celle qui se fait lorsqu'on verse un esprit acide sur un sel alcaly : mais il est surprenant, qu'un esprit urineux, volatil, penetrant, & aigu, dans lequel on ne distingue au goût aucune acidité agissant sur ce sel armoniac, qui apparemment est aussi salé & aigu, fasse une effervescence telle qu'il la décrit. Il est vrai que les esprits acides versez sur leur sel fixe, quoique tirez d'un même sujet, causent cette effervescence : l'esprit acide du tartre mêlé avec son sel fixe nous en fournit un exemple. Il n'y a donc que l'experience que l'Auteur a faite de l'esprit d'urine avec son sel, qui puisse confirmer ce qu'il avance.

Vous me faites, Monsieur, une autre question, & vous me demandez, ce qui peut resulter de ce mêlange, vous dites, que ce ne peut point être la matiere de l'Alcaëst. Et voici les termes dont vous vous servez.

Vous sçavez, Monsieur, aussi bien que moi, que l'Alcaëst n'est pas entierement composé de parties volatiles : cependant il semble qu'on

veüille nous le persuader: car le mêlange d'un esprit volatil urineux avec son sel armoniac, ne peut donner qu'un esprit volatil, & par consequent d'une odeur forte ; ce qui ne s'acorde pas aux principes de Starkey page 155. Et neanmoins la preuve de sa volatilité à un degré de chaleur different de celui des esprits pesans, se tire de l'Auteur même de la Lettre, qui nous dit qu'ayant redistillé ce mêlange au bain-marie, il en sortit premiement un flegme, secondement un esprit urineux fort piquant à la langue, & enfin un sel qui se figeoit comme ci-dessus: c'est ce sel qu'il prétend être le coagulé de l'esprit vineux & de l'esprit urineux, lequel étant bien déflegmé se crystalise en aiguilles; c'est enfin ce sel coagulé anomal duquel il dit que Vanhelmont parle avec tant d'estime, & il prétend ensuite conclurre de là la possibilité du Dissolvant universel, fondé sur de semblables experiences. Qu'en dites-vous, Monsieur? Parlez moi franchement: ne conviendrez-vous pas avec moi, qu'on ne le peut pas encore

mettre au nombre des adeptes, s'il n'a pas d'autres lumieres sur l'Alcaëst que celles dont il a fait part au public dans sa Lettre.

Je pourrois là-dessus, Monsieur, vous répondre beaucoup de choses qui sembleroient favoriser vôtre opinion; mais je me contenterai de me renfermer aux sentimens de Georges Starkey page 155. déja cidevant citée, qui s'accorde assez à ce que vous dites. Voici comme il s'explique. La liqueur dont nous parlons est une liqueur pesante, n'étant autre chose que du sel sans flegme. Et après avoir fait voir qu'elle est entierement volatile, il ajoûte au bas de la page ces paroles: Or cette liqueur quoique volatile, ne l'est pourtant pas au degré de l'esprit de vin, de l'esprit d'urine, ou de quelques autres esprits semblables, qui s'envolent à la moindre chaleur: mais elle l'est au degré des esprits pesans qui rendent leur flegme dans la distillation avant que de monter. Si ce que je rapporte ne suffisoit pas pour vous entretenir dans une idée tout à fait opposée à celle de l'Auteur, &

que je crois fondée sur d'assez bons principes, je vous proposerois encore une difficulté qui ne s'accorde pas à ce qu'il écrit ; elle se rencontre dans le Traité de Vanhelmont intitulé *Potestas Medicaminum*, & voici quel est mon raisonnement. Si Starkey & Vanhelmont ont travaillé sur la même matiere, & qu'ils se soient tous deux servis de l'urine pour faire l'Alcaest, voyons ce que dit le dernier dans le susdit Traité. Il raconte qu'un jour meditant sur la persecution de ses ennemis, & tâchant de se consoler en Dieu, le sommeil l'accabla; il se vit en songe dans un Palais si admirable qu'il surpassoit en structure toute l'industrie humaine; qu'il y avoit dans ce Palais un Trône éminent environné d'Esprits lumineux, qui par leur éclat éblouissoient tellement les yeux, qu'on ne pouvoit s'en approcher; que celui qui étoit sur le Trône s'appelloit *Est*, son marchepied se nommoit *Natura*, & le Portier *Intellectus*; que ce dernier sans lui parler lui annonçoit un Livre intitulé *Gemma Rosæ nondum apertæ*; & que quoi

que ce Portier ne lui dit mot, il connut néanmoins qu'il falloit qu'il mangeât le Livre qu'il lui presentoit : ce qu'il fit. Mais il le trouva d'une saveur si rude & si austere, qu'il eût peine de l'avaller : & ensuite sa tête devint comme diaphane. Alors un autre Esprit d'un ordre superieur lui presenta une feüille où il y avoit en un seul mot, *ignis aqua* &c. Voilà l'Alcaëst de Vanhelmont énigmatiquement dépeint par un songe. Or quel rapport peut avoir avec l'urine ce Livre qu'il mangea, & qu'il trouva d'une saveur si rude & si austere, qu'il eût peine de l'avaller ? Sans doute quelqu'un dira que je conçois cette Enigme dans un sens qui fait d'abord appercevoir que je veux qu'on l'explique à la lettre : mais lorsqu'on observera qu'il n'y a rien de rude ni d'austere dans l'urine dont on prétend composer le Dissolvant universel, & que même la fermentation n'y donne point cette qualité, qui ne pourroit y être introduite que par l'addition qu'on y feroit de quelque matiere étrangere, puisqu'elle ne contient en soi

rien que de spiritueux, d'aigre, & de salé; on conviendra que si ce passage du Traité de Vanhelmont m'a fait faire quelques réflexions qui ne s'accordent pas aux sentimens de l'Auteur, il n'y a que son experience qui puisse prévaloir sur toutes les raisons que je propose. Je ne conviens pas qu'on ne puisse faire un Dissolvant par le moyen de l'urine; puisque j'ai dit dans ma précédente Lettre sur les Remarques de Mr. de Martiny Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, qu'on pouvoit faire autant de Dissolvans particuliers, qu'il y a de sels dans la Nature, par un moyen qui m'est connu; mais qu'outre qu'il est plus difficile de les faire d'un sujet que d'un autre, ils n'ont pas tous la même égalité de force, & ne produisent pas les mêmes effets que le veritable Dissolvant universel, qui est unique en son espece, & que rien ne peut égaler. C'est ce qui me feroit suspendre mon jugement sur l'Alcaëst de Paracelse & de Vanhelmont pour décider s'ils ont eu le même, si on ne s'appercevoit pas, que l'un & l'autre

ont fait par le moyen de leurs Dissolvant les mêmes préparations de Remedes qu'ils ont nommez Arcanes. Il s'agit de sçavoir maintenant si celui de nôtre Auteur est la même chose, & si par exemple il peut faire la vraye teinture de Lill tirée de l'électre mineral, celle de l'antimoine, le mercure de vie non vomitif, le mercure diaphoretique, le mercure corallin, le feu ou souffre de venus, l'élixir de proprieté, l'élixir de vie, & beaucoup d'autres excellens remedes qu'il est inutile de rapporter, par le secours desquels un nombre presqu'infini de maladies qui passent pour incurables, ont été gueries suivant le témoignage que nous en rendent ces Auteurs. Je sçai qu'il y a des personnes qui se vantent de sçavoir faire ces Remedes, dont on ne viendra jamais à bout que par le Dissolvant universel: mais lorsqu'on les met en usage, l'effet ne répond jamais à leurs promesses. Pour ce qui concerne l'Alcaëst de nôtre Auteur de la Lettre, nous n'en pouvons rien dire; puisqu'il ne s'est point expliqué sur ces qualitez, ayant

bien prévû que celui qu'il compose de l'urine, & qu'il prétend être le même que Paracelse & Vanhelmont ont possedé, devoit faire conjecturer par consequent qu'il n'étoit pas different en qualitez, qui sont d'agir sans réaction sur tous les corps, pour en diviser les principes; en sorte qu'on puisse les avoir séparément dans leur pureté, & sans aucune alteration de leurs substances. Après tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, si l'Alcaëst d'urine peut faire ce que je vous marque, & ce que l'Auteur de la Lettre en écrit, pouvez-vous douter encore de sa possibilité? L'union de l'esprit huileux pour donner la coagulation au sel, la dissolution des deux par l'esprit vineux, vous doit faire concevoir que lorsque ce mélange est joint ensemble par la fermentation, qu'en réïterant ce travail, il n'est pas difficile de croire, qu'on en tire une essence toute spiritueuse, & d'une qualité ignée, & en un mot une liqueur de sel sans flegme. Il n'y a que sa volatilité qui m'embarrasse.

Cette methode, poursuit-il, est

assez conforme à celle dont on se sert pour volatiliser les alcalis qu'on peut substituer à l'Alcaëst aprés leur volatilisation. Il seroit à souhaiter pour l'Auteur qu'il connût une seule liqueur qui produit cet effet generalement sur tous les sels fixes & dont je parlerai dans la suite. Il ne me reste plus qu'à répondre à l'idée qu'il a eûë que le sel énixe dont j'ai parlé dans ma précedente Lettre inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août mil sept cens sept, étoit un sel composé d'un esprit acide corporifié par le zinc : ce qu'il a crû une erreur. Il a raison d'être de ce sentiment : aussi n'est-ce pas d'un sel énixe fait de cette maniere dont j'ai voulu parler. Celui dont il s'agit est bien different. Il participe d'une qualité ignée, & n'a besoin que de la separation de son soufre externe, & de son humide superflu, pour être ensuite resout & volatilisé en une liqueur toute de feu, d'une odeur foible, & qui ne monte dans la distillation qu'au degré de chaleur des esprits pesans, & qui fait tout ce que Paracelse & Vanhelmont ont attri-

bué à leur Alcaëst. Voilà tout ce que je puis vous dire maintenant pour satisfaire vôtre curiosité. J'espere dans quelque tems de vous donner un plus grand éclaircissement sur cette matiere. Je suis Monsieur &c.

ARTICLE CLVII.

DISSERTATION PHYSIQUE *sur les changemens & mouvemens critiques survenus à quelques personnes âgées qui ont semblé rajeûnir.*

CEtte Dissertation est de M. Begons Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, & qui exerce son Art avec distinction au Puy. Nous la donnons Comme il nous l'a envoyée. Si elle n'est utile qu'à la plus petite partie du Monde, elle paroîtra curieuse & judicieuse à tous. L'occasion que Mr. Begon a eûë de la composer, est un évenement rare d'une Dame du Velai, qui dans sa centiéme année a repris ses regles, & depuis quatre ans joüit d'une meilleure santé qu'auparavant.

Ayant observé dans la pratique de la Medecine qu'il arrive à certains

Vieillards des changemens heureux, par lesquels ils semblent rajeûnir, ainsi que l'on remarque quelque fois une espece de Prim-tems au milieu de l'Hiver, lorsque par la temperature de l'air l'on y voit les arbres fleurir ; il m'est venu en pensée d'examiner si la Vieillesse, qui est comme l'abregé de toutes les maladies, pourroit en quelque façon être curable ; ou (ce qui est le même) si le temperament d'un Vieillard ne pourroit point se transformer en celui d'un jeune homme, soit par un effort de la seule Nature, soit par le moyen de l'Art.

Comme cette question pourroit par sa nouveauté surprendre les esprits, il faut les prévenir en leur montrant, qu'elle ne part pas d'une pure imagination, mais qu'elle est fondée sur plusieurs observations & experiences très-réelles & toutes récentes. Je n'en rapporterai que quelques unes, dont les sujets sont pleins de vie, & me serviront de témoins irreprochables. Mais je ne les nommerai point pour certaines raisons de bienséance : ils sont tous dans ce pays de Velai près du Puy.

Une Femme de ſoixante & dix-ſept ans, qui avoit perdu preſque toutes ſes dents, en a pouſſé deux bonnes molaires.

Un homme de Robbe de diſtinction vient de ſe marier par principe de conſcience dans ſa ſoixante-quinziéme année, aprés avoir reſté fort tranquille dans le célibat plus de vingt-cinq ans.

Un autre âgé de huitante ans a ſenti ſa vûë fortifiée, & a quité l'uſage des lunettes : ſes yeux ſe ſont éclaircis, & les humeurs reparées.

Un Abbé de la premiere qualité ayant ſouffert juſqu'à l'âge de ſoixante ans de grandes indigeſtions, digere dans ſa quatre vingts-quatriéme année parfaitement bien, éprouvant que ſon eſtomac ſe fortifie à meſure qu'il vieillit.

Un Armurier du lieu de Montfaucon âgé de nonante-ſix ans a repris la force des jambes qui s'étoient affoiblies avec l'âge, & vient à pied de Montfaucon au Puy diſtant de huit lieuës dans un jour d'hiver très-rude & fort pluvieux ; & s'étant remarié dans ſa huitantiéme année, il a eu de beaux enfans.

Mais ce qui m'a le plus ſurpris c'eſt d'avoir vû Madame la Marquiſe de S..... V..... avoir repris ſes regles dans ſa centiéme année, après cinquante ans de ſupreſſion, leſquelles lui reviennent aujourd'hui qu'elle court ſa cent-quatriéme année, de même que dans la fleur de ſa jeuneſſe : & depuis ce retour elle ſe porte très-bien de corps & d'eſprit. Sa Maiſon qui eſt une des principales de Velai ne ſe conduit que par ſes ordres. Elle mange indifféremment de tout ce qui paroît le plus difficile à digérer, ſalade, lait, fruit crud, ſalé, pâtiſſerie; & cela ſans aucune incommodité de ſon eſtomac.

Je mets à part pluſieurs autres obſervations faites ſur ce ſujet, & ſur tout ce qui eſt écrit du fameux Poſtel, qui à l'âge de ſix-vingts ans, reprit l'uſage de ſa raiſon affoiblie, ſes rides s'applatirent, il lui vint des cheveux noirs, en un mot il ſe transforma ſi bien que ſes meilleurs Amis ne l'auroient point reconnû, s'ils n'avoient été témoins d'un changement ſi admirable.

Je me contenterai de rapporter les obſervations précedentes, faites depuis peu dans cette contrée du Velay & au près du Puy; où je pourrois faire voir pluſieurs autres Vieillards, qui dans un âge décrepit ont repris certaine vigueur, & éprouvent en eux de ſi agréables changemens; qu'il paroît évidemment que la Nature fait quelques efforts pour renaître de ſes cendres; puiſqu'il eſt conſtant que ces Vieillards ont repris les fonctions du corps & les facultez de l'ame, beaucoup meilleures depuis quelques années.

Pour donc tirer les juſtes conſéquences de ces obſervations & d'autres ſemblables, il faut auparavant examiner en quoi conſiſte la vieilleſſe, & comment elle ſe forme dans l'homme: enſuite nous verrons, ſi elle peut être curable comme une maladie, ſoit par Art, ſoit par la ſeule Nature; & comment cela arrive quelque fois à certains Vieillards.

La vieilleſſe qui vient d'une façon ſi inſenſible & à pas ſi lents, que

l'homme ne s'en apperçoit que lorſqu'il y eſt tombé.

** Obrepit non intellecta Senectus.*
Tacitiſque ſeneſcimus annis.

La vieilleſſe, dis-je, ne conſiſte eſſentiellement que dans la débilité des fermens, d'où s'enſuit celle des fonctions naturelles, & des organes dont elles dépendent ; le tout cauſé par le tems qui dévore toutes choſes. Je dis cauſé par le tems ; pour diſtinguer la langueur de la vieilleſſe d'avec celle qui eſt la ſuite des maladies.

Or les fermens ne ſe détruiſent, que parce que le ſang s'altere toûjours & s'appauvrit finalement, par la grande perte de ſubſtance que nous ſouffrons continuellement par la tranſpiration. Cette perte peut à la verité ſe réparer tandis que le baume du ſang peut fournir l'aliment convenable aux parties, & que leurs fibres peuvent s'étendre, & leurs pores s'ouvrir pour recevoir de l'accroiſſement.

Mais dès que le tout a atteint le

* *Horace.*

degré de sa perfection, alors le corps humain ne pouvant plus avancer, il faut de necessité qu'il recule, ne pouvant jamais rester dans le même état, tant il y a de causes internes & externes qui l'alterent sans cesse. La chaleur naturelle commence à se rallentir, le sang ne circule plus si bien : les parties n'en étant plus si bien entretenuës, à cause de l'épuisement de son baume, elles commencent à se rider, à se durcir, & à se dessécher comme les feüilles des arbres quand la séve leur manque : les petis canaux se ferment par des obstructions : la transpiration ne pouvant plus si bien se faire, les vapeurs nuisibles demeurent mélées avec le sang, & le corrompent, & s'élevant au cerveau y causent des éblouïssemens. Enfin le corps tombant insensiblement dans la langueur, il se résout peu à peu en la même poussiere, & aux premiers principes, d'où l'Auteur de la Nature l'avoit tiré.

Ce qui toutefois ne laisse pas de souffrir quelque difficulté à se faire comprendre, n'y ayant rien de si

obſcur & ſi caché à la connoiſſance de l'Homme, que l'Homme même. Galien tout bel eſprit qu'il étoit, avoüe qu'il ne conçoit pas comment l'animal, qui ſemble ſe renouveller chaque jour par les alimens dont il uſe, & par leſquels ils répare la perte de ſa ſubſtance; comment dis-je, avec un ſi bon & ſi promt ſecours il peut vieillir & périr de pure vieilleſſe.

Mais ſi l'on conſidere qu'outre les raiſons déja alleguées, l'Homme eſt plein d'ennemis domeſtiques, qui lui font une guerre continuelle & plus cruelle que tous les ennemis exterieurs; qu'il n'eſt jamais dans un ſi heureux temperament, que quelque humeur ne prédomine pour l'alteration des autres; que les paſſions de l'ame lui agitent & lui brûlent le ſang; que la chaleur naturelle, & ſur tout les eſprits animaux qui ſont le premier mobile du corps humain, s'exhalant ſans ceſſe, il doit enfin arriver que les reſſorts de nôtre machine ne puiſſent plus ſi bien joüer; & ſur tout le levain de l'eſtomac, qui eſt le

principal de tous les fermens, s'amortiſſant peu à peu par la pituite qui s'y accumule, la digeſtion en devient affoiblie, d'où il ne réſulte plus qu'un chyle crud, incapable de produire de bon ſang pour l'entretien des parties. Ajoutez les agens exterieurs qui concourent à nôtre deſtruction, comme les intempéries de l'air, les fatigues inévitables, les alimens même peu convenables quelquefois à nôtre nature, quelque bons qu'ils ſoient en eux-mêmes, les maladies qui nous alterent plus que toute autre choſe, les ſoins de la vie dont perſonne ne peut s'exempter & qui nous deſſechent; les voluptez même qui nous énervent, & qui ne nous détruiſent pas moins que les douleurs, quoi qu'elles ſoient des ennemis agréables: tout cela nous fait voir que chaque jour emporte un peu de nôtre ſubſtance, en ſorte que le tems nous détruit à la fin.

Singula de nobis anni prædantur euntes.

Et parce que l'homme animal composé d'une infinité de reſſorts

d'une ſtructure admirable, doit être conſideré comme une machine; il eſt clair que comme dans une horloge le dérangement d'une ſeule rouë arrête le mouvement des autres; de même dans l'animal, du défaut d'une partie s'enſuivra la ruine de toutes les autres. L'eſtomac, par exemple ſera-t'il affoibli, il en naitra une diarrhée, le corps tombera en langueur, le ſang en deviendra tout aqueux, l'hydropiſie ſuccédera: ainſi des autres maladies le plus ſouvent mortelles, dont le principe ſera très-peu de choſe par rapport aux grandes ſuites, comme d'un grain de pouſſiere la lame ſpirale d'une montre peut perdre ſon reſſort; ou comme d'une étincelle s'excite un embraſement. *Magnorum morborum exigua ſunt initia.*

Nous avons vû juſqu'ici comment les reſſorts qui compoſent la machine de nôtre corps peuvent enfin s'affoiblir par les obſtructions, ſe deſſécher, s'uſer, ſe corrompre avec le tems. Mais on le concevra encore mieux, ſi l'on conſidere le corps humain comme une machine hy-

draulique qui n'agit que par l'humeur qui circule dans ses canaux: car alors voyant que par ces circulations réïterées, la masse du sang se dépoüille necessairement de la partie la plus volatile par la transpiration, & de ses principes les plus balsamiques par la nutrition que les parties en tirent sans cesse; alors, dis-je, on conçoit que le sang doit à la fin s'appauvrir de ses meilleurs principes qui sont actifs; ensorte que les passifs qui sont tous terrestres ou aqueux venant à prédominer, il demeure semblable au vin poussé ou au vin bas, qui participe plus de la lie que du soufre volatil. Et comme telle nature de vin est plus capable de produire des indigestions & des coliques, que de récréer & d'animer; de même un sang vieux & rance, tel qu'est celui des Vieillards, est plûtôt capable d'affliger les parties qu'il arrose que de les addoucir & entretenir.

D'où il resulte, qu'un sang qui n'est chargé que des sels fixes & lixivieux, de sérositez acres, & de phlegme grossier, ne sçauroit si bien

faire joüer les ressorts du corps humain. Car quand ils seroient aussi bons dans un Vieillard, qu'ils le sont dans un jeune Homme, (ce qui n'arrive gueres ;) toutefois le premier mobile venant à être défectueux, ils n'agiront non plus que ceux d'un malade dont le sang seroit la source de la maladie ; puis qu'afin que le corps fasse bien ses fonctions, il ne suffit pas qu'il soit arrosé de sang ; il faut encore que ce sang soit bon & loüable.

Voilà à peu près comme la Vieillesse vient par la déperdition de nôtre substance, par l'affoiblissement des fermens, par l'alteration du sang, & par l'évaporation de ses meilleurs principes, par l'action continuelle des ressorts qui s'usent sans doute en agissant, par l'obstruction des petits vaisseaux, par le dessechement des fibres, par les agens exterieurs & interieurs ; & enfin parce que le tems en consumant plus que nous n'en sçaurions réparer, la chaleur naturelle s'affoiblit toûjours après l'âge de consistance.

Voyons maintenant si par le se-

cours de la Medecine, ou par l'operation de la seule Nature, le sang peut se ranimer & les fermens se rétablir : car de ces deux principes dépendroit sans doute la restauration des parties, & la récuperation des fonctions naturelles.

Que la chose ne puisse se faire en general, il n'en faut nullement douter ; puis qu'il est plusieurs maladies, qui viennent uniquement ou de la corruption du sang ou de la débilité des fermens, lesquelles guérissent si bien, que le malade se porte même mieux aprés la convalescence, qu'il ne faisoit avant qu'il fût atteint de ces maladies. Il n'est donc plus question, que d'examiner si le cas est possible dans la vieillesse. Il semble d'abord que non, à cause de la fatale necessité imposée à l'Homme de succomber sous le poids de sa mortalité ; ce que personne n'a encore pû éviter : car comme l'Art ne peut rien sans le secours de la Nature, * *Naturâ repugnanti irrita sunt medicamenta*, ni les medicamens ni même les alimens, ne

* *Hipp.*

ſçauroient refaire un Vieillard décrepit que la chaleur naturelle abandonne, & qui n'eſt plein que d'une pituite froide qui le glace & le ſuffoque, *Impura corpora quò plus nutrieris, eò magis lædes.* Cependant nos obſervations nous font voir le contraire arrivé en certains Vieillards,

> *Queis meliore luto finxit præcordia Titan.* *

Puiſque parvenus au terme ordinaire de la vie humaine qui eſt de 80 ans dans les plus robuſtes ſuivant la remarque de l'Ecriture Sainte, ils ont non ſeulement pouſſé leur carriere beaucoup au delà ; mais encore ſe ſont ſentis délivrez de certaines infirmitez de la vieilleſſe, & ont repris une vigueur qui peut être regardée comme une eſpece de rajeuniſſement, ſemblable à ce petit miracle qui arrive à certains vegetaux, qui en mourant pouſſent un jet merveilleux & tout nouveau.

Nous avons vû à Mont-pellier un aloës, qui ayant reſté dans un

* *Hor.*

jardin de tems immemorial, (d'autant que cette plante est fort dure & *vivace*,) lors qu'enfin elle sembla mourir & dessecher, elle poussa tout à coup un jet si prodigieux, que dans moins de 24. heures il s'éleva à la hauteur de vingt pieds avec un bruit de tonnere par le développement de ses feüilles nouvelles; & avec un si grand étonnement des Sçavans curieux, qu'ils accouroient en foule pour voir une merveille, dont on n'avoit point oüi parler jusqu'alors.

Comme donc l'accroissement subit & prodigieux de l'aloës devenu sec, a passé pour une renaissance, qui ne fut que l'effet de quelque ferment caché dans sa racine, qui ne pouvoit agir qu'après certain nombre d'années; pourquoi ne dirons-nous pas que la nouvelle végétation survenuë à nos vieilles gens, est une espece de fleur de jeunesse que la Nature semble repousser en eux, lorsqu'elle est presque sur sa fin? Il n'y a gueres moins de merveille à voir de femmes devenir fécondes dans l'âge où elles de-

vroient, selon le cours ordinaire, cesser de l'être ; à voir après une longue vie repousser des dens, & les regles revenir ; à voir des yeux presque éteints reprendre leur brillant & leur force ; à voir de vieux Goutteux estropiez reprendre l'usage des jambes ; ainsi qu'il arriva à un Gentilhomme de cette contrée investi par la Justice dans son Château : & ainsi du reste.

Tout cela ne tient-il pas du rajeunissement, & ne doit on pas prendre ces nouvelles productions pour un effort que fait la Nature de renaitre dans sa caducité, & de repulluler ainsi que fit l'aloës? Que si à ces observations faites depuis peu dans cette contrée du Velai, on ajoûtoit ce que chaque Medecin peut avoir observé de curieux sur ce sujet dans son district, on trouveroit sans doute une ample matiere pour prouver, que le même tems qui détruit l'Homme, peut en quelque sorte le ressusciter, soit en lui ôtant des indispositions qu'il lui avoit données ; soit en lui redonnant l'usage des sens & des fonctions

qu'il lui avoit ôtez ou affoiblis.

Ce qui peut diminuer l'étonnement, c'est que tous les changemens bons ou mauvais qui arrivent dans la Nature, ne sont que l'effet de certains mouvemens critiques qui dépendent du tems seul; & de certain nombre d'années, qui semble plus être le septiéme qu'aucun autre nombre; puisque si l'on considere l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa fin, on voit qu'il lui arrive de sept ans en sept ans des changemens très-notables. Par exemple, dans sa premiere septiéme année il pousse de nouvelles dents & devient participant de la raison; à sa deuxiéme septiéme, il devient capable du mariage & sa voix muë; à sa 3^e. septiéme il lui vient du poil au menton, & il cesse de croitre; ce qui est sans doute l'effet des nouveaux fermens qui lui agitent le sang en se développant successivement. Ce qui a toûjours été si bien observé des Anciens, qu'à la 9^e. 7^e. qui est la 63^e. année que l'on nomme la grande climacterique, il se felicitoient lorsqu'ils l'avoient passée heureusement;

d'autant que pour l'ordinaire il s'excite quelque ferment dans cette année-là, dont le mouvement jette souvent l'Homme dans quelque maladie mortelle.

Ne peut-il donc pas arriver, que jusqu'à l'extrême vieillesse il y ait certains fermens cachez dans le sang, ou dans les visceres, comme le feu sous la cendre, qui sont encore en état d'agir, & n'ont pour cela besoin que du tems qui doit les déveloper. On voit tous les jours des Vieillards atteints de la petite verole, dont certainement ils ont porté le levain du sein de leurs Meres; d'autres être travaillez de la gravelle, dont la semence étoit cachée dans leur reins depuis plus de 80 ans?

Que si cela se voit par la production de ces méchans effets, pourquoi ne pourra-t'il pas en arriver de même pour les bonnes & heureuses operations, telles que nous avons observées ci-dessus, *ejusdem namque est bene agere, cujus est male agere?* Sans doute que la même Nature qui a pû être dérangée ou affoiblie, peut par des causes contraires & opposées

ſe régler & ſe fortifier de nouveau; ainſi que nous l'obſervons principalement dans le cours ordinaire des maladies.

Mais comme les Malades ne guériſſent bien que par des mouvemens critiques, qui n'arrivent qu'à certains jours, lorſque le ſang a fait tel ou tel nombre de circulations, & que le ferment morbifique s'eſt briſé par-là, ou purgé par les ſueurs, les diarrhées, les urines, ou les vomiſſemens; auſſi dans la vieilleſſe, certain nombre d'années révolu, il peut fort bien ſe développer quelque nouveau ferment caché dans la maſſe des humeurs, pour la production des bons effets que nous voyons arriver aux Vieillards, dont le ſang peut très-bien ſe dépurer, comme il arrive aux liqueurs fermentatives, & ſur tout au vin qui change pluſieurs fois de nature dans le tonneau, & ſe remet ſouvent en bon état après s'être gâté ou broüillé. La migraine, par exemple, ſe guérit par la ſeule vieilleſſe, & les vieilles gens, ſuivant la remarque d'Hippocrate, ſont moins ſujets aux

maladies que quand ils étoient jeunes, * *Senes ut plurimùm juvenibus minùs ægrotant.* Mais pour les operations de l'ame, on sçait que la prudence & la sagesse sont le partage des Vieillards, leur sang étant dépoüillé des méchantes vapeurs causées par le feu de la jeunesse, que l'on peut comparer avec Willis au mouvement de fermentation que souffre le Vin nouveau, & dont la vapeur jette incontinent dans l'yvresse ceux qui la reçoivent.

Que si l'expérience & la raison nous font voir que l'âge seul guérit plusieurs maladies auxquelles l'Homme est plus sujet dans la jeunesse; pourquoi dans cet heureux calme où se trouvent les humeurs d'un Vieillard bien sain, (car c'est seulement d'un tel Vieillard qu'il faut l'entendre,) la nature ne pourra-t'elle pas travailler à sa restauration? Je connois entre autres personnes un vieux Gentil-Homme de 80 ans, qui m'a donné le soin de sa santé, lequel digere si bien à present, qu'il finit ses repas par un grand verre d'eau à la

* *Hip.*

glace, chose qu'il n'auroit pas faite ci-devant, & se porte si bien depuis une peripneumonie dont je le traitai il y a six ans, qu'il se trouve de toutes les parties de plaisir, soit pour le jeu, soit pour la bonne chere; cette maladie l'ayant si bien purgé, que son sang semble en être devenu beaucoup meilleur qu'il n'étoit auparavant.

C'est ainsi que la seule Nature peut se restaurer par elle même, à l'aide des fermens cachez dans le sang, qui se développent heureusement dans certains sujets seulement à la fin de leur vie.

Pour ce qui est de l'Art qui peut beaucoup aider à la Nature, il ne faut pas douter que la Medecine ne puisse fournir plusieurs moyens salutaires aux Vieillards pour se délivrer des infirmitez de l'âge, & pour conserver leur santé. Car, mettant à part la transfusion du sang & des bonnes liqueurs, qui suivant les remarques & l'attestation d'Etmuller peuvent donner un autre temperament aux Vieillards en leur purifiant le sang, comme la colle de pois-

ſon diſſout & clarifie le vin ; on a reconnu que l'abondance de pituite eſt la cauſe ordinaire de toutes les fluxions & indigeſtions dont les Vieillards & les gens cacochymes ſont travaillez. Ainſi depuis que l'on s'eſt aviſé de les purger ſouvent, ils s'en portent beaucoup mieux.

Et comme leur lenteur à agir ne peut procéder en partie que du défaut des eſprits animaux & de la froideur du ſang, & en partie de la ſiccité & dureté des ligamens, des tendons, & des muſcles : comme auſſi les vapeurs nuiſibles qui s'élevent à leur cerveau, & leur cauſent des vertiges, ne peuvent procéder que d'un défaut de tranſpiration par l'aridité de la peau, dont les pores ſe trouvent reſſerrez, de même que ceux d'un parchemin ſec ; il arriveroit ſans doute, que ſi les vieilles gens uſoient d'un bain journalier ou d'eau thermale, & qu'enſuite ils ſe fiſſent faire des frictions par tout le corps & ſur tout aux articles avec de l'huile nervale, leurs membres ſe fortifieroient par-là, & les muſcles venant à prendre

une soupplesse nouvelle, & la peau une douce nourriture, la transpiration & le mouvement en iroient beaucoup mieux.

Ajoutons que comme l'approche & la frequentation des Malades rend les Sains infirmes par la contagion ou exhalaison des atomes que pousse le sang d'un malade, qui se communiquent par les voyes de la respiration & de la transpiration, & même par la seule lumiere, ainsi qu'on l'observe dans l'ophtalmie & dans les autres maladies des yeux qui sont contagieuses par les seuls regards: de même aussi avec quelque rapport peut on dire, que la jeunesse ou du moins la santé qui la suit, pourra se transmettre dans un Vieillard par la frequentation des jeunes gens. Car en recevant les douces vapeurs qui s'exhalent de leur sang, il en sentira ensuite le sien réchaufé, & son humeur s'égayera en participant à leurs jeux innocens. Ce qui est si vrai, que l'Ecriture remarque que David étant devenu vieux, froid, & mélancolique, se trouva fort soulagé des infirmitez de son âge par la

feule compagnie d'une fille que les Medecins lui offrirent.

On pourroit en dire d'avantage touchant la purification du sang des Vieillards & le rétabliſſement des fermens. Mais je finirai ce diſcours par où je l'ai commencé, en réſolvant deux Queſtions curieuſes qui m'ont été faites ſur les obſervations précedentes. L'une regarde ſingulierement la Dame, qui a repris ſes regles dans ſa centiéme année ; & l'autre regarde tous les Vieillards en genéral, auſquels il ſurvient de ces heureux changemens dont nous avons parlé.

Sur le premier ſujet on demande : Si une Femme, quelque âgée qu'elle ſoit, peut en reprenant ſes regles redevevir feconde ? Et pour le ſecond : Si les changemens ſoudains, quelques bons qu'ils paroiſſent, ne ſont point des marques d'une mort prochaine ?

Pour répondre à la premiere Queſtion ; il ſemble qu'on ne doit pas héſiter à dire qu'une Femme quelque âgée quelle ſoit, peut redevenir féconde, ſi elle reprend ſes re-

gles : pourvû toutefois que ce ne ſoit pas l'effet de quelque maladie, ainſi que je l'ai obſervé dans une Femme âgé de 80 ans, qui mourut d'hydropiſie, mais bien l'effet d'une bonne conſtitution, telle qu'eſt celle de Madame la Marquiſe de S... V..., laquelle dans ſa cent-quatriéme année qu'elle court, pourroit faire renaitre le ſiécle de nos anciens Patriarches.

Pour la ſeconde Queſtion, je ne vois pas que les heureux changemens ſurvenus aux vieilles gens, doivent être pris pour un mauvais préſage ; puiſqu'ils ne dénotent par ces nouvelles vegetations qu'une nouvelle vigueur, un rétabliſſement des fermens, un ſang purifié & renouvellé, & un bon temperament rétabli : ce qui ne peut ſans doute concourir qu'à la prolongation de la vie. Mais comme pour l'ordinaire l'Homme devient inſolent dans la proſperité, ces bonnes gens voulant faire trophée de leur nouvelle vigueur, les uns ſongent à ſe remarier, & les autres ſe jettent dans l'intemperance: D'où il arrive

que dans peu ils s'épuisent, & retombent comme les convalescens qui se causent des rechutes par leur peu de ménagement.

ARTICLE CLVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE HELMSTAD.

On a imprimé ici une Dissertation de Mr. Eccard Professeur d'Histoire sur l'Excellence de la Science etymologique, & son usage par rapport à l'Histoire, *Joannis Georgii Eccardi de usu & præstantia Studii etymologici in Historia.*

Mr. Eccard Ami & Eleve du sçavant Mr. Leibnits, a donné au public pendant quelques années un Journal Aleman par le conseil & avec le secours de son illustre Ami. Il n'a pas de peine à prouver que la connoissance des Etymologies est d'une grande utilité pour remonter jusqu'à l'origine des Peuples. Les exemples qu'il a choisis pour faire sentir cette utilité, sont tirez, pour

la plûpart, d'une Dissertation Manuscrite de Mr. Leibnits, où il prouve que les Peuples de la Scandinavie, les Suedois, les Danois, les Norvegiens, les Finnons, sont originaires d'Alemagne, *de Scandinaviorum origine Germanicâ.* C'est dans la même Dissertation que Mr. de Leibnits établit contre Ohokocsi, Auteur de deux Volumes sur l'origine des Hongrois, *Origines Hungaricæ*, que les Hongrois & les Huns sont deux nations differentes ; que les Huns étoient un peuple Esclavon, dont le nom vient *de Kun*, qui en cette langue signifie un Cavalier. Pour les Hongrois Mr. de Leibnits les croît sortis des Finlandois, dont une partie habite entre la Suede & la Norvege, un vaste païs soumis au Roi de Suede. Comenius & Shernhelmius avoient déja eu la même pensée, sur le rapport des langues Hongroise & Finlandoise. Cette derniere subsiste encore dans la grande Tartarie, vers le lieu dont les Hongrois sont sortis.

L'Auteur propose de son côté des conjectures très-heureuses sur

l'Etymologie du nom de Saxon & d'Esclavon : il veut que les Saxons ayent été appellez de ce nom, qui dans leur ancienne langue signifie, *separé, détaché*, parce qu'ils étoient dans leur premiere origine un détachement, une Colonie qui repassa de la Scandinavie dans l'Alemagne. Ainsi leur nom vient non de *Sachs couteau*, mais de *Saghse, détachement*, mot qui vient de *Sagen*, couper, separer.

Le nom d'Esclavon ou plûtôt de Slouak signifie Homme dans la langue Esclavonne : l'Auteur un peu trop subtil se sert de cette remarque, pour refuter les Ecrivains qui ont dit, qu'on n'avoit commencé à appeller les captifs *esclaves*, qu'après les Victoires remportées sur cette Nation par Henri l'Oiseleur. Il s'imagine que comme *Homme* en plusieurs langues se prend pour *Vassal*, *sujet*, le nom de *Czlouvec* qui a chez les Esclavons la signification *d'Homme*, auroit passé d'eux à leurs Voisins, & de leurs Voisins aux autres Nations de l'Europe, pour signifier un Homme asservi à un autre.

Ce qu'il nous aprend sur l'origine de ces troupes vagabondes, qu'on appelloit *Egyptiens & Bohemiens* en France où on les a exterminez, en Alemagne & en Italie *Cigens & Cingares*, est plus juste & mieux établi. Marius Niger les fait venir de la Zeugitane partie de la Numidie, Mr. Herbelot du Zanguebar ou du desert de Zagarah vers la Nubie, Tentzelius des Cingulares peuple du Ceilan, Delrio des Arabes Chusehiens, Vehner des Agareniens ou Sarrazins, Ferdinand de Cordoüe de Zigere Ville de Thrace, Peucer des Heretiques Athingans espece de Manichéens répandus dans l'Albanie, Bellon des Zyginnes Peuple de la Bulgarie, Thomasius & la plûpart des Sçavans de l'Egypte. Il passe pour constant que cette Nation errante n'a paru en Europe que l'an 1417. & qu'elle y est entrée par la Pologne & par l'Alemagne; qu'ils croyent par tradition que leurs Ancêtres ont regné en Egypte, & qu'ils sont venus des bords du Palus Méotide en Alemagne; que leur jargon est un mé-

lange de plusieurs langues où l'Esclavon & le Tartare domine, & où il se trouve des mots Hebreux. Dans les Pays-bas on les appelle quelquefois Tartares. Ce sont des gens sans Religion, & de mœurs très-corrompuës, d'un teint olivâtre, & qui vivent de larcin.

Mr. Eccard a sur tout cela formé un Systême fort vrai-semblable, de l'origine de ces troupes de Voleurs. Selon lui les Circassiens chassez de leurs Pays par Tamerlan, se répandirent dans la Pologne & dans les Pays voisins. Outre les Cosaques il y a d'autres restes de ces Colonies Circassiennes dans la Valachie & dans la Transilvanie. De là ils passérent en Alemagne & dans les autres parties de l'Europe par bandes, qui en apparence demandoient l'aumône & pilloient en effet. Le nom convient : les Circassiens sont appellez par les Auteurs qui les ont mieux connus, *Zichi*, *Zygi*, *Zigeni* : la couleur du teint, les mœurs, les coutumes de ces Peuples, sont encore de plus fortes preuves du sentiment de nôtre Auteur; & ce que Munster racconte des pre-

miers Cingares ajoute à ce ſentiment une nouvelle probabilité. Ils diſoient que leurs Ancêtres dominoient en Egypte, où il eſt vrai que les Mammelus Circaſſiens d'origine avoient uſurpé la Puiſſance ſouveraine. Ils avoüoient qu'ils avoient été autrefois Chrétiens, les Circaſſiens avoüent la même choſe.

Leur goût pour la Chiromancie, & les ſortileges, leur eſt commun avec les Circaſſiens. Pluſieurs Heretiques Huſſites chaſſez de Boheme ſe joignirent à eux, & pour mieux reſſembler à leurs premiers Chefs, ils ſe donnérent par art la couleur olivâtre. Des Scelerats de toutes les Nations de l'Europe ont depuis groſſi ces bandes.

Mr. Eccard montre enſuite l'uſage de la Science étymologique dans l'Hiſtoire du Paganiſme. Il explique les noms de pluſieurs Divinitez des anciens Peuples de la Germanie & de la Sarmatie. Il nie que Crodon ait jamais été un Dieu des Germains, & promet un Traité ſur les fauſſes Divinitez adorées dans la Germanie. Il refute beaucoup

d'erreurs vulgaires dont l'étymologie lui a découvert les sources. L'Histoire des Arts, la Geographie, la Chronologie, les Genealogies, reçoivent, comme il le fait voir par des exemples choisis, beaucoup de lumieres des recherches étymologiques.

DE MAYENCE.

Mr. *Corvinus* Professeur en droit Canon, & Conseiller de nôtre Electeur a publié un Traité des Benefices, *de Beneficiis & Personis Ecclesiasticis.* Quoi qu'il ait craint de trop s'étendre, on assure qu'il n'a rien omis de necessaire. C'est un in 4°.

DE FRANCFORT.

Tous les Lutheriens ne sont pas également animez contre les Calvinistes. Mr. *Jochius* a entrepris de donner un Recüeil complet des vies des Théologiens Calvinistes. Il assure qu'il a formé ce dessein par pure reconnoissance, de ce que

des Ecrivains Calvinistes ont employé leur plume à écrire la vie de quelques Théologiens Lutheriens; & il proteste qu'il n'en a pas moins d'éloignement pour la doctrine de ceux dont il imprime la vie, & dont il fait valoir le mérite. Sa reconnoissance un peu bizarre est si vive, qu'il promet un Tome tous les six mois. Le premier qui paroît contient les vies d'Antoine Vallée Professeur de Leiden, du celebre Usserius, de Charles de Maest, de Jean Strangius, & de Guillaume Momma.

Vitæ Theologorum eruditione & scriptis insignium, collectæ & editæ cum præfatione Joannis Georgii Jochii. Francofurti sumptu Ernesti Claudii Baillard. in 12.

On acheve ici une nouvelle Edition de la Synopse des Critiques sur l'Ecriture. On y a joint un Supplément, qui contient un Recüeil de ce qu'il y a de meilleur dans les Interpretes sur les Livres que les Protestans regardent comme apocryphes. Il y aura aussi un Tome d'additions sur tous les Livres de l'Ecriture

Sainte, Le Supplément & les Additions se vendront séparément.

Matthæi Poli Londinensis Synopsis Criticorum aliorumque Scripturæ Interpretum & Commentatorum. Editio recentior unâ cum Supplemento ad libros apocryphos hactenùs desiderato, nunc verò secundùm Auctoris methodum accuratè ex variis famigeratis Theologis concinnato, necnon appendice itidem planè novâ Libros Biblicos denuò recensente, & quæ ad usum criticum ulteriùs facere visa ex celebrioribus Auctoribus aliis summatim exhibente.

Maximilien de Sande imprime *les Oeuvres de Jean Hus*, dont l'ancienne Edition étoit extrémement rare.

Le même Libraire a imprimé la continuation des Consultations de Mr. Fischer Medecin des Ducs de Saxe Eysenach.

Johannis Andreæ Fischeri Medici Isenacensis Consilia medica continuata. Francofurti ad Mœnum apud Maximilianum Sande in 12. 1707.

Mr. Maius a traduit le Traité de Maiemonide sur le Jubilé des Juifs.

Rabbi Mosis Filii Maimon Tractatus de Juribus anni septimi & Jubilæi. Johannes Maius vertit, & dissertationem addidit de jure anni septimi : Francofurti ad Mœnum an. 1708.

Mr. Cortreius a rempli les engagemens qu'il avoit pris avec le Public, de lui donner un nouveau Cours du Droit Germanique. Ces sortes d'Ouvrages se multiplient à l'infini, & ne fournissent cependant aux Journalistes qu'une seche & ennuyeuse matiere.

Adami Cortreii Corpus Juris publici Sacri Romani Imperii Germanici, Tomus primus, Sacratissimorum & invictissimorum Romano-Germanicorum Imperatorum, imprimis gloriosissimi ac piissimi Leopoldi pacificationes cum potentissimis Regibus Gallo-Suevicis atque Pontificibus continens, aliasque Imperii sanctiones, quas adversa pagina docet. Francofurti ad Mœnum, ex officina Christiani Genischii. Anno 1707. *in folio.*

On ne devinera pas aisément que *Regibus Gallo-Suevicis* signifie les Rois de France & les Rois de Suede : l'expression dont l'Auteur se sert ne s'employe qu'en parlant de deux Royaumes unis.

Je vous envoye le titre de deux Livres nouveaux :

Vita ammirabile dell' insigne Cavalliere Romano S. Giouanni Calibita, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù &c. In Roma per il Rossi alla piazza di Ceri. 1708. in 8. pages 126.

Cette Vie est un simple Recüeil de tout ce que l'Auteur a pû ramasser dans plusieurs Manuscrits & divers Livres qui parlent de ce Saint. On ne peut qu'être touché & édifié en voyant un jeune Enfant de la premiere qualité quiter sa maison paternelle à l'âge de 13. ans, s'enfuir dans un Monastere de la Bithynie, y demeurer jusqu'à l'âge de 19. ans, & enfin retourner à Rome, & y vivre jusqu'à l'âge de 22 ans pauvre, inconnu, & rebuté, dans une espece de cabane sous les yeux d'un Pere & d'une Mere qui étoient inconsolables de sa perte, & à qui il ne se fait connoître que trois jours avant que de mourir. Il y a quelques circonstances dans tous ces faits si édifians, qui ne feront pas apparemment la même impression sur l'esprit de nos Critiques. Par exemple les

500 écus qu'on donna à un Orfevre ſeulement pour la façon de la couverture du Livre des Evangiles ; les 100. écus que le Patron de la barque demande à un Enfant de 13 ans pour le paſſer de Rome en Bithynie; la demande que ce jeune Enfant en fait à ſa Mere, prétextant qu'il les veut employer à donner un régale à ſes compagnons. On voit à la fin du Livre une meditation pour le jour du Saint.

Les Critiques au reſte conteſteront ſans doute à la Ville de Rome l'honneur que lui feroit un Citoyen tel que ce Saint. On ne peut gueres lire ces Actes ſans demeurer convaincu que ſous le nom de Rome ils parlent de Conſtantinople. Il eſt même fort probable, que Saint Jean Calybite, & Saint Alexis, ne ſont qu'une ſeule perſonne. Les Moines Grecs qui firent connoître ce Saint à l'Egliſe Latine en s'établiſſant à Rome, lui donnérent l'épithete *d'Alexis* ou de *Gueriſſeur*, à cauſe des guériſons miraculeuſes dûes à ſon interceſſion.

L'Infermo di Santo Amore divenuto

Medico di molti infermi. Panegirico in honore di S. Giouanni di Dio Patriarcha del ſagro Ordine dell' Hoſpitalità, detto in Roma l'anno 1708. *nel giorno della ſua Feſta, da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Gieſù &c. In Roma per Antonio di Roſſi.* 1708. *in* 8°. *pag.* 56. *folio.*

Le titre ſeul ſuffit pour faire connoitre le ſujet & le goût de cet Ouvrage. L'Auteur fit auſſi imprimer l'année derniere une Oraiſon funebre de Dom Pedro II. Roi de Portugal. Il la compoſa non ſeulement en Italien, qui eſt ſa langue naturelle, mais encore en Portugais, qu'il entend très-bien. Il a demeuré près de 24. ans dans le Breſil. Il s'y trouva dans le tems de la naiſſance du Prince à préſent Regnant, dont il y prononça l'Oraiſon *genethliaque.*

D'ANGLETERRE.

Un Livre nouveau, ſatisfera le deſir que vous m'avez témoigné, de connoître les differentes Sectes des Non-conformiſtes Anglois. Mr. Nichols l'a mis au jour ſous le titre

de Défenſe de *l'Egliſe Anglicane.*

Guillelmi Nicholſii Presbyteri Defenſio Eccleſiæ Anglicanæ, in qua vindicantur omnia quæ ab Adverſariis, in doctrinâ, cultu; & diſciplina ejus, improbantur. Præmittitur Apparatus qui Hiſtoriam turbarum è ſeceſſione ab Eccleſia Anglicana exortarum continet. Londini apud Guillelmum Taylor, in 8°. 1707.

La preface hiſtorique qui fait le tiers de l'Ouvrage, contient une Hiſtoire exacte de la reformation d'Angleterre, du ſchiſme des Non-conformiſtes, de leur diviſion en pluſieurs Sectes, des Loix portées contre eux, & des projets de réünion juſqu'ici inutiles. L'Auteur veut remettre l'affaire à l'arbitrage des Proteſtans de Hollande & d'Allemagne. Il n'omet rien de ce qui peut inſtruire les Curieux ſur les Puritains, les Independans, les Brouniſtes, les Ranters, & la conformité occaſionnelle.

DE HOLLANDE.

Mr. Coſte vient de donner au Public deux Traductions; une Fran-

çoise *du Traité de Mr. Locke sur l'Education des Enfans* : elle avoit déja paru, mais Mr. Coste la retouchée & pour la rendre conforme à la derniere Edition de son original, il a été obligé de la refondre presque entierement. Elle est imprimée *chez Schelte.* Mr. Locke n'a pas eu en vûë de former des Chrétiens : à cela près il y a de bonnes reflexions dans son Livre, auquel la Traduction veritablement excellente donne un nouveau prix.

L'autre Traduction dont Mr. Coste a enrichi la Republique des Lettres est Latine;

Francisci Redi de animalculis vivis quæ in corporibus animalium vivorum reperiuntur Observationes. Ex Etruscis Latinas fecit Petrus Coste Amstelredami apud Wetstenios 1708. *in* 12.

Observations de François Redi sur les petits animaux vivans qu'on trouve dans le corps d'autres animaux vivans, traduites de l'Italien en Latin par Mr. Coste.

DE BRUXELLES.

Les Sterstevens ont imprimé des

Dialogues entre un Théologien & un Jurisconsulte contre un libelle intitulé, Questions & Réponse diverses tirées du Droit sur la Question de fait touchant le Livre de Jansenius.

Dialogi pacifici inter Theologum & Jurisconsultum contra Libellum de quæstione facti Jansenii. Variæ quæstiones Juris & responsa cum designatione quinque famosarum Propositionum in Libro Jansenii. Auctore Doctore Catholico Romano.

DE MONTPELLIER.

Voici un Livre que ceux qui s'appliquent à la Medecine attendoient avec impatience :

Illustrissimi Viri D. D. Antonii Deidier Regis Consiliarii & Medici, nec non in alma Monspeliensium Medicorum Academia Professoris Regii dignissimi Physiologia tribus dissertationibus comprehensa, decem abhinc annis, in Augustissimo Monspeliensium Apollinis Fano, semel atque iterum exposita; non ita pridem à Joanne Wiss Helvetio, & à Jacobo Francisco Chomel Parisino, Artium libera-

lium Magistris jam dudum Medecinæ studiosis, & Universitatis Consiliariis, ad Baccalaureatum consequendum partim propugnata; Nunc tota & integra communi eorum sumptu ad publicam Utilitatem typis mandata. Monspelii apud Honoratum Pech Regis & Universitatis Typographum, anno. 1708.

C'est un in octavo de 220 pages avec une planche de dix figures gravées en cuivre. Et se vend chez, Gontier l'aîné à la place du grand Temple.

DE PARIS.

Mr. Girin vend un volume in 12. de Mr. Maubec intitulé, Principes physiques & mechaniques de la Raison & des Passions des Hommes. Nous en donnerons bientôt l'Extrait.

Estienne acheve un Volume in 12. intitulé Traité du Commerce des Lettres, avec un Traité du Ceremonial, & un Discours sur ce qu'on appelle usage dans la langue Françoise, par Mr. de Grimarest Auteur des Campagnes du Roi de Suede & d'autres Livres estimez.

Le même imprime auſſi deux Volumes de Sermons ſur les Myſteres, & deux Volumes de Panegyriques par Mr. l'Abbé du Jarry. Son nom ſuffit pour exciter la curioſité du Public.

Moreau va imprimer des Notes ſur l'Ordonnance civile & criminelle de Mr. des Barry, la même dont vous avez parlé dans vos Memoires de Mars au ſujet des principes naturels du Droit & de la Politique.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Novembre 1708.

ART. CXLIX. SCriptores rerum Brunsvicensium &c. *Recüeil des Auteurs qui peuvent servir à l'Histoire de Brunswic, par Mr. Leibnits.* Page 1795

ART. CL. *Recherches historiques & genealogiques des Grands d'Espagne &c. Le tout tiré de bons Memoires par J. C. Imhorff.* p. 1805

ART. CLI. *La Vie de l'Empereur Charles-quint traduite de l'Italien de Mr. Leti.* p. 1819

ART. CLII. *Suite de l'Extrait du Droit de la Nature & des Gens, par le Baron de Puffendorf.* p. 1837

ART. CLIII. *Bibliotheque universelle des Historiens, tome second.* p. 1858

ART. CLIV. *Suite de l'Extrait de la Bibliotheque des Historiens Anglois de Mr. Nicholson.* p. 1876

ART. CLV. *Extrait du deuxime Livre de Mr. Fontanini sur les Antiquitez d'Orta &c.* p. 1904

ART. CLVI. *Lettre de Mr. de la Caze Medecin ordinaire de Monseigneur le Duc du Maine touchant la possibilité du Dissolvant universel.* page 1918

ART. CLVII. *Dissertation physique au sujet de quelques personnes âgées qui ont semblé rajeunir.* p. 1933

ART. CLVIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Angleterre. p. 1970

De Hollande. p. 1971

De Bruxelles. p. 1972

De Montpellier. p. 1973

De Paris. p. 1974

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Ceylan *in* 12. *avec figure.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in* 12.

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in* 12.

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduites d'Emond Campian par le P. Brignon *in* 12.

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in* 12. 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in* 12. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in* 12.

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.

Le Nouveau Mercure dédié à Mr. le Prince de Dombes, commencé en Janvier 1708. On continuë à le donner au Public tous les mois.

De la Difference du Tems & de l'Eternité, par Eusebe de Nieremberg, & traduit nouvellement par le P. Brignon *in* 12.

Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.

Caracteres de Theophraste *in* 12. 3. vol.

Vie de Sixte V. *in* 8°. 2. vol.

Pensées de Pascal. *in* 8°. augm.

Discours sur l'Histoire universelle de Mr. de Meaux *in* 8°. 2. vol.

Essais de Morale *in* 12. 10. vol.

Lettres de Boursault. *in* 12. 2. vol.

Errata du mois d'Octobre 1708.

PAge 1673. ligne 8. *lisez* d'Amus.
ligne 12. *lis.* Sanchoniaton.
p. 1698. l. 11. volonté, pour régler, *ôtez la virgule.*
p. 1699. l. 10. leur effet, *lis.* leur efficace.
p. 1706. l. 7. toute, *l.* toutes.

Après le chifre 1758. *on a mal à propos repris le chifre* 1709. *& continué jusqu'à* 1758.

p. 1722. l. 9. ce, *l.* &
lig. 22. *l. ignaviâ.*
l. 25. & 26. *l.* Solimountes écrivit le premier.
p. 1726. l. 3. *l. memorabilibus.*
p. 1729. l. 9. *l.* Chevalier.
p. 1731. l. 11. *l.* metallographie.
p. 1732. l. 22. mettez une virgule après Vincent.
p. 1739. l. 7. *l. semper triumphatrix potenti.*
l. 22. *l cautè.*
p. 1740. lig. 4. *lis. actuosam.*
p. 1746. l. 8. *après* secours, *ajoutez* pour entendre l'Ecriture.
p. 1764. lig. 5. dernier mot, *lis.* des.
p. 1773. lig. 12. *lis.* Lab.lacides.
p. 1776. lig. derniere, *ôtez* a.
p. 1782. l. 3. *ôtez* il, *& le point qui est avant ce mot.*
p. 1786. l. 18. *lis.* Ernest.
lig. 27. *lis.* Cernitius.
p. 1794. l. 7. *lis. Spencero.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU,
Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1708.

ARTICLE CLIX.

AVIS TOUCHANT L'ENTRETIEN d'un Philoſophe Chrétien, avec un Philoſophe Chinois, par le P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire : pour ſervir de Rêponſe à la Critique de cet Entretien, inſerée dans les Memoires de Trevoux du mois de Juillet 1708. A Paris chez Michel David, Quay des Auguſtins à la Providence, 1708. Brochûre *in* 12. *de* 30 *pages.*

SI l'on ne peut entiérement contenter le R. P. Malebranche en inſerant, comme il le demande, ſon Ecrit entier dans ces Memoires, qui ne

portent pas une telle longueur ; on tâchera autant qu'il sera possible, de le satisfaire par la fidelité & l'exactitude qu'on apportera à en exposer toute la force, sans affoiblir ni ses raisons ni ses plaintes.

» Il n'avoit composé, dit-il, l'Entre-
» tien des deux Philosophes que par
» les ordres *d'une Personne très-respec-*
» *table & digne de foi, s'il en fut jamais,*
» *sur le sentiment des Chinois Lettrez*,
» qu'il assûre ne reconnoitre point
» d'autre Divinité que le *Ly*. Dans
» l'impression qui s'est faite de cet
» Entretien, & à laquelle il a don-
» né son consentement, & non pas
» ses soins, il a eû en vûë de se ren-
» dre utile aux Missionnaires de la
» Chine, & même aux Jesuites ; d'au-
» tant plus qu'il a appris que les Chi-
» nois goûtoient fort ses sentimens,
» & qu'un P. Jesuite a écrit de ce
» pays-là, qu'il n'y faut point de
» nos Philosophes, mais des Person-
» nes qui sçachent les Mathemati-
» ques, & les Ouvrages du P. Male-
» branche. Une autre raison qu'il a
» eûë de consentir à l'impression, a
» été pour dissiper un bruit mal-fon-

» dé, mais pourtant répandu dans
» le Monde, qu'il avoit écrit contre
» les Peres Jesuites. Enfin cet Ou-
» vrage après quatre ou cinq mois
» tomba entre les mains d'un des
» Journalistes, qui apparemment le
» lût avec un peu trop de précipita-
» tion & de prévention, & en fit une
» Critique, où il fait voir non pas
» qu'il manque de capacité, mais
» d'équité. Car il tâche, ce semble,
» de faire naître des soupçons, sur
» lesquels il n'est pas permis de se
» taire; vû principalement la qua-
» lité des Auteurs & la multiplicité
» des exemplaires de leurs Mémoi-
» res, qui se répandent par tout,
» & qui passeront au tems à venir.
Dans la suite il rapporte les paro-
les du Journaliste, & il ajoute ses
remarques.

1°. L'Auteur de l'Extrait de l'Entretien en a dit, que *l'Auteur de la Recherche de la Verité met sans façon l'Athéïsme sur le compte d'un Philosophe Chinois.* Cette expression déplait au P. Malebranche, comme si elle donnoit à entendre, qu'il n'a pas raison de traiter les Chinois d'A-

thées. Au reſte, ajoûte-t'il, il lui importe peu qu'un Chinois ſoit ici Interlocuteur : que ce ſoit en ſa place, ou un Japonois, ou un Spinoſiſte ; les raiſonnemens faits contre lui ſe ſoutiennent également. Mais il voudroit voir une déclaration préciſe de l'Empereur de la Chine touchant le vrai Dieu.

2°. Il eſt dit de Dieu dans l'Entretien page 3. qu'il renferme en lui-même d'une maniere incomprehenſible à tout eſprit fini, toutes les perfections, tout ce qu'il y a de realité veritable dans tous les êtres créez & poſſibles. Si dans le Journal en tranſcrivant ce texte on n'avoit pas omis ces paroles *toutes les perfections*, il n'auroit pas été beſoin d'avertir, qu'il y a lieu d'inferer que le mot de réalité eſt là mis pour celui de perfections : car il y auroit non ſeulement lieu de l'inferer, mais neceſſité de le croire.

3°. Le Pere Malebranche déclare, qu'il ne voit pas pourquoi, de ce qu'il a dit, que le Dieu des Chrétiens eſt *celui qui eſt*, & l'Etre infini, l'Auteur de l'Extrait a conclu, que

les Miſſionnaires de la Chine doivent renoncer au terme de *Tienchu*, Seigneur du Ciel ; & qu'un Chinois converti ſeroit bien étonné de trouver à chaque page de l'Ecriture, appeller le Seigneur du Ciel & de la Terre & de toutes choſes. Il remarque néanmoins que cette expreſſion, qui avertit les Chrétiens de penſer à l'Etre infini, tourneroit l'eſprit des Chinois vers un Etre fini, tel qu'un Jupiter, qui ne vaut pas mieux qu'un Pluton, ou un Béelzebub.

4°. L'Auteur de l'Extrait a fait paroître de l'étonnement, de voir le Pere Malebranche appuyer l'unique démonſtration qu'il rapporte de l'exiſtence de Dieu, ſur la perception la plus legere de toutes & infiniment legere. C'eſt que cet Auteur a voulu ſe divertir, ou plûtôt n'a pas compris, que quoique l'infini nous touche dans cette vie d'une perception *tres-legere*, telle qu'il ſemble que quand on y penſe, on ne penſe à rien ; il eſt contre la raiſon de s'imaginer, qu'il a moins de réalité que le fini, à cauſe que l'idée

du fini nous touche de perceptions vives & intereſſantes.

5°. Le R. P. Malebranche prie le Lecteur de le plaindre de l'embarras où il eſt, d'avoir à répondre avec exactitude à un Homme qui n'entend pas ce que c'eſt que voir tout en Dieu. Voir donc en Dieu, c'eſt que Dieu touche nôtre eſprit par ſon eſſence immédiatement & directement, *nullâ interpoſitâ creaturâ*, comme parle Saint Auguſtin ; mais non ſelon qu'elle eſt en elle-même, cette Divine eſſence, ou priſe abſolument ; mais priſe rélativement à ſes créatures, c'eſt à dire, comme l'explique S. Thomas *p.* 1. *q.* 15. *art.* 1. en tant qu'elle en renferme les idées. De même qu'un plan tranſparent, ſur lequel ſeroit tracé un triangle, ne toucheroit les ſens que par ce triangle qu'il feroit voir, ſans ſe faire voir lui-même ; ainſi l'on peut voir l'Eſſence de Dieu, en tant que rélative aux êtres créez & poſſibles, ſans la voir priſe abſolument. Ici le P. Malebranche ſe plaint amerement des paroles offenſantes de l'Auteur de l'Extrait, & ſur tout de celles-ci,

Si même au sentiment de l'Auteur l'Essence Divine a sa propre réalité, Dieu n'étant point un être particulier. Il lui demande devant tout le monde, comment après avoir lû son Entretien, & sur tout la dix-septiéme page, l'Auteur a pû former, & qui pis est, publier un soupçon si cruel? Il l'invite à demander pardon à Dieu de cette faute; & il fait une priere pour lui-même de régler les mouvemens de son cœur, sur le précepte d'aimer ceux qui nous ont offensez.

6°. Sur ce qu'on avance dans l'Extrait, qu'un sage Lecteur peut se dire à soi-même, qu'il *n'est pas toûjours d'un bon esprit de comprendre tout Auteur*; Le P. Malebranche dit, » qu'un » sage Lecteur qui s'aime un peu » trop, peut ainsi se consoler de ce » qu'il ne comprend pas ce qu'il lit, » mais qu'il n'en doit pas porter son » jugement. Cependant ne mettre » point de distinction entre l'idée & » la perception, comme le Journa- » liste n'en met point, c'est introdui- » re le Pyrrhonisme, annéantir la » Verité, renverser la Morale: » Hobbes & Lock n'ont rien dit de

» plus mauvais. Un nouveau ſujet de plainte ſe preſente ici contre le même Auteur, de ce qu'il a dit d'un ton railleur, qu'*il n'eſt pas initié à ces myſteres d'idées diſtinguées de ſa connoiſſance* : & il a eu tort d'ajoûter un mot de Ciceron. » Comme j'ai plus » lû, lui dit le Pere Malebranche, » Saint Auguſtin que Ciceron, qu'il » me permette de lui dire ce petit » mot, que j'ai lû dans le premier » Livre contre les Academiciens : » *Quæſo ut ratio præveniat riſum tuum :* » *nihil eſt fœdius riſu irriſione digniſ-* » *ſimo.*

7°. En ce qui regarde la Providence, le P. Malebranche déclare au Journaliſte, que ſon ſentiment n'a jamais été, que Dieu ait employé les principes les plus ſimples pour la Création du monde, puiſqu'il n'y a employé qu'un acte de ſa Volonté toute-puiſſante. Sur le Chapitre encore de la Providence, il deſapprouve que le Journaliſte ait dit, que *les Peres quand ils ont eû à répondre aux Epicuriens & aux Manihéens, ennemis de la Providence, ils ont ſoutenu que le Monde avec ſes pré-*

tendus défauts, porte dans sa beauté & son constant arrangement, les traits d'une Sageße & d'une Puißance infinie. Il falloit dire que le Monde a de veritables défauts.

8°. Enfin on a placé à la fin de l'Extrait, des paroles que le Philosophe Chinois avoit prononcées dès le commencement de l'Entretien. C'est donc à tort que le Journaliste dit, que l'admiration des subtilitez du Pere Malebranche, plus que le phlegme de la Nation, empêche le Chinois de se rendre contentieux.

ARTICLE CLX.

REFLEXIONS SUR LES AVIS précedens du R. P. Malebranche.

Premiere refléxion.

L'Auteur de l'Extrait de *l'Entretien des deux Philosophes*, avoüe qu'il s'est senti l'esprit offensé & blessé des expressions du R. P. Malebranche : mais dans la peine qu'elles lui ont causée, il a conservé sans altération la sincére estime qu'il a

toûjours eûë autant pour ſa vertu, que pour ſon eſprit rare & élévé. Mais qu'ont-elles ces expreſſions de ſi choquant ? C'eſt qu'elles ſemblent donner une idée de Dieu, qui anéantit la Divinité en la réduiſant à la totalité du Monde. Le R.P. Malebranche avertit ſon Philoſophe Chinois, de détourner ſon eſprit de la conſidération d'un tel être, d'un être particulier, d'un être fini; comme ſi un tel être, un être particulier, dès-lors étoit un être fini. Il ajoute que Dieu renferme dans lui-même d'une maniére incompréhenſible à tout eſprit fini, toutes les perfections, tout ce qu'il y a de réalité veritable dans tous les êtres créez & poſſibles; il renferme en lui tout ce qu'il y a même de réalité ou de perfection dans la matiere. Où eſt réduit un eſprit, s'il eſt obligé de ne point penſer à Dieu comme à un tel être, & à un être particulier, à moins de le regarder comme un être fini; s'il eſt contraint de ſe dire que la perfection, la réalité de toutes choſes eſt renfermée en Dieu? On a donc tâché dans l'Ex-

trait d'addoucir cette expreſſion en lui faiſant violence; & on a dit que le terme de réalité devoit s'entendre de perfection, & que toute la perfection des êtres créez & poſſibles eſt en Dieu éminemment : mais le texte en ſoi ne porte pas cette benigne interprétation, puiſqu'au contraire il confond la ſignification des termes de réalité & de perfection. *Dieu renferme en lui ce qu'il y a même de realité ou de perfection dans la matiére.* L'Auteur de l'Extrait pour éloigner davantage la penſée, que toutes choſés ſoient réellement ou ſelon leur propre réalité en Dieu, a cité la dix-ſeptiéme page de l'Entretien, où il eſt dit, qu'elles ne ſont que des limitations infiniment limitées, & non des parties de l'eſſence Divine. Il prend encore cette dix-ſeptiéme page en un bon ſens; mais il reconnoît que les expreſſions n'y ſont pas plus châtiées ni plus juſtes que dans la troiſiéme, quand il y trouve, *Dieu eſt bien plûtôt tout être*; & le reſte qui ſuit peut aſſez convenir avec l'idée de la totalité de l'Univers. Au reſte des expreſſions qui

s'approchent trop de celles de certaines gens, qui ne déclarent pas leur impieté auſſi ouvertement que le faiſoit Diagoras de Melos, & Theodore de Cyrene ; de telles expreſſion, dis-je, doivent être ſoigneuſement évitées dans une inſtruction, & dans une inſtruction addreſſée à un Chinois chargé du rôle d'un Spinoſiſte, qui ne reconnoît point d'autre Dieu que le Monde entier. Car ſi un Chrétien par la bonne éducation qu'il a reçûë, s'éleve incontinent à penſer au vrai Dieu, quand il entend dire par exemple, que *c'eſt du Ciel qu'il faut attendre la paix*, que penſera un Chinois Spinoſiſte, quand il entendra dire, que Dieu n'eſt point un être particulier, qu'il renferme en lui-même la réalité ou la perfection de toutes choſes, & en un mot qu'il eſt tout ? Pour ne point mettre ici de noms odieux, on citera ſeulement les paroles de Pline * touchant le Monde, *Sacer eſt, æternus, immenſus, totus in toto, imò verò ipſe totum* ; & on renvoyera à Plo-

* *Plinius l.2. hiſt. nat. c.1.*

tin [a]. Enfin ſi le terme de toutes perfections a échappé dans l'Extrait, c'eſt avec ſi peu de deſſein, qu'on a averti de le mettre au lieu de celui de réalité, qui acheve de tout gâter ; ne pouvant de ſoi donner à entendre, ſinon que Dieu renferme réellement toutes choſes. Ce dangereux terme n'étoit pas encore échappé au P. Malebranche, quand il s'attira une terrible accuſation de la part de Mr. Arnauld [b], d'admettre Dieu corporel. Sans doute il devoit en devenir plus circonſpect, ſur tout après avoir été contraint [c] en cette fâcheuſe occaſion, d'avoüer que ces expreſſions, *Dieu renferme en ſoi l'étenduë intelligible*, *Dieu eſt un & toutes choſes*, pouvoient bien paroître obſcures. Eſt-ce montrer l'injuſtice de l'accuſation de Mr. Arnauld, & diſſiper l'obſcurité, que de dire maintenant, non pas que l'étenduë intelligible eſt en Dieu, mais l'éten-

a *Plotinus enneade* 5. *l.* 1. *c.* 1. *&* 3. *l.* 3. *c.* 5. *l.* 5. *c.* 3. b *Des vrayes & des fauſſes idées ch.* 14. *& défenſe de Mr. Arnauld contre la Réponſe à ce Livre.* c *Premiere Lettre touchant la défenſe de Mr. Arnauld.*

duë ſelon ſa réalité ; non pas que toutes choſes ſont en Dieu, mais qu'elles y ſont ſelon leur realité; que Dieu n'eſt pas un être particulier, un tel être, mais qu'il eſt tout être ſelon ſa realité?

Seconde Réfléxion.

L'Auteur de l'Extrait a marqué de la ſurpriſe d'une autre expreſſion du R. P. M. qui voulant fonder une démonſtration de l'exiſtence de Dieu, ſur l'idée de l'infini en tous genres, dit que la perception que nous en avons, eſt *la plus legere de toutes & infiniment legere.* Sa ſurpriſe s'augmente encore, lorſqu'il dit dans les Avis page 16e. *L'infini nous touche dans cette vie d'une peception très-legere, telle qu'il ſemble que quand on y penſe, on ne penſe à rien.* Car enfin un eſprit touché ſi legerement d'une idée, & recevant une perception ſi legere, que c'eſt comme s'il ne penſoit à rien, & comme s'il ne penſoit pas, peut-il porter un jugement certain, ou tirer une concluſion aſſurée? Un Géometre penſant ſi legerement à un

triangle ou à une autre figure, que c'eſt comme s'il n'y penſoit pas, en démontrera-t'il bien les proprietez? l'attention de l'eſprit ſi recommandée pour acquerir la Science, eſt-elle autre qu'un effort pour parvenir à une vive perception de ſon objet? Que ſi ſe former des notions claires & diſtinctes, eſt le fondement & l'aſſûrance de la verité; il n'y a rien à ſe promettre d'une perception ſi legere, qu'elle ne fait pas plus d'impreſſion ſur l'eſprit, que ſi elle n'y étoit pas. Certainement Mr. Deſcartes a raiſonné autrement que le P. M. quand voulant établir ſur l'idée ou ſur la notion *innée* que nous avons de Dieu, la démonſtration de ſon exiſtence, il a eu ſoin d'obſerver que cette notion, lorſque nous nous y rendons attentifs, ſe fait ſentir & percevoir à chacun de nous très-vivement. Mais, dit le P. M. *Quoique l'infini nous touche d'une perception très-legere, telle qu'il ſemble que quand on y penſe on ne penſe à rien; il eſt contre la raiſon de s'imaginer qu'il a moins de réalité que le fini.* C'eſt ce qu'on lui accorde. En effet, que les Hommes ne

penſent à Dieu que legerement & ſans application, que trop ſouvent ils l'oublient; Dieu eſt toûjours le même: mais on eſt dans l'étonnement de trouver un Auteur, qui n'offre pour démonſtratiou de ſon exiſtence, qu'une perception la plus legere de toutes & infiniment legere. Le triangle n'a pas moins de proprietez, quoiqu'un Géometttre n'y penſe que legerement & comme s'il n'y penſoit pas: & cependant ces proprietez demeureront ſans être démontrées. L'exemple d'un homme enſeveli dans le ſommeil, ou frapé de létargie finira cette reflexion: en cet état c'eſt encore un homme exiſtant & avec le ſentiment ou la perception de ſon exiſtence, dont néanmoins il ne ſçauroit ni alors ni après ſon reveil rendre nul compte, parceque la perception en eſt legere, *Vivit, & eſt vitæ Neſcius ipſe ſuæ.* Pour conclurre d'une maniere convenable à l'importance du ſujet, on rapportera ce que diſoit Saint Hilaire à des Evêques qui penſoient bien & parloient mal. * *Oro vos, Fra-*

* *Hilarius l. de Synodis.*

tres, adimite suspicionem, secludite occasionem.

Troisiéme Reflexion.

L'Auteur de l'Extrait a paru se déclarer contre ce que dit le R. P. M. que nous voyons tout en Dieu. Il est vrai que quelque consideration qu'il ait d'ailleurs pour le P. Malebranche, il ne peut empêcher son esprit de se soulever contre une pensée, qui ne s'explique qu'en termes mystérieux, qui ne porte qu'à des paradoxes, & qui ne se presente qu'à la faveur des Sophismes.

Termes mystérieux tirez d'une seule page. * *Je connois dans l'Esprit archetype, sur lequel j'ay été formé, en qui je suis lumiere : sans la vüe de cette esprit intelligible on ne peut sçavoir qu'on soit capable d'avoir le goût d'un melon.* Ajoûtez : *esprit intelligible, étenduë intelligible, monde intelligible : Dieu touche l'ame par ses réalitez.*

Paradoxes. Si nos connoîssances sont des modifications de nôtre ame,

* *Réponse au Livre des vraies & fausses idées ch.* 13.

il s'enſuit, que nos ames ſont en partie crées pour autre choſe que pour Dieu ; que Dieu n'eſt point nôtre lumiere ; que la Verité ne ſçauroit ſubſiſter ; que la Science & la Morale ſe confondent & periſſent abſolument. Nôtre ame ne peut connoitre que ce qui la touche réellement. Elle ne ſe connoît point elle-même, & elle n'a qu'un ſentiment confus de ſoi & de ſa propre éxiſtence. L'exiſtence du monde ne ſe connoît que par revelation, & conſéquemment par la Foi. Voilà donc tous les Infidelles dans l'incertitude s'il y a un Monde.

Paralogiſmes. Nôtre ame eſt incapable de recevoir une modification infinie ; elle n'en reçoit point non plus en general : donc la connoiſſance de l'infini en perfection, & les notions generales ne ſont point des modifications de nôtre ame. L'étenduë n'eſt point dans nôtre ame : donc elle ne ſçauroit être connuë par une modification de nôtre ame.

Ce n'eſt pas tout : mais des raiſons qu'on appellera, ſi l'on veut, dé-

monſtratives, s'offrent de toutes parts contre cette nouvelle Philoſophie des idées diſtinguées de nos perceptions.

1°. Du côté des objets. Car il eſt évident qu'être & être connoiſſable, ſont la même choſe, & que toute eſſence eſt verité objective ; d'où l'on peut faire ce ſyllogiſme : Toute verité objective peut ſe preſenter à l'eſprit comme l'objet immédiat & formel de ſa connoiſſance ; le P. Malebranche n'en diſconvient pas : or toutes choſes ont leur propre verité objective : donc elles ont de quoi ſe preſenter à l'eſprit & devenir l'objet immédiat & formel de ſes connoiſſances. Et il ne faut point chercher d'autre Monde intelligible que le Monde même.

2°. Du côté des notions mêmes. Le P. Malebranche diſtingue dans la penſée que nous avons d'un triangle ou de quelque autre objet, connoiſſance & ſentiment : celle-là ſe rapporte au triangle, celui-ci à nôtre eſprit & c'eſt perception : la connoiſſance n'eſt point une modification de l'eſprit, mais la perception en eſt

une. Cette diſtinction de connoiſſance & de ſentiment ſe réduit à un point d'une ſi grande évidence, que toute la Philoſophie en convient ; à ſçavoir que toute penſée ſpirituelle d'un objet, eſt eſſentiellement directe & reflexive, & qu'il y a contradiction à connoître ſans percevoir & ſentir ſa connoiſſance, ou à percevoir & ſentir ſa connoiſſance ſans connoître, & en un mot que la connoiſſance & la perception, ne ſont point eſſentiellement diſtinguées. Il eſt donc évident, ſi la perception eſt une modification de l'eſprit, que la connoiſſance l'eſt pareillement, ou plûtôt que c'eſt la même modification. En effet ſi nôtre eſprit ne reçoit point de modification, il ne reçoit point d'impreſſion : ſa connoiſſance n'eſt point en lui. Où eſt-elle donc ? Faut-il dire, que l'idée que Dieu a en ſoi de l'étenduë & de toutes choſes, eſt la connoiſſance que l'homme en a ?

3°. Du côté de l'eſprit. S'il eſt vrai qu'il ne ſçauroit recevoir de connoiſſance que des objets qui ſont réellement en lui, cela eſt également

vrai de tout esprit : donc il sera necessaire que Dieu ait réellement en soi l'étenduë & toutes choses pour les pouvoir connoître. C'est donc retomber dans l'accusation intentée par Mr. Arnauld, & de la quelle on se déporte ici absolument quant à la Personne du P. Malebranche. De plus, connoître & ne pas connoître sont pour nôtre esprit deux états différens ; & par consequent la connoissance est en lui une modification aussi bien que la perception. Enfin Dieu ne peut lui donner une nouvelle connoissance qu'en agissant sur lui ; & conséquemment qu'en mettant en lui une nouvelle modification.

4°. Du côté de Dieu. Le P. Malebranche après avoir distingué l'essence de Dieu, & en tant qu'essence, & en tant que representative, dit que Dieu touche nos esprits par son essence entant que representative seulement, & qu'en ce sens il se rend l'objet immediat & formel de toutes nos connoissances. Mais en cela il y a une contradiction manifeste. Car il est évident que l'essence de

Dieu ne ſçauroit être formellement repreſentative de ce qu'elle ne contient pas formellement : or l'eſſence de Dieu certainement ne contient pas formellement l'etenduë, les figures, les choſes créées : penſer autrement, ce ſeroit le pur Spinoſiſme déteſté par le P. Malebranche: donc elle ne ſçauroit être formellement repreſentative de l'étenduë, des figures, & des choſes créées, ni ſe rendre l'objet formel & immediat de nos connoiſſances. C'eſt en revenir au bloc de marbre, qui n'étant point encore taillé ne repreſente point la figure de S. Auguſtin, & ne la ſçauroit faire connoître : & qui pis eſt, c'eſt s'expoſer à toute la force de l'accuſation de Mr. Arnauld. Ajoûtez, que ſi Dieu étoit tout être, ayant en ſon eſſence la réalité de tous les êtres, & qu'il touchât nos eſprits par ſon eſſence ; il s'enſuivroit évidemment qu'il les toucheroit par la réalité de tous les êtres, qui tous enſemble ſe trouveroient dans nos connoiſſances. Ajoûtez encore, que dire que nous voyons tout en Dieu & en ſon eſſen-
 ce,

ce, c'eſt aſſûrer que Dieu eſt la cauſe objective de nos connoiſſances particulieres : & c'eſt comme l'entend le P. Malebranche. Or la cauſe objective ſe fait elle même connoître avant que de faire connoître autre choſe, & elle ſe fait connoître par une connoiſſance diſtinguée : donc toutes nos connoiſſances ſeroient doubles : nous verrions premierement Dieu en lui, & puis chaque choſe en lui.

Enfin de quelque côté qu'on conſidere ce ſpirituel Syſteme, on le voit couvert d'une nuée de contradictions. Les exemples même apportez à deſſein de le faire entendre, ne ſervent qu'à le confondre. Il faudroit ſur ce ſujet un Livre, mais different de celui des vrayes & des fauſſes idées pour le raiſonnement, & ſur tout pour le ſtyle : & on a ici beaucoup compté ſur l'intelligence des Lecteurs, en tranchant en ſi peu de paroles une Metaphyſique ſi abſtraite : auſſi ſçait-on que ces Mémoires n'excitent gueres la curioſité que des Perſonnes d'eſprit. Il reſteroit à montrer que le ſentiment de

St. Auguſtin n'a rien de commun avec celui qu'on rejette ici ; & que ce Saint Docteur ne parle que de l'origine de nos connoiſſances : l'entrepriſe ne ſeroit pas difficile ; & on pourroit remarquer en paſſant ; que le P. Malebranche n'a pas la même croyance en Saint Auguſtin par rapport à ſes derniers Ouvrages qu'aux premiers.

Quatriéme Reflexion.

Touchant la Providence, le P. Malebranche contredit ſes propres principes, quand il accorde à l'Auteur de l'Extrait, que Dieu a pû créer un Monde different de celui-ci, & mettre un autre ordre dans les choſes : & il contredit les Saints Peres en favoriſant les Epicuriens & les Manichéens, quand il lui nie que le Monde, comme il eſt, n'a que de prétendus défauts.

1°. Le preſent arrangement & l'ordu monde eſt fondé *, ſelon le P. Malebranche ſur ce que Dieu aime

* *Traité de la Nature & de la Grace, diſcours 2. art. 50. & les ſuivans. Réponſe au 1. vol. des Reflex. Theolog. & Philoſ. let. 3e.* Decemb. 1708.

plus sa Sagesse que son Ouvrage ; or il est d'une necessité absoluë & infinie, que Dieu aime plus sa Sagesse que son Ouvrage ; & le P. Malebranche en convient aussi: donc il est de la même necessité que le Monde ait le present arrangement, qui ne pourroit être changé pour être fait meilleur, sans que Dieu préferât son Ouvrage à sa Sagesse: hypothése absolument & infiniment impossible. Voilà se jetter dans un étrange paradoxe, de dire que si le Monde n'avoit pas de veritables défauts, car il en a au sentiment du P. Malebranche, Dieu n'aimeroit pas & ne suivroit pas sa Sagesse, & il lui préféreroit son Ouvrage, c'est-à-dire, que Dieu ne seroit pas sage, s'il ne laissoit pas couler de véritables défauts dans son Ouvrage.

2°. Pour l'autre point, s'il y a des défauts veritables ou seulement apparens dans le monde, on laisse au P. Malebranche à se défendre contre ce qu'en ont pensé les Saints Peres, & entre autres Saint Basile au commencement de son Traité sur l'Ouvrage de la Création, & dans sa

belle Homelie, *que Dieu n'est point l'Auteur du mal*, Theodoret de la Providence, Saint Augustin.

Cinquiéme Reflexion.

Il est surprenant que le P. Malebranche demande encore une déclaration de l'Empereur de la Chine contre l'Athéïsme, après en avoir vû une si authentique : car il n'est pas croyable, qu'ayant été renduë si publique, elle ne soit pas venuë sous ses yeux & à sa connoissance. Il peut encore apprendre d'une Personne très-respectable & digne de foi, s'il en fut jamais, comment l'Empereur s'est expliqué sur ce sujet. On demeure assez d'accord, que les impies Docteurs Chim-çu & Chu-çu ont introduit l'Athéïsme à la Chine, & y ont gâté bien des esprits : mais c'est en corrompant l'ancienne Philosophie, en substituant l'aveugle *Ly* au vrai Dieu. Puis donc que ce *Ly* dans les Livres de ces impies Docteurs est une énergie qui ordonne tout & anime tout ; Dieu dans les Livres des anciens Docteurs, est le Seigneur tout-puissant

du Ciel & de la Terre & de toutes choſes, non un Jupiter renfermé dans le Ciel, ou un Pluton dans les Enfers, ou un Beelzebub Dieu des mouches, ainſi que le prétend le P. Malebranche, plus exercé à ſe plaindre qu'à railler.

Sixiéme Reflexion.

On ſe ſouvient que le P. Malebranche interrogé par Mr. Arnauld, pourquoi ſur le chapitre de la Providence il parloit un langage ſi éloigné de celui des Saints Peres? il répondit *, que les Saints Peres n'étoient point Cartéſiens, & qu'ils ſe ſervoient de raiſons communes; que pour lui il parle en Cartéſien à des Cartéſiens. Sans s'arrêter à lui dire, qu'il ſe met par tout auſſi loin de Mr. Deſcartes que des Saints Peres; on lui demandera, s'il penſe avoir à faire à un Cartéſien dans la Perſonne de ſon Philoſophe Chinois défenſeur du *Ly*? Qu'à la bonne heure les Chinois ſoient Cartéſiens; ils

* 3^e^. *Lettre du P. Mal. à un de ſes Amis ſur le 1^er^. tom. des reflex. Theol. & Philos.*

mépriſeront le *Ly*, ils renonceront à l'Athéïſme, ils reconnoîtront l'exiſtence de Dieu : & ils ne ſçauroient devoir ce grand bien qu'aux Jeſuites, qui ſeuls ont porté la Science dans l'Empire de la Chine, comme ils y ont les premiers porté l'Evangile.

Quelques-uns des Avis du R. P. Malebranche deſcendent à de petites choſes qui ne meritent pas qu'on y faſſe reflexion.

ARTICLE CLXI.

RECUEIL DES VOYAGES QUI ONT ſervi à l'établiſſement & aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales formée dans les Provinces unies des Pays-Bas; tome 4. vol. in 12. pages 764. A Amſterdam aux dépens d'Eſtienne Roger &c.

CE quatriéme Tome ſe peut diviſer en deux parties, l'une n'eſt qu'un ſimple journal ou l'on marque tout ce qui arrive dans la route d'une maniere très détaillée, mais peu agreable pour les Lecteurs; Et

cette ſorte de détail ſterile renferme bien le tiers du Volume. Les Memoires concernant le Negoce des Hollandois par rapport aux differens interêts qu'ils ont à ménager, & aux marchandiſes qu'ils portent, ou qu'ils trouvent aux Indes, ſont du même goût. Sur quoi nous dirons en general, qu'on ne peut rien ajoûter, ſoit au courage des Amiraux, quand ils trouvent lieu de ſe ſignala en chemin faiſant; ſoit a l'exactitude des Pilotes ou Maîtres de Navires, a qui rien n'échape; ſoit enfin à l'induſtrie de la Compagnie des Indes orientales, pour profiter de toutes les occaſions d'augmenter ſon commerce & ſa puiſſance dans ces vaſtes Mers, que ſes Vaiſſeaux courent ſans ceſſe, avec un profit qui paſſe celui qu'y font toutes les autres Nations du monde.

On eſt ſurpris de trouver dans toutes ces Mers, & par toutes les differentes routes, des Vaiſſeaux de la Compagnie, qui forment par tout de nouveaux Comptoirs, d'où il ſort à toute heure des Bâtimens, qui vont & viennent inceſſamment preſque

toûjours avec de riches cargaiſons, du moins avec ce que fourniſſent de meilleur les differens pays où ils abordent. Il n'eſt pas moins merveilleux de voir l'intelligence des Commis & autres Officiers, qui s'inſinüent par tout avec une addreſſe ſuperieure même à celle des Anglois, qui en ont pourtant beaucoup. On ne peut en parcourant toutes ces Relations s'empêcher d'avoüer, qu'il n'eſt point de Nation qui réüniſſe tant de talens pour le Commerce, que la Hollandoiſe. Ils ſont tous adroits, patiens, infatigables, ſobres, ſe contentant de peu, ménagers, liberaux avec cela, mais à propos & toûjours à leur profit, braves quand il faut ſe battre, plians quand la force n'eſt pas de ſaiſon, doux & gagnans avec les Inſulaires, fiers avec les Portugais & les Eſpagnols, habiles à traiter avec les Princes utiles à leurs interêts, alerte à empieter ſur leurs Ennemis, en un mot propres à trouver entrée par tout, & à s'y maintenir : tout cela ſe voit par les Traitez contenus dans ce Volume, par les nouvelles Fortereſſes établies

particulierement aux Moluques, mais encore plus par la fondation de la fameuſe Batavie, dont on voit l'origine en 1618. dans un Voyage de P. Van den Broech. Batavie n'étoit d'abord qu'une Loge de Hollandois à Jacatra dans l'Iſle de Java. Mais les Habitans de la Loge ont enfin chaſſé ceux de Jacatra: & tous les efforts des Inſulaires aſſiſtez des forces Angloiſes n'ont pû éloigner de ſi redoutables Hôtes. Ce n'eſt pourtant que dans la ſuite du tems dont nous parlons, que Batavie eſt venuë à ce point de puiſſance qu'on ne pourroit abattre, ſans donner une violente ſecouſſe à Amſterdam.

On voit encore dans ce Volume une deſcription legere de l'Empire du Prête-Jan, inſerée dans le Voyage de Verhoeven, & une autre du Perou également mince; auxquelles par conſequent on auroit tort de s'arrêter, depuis ſur tout que des Auteurs mieux inſtruits nous en ont donné d'amples Relations. On n'omettra pas cependant ce que rapporte Verhoeven de la ville de Caxi-

mo dans le Royaume de Tigray dépendant du Prête-Jan, quoique la chose ne soit pas même selon lui fort authentique ; sçavoir que Caximo est l'ancienne Maqueda, où la Reine de Saba, qui vint voir Salomon tenoit sa Cour, & où la Reine Candace long-tems après faisoit sa résidence. Mais ce qu'on ajoûte que la Reine de Saba eut de Salomon un Fils nommé Milech, est une Fable des Ethiopiens injurieuse à ce Prince, que sa sagesse infiniment loüée dans cet endroit par l'Ecriture sainte, détruit absolument.

Venons maintenant à ce que nous avons nommé comme la deuxiéme partie de ce Volume, c'est à dire à ce qu'il renferme de plus curieux. Le Traité de la Compagnie avec les Japonois est sans doute de ce nombre. On y voit les mœurs polies des Japonois, leur grandeur d'ame à donner plus qu'ils ne reçoivent, ou même à refuser entierement les presens. Ce qui s'entend néanmoins plus particulierement des Seigneurs de cette Nation, d'autant plus loüable en ce point, que le ge-

nie de tous les Orientaux les porte à recevoir. C'est ce qui ne plaît pas trop aux Hollandois, qui ont du moins l'habileté de porter force petits presens de verroterie & autres bagatelles, qui paroissent où l'on n'en sçait pas le prix. Ce Traité de Commerce fut admirablement bien mené par les Hollandois, dans le même tems que les Portugais commençoient à avoir du desagrément à la Cour du Japon.

Mais à quoi pensent les Negotians Hollandois, de décrier la florissante Chrétienté du Japon, comparable de l'aveu de tout le monde, aux plus beaux tems de l'Eglise naissante? » Dire des *Ave Maria*, & faire des » signes de Croix, voilà, dit-on, page » 222. en quoi consistoit tout le » Christianisme des Japonois, dont » les Jesuites pouvoient se vanter » sur ce pied-là d'avoir converti pres» que une multitude infinie. Encore les Marchands Hollandois reconnoissent-ils, qu'on ne cachoit pas au Japon le Mystere de la Croix. Ils ont laissé à d'autres Héretiques ou imitateurs des Héretiques, le soin de

calomnier ailleurs les Jesuites sur ce point fondamental de la Religion. La Relation Hollandoise ajoute à l'occasion de son Commerce à Firando Ville considerable du Japon, que les Jesuites qui y étoient devenus puissans, y avoient détourné à leur profit les revenus du Seigneur de cette Ville, qui pour s'en vanger, en avoit fait massacrer une partie, & chassé le reste; & que depuis ce tems-là les Peres n'ont osé y aller; & que l'on y a oublié l'*Ave Maria*; mais non pas les attentats des Jesuites.

Il y auroit sur cela bien des reflexions à faire. Il est certain que l'Eglise du Japon a donné une infinité de Martyrs, ausquels bon nombre de Jesuites ont eu le bonheur d'être associez ? Quel interêt assez puissant a engagé les Docteurs de ces prétendus Idiots, à verser eux-mêmes leur sang, & à partir tout exprès de l'Europe, pour aller se livrer à une des plus cruelles persecutions dont on ait jamais entendu parler ? Ce sont là de ces faits impliquez avec la cause generale de l'Eglise,

qui n'a gueres de meilleurs argumens pour démontrer sa verité, que celui qu'elle tire de la constance de ses premiers Fondateurs à prodiguer leur vie, pour seeller la Religion qu'ils avoient annoncée.

Mais, dira-t-on, les Jesuites ne retournent plus au Japon. C'est de quoi les Negotians Hollandois ne devroient jamais parler pour leur honneur. Les Jesuites y sont retournez tant que pour y entrer il n'a fallu donner que son sang. Celui de Spinola & des autres illustres Martyrs de sa Compagnie fume encore. Ils n'y vont plus maintenant pour obéïr aux Ordres du Vicaire de Jesus-Christ, depuis que les Ports du Japon sont fermez à tous ceux, qui ont horreur des profanations impies & sacrileges qu'on exige en y abordant. En un mot pour répondre à toutes ces calomnies également contre la Religion Chrétienne, & contre les Jesuites, on se contentera de dire, qu'il n'y a que les Chinois Idolatres & les Hollandois, qui ayent commerce au Japon. Cela prouve que ces Negocians enten-

dent bien leur Commerce : on en convient. Mais de leur Religion en convient-on également ?

La Lettre de Pierre Both Gouverneur general aux Indes pour la Compagnie, eſt encore remplie d'autres calomnies atroces contre les Portugais & les Eſpagnols, qui étoient alors ſous un même Roi, & contre les Jeſuites. Both attaque les premiers par raiſon d'Etat, & les derniers pour querelle de Religion. La fureur de ce Déclamateur contre les uns & les autres, eſt leur commune juſtification.

Diſſipons les noires vapeurs de ces Ecrivains par quelques narrations qui égayent les Lecteurs. Ce Volume en fournit pourtant moins que le Volume précedent, dont on a parlé dans l'année 1707. Les Voyages de Pierre Van den Broech, & celui de G. Spilberg aux Moluques par le Détroit de Magellan, ſont les plus amuſans. C'eſt particulierement du premier d'où nous allons tirer ce qui ſuit.

A l'honneur des Femmes on voit encore des Armées d'Amazones.

C'eſt dans le Pays des Uſbecques, qui confine à la Tartarie & à la Chine, que ces Femmes Soldats ſe ſignalérent du tems du Grand Mogol Cha Gehan. Elles portoient avec elles des vivres pour quinze jours, & avoient en croupe de quoi nourrir leurs chevaux. Elles parurent au Siege de Caboul, où elles montérent les premieres à l'aſſaut, ſe tenant auſſi fermes à cheval & ſous l'équipage guerrier, que les Hommes; auſſi alerte qu'eux pour tous les exercices militaires, & pour toutes les actions de vigueur. C'eſt dommage qu'on les accuſe de cruauté: point d'action barbare qu'elles ne commiſſent. Auſſi avoient-elles quelque choſe d'affreux dans le regard, quoique du reſte puiſſantes & bienfaites de leurs perſonnes, mais ſçachant ſe faire obéïr de leurs Maris, qui leur étoient parfaitement ſoumis, & qu'elles faiſoient travailler à tout ce qu'il y avoit de pénible dans le ménage: au lieu que les Indiens ont coutume de faire travailler leurs Femmes, & que ce ſont elles qui labourent, qui ſement, & qui font

toute la grosse besogne ; en sorte même qu'après avoir tout fait, elles servent humblement leurs Maris à table, & vont en suite manger leur desserte à la cuisine. Il y a plus : si l'on croit certaines Relations, quand les Femmes sont accouchées, elles continuent à mener une vie dure, & les Maris se mettent au lit.

Ce qu'on raconte des Femmes Gentiles de l'Inde, vaut du moins ce que l'Histoire Romaine à loüé dans la fameuse Arrie. Nous vîmes, dit Van den Broech, une fort jolie Femme de l'âge à peu près de vingt ans, qui se préparoit à se brûler le lendemain onziéme de Février 1618. avec le corps mort de son mari. Nous voulûmes l'en dissuader, mais elle se mocqua de nous, & nous dit que si elle en usoit autrement, elle seroit la fable de toute sa famille & de tout le Pays, & que personne ne voudroit se marier avec elle. Nous lui offrîmes de la transporter dans un autre Pays, ce qu'elle refusa constamment. Le jour qu'elle devoit se brûler, elle prit ses plus beaux habits & ses joyaux, se frotta les yeux

de jus de limon, & puis ſauta gayement, au moins en apparence, dans un trou préparé au milieu du bûcher, au ſon des tambours & au milieu des clameurs des Prêtres Benjanes, tandis que les Aſſiſtans couvroient le trou & la malheureuſe victime, de tiſons allumez & enduits de matieres combuſtibles, qui la conſumérent dans le moment. Il y a beaucoup d'exemples de cette horrible coûtume. Ces pauvres abuſées croyent que l'amour conjugal éxige, qu'elles accompagnent leurs Maris dans l'autre monde. Ces execrables ceremonies ſont des jours de fêtes pour tout le Pays, & en particulier pour la famille de celle qui ſe dévoüe ainſi. Ce ne ſont que danſes & que divertiſſemens au tour d'elle. Quelques fois pourtant la victime voudroit ſe ſouſtraire, quand elle ſent la chaleur du feu : mais les Aſſiſtans ont grand ſoin de s'y oppoſer. Nous en vîmes une, continuë Van den Broech, âgée de cinquante ans, qui s'alla camper auprès du corps mort de ſon Mari qui s'étoit noyé, & qui le prenant entre ſes

bras & le baisant, se laissa tranquillement couvrir d'un monceau de bois, où l'on mit le feu avec beaucoup d'huile qu'on y jetta, & ils furent brûlez ensemble.

Le même Van den Broech nous fait la description des chevaux marins, qu'il vit au Royaume de Lowango. Le matin dit-il, du onziéme de Juin, comme je me promenois sur le tillac, je vis quatre chevaux marins, qui alloient paître à terre, & j'allai dans une chaloupe les considerer de plus près. Ils nous laissérent approcher d'eux : mais quand nous en fûmes bien proches, ils se retirérent au pas, & rentrérent dans la mer. Comme ils mettoient de tems en tems leurs museaux hors de l'eau, nous tachâmes, mais inutilement, d'en tuer quelqu'un. Il y a de l'apparence qu'ils ont l'odorat fort subtil. Ils sont de la grandeur des buffles, & ont la peau unie à peu près comme les chiens marins. Ils ont les oreilles courtes, les naseaux larges, deux dents crochues qui leur sortent de la bouche, les jambes courtes, & les pieds de la

figure d'une feüille de treffle. Ils hennissent comme les autres chevaux. Les Africains en ont apprivoisé quelques uns ; mais cela est très-difficile. Ceux qui l'ont été, se sont trouvez courir très-vîte. Mais il faut bien se donner de garde de leur faire passer des rivieres ; car aussi-tôt ils se jettent dedans jusqu'au fond, & on ne les revoit plus.

Lowango a des animaux & des oiseaux fort curieux. Les perroquets y sont sans nombre. On les donne pour rien : ce qui donna lieu à Van den Broch d'éprouver, si leurs langues étoient aussi bonnes à manger qu'on le disoit : il en fit donc faire une étuvée, dont il trouva en effet le goût très-délicat.

On tua de son tems à Macicongo un Homme sauvage. Il avoit toutes les proportions de même qu'un autre Homme : mais il avoit le corps tout herissé de poil, le nez plat, les narines larges, & par derriere au dessus de la separation qui est au bas du dos, une petite queüe de la longueur & de l'épaisseur d'un pou-

ce. Les gens du Pays, qui prétendent en avoir vû d'autres, diſent que ces Hommes ſauvages ne parlent point, & qu'ils paſſent les nuits dans les arbres. Ce fut en effet dans un arbre que celui-ci fut ſurpris avec ſa Femme & ſon Enfant : mais la Femme & l'Enfant échapérent : car ils ſont très-legers à la courſe.

A Lowango l'on ſuit la coutume de quelques autres Pays des Indes : ce n'eſt pas le Fils du Roi qui lui ſuccede, mais le Fils de ſa Sœur. Ces Peuples prétendent par-là aſſurer la Couronne dans la même famille. La ceremonie du *Roi-boit* eſt bizarre. Avant qu'il boive on ſonne une clochette, & chacun baiſſe le viſage contre terre, juſqu'à ce qu'un autre coup de la même clochette avertiſſe que le Roi a bû. Si quelqu'un oſoit le regarder boire, il y va de la vie, fût il le Fils aîné de la Sœur du Roi & l'heritier préſomptif. Si le Roi ſouffroit un pareil attentat le Roi lui-même mourroit.

Le Royaume de Congo l'empor-

te encore sur celui de Lowango, en cristal, en divers metaux, principalement en fer, en toute sorte de gibier, oiseaux de proye, volailles, en bled, en millet, en arbres fruitiers, citroniers, figuiers d'un fruit excellent, palmiers admirables qui produisent, outre le fruit à manger, de quoi tirer diverses liqueurs, huile, vin qui d'abord est doux & agréable & bon pour la gravelle, mais qui dégenere ensuite en vinaigre. Il est encore fertile en herbes médicinales, dont le goût n'a rien de rebutant. Enfin on trouve à Congo des chaînes de rochers, d'où l'on tire les plus beaux marbres du monde, marbre blanc, jaspe, porphyre, & d'autres belles couleurs. Ce marbre est connu sous le nom de marbre d'Afrique ou de Numidie.

La Ville de Chenna dans l'Arabie heureuse fournit, s'il en faut croire les Voyageurs, de quoi contenter les Antiquaires. On y montre entre autres raretez un grand Edifice, qu'on dit avoir été bâti par Noë, & un gros morceau de bois au travers d'un treillis de

fer, qui passe pour être une piéce de l'Arche du même Patriarche. On y voit encore un puits qu'on assûre avoir été fait par le Patriarche Jacob, & qui a plus de cent brasses de profondeur. L'eau qu'on en tire dans des seaux de fer, est si froide, qu'elle glace la bouche. On soûtient à Chenna la vérité de plusieurs autres antiquitez appuyées sur des fondemens également solides. Tout ce qu'on montre ailleurs est-il toûjours mieux appuyé?

Nous mettrons, pour finir cet Extrait, une plaisante ruse de guerre, qui rend redoutables certains Paysans dans l'Isle d'Amboine. Ces gens se partagent en petites troupes, & se postent dans les montagnes : ils y demeurent, ne se nourrissant que de racines, de serpens, de lezards, de chauves-souris, & d'autres insectes : puis se mettant au tour du corps de fines écorces d'arbres & de la mousse, ils se plantent en sentinelle, jusqu'à ce que leurs Ennemis qui les prennent pour des arbres, venant à s'approcher indiscrettement d'eux, ils fondent sur ces

pauvres ſots & les tuent. De pareilles ruſes tromperoient à peine nos moineaux.

Article CLXII.

SAINTS ET HEUREUX RETOURS ſur ſoi-même pour chaque jour de l'année, par Le R. P. d'Avril de la Compagnie de Jeſus. A Paris chez Nicolas Couterot ruë Saint Jacques *in 12. deux tomes, premier tome pages* 288. *ſecond tome pages* 306.

Pluſieurs perſonnes qui ſouhaitent des meditations courtes & ſolides, ont dans le Livre du P. Avril ce qu'elles ſouhaitent. Il peut fournir au Dévots des ſujets d'Oraiſon, & aux Gens du monde des lectures proportionnées à leurs occupations. Le premier tome contient des reflexions pour tous les jours de l'année, capables de faire rentrer le Chrétien en lui-même: il y en a de particulieres pour le tems de l'Avent. Celles qui rempliſſent le ſecond tome ſont tirées des Epîtres & des Evangiles du Carême, & des

principales Fêtes. L'Auteur y a joint de courtes méditations pour l'octave du Saint Sacrement, pour les Fêtes de quelques Saints illustres, pour une retraite de dix jours, & sur les sept pechez capitaux. On reconnoit par tout dans cet Ouvrage le talent d'instruire & de toucher qui a toûjours attiré la foule d'Auditeurs dans les plus grandes Eglises de Paris, où l'Auteur a prêché l'Avent & le Carême pendant plus de vingt ans.

ARTICLE CLXIII.

L'APOCALYPSE EXPLIQUE'E PAR l'Histoire Ecclesiastique. Quatriéme édition, revûë & augmentée de plusieurs notes & figures, par Mr. le Curé de St. Sulpice. A Paris chez Pierre Giffart ruë St. Jacques *in* 4°. pag. 544.

QUatre éditions d'un Commentaire sur le Livre le plus obscur de la Bible, en prouvent assez l'excellence; & l'avidité du Public pour un Ouvrage qui n'est pas à la portée de tout le monde, ne laisse pas

douter qu'on n'y trouve plus de lumieres qu'ailleurs pour dissiper les tenebres de l'Apocalypse. Nous avons donné dans les Memoires du mois de Novembre mil sept cens deux, un Extrait étendu & détaillé de ce Livre ; où nous en avons exposé tout le plan, & la methode qu'a suivie son pieux & sçavant Auteur. Nous avons depuis marqué dans les Nouvelles Literaires, ce que la quatriéme Edition a de plus parfait que les trois ptécedentes. Nous croyons cependant faire plaisir à nos Lecteurs, de les arrêter encore un peu sur un Livre si important, & de leur presenter les endroits les plus singuliers du nouveau Commentaire ; c'est-à-dire l'explication sommaire du chapitre treiziéme & du chapitre dix-septiéme. Ce sont assurément les plus difficiles & les plus importans du Livre, dont ils renferment la clef.

Explication du Chapitre XIII.

I. Saint Jean voit une bête monstrueuse ayant sept têtes, sur les-

quelles il y a des noms de blaſphême, & dix cornes couronnées de diadêmes. C'eſt la figure de l'Empire Romain, & des ſept Empereurs qui ont tant blaſphêmé contre JESUS-CHRIST & ſon Egliſe, & des dix Rois barbares qui perſécutérent auſſi l'Egliſe, & appuyérent l'Empire qu'ils démembrérent enſuite. Ces ſept têtes n'ont point de couronnes, parcequ'on vient de les voir dégrader au Chapitre précedent, & que ces Rois barbares repréſentez par ces cornes, les leur ont enlevées, par le partage qu'ils firent des Provinces Romaines, qu'ils érigérent en Royaumes.

II. Cette bête avoit le corps d'un léopard, les pieds d'un ours, & la gueule d'un lion. Monſtres qui figuroient l'Empire Romain fondé ſur les débris des autres Empires dont parle Daniel, & comme eux ennemis du Peuple de Dieu.

III. Le Dragon donne ſa force & ſa grande puiſſance à cette bête; parceque l'Empire Romain devient le dépoſitaire de la fureur du Démon contre l'Egliſe.

IV. Une des têtes de la bête paroît blessée à mort, & la bête par conséquent aussi ; parce que Constantin après avoir reduit Dioclétien, sixiéme tête de la bête, à quiter l'Empire, porta le coup mortel à l'Idolatrie en la personne de Licinius.

V. La bête ressuscite par le moyen d'une de ses têtes qui lui donne la vie ; & tout le monde surpris de cette resurrection, court après la bête pour l'adorer, aussi bien que le dragon qui lui avoit rendu la vie. C'est Julien l'Apostat qui fait revivre l'Idolatrie, & qui se fait adorer avec les faux Dieux : il blasphême contre Dieu & ses Saints, & regne quarante-deux mois, c'est-à-dire trois ans & demi environ.

VI. Une bête ayant deux cornes semblables à celles de l'Agneau, s'éleve de la terre, va au devant de la premiere bête, qu'elle fait adorer par les prodiges qu'elle opere en confirmation de sa Divinité. C'est *Maxime*, qui armé de la Philosophie & de la Magie, comme de deux cornes d'un agneau travesti, vient au secours de

Julien, pour appuyer ſon impieté, & qui par ſes raiſonnemens & ſes preſtiges, s'efforce d'obliger les Hommes à adorer la prémiere bête, c'eſt-à-dire, Rome, ou l'Empire Romain, dont cet Apoſtat eſt le Chef.

VII. L'image de la bête recouvre la vie & la parole. Les faux Dieux qui s'étoient tûs depuis Conſtantin, rendent leurs Oracles ſous Julien.

VIII. Perſonne ne peut acheter ni vendre, s'il n'a en main le caractere de la bête; parce que Julien fit fabriquer de la monnoye, où l'on voyoit des victimes immolées aux pieds des Idoles & de leurs autels.

IX. Le nombre de ſix cens ſoixante ſix, qui déſigne énigmatiquement le Prince impie qui doit reſſuſciter l'Idolâtrie, ſe trouve en pluſieurs manieres dans le nom de Julien, dont tout le regne eſt ici décrit; & par conſéquent l'Egliſe qui depuis Conſtantin juſqu'à Julien, c'eſt-à-dire, depuis l'an 324. juſqu'à l'an 360. étoit demeurée dans un même état, & n'avoit eu à combattre que les Hereſies (figure de celui où elle

doit être jusqu'à la venuë de l'Antechrist,) change de face sous Julien, dont l'Apostasie & la Persecution representent celles de ce dernier ennemi du Peuple de Dieu.

Explication du Chapitre XVII.

I. Saint Jean transporté par un Ange dans le desert, voit sur une bête couverte d'écarlate, qui a sept têtes & dix cornes, une Femme vétuë de pourpre, brillante de pierreries, & tenant en sa main une coupe pleine d'abominations qu'elle présente à tout le monde, & dont elle enyvre les Rois de la terre, & qui porte sur son front écrit, *Mystere.* Cette Femme represente Rome: cette bête, l'Empire: ces sept têtes, les sept Empereurs Romains Idolâtres, & persecuteurs de l'Eglise: ces dix cornes, dix Rois barbares attachez à elle: cette pourpre, cette écarlate, ses richesses, sa dignité, sa grandeur, & sa cruauté: cette coupe abominable, son Idolâtrie impure, dont elle ensorcelle les Grands de la Terre. Ce mot de *Mystere,* veut

dire que c'est là une énigme bien difficile à deviner, sur tout au siecle de Saint Jean.

II. Cette Femme est si pleine du sang des Martyrs de JESUS-CHRIST, qu'elle en est enyvrée, & elle est sur le penchant de sa ruïne : deux circonstances qui prouvent que cette bête, où Rome, est montrée telle qu'elle devoit être lors de la grande & derniere persécution sous Diocletien; (car du tems de Saint Jean à peine en étoit elle-alterée,) & lorsque l'Empire Idolâtre étoit à la veille de sa destruction par Constantin successeur de Diocletien, & enfin par les Barbares.

III. Cette bête, ou l'Empire Romain, étoit, & n'est plus; attendu que dans le Chapitre précedent on vient de le voir détruire par l'effusion des sept phioles, ou le démembrement de ses Provinces, & la ruïne de son Trône, c'est-à-dire de l'Italie & de la Capitale.

IV. Cinq des têtes, ou des Persécuteurs de l'Eglise, avoient passé, quand la bête fut montrée; sçavoir, Neron, Domitien, Dece, Valerien,

& Aurelien. Un regnoit, c'étoit Diocletien. La ſeptiéme n'avoit pas encore paru, c'étoit Julien; & quand il ſeroit venu, il dureroit peu; car il ne regna qu'environ trois ans.

V. La bête, ou le Corps de l'Empire, ou la Republique Romaine, eſt un huitiéme Perſecuteur; parce que les Peuples Idolâtres, par leurs émotions & leurs impietez, firent autant de mal à l'Egliſe, & repandirent autant de ſang que les Empereurs mêmes, qui quelquefois étoient obligez de reprimer ces violences populaires: mais les uns & les autres étoient alors dans leur dernier déclin. Car

VI. Ces Rois barbares, figurez par ces dix cornes, qui du tems de Saint Jean n'avoient pas encore paru, qui dans la ſuite devoient être à la ſolde de l'Empire, combattre ſous ſes étendards, & perſecuter auſſi l'Egliſe, parce qu'ils étoient ou Heretiques, ou Payens, vont concevoir une haine mortelle contre Rome, ou la Proſtituée, lui faire la guerre, ravager ſes terres, la dépoüiller de ſes treſors & de ſa domination, la

brûler, & partager ses Provinces, les érigeant en Royaumes, auxquels ils commanderont.

VII. Ces Rois avec leurs Peuples barbares, qui d'abord sous l'Empire Romain Idolâtre avoient combattu contre JESUS-CHRIST l'Agneau de Dieu, seront enfin vaincus par lui ; parcequ'ils embrasseront la Foi & se convertiront a lui, confessant par leur soumission à son autorité, qu'il est le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs : ce qui est arrivé sur tout en la personne des Alemans, des Francs, des Anglois, des Bourguignons, des Sueves, des Huns, des Saxons, des Goths, des Vandales, & des Lombards.

Si les bornes prescrites à nos Memoires nous permettoient de rapporter ici les preuves dont Monsieur le Curé de Saint Sulpice appuye une explication si claire & si juste ; on admireroit autant l'érudition de l'Illustre Auteur, que sa penetration. Pour concevoir toute la justesse du sens qu'il donne à ces enigmes sacrées, il ne faut que comparer son opinion aux interpretations differen-

tes de la ſienne. Le ſentiment de quelques Proteſtans eſt directement contraire à l'Ecriture : elle aſſure que les ſept têtes de la bête ſont ſept Rois. Ces Proteſtans oſent dire qu'elles ſignifient les ſept differentes formes de Gouvernement ſous leſquelles Rome a été. Les Interpretes Catholiques ſont partagez entre-eux. Les uns croyent ſans aucun fondement, que Trajan eſt le Perſecuteur prédit dans cet endroit. D'autres avec un peu plus de vrai-ſemblance s'imaginent y reconnoitre Domitien. Il en eſt qui veulent rapporter à Mahomet ces Oracles ſacrez. Toutes ces opinions ne peuvent ſoutenir la comparaiſon avec celle de nôtre Auteur. La ſeule qui pourroit peut-être diſputer ſeroit l'ingenieuſe explication de Mr. de Meaux, qui prétend que la grande perſecution de Dioclетien eſt repreſentée par ces figures.

ARTICLE CLXIV.

OBSERVATIONUM SELECTARUM ad rem litterariam pertinentium

tomus VI. & VII. C'est-à-dire. *Observations sçavantes ou litteraires, Tome 6e. de 400. pages, & Tome 7e. de 440. pages, in 12.* A Hall dans le Duché de Magdebourg chez Renger 1702. & 1703.

ON voit dans le Monde des personnes interessées mettre tout à profit, & s'enrichir de petits gains: il en est de même parmi les gens de Lettres qui se font honneur dans le Public de toutes leurs pensées & de toutes leurs lectures; *Excursusque breves tentant.* Delà ces Recüeils d'Observations, de Lettres ou choisies ou curieuses, d'Oeuvres mêlées ou diverses. Quoique la France produise de cette sorte d'Auteurs, l'Alemagne en fournit beaucoup plus. Il semble qu'en ce pays-là on ne veüille rien perdre; & c'est au genie de la Nation que sont dûs ces Volumes d'observations.

Tome sixiéme.

Ce Tome en contient 31. La premiere est courte, mais c'eût été sa-

gesse de l'omettre entiérement : car il s'agit de ces dangereux Auteurs, ou qui donnent trop au Prince, ou qui ne lui donnent pas assez. Machiavel lui permet de sacrifier tout à sa propre grandeur sans nulle consideration pour ses Sujets. Mais l'Auteur remarque que le sentiment opposé, qui resserre l'autorité du Prince, est né avec le Calvinisme; qu'il a été introduit & soutenu par les premiers Ecrivains de la Secte; & que le Livre le plus détestable en ce genre est attribué à Beze.

La seconde traite d'un passage des Commentaires de Cesar l. 5. touchant les mariages des Habitans de la Grande-Bretagne. La 3e. de la Loi des Ephesiens, qui condamnoit à l'exil les Citoyens d'un merite distingué. Dans les deux suivantes l'Auteur examine l'Alphabet Grec. Il est assez agréable dans la 6e. de voir tourner contre les Romains deux etymologies que Ciceron avoit relevées à leur gloire. „ Nos Anciens, „ dit-il, dans le Livre de la vieilles„ se, ont bien nommez *convives*, les „ repas entre amis, parce qu'ils con-

„ tribuent à entretenir le commerce „ de la vie : au lieu que les noms „ Grecs ne signifient que boire ensemble & manger ensemble. Mais reprend Muret, [a] les Grecs plus sages en cela, ont mis de la difference entre vivre, & manger ou boire. Donc, dit Henry Estienne [b], au sentiment des Romains manger & boire c'étoit vivre.

On ne peut omettre ici une juste réflexion d'Aristote [c] : „ Les amis „ doivent se donner des repas, pour „ entretenir le commerce de la vie „ & la societé par le discours & la „ communication de leur pensées. „ Car il ne faut pas croire que vivre „ ensemble, soit pour les hommes „ comme pour les bêtes, seulement „ se repaitre ensemble. Une autre etymologie est du mot *hostis*. „ Ce „ terme, dit Ciceron au l. 1. des of„ fices, ne signifioit autrefois qu'un „ Etranger . . . Se peut-il rien ajoû„ ter à la clemence de nos Ancêtres, „ qui donnoient un nom si doux à

a *L. 19. Variar. lect. c. 4.* b *L. 1. Schediasm. c. 8.* c *l. 9. Moral. ad Nicomach. c. 9.*

„ ceux contre qui ils étoient en guerre?

Au contraire, dit Jean de Sarisberi, * quelle plus grande inhumanité, que de traiter d'ennemis tous les Etrangers? Et quelle plus grande avarice que celle qui a été reprochée aux Romains?

Si quis sinus abditus ultrà,
Si qua foret tellus, fulvum quæ mitteret aurum,
Hostis erat.

Dans la 7e. observation cet Auteur parle de la coutume de couronner de laurier les Poëtes. En tirer l'origine des Jeux Capitolins, & dès le tems de l'Empereur Domitien; c'est à son avis aller trop loin: il aime mieux croire que la couronne de laurier est pour la Poësie, ce que sont dans les Universitez les degrez de Maitre ès Arts pour la Philosophie; de Bachelier & de Docteur pour la Medecine, le Droit, & la Theologie. Celle que Petrarque reçut à Rome l'an 1341. n'est pas oubliée, non plus que celle dont

* *L.* 8. *Polyer. c.* 13.

quelques années auparavant avoit été honoré Albertin Musatus à Padoüe.

La 8e. est destinée à faire connoître Jean-Isaac Pontanus, & son Ouvrage de l'origine des François. La 9e. est de ce que les Perses demandoient aux Peuples où ils portoient la guerre, de la terre & de l'eau pour marque de sujetion. La 10e. est un éloge de Lohenstein, né en Silesie l'an 1635. & mort dans sa 49e. année. Lohenstein a appris aux Alemans à composer des Ouvrages d'esprit & des Tragedies en leur langue. Son style pour l'élevation est comparé à celui de Balzac & de Gratien. Ce qu'il y a de plus estimé de lui, est un Roman intitulé Arminius, où il a imité la Motte le Vayer & Saavedra.

Une explication du mot ἐξουσία dont s'est servi Saint Paul dans la premiere Epitre aux Corinthiens ch. 9. v. 12. & ch. 11. v. 10. fait la 11e. Observation, où l'on ne voit rien qui merite quelque attention ; non plus que dans la suivante, qui est un extrait d'un mauvais Livre de Cha-

risius touchant la Théologie par les nombres ; non plus que dans la 13^e. sur l'obscurité du style de Saint Paul. On passe pour la même raison les huit suivantes Observations, qui traitent de l'origine & du progrès des Universitez, & en particulier de celle de Paris, la plus ancienne & la Mere de toutes les autres. Cet Auteur loüe sur ce sujet six Dissertations de Herman Coringius, imprimées à Helmstad l'an 1661. Il ne paroit pas avoir vû l'Histoire de l'Université de Paris, de M. du Boulay. Il remarque que la premiere traduction d'Aristote en Latin sur le Grec & sur l'Arabe, fut faite l'an 1220. par l'ordre de l'Empereur Frideric II. Ce qu'il dit dans deux autres Observations, de la Chymie & de la Pierre philosophale, ne merite pas plus d'attention. Mais à propos d'Elie, prédit par Paracelse, & attendu par les Freres de la Rose-Croix, pour donner la derniere perfection à leur Art, il se moque du sentiment des Peres, qui assûrent que le veritable Elie sera le Précurseur du dernier Jugement : & il cite

là-dessus Osiandre, Calixte, & quelques autres Heretiques.

Un Crollius s'est imaginé qu'il n'y a aucun simple qui par sa configuration n'ait du rapport à quelque partie du corps humain, & il en a conjecturé d'admirables proprietez : c'est le sujet d'une frivole Observation, comme les extravagances du fanatique Acontius le sont de la 35^e^. Cet homme se fit un de ces bizarres systemes pour la réünion des Religions, & se rendit Tolerant à tout excès. Il en composa un Livre sous le titre de Stratagemes de Satan, imprimé à Bâle en 1565. par où il a merité les loüanges de quelques Arminiens : cependant Sandius ne lui a point donné de place dans sa Bibliotheque des Antitrinitaires.

La 26^e^. Observation est sur cette scandaleuse familiarité reprouvée par les Conciles & condamnée par les Peres, que des Ecclesiastiques formoient avec des Filles dévotes jusqu'à les faires loger avec eux. Au reste ce desordre est une preuve bien évidente, que l'Eglise exigeoit le celibat des Ministres des Autels.

Pour la 27^e^. Observation, c'eſt une aſſez longue mais peu utile Diſſertation ſur la nature de la Loi. La ſuivante eſt intitulée, *de ſollicita diæta*, & regarde le reglement de la vie principalement pour le manger. Cet Auteur recommande la ſobrieté, l'ordre, & d'uſer des choſes les plus communes: mais il n'approuve pas qu'on s'attache ſi ſcrupuleuſement à une maniere de vie, qu'on s'en faſſe une neceſſité. L'excès & le deſordre apportent des maladies: un trop grand aſſujetiſſement à ce qu'on s'eſt preſcrit, rend un corps délicat & ſuſceptible de mille incommoditez par le moinde dérangement.

On peut s'arrêter un peu plus ſur la 29e. Obſervation; car c'eſt une eſpece d'érudition de ſçavoir s'il y a eu un Orphée, & quelle a été ſa maniere de philoſopher. Voſſius eſtime que cet ancien Triumvirat de la Poëſie, Orphée, Muſée, & Linus, eſt une pure fiction, & que ce ſont noms d'étymologie Hebraïque ou Arabe: Linus ſignifie chant lugubre, Muſée ſignifie Art & Science, Orphée vient du mot *Arabe Arif* Sçavant. Une

telle preuve ne plait point à Burnet[a], qui defend l'éxiſtence d'Orphée par le conſentement univerſel de l'Hiſtoire; & elle lui plaît d'autant moins, qu'une imagination tournée aux étymologies ſoumet tout à ſes capricieux ſoupçons de ſuppoſition. Mais Orphée, puiſqu'il y a eu un Orphée, eſt-ce Moyſe déguiſé ſous ce nom comme ſous ceux d'Ariſtée, de Muſée, de Perſée, de Bacchus? Cet Auteur n'en peut pas convenir. Mais ſelon l'Hiſtoire Orphée a été Thrace de nation, Peuple barbare & ſans Lettres: ce qui a fait dire[b] à Ariſtote, à un certain Denis, & à Androtion, qu'Orphée n'avoit jamais été. Burnet répond, que dans Ariſtote cela ne ſe trouve point, que ce Denis Auteur inconnu ne merite nulle créance, & qu'Androtion dit ſeulement, qu'Orphée ne fut pas ſçavant. Pour ce qui eſt de la Thrace, Eumolpe qui porta aux Atheniens les myſteres de Cerés, en étoit auſſi: & il eſt permis de penſer que des Thraces ſans ſçavoir le

[a] *Archæolog. philos. c. 9.* [b] *Cicero l. 1. de nat. Deor.*

Grec n'avoient pas manqué de sageſſe.

Ce point établi qu'Orphée a été, cet Auteur paſſe à ſa Philoſophie : qui, dit-il, a été parfaitement expoſée par Chrétien Eſchenbach dans un excellent Livre intitulé Epigenes, & imprimé à Nuremberg en 1702. Eſchenbach ſoutient donc, qu'Orphée & les Grecs ont eu aſſez d'eſprit pour être Inventeurs & n'avoir pas beſoin d'inſtructions plus éloignées. Toutes leurs fables & les ceremonies de leurs myſteres ſe rapportoient à cette Philoſophie que Platon a enſuite adoptée, de l'ame univerſelle du Monde, & de la Matiere. Mait il faut convenir, qu'il ne reſte aucun veritable Ouvrage d'Orphée.

La 3e. Obſervation contient une miſerable Diſſertation d'un nommé du Mont, auſſi mal écrite en François qu'elle eſt dénuée de raiſon, contre la peſanteur de l'air. Enfin la derniere eſt de grande importance ; puiſqu'il s'agit de ſçavoir ſi les Princes & les Etats de l'Empire, ont droit ſans le conſentement de l'Empereur d'entreprendre une guerre

offenſive, & à cet effet de faire des Traitez d'alliance avec les Etrangers. Cet Auteur ſe déclare hautement pour la negative, appuyé uniquement ſur le droit introduit par la Paix d'Oſnabruc. Il avoüe que les Loix & les exemples d'un tems plus reculé lui ſont contraires; & il met des exceptions qui rendent inutile ſon opinion, en mettant les armes à la main des Princes en cas de déni de juſtice, ou de délai dont on ne voit point la fin: ce qui eſt ordinaire, dit-il, dans l'Empire; & parceque les raiſons de faire la guerre ſont telles, qu'une offenſive peut paroître défenſive. Au reſte il n'eſt pas permis d'entrer dans un ſi grand ſujet à un Homme qui dit de lui même: „J'écris à la hâte, & je ne me „ſens l'eſprit à rien moins diſpoſé „qu'à traiter un ſujet de cette importance. On voit néanmoins qu'il en veut à deux Electeurs, qui ſeuls conſervent les ſentimens de la Liberté Germanique.

Tome ſeptiéme.

On peut paſſer ſur les trois pre-

mieres Obſervations, qui ne ſont que ſur des ruptures de veines dans le corps, & ſur des ſentimens de froid qui ſaiſiſſent ſans aucune cauſe exterieure. Hippocrate eſt ſouvent cité.

Dans la quatriéme cet Auteur fait l'éloge d'une Academie de Sçavans établie à Alexandrie, où ils ne ſe repaiſſoient pas ſeulemeut de beaux diſcours & de doctrine, mais ils étoient auſſi nourris au dépens du Public. Ptolomée Philadelphe l'inſtitua, & l'Empereur Adrien la favoriſa. Strabon l. 17. en fait la deſcription. Cet Auteur parle auſſi de la celebre Bibliotheque de Conſtantinople, commencée par l'Empereur Conſtance, & brûlée par Leon l'Iſcaurien.

Les plaintes d'Enée [a] dans la crainte d'un naufrage ſont connuës; & bien que d'après celles d'Ulyſſe [b] dans un pareil danger, elles ſont un peu moins belles. Mais Ulyſſe prêt à être englouti par la mer, & Achille par le débordement du Scamandre, diſent triſtement & en mêmes

[a] *Virgil. Æneid. l.* 1. [b] *Homere Odyſſée l.* 5.

termes : [a] Νῦν δέ με λευγαλέῳ θανάτῳ εἵμαρτο ἁλῶναι. Ils s'affligent d'être enlevez par une mort qu'ils appellent malheureuſe & digne de pitié, en comparaiſon de celle que les Braves trouvent dans les Combats. Les autres Poëtes font parler leurs Heros avec le même dédain de ce genre de mort. Mais [b] Syneſius va plus loin : car il dit que des Soldats avec qui il faiſoit voyage par mer, ſurpris d'une violente tempête prérérent leurs armes, afin d'éviter en verſant leur ſang, le deshonneur de mourir noyez. D'où venoit cette averſion particuliere de mourir dans l'eau ? Servius & Syneſius la rapportent à une perſuaſion alors fort commune, que l'ame étant de feu s'éteignoit dans l'eau. Mauvaiſe raiſon : puiſque ce feu n'étoit pris que pour une partie de l'eſprit univerſel, qui anime tout ce qui a vie ſur la terre, dans les airs, & dans les eaux.

Inde hominum, pecudumque genus, vitæque volantum,

a Iliad. l. 21. v. 281. & Odyſſ. l. 5. v. 312.
b Syneſius ep. 4.

Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore Pontus:
*Igneus est ollis vigor & cœlestis origo**.

Il faut donc en revenir à dire, que la valeur & la lâcheté, qui font une si grande distinction dans les champs de Mars, sont confonduës dans ceux de Neptune & dans le naufrage. Mais si ces anciens Heros avoient été reservez jusqu'à nos tems pour voir nos combats de mer, ils jugeroient qu'une mort y est aussi glorieuse que dans ceux de terre, & qu'il ne faut pas moins de courage pour s'exposer à couler sous l'eau, qu'à être enseveli sous les ruines d'un bastion. Cet Auteur étalle son érudition en rapportant ce qu'Eustathius & la Cerda, ont dit dans leurs Commentaires sur Homere & sur Virgile.

Un sujet sur lequel cet Auteur a jetté à pleines mains l'érudition, ne le merite gueres : c'est le brigandage de certaines Nations sur les autres, comme l'exercent encore les Arabes & les Curdes dans l'Orient.

* *Virgil. l.6. de l'Enéïde.*

On peut donc paſſer l'Obſervation ſixiéme & ſeptiéme.

Dans les deux ſuivantes cet Auteur rend compte de deux Livres qu'il a lûs. Le premier a pour titre, *de Typho generis humani ſive de perverſo ſcientiarum ſtudio.* C'eſt à dire du tourbillon du genre humain, ou de la mauvaiſe étude des Sciences, par Jerôme Hirnhaim Abbé du Strahow à Prague. Peut-être vaut-il mieux ce Livre en ſoi, qu'il ne paroît par l'abregé qui en eſt ici donné : mais il faut avoüer qu'un tel titre eſt d'un mauvais préſage, & que c'eſt encore pis de ſçavoir que chaque chapitre finit par une ingenieuſe anagramme du mot *ſcientia, init eſca, iis necat, ait neſci &c.* On ſe ſent plus favorablement prévenu pour l'autre, qui eſt des commencemens & des progrés de la Philoſophie parmi les Romains. C'eſt un Ouvrage de Paganin Gaudence, imprimé à Piſe en 1543.

Cet Auteur rapporte dans ſon Obſervation dixiéme, une interpretation de ces paroles de Saint Paul dans l'Epitre aux Hebreux chap. 10.

ỷ. 5. Ideo ingrediens mundum dixit. Elle roule ſur l'équivoque du mot Hebreu עלם, qui ſignifie également le monde & une choſe cachée, ou relevée, ou myſterieuſe. De ſorte que Saint Paul ayant écrit en Hebreu : *C'eſt pourquoi* David Pſ. 39. 27. *penétrant ce myſtere, a dit* : l'Interprete Grec a traduit διὸ εἰσερχόμενος εἰς τὸν κόσμον, λέγει. La ſuivante Obſervation ne merite nulle attention : l'Auteur prétend que dans cet endroit de Ciceron l. 1. des off. *de officio duplex eſt quæſtio : unum genus eſt, quod pertinet ad finem*, il faut lire, *ad fidem*, & non pas, *ad finem.*

Dans la douziéme qui eſt du changement des metaux par la Chymie, il n'y a rien de remarquable. Dans la treiziéme cet Auteur revient au Livre du commencement & du progrès de la Philoſophie chez les Romains.

La quatorziéme traite du titre de TOUJOURS-AUGUSTE donné aux Empereurs Romains. 1°. De deux étymologies du nom d'Auguſte, dont l'une ſe tire de *auctus*, l'autre de *augurium*. L'Auteur à raiſon de préfe-

rer la seconde, qui est conforme à la déliberation du Senat rapportée par Florus l.4. c.12. de donner à *Octavius Cesar le surnom de Romulus, comme au Fondateur de l'Empire; mais que celui d'Auguste parut plus saint & plus respectable, en le déclarant déja consacré par ce nom & par ce titre, dans le tems même qu'il gouvernoit encore la Terre.* Suetone dans la vie d'Auguste c. 7. & Ovide dans le l.1. des Fastes, s'expriment de la même maniere, & Dion dit l. 53. Il *fut nommé Auguste comme étant au dessus de la nature des mortels:* πάντα γὰρ τὰ ἐντιμότατα καὶ ἱερώτατα, αὔγουστα προσαγορεύεσθαι, *parce que ce qu'il y a de plus digne de venération & de plus consacré est appellé Auguste.* 2°. Septimius Severe fut le premier qui se donna le titre de toûjours-Auguste, vraisemblablement pour se distinguer de Bassianus son Fils, que l'Armée après une Victoire remportée sur les Parthes avoit proclamé Empereur Auguste. Ce titre de toûjours Auguste attribué à Severe, se voit dans une inscription rapportée par Gruter. Dioclétien & Maximien en sont aussi honorez dans une autre inscrip-

tion ; bien que le titre d'Auguſte n'ait été communiqué à aucun autre, tandis qu'ils ont gouverné l'Empire. Enſuite Conſtance, Theodoſe, Theodoſe le jeune, Juſtinien, ſe nommérent toûjours Auguſtes, de même que Charlemagne & Loüis le Débonnaire en quelques Actes citez par Mr. Baluſe dans les Capitulaires, & par Mr. Pithou dans ſes Annales de France. Otton I. & ſes Succeſſeurs prirent quelquefois le même titre ; qui depuis Frideric I. eſt devenu une formule ordinaire aux Empereurs.

Un éloge de Grotius, l'abregé de ſa vie, & le Catalogue de ſes Ouvrages, font la quinziéme Obſervation.

La ſeiziéme traite du funeſte different des Papes & des Empereurs pour les inveſtitures. Ceux-ci, dit cet Auteur, ont peu perdu dans la maniere dont il fut terminé l'an 1122. par Calixte II. & Henri IV. Car outre qu'ils aſſiſtent aux Elections des Evêques ou en perſonne ou par leurs Envoyez, & qu'ils peuvent donner l'excluſion aux Sujets qu'ils ju-

gent mal intentionnez à leur égard, & à celui de l'Empire ; ils marquent, en donnant l'inveſtiture par le Sceptre, leur pouvoir ſouverain ſur le temporel des Evêchez. Et cet Auteur prétend, que ſur ce fondement l'Empereur a pû par le Traité d'Oſnabruc ſéculariſer des Evêchez & des Abbayes, nonobſtant les oppoſitions & les proteſtations du Pape.

La conteſtation ſur le chant de l'Egliſe fut de moindre importance, entre le Clergé de Rome & celui de France du tems de Charlemagne, qui enfin préfera le chant Gregorien de Rome, & l'établit en France. C'eſt la dix-ſeptiéme Obſervation.

Le dix-huitiéme eſt un abregé du Livre du Docteur Launoi touchant l'origine de l'Ordre des Chartreux. La dix-neuviéme rejette la diviſibilité de la matiere à l'infini. La vingtiéme refute la temerité de Flaccus Illyricus, à avancer que Pierre de Luna nommé Benoît XIII. ſe ſoit déclaré contre l'autorité des Papes ; lui qui la ſoutint juſqu'à l'extremité. Enfin la derniere fait le récit de la vie d'un Alexandre

Ales, bien different du celebre Alexandre Hales. Celui dont il s'agit ici, étoit d'Edimbourg; il se jetta dans le parti Lutherien, où il eût la consideration & l'amitie de Melancthon, de Camerarius, de Musculus: il tint son rang dans quelques Conferences des Théologiens de sa Secte, soit avec les Catholiques, soit avec les Sacramentaires: mais ceux-ci assurent qu'à la fin il entra dans leur sentiment sur la Cene. Quoi qu'il en soit de ce point si peu important, *Tros, Rutulusve fuat*; Ales mourut à Leipsic en 1565. âgé de 75 ans, après avoir enseigné 22 ans la Théologie en cette Ville, & exercé deux fois la Charge de Recteur de l'Université. Il a laissé quelques Commentaires sur l'Ecriture.

ARTICLE CLXV.

MEMOIRE SUR UN ENDROIT DU Tome XIII. de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc, à la page 97.

JUsques ici j'avois eû fort bonne opinion de Mr. le Clerc; je l'a-

vois toûjours regardé comme un ſçavant Homme, mais qui à la qualité de Sçavant joignoit la modeſtie & l'humilité, qui aſſortiſſent ſi bien une grande érudition. Il eſt vrai que j'avois déjà rencontré dans quelques-uns de ſes Ouvrage, & particulierement dans les derniers Tomes de la Bibliotheque choiſie, divers endroits qui m'avoient choqué, & où il laiſſoit entrevoir, que dans la bonne opinion de ſon merite, il vouloit exercer une eſpece de Dictature dans la Republique des Lettres : mais la prévention où j'étois ſur ſon ſujet, tout rempli encore d'admiration pour ſon Sçavoir, me faiſoit paſſer legerement ſur ces endroits. Je les attribuois à une certaine confiance honnête & modeſte, que tout Homme de merite peut avoir de lui-même, & qui lui fait faire de certaines choſes qu'on ne pardonneroit pas à d'autres. Mais le Tome XIII. a tout gâté, & après en avoir lû la page 97. toute mon eſtime eſt tombée, & j'oublie toute la grande érudition de Mr. le Clerc, pour ne faire attention qu'à

ſa vanité. Franchement je ne comprens pas comment il a oſé lever le maſque juſqu'à ce point, & s'il relit jamais cet endroit de ſang froid, je ne doute nullement que ſon cœur ne lui en faſſe un ſecret reproche, & qu'il n'en ſoit couvert de confuſion. Pour faire voir ſi j'ai raiſon, je vais tranſcrire le paſſage; après avoir averti qu'il eſt une ſuite de l'extrait que fait Mr. le Clerc de la Paraphraſe de feu Mr. Locke ſur la premiere Epître aux Corinthiens.
» Sur le chap. 14. 15. Mr. *Locke* ex-
» plique *prier* τῷ νοΐ, à *l'entendement*,
» prier enſorte que les Auditeurs
» entendent ce qu'on dit. C'eſt le
» ſens que j'avois donné à cette ex-
» preſſion, dans mes additions ſur
» *Hammond*, imprimées en 1697. &
» dans mon nouveau Teſtament, qui
» a auſſi paru long-tems avant la
» mort de Monſieur *Locke*. Je lui
» avois envoyé l'un & l'autre dès
» qu'ils avoient été imprimez. Je ne
» prétens pas tirer vanité d'avoir ex-
» pliqué le premier cet endroit de
» Saint Paul de cette maniere; mais
» je puis dire que je n'avois vû

» cette explication nulle part. Si Mr.
» Locke l'a auſſi trouvée par ſa ſeule
» meditation, c'eſt une marque qu'el-
» le eſt vraye ; puiſqu'elle eſt tom-
» bée dans l'eſprit de deux Hommes
» qui ne ſe ſont point communiqué
» leurs penſées. S'il l'avoit lûë dans
» mes Annotations ſur *Hammond*, il
» n'auroit pas été mal qu'il les eût
» citées ; comme je lui ai fait hon-
» neur dans ma Philoſophie, des
» ſentimens que j'ai appris de lui.
» Pour moi, je ne m'en fâche nulle-
» ment, mais ſes Ennemis peuvent
» abuſer de cet endroit & de quel-
» ques autres ; en l'accuſant de faire
» l'Original, lorſqu'il n'eſt que Co-
» piſte. Pour les en empêcher, j'ai-
» me mieux déclarer, que je lui cede
» entierement le droit que je pour-
» rois avoir dans l'invention de l'ex-
» plication qu'il a ſuivie.

Je ne ſçai s'il eſt poſſible de voir une plus fine vanité ; diſons mieux une vanité plus outrée, ſous une apparence groſſiere d'humilité. Les petits enfans ſçavent que Mr. *Locke* a été l'un des plus grands Genies de nôtre ſiécle ; un Homme qui a été

Original en tout, & qui s'eſt frayé des routes nouvelles & dans la Philoſophie & dans l'explication de l'Ecriture. Cependant il aura pû à peine faire une maigre petite découverte, ſi Mr. *le Clerc* ne lui a prêté ſes lumieres! C'eſt une choſe digne de remarque, que tandis que Mr. *Locke* a vécu Mr. *le Clerc* a toûjours fait profeſſion de l'eſtimer, de l'honorer, & reſpecter, & de prendre ſon parti avec chaleur contre tous venans. Mais à peine Mr. *Locke* a-t'il fermé les yeux que ce n'eſt plus la même choſe. Mr. *le Clerc* ne fait pas un extrait des Ouvrages de cet illuſtre Défunt, qu'il ne le critique à tout propos, qu'il ne le releve par tout où il trouve à mordre, & ne le redreſſe même avec la hauteur d'un Pedant qui corrige les épreuves d'un Ecolier. N'eſt-ce pas ce qu'on appelle en bon Latin, *Vellere barbam Leoni mortuo*? » Mr. *Locke*, (dit-il à la » page 149. du même Tome 13.) » convient avec les Interpretes que » l'on a nommez (*ſçavoir les Arminiens.*) Je doute beaucoup qu'il eût » pû voir le ſens & la ſuite du rai-

» sonnement de Saint Paul, sans leur
» secours, encore qu'il eût lû plu-
» sieurs fois cette Epître d'un bout
» à l'autre. Quoiqu'il en soit, il est
» loüable d'avoir pris le bon parti,
» comme il l'a fait.

Pauvre Mr. *Locke*, avec toute l'étenduë d'esprit & la penétration prodigieuse qu'il a fait paroître dans ses Ouvrages, il n'auroit jamais pû découvrir le sens de Saint Paul, s'il n'avoit consulté les Interpretes Arminiens, qui seuls en ont l'intelligence ! Et notez que Mr. *le Clerc* en est du nombre : desorte qu'une partie de la loüange retombe sur lui. Ne paroît-il pas manifestement par tous ces endroits, que Mr. le Clerc se regarde comme le premier Homme du siécle, & que du haut de son esprit, il contemple tous les autres Hommes comme de foibles animaux, qui n'ont de l'esprit & du bon sens qu'à demi, & qui rampent dans les tenebres & dans l'ignorance? C'est pour ce sujet qu'il a conçû le charitable dessein d'instruire le Monde sur toutes les Sciences. Il a écrit sur les belles Lettres, sur les

Langues, ſur l'Hiſtoire, ſur la Critique, ſur la Philoſophie, ſur la Géometrie, ſur la Géographie, ſur la Théologie, ſur la Philologie, ſur l'Ecriture du vieux & du nouveau Teſtament : il ne lui reſtoit plus qu'à écrire ſur le Droit & ſur la Medecine ; & il auroit travaillé *in omne ſcibile* : encore pourra-t'il bien le faire ; on n'a qu'à ſe donner patience. Je me le repreſente dans ſon Cabinet environné des piles de Livres, qu'il a faits ſous ſon nom ou ſans nom, qui charmé dans cette agréable contemplation de tous ſes Ouvrages, avalle avec plaiſir la fumée de la gloire qu'il croit lui en revenir. Il ſe regarde là comme le Dictateur de la Republique des Lettres, & dans le Tribunal de la Bibliotheque choiſie, il diſtribuë aux Auteurs les prix & les châtimens, je veux dire les loüanges & les cenſures, ſelon qu'on a le ſort bon ou mauvais de lui plaire ou de lui déplaire, ou ſelon ſes interêts. Il s'y éleve au deſſus de tout ce qu'il y a de plus grand dans le Monde litteraire, & avec ces airs de

Maître qu'il se donne, il addresse des avis & des exhortations aux plus grands Hommes du siecle, pour les porter à bien faire, comme feroit un Professeur parlant *ex Cathedrâ* à ses Ecoliers. Mais n'est-ce pas quelque chose d'admirable, que Mr. *Locke* ait fait la même découverte que Mr. *le Clerc* ? *si* Mr. *Locke*, dit-il, *l'a aussi trouvée* (cette explication) *par la seule meditation, c'est une marque qu'elle est vraye.* Il me semble que je vois-là l'esprit de Mr. *le Clerc*, à qui sa plume a fait un mauvais tour, & qu'il a voulu dire. Si Mr. *Locke* a (aussi bien que moi) trouvé *cette explication* par la seule meditation, *c'est une marque qu'il a autant de sçavoir & d'esprit que moi*: or il n'y a point d'apparence à cela. *Si donc il l'avoit lûë dans mes additions sur Hammond, il n'auroit pas été mal qu'il les eût citées.* Sans doute Mr. *Locke* a eu grand tort de ne pas faire hommage au grand & incomparable Mr. *le Clerc*, de cette difficile & importante découverte ; & Mr. *le Clerc* a juste sujet de craindre pour Mr. *Locke*, *que ses Ennemis n'abusent de cet en-*

droit & de quelques autres, en l'accusant de faire l'Original lorsqu'il n'est que Copiste. Mais tout franchement, si jamais les ennemis de M. *Locke* l'accusent de faire l'Original lorsqu'il n'est que Copiste, sûrement ils ne prendront pas l'endroit en question, pour en tirer une preuve. La découverte dont il s'agit est si mince, qu'il n'y a pas matiere à en tirer vanité : cependant, si l'on en croit M. *le Clerc* il n'avoit vû nulle part ailleurs que *prier* τῷ νοΐ signifie *prier d'une maniere intelligible, ou en sorte que les Auditeurs entendent ce qu'on dit*. Quoi donc? aucun Homme du monde avant M. *le Clerc*, n'auroit-il vû une chose qui saute aux yeux? Qui a jamais entendu autrement cette expression? & l'antithese ou l'opposition de 2. phrases, *prier* τῷ πνεύματι *de l'esprit*, & *prier* τῷ νοΐ *de l'intelligence* n'a t'elle pû ouvrir les yeux à personne? Quant à moi j'avois toûjours crû que tout le Monde avoit entendu ces paroles de la même maniere qu'il les entend, & que comme un homme est dit *prier* τῷ πνεύματι, lorsqu'il prie dans une langue qu'il entend bien lui ; mais

que les Auditeurs n'entendent pas; ainsi aucontraire prier τῷ νοῒ doit signifier, prier dans une langue qu'on entend soi même, & que les Auditeurs entendent aussi. Mais M. *le Clerc* m'apprend que je me trompois, puis qu'il n'a vû cette explication nulle part. Cependant si cela est, je me trouve bien glorieux d'avoir autant d'esprit que lui; puisque *par ma seule meditation, & sans avoir lû ses annotations sur Hammond*, j'ai trouvé aussi la même explication. Mais ne nous flattons pas, ni M. *le Clerc*, ni moi. S'il avoit daigné jetter les yeux sur les petites notes marginales de Beze qu'il méprise tant, il y auroit trouvé ce qu'il n'a vû nulle part.

Orabo, intelligentiâ orabo, dit cet Interprete; *ita ut ab aliis etiam intelligar*: c'est à-dire, *je prieray ensorte que les autres entendent aussi* ce que je dis c'est-là précisément, & presque en tout autant de termes l'explication de Mr. *le Clerc*. S'il avoit consulté la *Synopsis Criticorum* de Polus, Livre qui ne lui est pas inconnu, il y auroit trouvé cette même explication appuyée de l'au-

torité de ſept Interpretes, trois Catoliques, trois Proteſtans, & un Socinien; Valla, Tirin, Menochius, Beze, Ligthfret Jaq. Capel, & Vorſtius. S'il y en a eu ſept, qui ayent trouvé cette explication, il peut bien y en avoir pluſieurs autres, que Polus n'a pas vûs, ou qu'il n'a pas copiez. Ainſi Mr. le Clerc qui veut paſſer pour Original, pourroit bien à ſon tour paſſer pour Copiſte. Il faut pourtant lui rendre juſtice, & lui avoüer que cette explication n'étoit pas ſi aiſée. Il faut bien qu'elle ait été difficile à trouver; car Grotuer, ſon grand Oracle, a donné furieuſement à gauche ſur cet endroit: & c'eſt apparemment parce qu'il n'a pas vû le ſens de Saint Paul, que nôtre Bibliothecaire a crû que perſonne n'avoit vû avant lui. Il ne lui ſerviroit de rien de dire, qu'il eſt le premier qui ait traduit *prier* τῷ νοΐ de *l'entendement*, au lieu que les autres traduiſent *prier* de *l'entendement*, ou de l'intelligence; car, ſans compter qu'on pourroit lui diſputer la bonté de cette traduction, le ſens ſe trouve toûjours le même, ſçavoir *prier*

enſorte que les Auditeurs entendent ce que l'on dit. Ce qui eſt préciſément le ſujet de la queſtion, & la matiere de la prétenduë découverte. Ainſi Mr. le Clerc qui aime tant à donner des avis aux autres, ne trouvera pas mauvais qu'on lui en donne auſſi, & qu'on lui diſe, qu'à l'avenir il fera bien de ne pas décider ſi promptement, que les autres Hommes n'ont pas vû, ou dit, ou écrit, ou penſé, ce qu'il a dit, écrit, ou penſé, ſous pretexte qu'il ne l'a pas vû dans les Ouvrages de ſes bons Amis les Arminiens & les Sociniens, ou quoi qu'il en ſoit dans ſa Bibliotheque. Il a beaucoup vû & lû; mais il n'a pas encore tout vû; & l'on a dit déja de lui avec raiſon, Memoires de Trevoux Juin 1704. art. 6. *que ſon érudition eſt plus étenduë qu'exacte.* Il décide trop magiſtralement; par exemple, dans le Tome XI. de ſa Bibl. choiſie, pag. 61. que le mot Grec κράλησις ne ſe trouve dans aucun bon Auteur. Je ne ſçai ſi Mr. le Clerc a lû tous les Auteurs Grecs, ou ſi les ayant lûs, il ſe ſouvient de tout ce qu'il y a vû: mais je ſçai bien

que ce mot κράτησις se trouve dans l'Historien Joseph : on le voit dans le premier Livre contre Appion, un peu avant la fin. Voici le Passage page 1053. ια. Gen. ad litt. G. οἱ δὲ Σολυμῖται κατελθόντες σὺν τοῖς μιαροῖς τῶν Αἰγυπτίων, οὕτως ἀνοσίως τοῖς ἀνθρώποις προσηνέχθησαν, ὥστε τὴν τῶν προειρημένων ΚΡΑ'ΤΗΣΙΝ χρύσον (lege μύσον) φαίνεσθαι &c. Il est vrai que ce n'est pas Josephe même qui parle ici : c'est un lambeau de *Manethon* qu'il rapporte tout au long : mais cela ne fait aucune difference. Mr. le Clerc ne refusera pas peut-être de mettre Manethon au rang des bons Auteurs Grecs, du moins par rapport à ce qui nous reste de lui. Mais pour revenir au sujet qui m'a mis la plume à la main, & finir par où j'ai commencé, n'y a-t'il pas de quoi admirer le desinteressement & la generosité de M. le Clerc, qui cede de si bonne grace à M. Locke, la gloire d'une si rare, si difficile, & si importante découverte ? *J'aime mieux*, dit-il, *déclarer que je lui cede entierement le droit que je pourrois avoir dans l'invention de l'explication qu'il a suivie.* Si M. Locke revenoit

au Monde ; il auroit bien tort de ne pas remercier très-humblement M. le Clerc, pour une benignité si exemplaire.

Ce Memoire n'est d'aucun des Auteurs du Journal de Trevoux : ils ont sur Mr. Locke des sentimens très-opposez à ceux de l'Auteur du Memoire, qu'ils ont fait imprimer tel qu'ils l'ont reçu, pour executer la promesse qu'ils ont faite aux Sçavans, de leur ouvrir un champ de bataille libre, en demeurant néanmoins dans la neutralité.

ARTICLE CLXVI.

LES REGLES ET LES DIFFICUTEZ de la Grammaire Latine dans un ordre alphabetique, par Mr. le Clerc Maître ès Arts. A Paris chez la Veuve Châtelain, quay des Augustins. 1708. *in* 12. *pages* 228.

LA Methode qu'a suivie M. le Clerc dans l'arrangement des Regles de la Grammaire Latine est nouvelle : c'est l'ordre alphabetique qu'il suit ; & il faut avoüer que cette Methode est plus commode, que

celles dont ont s'eſt ſervi juſqu'à preſent pour inſtruire la jeuneſſe : elle réünit les avantages des Grammaires & des Dictionnaires. Les Enfans y trouveront la facilité de chercher ce qui leur rend les Dictionnaires utiles ; puiſqu'on a rangé les difficultez qui peuvent les embaraſſer ſelon l'ordre alphabetique : ils y trouveront plus d'éclairciſſement que dans les Dictionnaires, où on ne rend point raiſon des expreſſions qu'on marque ; parcequ'on ſuppoſe que l'on en eſt inſtruit par la lecture des Grammaires : d'où il arrive que les Regles des Grammaires dont l'Enfant ne voit pas l'uſage & l'application, ſortent aiſément de ſa memoire ; & que les manieres de parler qu'il tire des Dictionnaires font peu d'impreſſion ſur lui, parceque le Dictionnaire ne lui fournit pas les raiſons de parler ainſi plûtôt qu'autrement. Ici il apprendra en même tems le bel uſage de la langue Latine, & les Regles de cet uſage ; & il l'apprendra à meſure qu'il en aura beſoin pour compoſer & pour parler.

Le Livre eſt imprimé ſur deux colonnes, l'une pour les Regles, l'autre pour les exemples. Mr. le Clerc n'a pas oublié quelques Regles omiſes, dans les autres Grammaires, vrayes neanmoins & neceſſaires. Comme il ne s'eſt attaché qu'à ce qu'il y a de plus preſſant, & qui embarraſſe ordinairement les jeunes Ecoliers, il promet d'augmenter cet Ouvrage, s'il eſt bien reçû. Nous l'exhortons à tenir parole, & à donner à un deſſein ſi utile toute l'étenduë qui lui convient.

ARTICLE CLXVII.

REMARQUES SUR LA REPONSE de Mr. Mallemans au R. P. Tournemine, qui ſe lit dans les Memoires de Trevoux pour le mois de Juillet 1708. *par le Reverend P. Athanaſe de Paris Religieux Penitent de l'Ordre de Saint François du Convent de Picpus.*

MOnſieur, je ſuis ſurpris de l'honneur que vous me faites de me demander mon avis touchant la Lettre de Mr. Mallemans. Ce ſça-

vant Homme s'eſt acquis une ſi haute reputation dans la Republique des Lettres, que ſes Réponſes peuvent bien paſſer pour des Déciſions. Mais puiſque vous m'engagez à dire mon ſentiment ſur ſa nouvelle Traduction d'un paſſage de Saint Luc, je le ferai avec la ſincerité dont j'ai fait profeſſion toute ma vie. Ce paſſage eſt au ch. 19. de cet Evangeliſte, où il eſt dit, *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere ſibi regnum, & reverti.* On le traduit communément ainſi : *Un grand Seigneur s'en alla dans un pays éloigné pour prendre poſſeſſion d'un Royaume, & s'en revenir*; & Mr. Mallemans prétend qu'il faut traduire, *s'en alla pour recevoir la Puiſſance Royale.*

1°. On tombe d'accord avec lui, que le terme βασιλεία ſignifie auſſi bien la Puiſſance Royale, que l'Etat ſur lequel un Roi exerce ſa domination. On convient encore, que cet Homme s'en alla dans un pays éloigné pour recevoir la Puiſſance Royale qu'il n'avoit pas ; puiſque l'on l'appelle ſimplement un Homme de qualité, & non point un Roi, *Homo nobilis.*

2°. Que cette Puissance devoit s'étendre sur ceux de sa Nation : car autrement ses Citoyens n'auroient eu aucune raison de dire par leurs Députez : Nous ne prétendons pas que cet Homme regne sur nous, *Nolumus hunc regnare super nos*. 3°. Que cet Homme n'est pas revenu dans sa Patrie, pour y vivre en particulier, mais pour y exercer l'autorité Royale; puisqu'il fait venir ceux qui s'étoient opposez à sa Royauté, & qu'il les fait punir du dernier supplice en sa presence, *Inimicos meos qui noluerunt me regnare super se, adducite hûc, & interficite*; ou selon le Grec, *jugulate ante me*. On conclut enfin que la Traduction de Mr. Mallemans est bonne & veritable, & que l'on peut dire que cet Homme de qualité alla recevoir la Puissance Royale.

Mais si en supposant ces trois choses comme incontestables, on montre que l'on peut dire, & que l'on doit dire, que cet Homme alla prendre possession d'un Royaume; vous voyez bien, Monsieur, que toutes les objections de M. Mallemans perdent leur force & s'évanoüissent en-

tierement ; & que par conſequent il n'a eu aucun fondement pour s'éloigner du ſentiment de tous les Traducteurs, qui ont traduit l'Ecriture Sainte en leur langue vulgaire, & de tous les Interpretes, qui l'ont expliquée dans le même ſens. Peu s'en faut que je ne me ſerve de l'expreſſion de Mr. Mallemans, & que je ne diſe qu'il fait tous ces Traducteurs & Interpretes de grands *Idiots*, s'il croit qu'ils n'ont point apperçû ces trois choſes que nous venons de lui accorder, & qui ſautent ſans doute aux yeux de tous ceux qui liſent ce chapitre de l'Evangile.

Mr. Mallemans ne peut pas nier, que la premiere n'ait au moins été connuë de ce ſçavant Jeſuite qu'il cite avec eloge ; puiſqu'il dit de l'aveu même de Mr. Mallemans, que l'on appelle ce Seigneur un Homme de qualité & non pas un Roi, *Nobilem enim vocat, non Regem.* Cela n'a pas pourtant empéché, que ce Jeſuite n'ait crû avec tous les Traducteurs, qu'il falloit dire aller prendre poſſeſſion d'un Royaume ; puiſqu'il ajoûte, que l'on l'appelle Homme de qualité ; parce qu'il n'a-

voit point encore pris possession du Royaume, & qu'après qu'il l'eût prise, on l'appella Roi, *quia nondum poßessionem Regni acceperat, quâ acceptâ Regem appellat.* On accorde enfin a Mr. Mallemans, que cet Homme n'alloit pas prendre possession du Royaume par la démission volontaire d'un grand Seigneur qui lui cedoit; mais qu'il y étoit appellé ou par l'élevation de ceux à qui il appartenoit de nommer un Roi, ou par la nomination d'un Roi qui le choisissoit pour son Collegue.

Après avoir accordé à Mr. Mallemans tout ce qu'il demande, si nous montrons que l'on peut encore dire que cet Homme alla prendre possession d'nn Royaume, nous pourrons dire, que nous lui ôtons toutes les armes dont il se sert pour combattre nôtre Traduction. Ce Sçavant Homme s'imagine que cet Homme de qualité va recevoir la Puissance Royale dans un lieu où il ne doit pas regner, & qu'il doit revenir dans sa Patrie pour y fixer sa demeure. Dans cette hypothese il est certain qu'il ne faudroit pas dire,

 qu'il

qu'il eſt allé prendre poſſeſſion d'un Royaume ; mais ſeulement qu'il eſt allé recevoir la Puiſſance Royale. Mais nous prétendons qu'il alla recevoir la Puiſſance Royale dans un lieu où il devoit regner, être couronné, être inſtallé ſur le Trône, & recevoir les hommages des Naturels du Pays ; & qu'il devoit revenir dans ſa Patrie comme dans un lieu dépendant de ſon nouveau Royaume, pour y demander compte de ſes biens patrimoniaux, y punir les rebelles qui ne vouloient pas le reconnoître. Or dans cette hypotheſe il eſt certain, qu'il faut dire que cet Homme de qualité eſt allé prendre poſſeſſion d'un Royaume.

Vous voyez bien, Monſieur, que cette hypoteſe ſauve toutes les parties de la parabole, auſſi bien que celle de Mr. Mallemans, & qu'elle renferme les trois choſes que nous lui avons accordées, & pour leſquelles il prétendoit que l'on devoit embraſſer ſa nouvelle Traduction. Il s'agit à preſent de ſçavoir la quelle des deux hypotheſes eſt la plus convenable, de la ſienne ou de la

commune, & choiſir entre les deux celle que l'on trouvera la plus juſte; puiſque toutes les circonſtances de la parabole ſe trouvent également dans toutes les deux. Mr. Mallemans remarque fort bien en general, que pour l'explication de l'Ecriture ſainte, il ne faut pas tant s'attacher au ſens myſterieux, que l'on en vienne juſqu'à negliger le litteral. Mais pour les paraboles il eſt conſtant, que nous ne pouvons déveloper la lettre qu'en faiſant reflexion ſur le myſtere. Car la parabole n'eſt pas le recit d'une choſe qui s'eſt paſſée, mais une hiſtoire que l'on imagine pour quelque deſſein. Ainſi pour en diſcerner le ſens litteral, lorſqu'il y paroît quelque équivoque, il ne faut point examiner ce qui s'eſt paſſé du tems de celui qui l'a propoſée, mais ſonder le deſſein qu'il avoit en la propoſant. Et l'on ne peut percer dans ce deſſein, qu'en faiſant attention au myſtere qu'il a voulu ſignifier par cette parabole.

Mr. Mallemans déclare lui-même, qu'il ne prétend pas ſoutenir, que Nôtre Seigneur ait eu en vûë

de prendre l'Hiſtoire d'Archelaüs pour le litteral de ſon Sermon. Et en effet ce Sermon dans ſon ſens litral contient pluſieurs choſes qui ne conviennent point à ce Prince. Il n'eſt pas croyable qu'Archelaüs en ſortant de Judée ait eu la précaution de donner une mine à chacun de dix de ſes ſerviteurs, pour la faire profiter par des voyez ſûres : ce gain ſeroit trop mince & trop ſordide pour un Roi. Il n'eſt pas non plus vrai-ſemblable, qu'il ait eu à ſon retour la generoſité de donner autant de Villes que ſes ſerviteurs avoient gagné de mines. Cette magnificence ſeroit trop forte pour un Roi qui n'avoit que la moitié du Royaume qu'avoit poſſedé Herode. Faire donc attention à l'hiſtoire d'Archelaüs pour développer la lettre de cette parabole, c'eſt comme ſi pour expliquer celle du ch. 22. de Saint Matthieu, on vouloit s'informer s'il n'y auroit point eu quelque Roi qui eût fait un feſtin pour les noces de ſon Fils, & qui y eût fait venir par force les pauvres, les boiteux, & les aveugles ; ou comme ſi pour expli-

quer la fable du bouc & du renard, on vouloit examiner s'il n'y avoit point eu au tems d'Eſope quelque renard qui fût deſcendu avec un bouc dans un puits. Il faut, Mr. pour expliquer une parabole ſelon le conſeil de Saint Jean Chryſoſtome dans ſon Homelie 64. ſur Saint Matthieu, faire attention à ce qui en fait le but; & du moment que l'on l'a trouvé, negliger tout le reſte. Remarquons donc que dans celle-ci le Sauveur avoit en vûë de détruire deux idées groſſieres que certains Diſciples s'étoient formées : la premiere, que Jesus-Christ devoit rétablir le Royaume terreſtre d'Iſraël, dont Jeruſalem ſeroit la Capitale ; & la deuxiéme, que ce Royaume de J. C. que l'on appelloit le Royaume de Dieu, parce qu'il devoit venir de lui ; ſeroit bien-tôt manifeſté. Il étoit à propos que Jesus-Christ détruiſit ces deux ideés à ce moment principalement qu'il alloit, comme rapporte Saint Luc, faire dans Jeruſalem une entrée triomphante. De peur que vous ne vous imaginiez que ce que je vous dis du deſſein de

Jesus Christ, eſt une de ces conjectures dans leſquelles les Critiques ſont ſouvent trompez, je vous apporterai les paroles de Saint Luc qui precedent cette parabole, & qui en déſignent les motifs. Le Sauveur, comme parle cet Evangeliſte v. 11. leur dit cette parabole, parce qu'il étoit proche de Jeruſalem, & qu'ils ſe mettoient en tête que le Royaume de Dieu devoit inceſſament être manifeſté, *Dixit parabolam eò quòd eßet prope Jeruſalem, & quia exiſtimarent quod confeſtim Regnum Dei manifeſtaretur.* A quoi ſerviroit cette expreſſion, *parce qu'il étoit proche de Jeruſalem, & qu'ils croyoient que le Royaume de Dieu alloit étre manifeſté*, ſi ce n'étoit pour marquer que cette Ville devoit être le Siege de ce Royaume ?

Le Sauveur veut donc leur montrer, que ſon Royaume n'eſt pas de ce Monde, & qu'il ne ſera manifeſté de long-tems; qu'ils ne doivent pas ſonger à aller dominer à Jeruſalem, quoi qu'il aille y faire une entrée triomphante ; mais qu'ils doivent s'appliquer à faire profiter la

Grace qu'il prétend leur confier. Si le Sauveur s'étoit seulement comparé a un Seigneur, qui va recevoir la Puissance Royale dans un pays éloigné, & qui doit revenir pour l'exercer toûjours personnellement dans sa Patrie, il les auroit à la verité fait revenir de l'idée qu'ils avoient, que ce Royaume étoit prochain : mais ils les auroit confirmé dans celle qu'ils avoient que ce Royaume devoit être terrestre. Mais pour combattre cette idée aussi bien que l'autre, JESUS-CHRIST se compare à un Homme qui iroit dans un Pays éloigné, pour y prendre possession d'un Royaume, & qui devroit revenir dans sa Patrie, pour y punir ceux qui se seroient opposez à son élevation, & pour mener ses fidelles serviteurs dans la plus belle partie de son nouveau Royaume.

Si vous voulez, Mr. quelque application sensible de cette parabole, il ne faut pas prendre l'Histoire d'Archelaüs. Ce Prince allant recevoir la Puissance Royale dans un Pays étranger, pour la venir exercer pour toûjours dans sa Patrie, ne

peut pas repreſenter pleinement le deſſein du Sauveur. Mais repreſentez vous un Piaſte ou un Gentilhomme de Pologne né dans une Ville frontiére, qui étant élû pour Roi auroit ſes propres Citoyens pour oppoſans. Cet Homme ne ſeroit qu'un Gentil-homme, qui iroit prendre poſſeſſion du Royaume à Cracovie, comme dans la Capitale de l'Etat: ſes Citoyens envoyeroient au *Kolo* ou à l'Aſſemblée de la Nobleſſe pour ſignifier qu'ils ne veulent pas de lui pour Roi; & que par conſequent ſi l'on l'inſtalloit malgré eux, ils ſe ſépareroient du corps de la Monarchie; & ce Gentil-homme devenu Roi retourneroit dans ſon pays pour punir ces ſujets rebelles, pour ſe faire rendre compte de ſes biens patrimoniaux, & mener avec lui ſes bons Officiers dans ſa Capitale. Ce Piaſte eſt aſſurément le Seigneur de la parabole, bien plûtôt qu'Archelaüs, quoique le Sauveur n'ait fait attention ni à l'un ni à l'autre.

Avoüez Mr. que la parabole doit être ſemblable au myſtere qu'elle ſi-

gnifie, & que plus elle a de ressemblance, plus elle a de parfection. Mr. Mallemans tombe d'accord que ce grand Seigneur qui va dans un pays éloigné, represente Jesus-Christ, qui va recevoir la Puissance Royale: il faut donc préferer le sens de la parabole qui represente mieux le Sauveur dans cette circonstance, à celui qui le represente moins. Ce principe établi, je soutiens que le grand Seigneur de la parabole doit être plûtôt comme ce Piaste de Pologne, que comme Archelaüs; & que l'on doit par consequent plûtôt dire, qu'il est allé prendre possession d'un Royaume, que traduire simplement, qu'il est allé recevoir la Puissance Royale. Car le Sauveur est allé recevoir la Puissance Royale par son Ascension dans le Ciel; où le Pere Eternel, comme parle l'Apôtre dans son Epître aux Eph. ch. 1. l'a fait asseoir à sa droite; où il l'à établi sur toutes les Principautez, les Puissances, & les Dominations, & sur toutes les grandeurs que l'on reconnoît non seulement dans ce siecle, mais encore dans le siecle à venir.

Jesus-Christ en recevant la Puissance Royale, a donc été installé sur le Thrône du Ciel, & il y a par consequent pris possession d'un Royaume comme dans la Capitale dont la Ville de sa naissance dépend : il en reviendra pour faire justice de ses Citoyens qui n'ont pas voulu le reconnoître, mais non pas pour fixer dans sa Patrie sa demeure & sa Domination ; & il recompensera ses fidelles serviteurs par la participation du Royaume éloigné qu'il a acquis, & non pas par la communication de l'autorité qu'il a reçûë sur sa Patrie. Ainsi Mr. Mallemans reduïsant ces paroles, λαβεῖν ἑαυτῷ βασιλείαν, à signifier seulement, *Ce grand Seigneur a été recevoir la Puissance Royale, pour la venir exercer seulement sur ceux de sa Nation*, ne represente pas tout ce que le Sauveur a eu en vûë, ni tout ce qui s'est passé dans l'Ascension de Jesus-Christ, ni tout ce qui se passera dans son retour sur la Terre.

Quand aux intrigues que les Habitans de la Patrie de ce grand Seigneur conduisent, pour l'empêcher de prendre possession du Royaume,

& aux Deputez qu'ils envoyent pour ce ſujet ; je pourrois bien en trouver l'application dans la conduite que les Juifs ont tenuë à l'égard de JESUS-CHRIST : mais j'aime mieux reconnoître avec Saint Auguſtin l. 22. contre Fauſte, ch. 94. que comme il y a dans un inſtrument de Muſique des cordes qui ſervent a reſonner, & d'autres parties qui ſervent à les lier ; de même dans les paraboles toutes les parties ne ſignifient pas, mais il y en a qui ne ſervent qu'à lier celles qui ſignifient. Celles-là ſont de cette nature dans nôtre parabole, & l'on doit ſeulement comprendre, que les Juifs n'ont pas voulu que JESUS-CHRIST regnât ſur eux.

Si vous pouviez m'obtenir quelque Réponſe de ce ſçavant Homme, qui pût diſſiper ces nuages, qui ſe ſont élevez dans mon eſprit, je vous proteſte que je me ſoumettrois volontiers à ſes lumieres, & que je regarderois cette faveur comme une nouvelle obligation que j'aurois de me dire avec toute la veneration poſſible.

Dec. 1708.

ARTICLE CLXVIII.

LETTRE DE Mr. MALLEMANS Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune, au Reverend Pere Athanase de Paris, Religieux pénitent de l'Ordre de Saint François du Couvent de Picpus.

MON REVEREND PERE,

Je vous assûre que dans le tems que j'écrivois sur le douziéme verset du dixneuviéme chapitre de Saint Luc, tout ce que vôtre Lettre contient me passa plusieurs fois dans l'esprit. Je n'y eûs pas alors un grand égard : mais présentement qu'un Homme de vôtre mérite le rend public, je le crois très-digne de la réponse que vous souhaitez.

La voici en abregé, telle que les étroites bornes du Journal me permettent de vous la donner. Quand il vous plaira, nous en dirons davantage de vive voix.

Vous ne donnez vôtre protection

au mot de *possession*, duquel il s'agit entre nous, que parce que vous le voyez autorisé par tout ce qu'il y a d'Interpretes & de Traducteurs.

Le mot de *possession* n'est point certainement dans le texte. Ce mot là ne sert de rien à la parabole; il y nuit beaucoup.

Une condition sans laquelle aucune hypothese ne peut jamais faire le sens literal d'une parabole, c'est la vrai-semblance; & voilà justement ce qui manque à la vôtre. Mais supposons que le cas n'est pas impossible, & qu'absolument parlant vôtre hypothêse peut arriver en Pologne; aprez tout cela, jugera-t'on de l'Evangile par une supposition telle que celle-là, plûtôt que par un fait constant, arrivé dans la Judée même, & consacré en quelque façon, en ce que Jesus-Christ lui-même auroit été naturellement soumis à ce Regne tant qu'il a duré, si Saint Joseph ne l'avoit évité au retour d'Egypte, en se retirant en Galilée, qui n'étoit point de la dépendance d'Archelaüs?

Je n'assûre pas, dites-vous, dans

ma Lettre du mois de Juillet dernier, que l'Histoire d'Archelaüs soit la matiére de la parabole. Non, cela n'étoit pas necessaire alors, ni même à présent : mais je n'y ai pas renoncé, & j'assûre ici deux choses.

La premiere, c'est que toutes les circonstances de l'histoire d'Archelaüs quadrent si bien avec celles de la parabole, qu'elle en pourroit être effectivement le sujet. Il n'est pas besoin de le prouver. Vous en convenez.

La seconde, c'est que vôtre hypothese au contraire, s'ajuste si mal à cet endroit de l'Evangile, qu'elle ne peut nullement s'accommoder, ni à la lettre, ni à l'esprit.

Vôtre Piaste, qui n'a aucun droit naturel à la Royauté, & qui n'y parvient que par élection, ne sçauroit être la figure de Jesus-Christ. Jesus-Christ figuré par l'Homme de qualité de la parabole, y avoit un droit naturel. C'étoit pour lui, comme pour Archelaüs, un bien paternel, qui lui appartenoit naturellement, quoique par respect il le voulût recevoir de Dieu, comme Archelaüs de l'Empereur.

Si JESUS-CHRIST avoit en vuë Archelaüs, c'eſt avec raiſon qu'il fonde la parabole ſur la noble origine de ce Prince ; puiſque c'étoit en qualité de Fils de Roi qu'il demandoit la Couronne : mais s'il penſoit à vôtre Piaſte, c'eſt en vain qu'il fait mention de ſa nobleſſe, puiſqu'elle n'influoit point à ſa Royauté.

Si JESUS-CHRIST avoit en vûë Archelaüs, c'eſt avec raiſon qu'il dit que ce Prince partit pour un Pays éloigné. Rome pouvoit bien être appellée de cette ſorte par rapport à la Judée, qui outre ſon grand éloignement, avoit ſon Roi particulier. De plus, ces deux Pays ſéparez par une ſi grande étenduë de Mers, pouvoient bien auſſi figurer le Ciel & la Terre : mais ſi JESUS-CHRIST envisageoit la Pologne, ſon expreſſion n'eſt pas juſte. Un Etat, quelque grand qu'il ſoit, n'eſt jamais éloigné de lui-même, & la Pologne n'a point de Ville aſſez ſéparée de la Capitale, pour donner à l'expreſſion de Saint Luc, & au rapport que j'ai dit, un fondement raiſonnable.

Decembre 1708.

Le mot d'*abiit* couvient parfaitement à un Prince qui part ſans ſuite, & ſans bruit pour ſes affaires. Si JESUS-CHRIST avoit en vûë Archelaüs, il s'exprime bien : mais ce mot-là ne conviendroit pas à un Piaſte élû Roi, que l'on viendroit querir en cerémonie, & que l'on emmeneroit avec éclat pour le couronner.

Quand l'Homme de qualité de la parabole partit, il ne ſçavoit pas encore non plus qu'Archelaüs, ſi ſes Citoyens envoyeroient des Députez après lui, pour le traverſer. Le deſſein qu'il avoit de revenir étoit indépendant de leur haine, & n'avoit point d'autre fondement que l'envie de venir regner en ſa Patrie : ce qui étoit raiſonnable. Mais vôtre Piaſte élû Roi part bien-inſtruit du deſſein de ſes Citoyens, & réſolu de revenir auſſi-tôt après ſon couronnement, pour leur demander compte de ſes biens patrimoniaux, d'où procédoit apparemment leur broüillerie & leur haine, & pour les faire punir du dernier ſupplice. Jamais un Piaſte de ce caractére ne monteroit ſur le Thrône de Pologne,

ſi les Polonois ne vouloient pas qu'il regnât ſur eux. D'où vient que pour s'y oppoſer, ils attendroient qu'il fût élû, & qu'on l'eût emmené en triomphe pour le couronner ? Que n'envoyoient-ils leurs Députez pendant qu'on travailloit à ſon élection ? Pourquoi les feroient-ils partir quand il ne ſeroit plus tems?

Si je voulois ſuivre le reſte de vôtre hypothêſe, & l'appliquer à l'œconomie de la Religion pour l'explication de la parabole, vous pouvez juger, Mon Revérend Pere, que j'y trouverois encore de plus grands inconvéniens. Mais non, demeurons-en là : Je ne veux rien ajouter ici que des remercîmens, pour les termes honnêtes que vous employez à mon égard, & une partie des loüanges que merite vôtre amour pour les Saintes Lettres. Vous avez fait pour la défenſe du mot de *poſſeſſion* tout ce qu'on peut attendre d'un habile Homme : *Si Pergama dextrâ defendi poſſent, etiam hâc defenſa fuiſſent.*

On me vient d'apporter un ample Ecrit venu de Marſeille, ſur le mê-

me ſujet que le vôtre. Souffrez je vous prie, mon Revérend Pere, que j'en remercie ici l'Auteur, & que je le prie de me pardonner, ſi je ne lui répons pas comme le meriteroit l'étenduë de ſon zele & de ſon Ouvrage. Il lit le Journal, & par ce moyen j'eſpere qu'il voudra bien, que vôtre ſujet & le ſien étant le même, la réponſe que j'ai l'honneur de vous faire lui ſoit commune. Je ſuis &c.

ARTICLE CLXIX.

TRAITE' DE LA DIFFERENCE du Tems & de l'Eternité ; composé par le P. Euſebe Nieremberg de la Compagnie de Jeſus, traduit de l'Eſpagnol par le R. P. Jean Brignon de la même Compagnie, avec des regles pour conduire à la perfection Chrétienne, tirées du même Pere Nieremberg. A Trevoux; & ſe vend à Paris chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques à la Vertu 1708. *in* 12. *pages pour le Traité* 240. *pour les Regles* 48.

LE merite reconnu de l'Auteur & du Traducteur, diſtingue

moins ce Traité des autres Livres de dévotion, que l'eſtime qu'à eûë pour lui Jacques II. Roi dé la grande Bretagne. Ce vertueux Prince en a fait long-tems ſa lecture ordinaire ; & il reconnoiſſoit ce petit Ouvrage pour la ſource de la fermeté Chrétienne, qu'il a conſervée dans les plus rudes épreuves de la fortune ; & du genereux mépris des biens de la Terre qu'il a marqué dans les occaſions les plus delicates. Il en conſeilloit l'uſage à tous ceux qui vouloient ſe former aux vertus ſolides ; & il en parloit comme d'un excellent abregé de la Philoſophie Chrétienne.

Quoi qu'un témoignage de ſi grand poids doive emporter tous les ſuffrages en faveur de ce Traité, l'eſtime du Public augmentera beaucoup, par l'idée qu'on a de l'Auteur & du Traducteur.

Le Pere Jean Euſebe de Nieremberg Eſpagnol de Nation, mais Aleman d'origine, naquit à Madrit l'an 1590. Ayant été appellé de Dieu à à la Compagnie de JESUS, il y fut reçû à Salamanque, âgé de 24 ans,

malgré les oppoſitions, les reſiſtances & l'opiniâtreté de ſon Pere. Il y a vécu 68 ans toûjours en reputation d'un Homme recommandable, pour ſon érudition & pour ſon éminente vertu.

L'étude, la meditation, & la contemplation la plus ſublime, la regence d'une Claſſe d'Hiſtoire naturelle, & enſuite de celle de l'Ecriture Sainte, la Compoſition d'un grand nombre de bons Livres, & la conduite d'une infinité de ſaintes Ames, qui avoient pour lui une eſtime très-particuliere, partageoient ſon tems & ſes veilles, & l'occupoient tout entier. Il ne lui manquoit que du loiſir pour vaquer à tant de choſes differentes tout à la fois. Afin de s'en pouvoir ménager autant qu'il lui en falloit, il s'accoutuma de bonne heure dans la Religion à ne dormir pas quatre heures, & à coucher ſur la dure. Mais comme ſes occupations augmentoient toujours, & qu'il ne pouvoit fournir à tout, il borna le tems de ſon ſommeil à deux ou trois heures. Le reſte de la journée il

l'employoit, ou au ſervice du Prochain, ou à la priere qui étoit ſon exercice le plus familier. Ses mortifications furent exceſſives; & Dieu l'en recompenſa par un excellent don d'Oraiſon. Il n'avoit pas encore achevé ſes Etudes de Théologie, qu'il y donnoit tous les jours quatre heures, & même enſuite regulierement ſept heures, à moins que ſes frequentes infirmitez ne le forçaſſent à garder le lit. Son aſſiduité à la contemplation des choſes Divines, ne l'empêchoit pas d'écrire quantité de Livres tant en Latin qu'en Eſpagnol : il nous en a laiſſé une multitude prodigieuſe de toutes grandeurs, & ſur toutes ſortes de matieres : & l'on a peine à concevoir comment il a pû trouver aſſez de loiſir, pour venir à bout d'un ſi grand travail. Quelques-uns ont crû qu'il y avoit en cela je ne ſçai quoi de ſurnaturel & de Divin. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il avoit la memoire très-heureuſe, la conception très-facile, l'eſprit ſi fecond, qu'il étoit capable de par-

ler de tout ſans beaucoup de peine. Si bien que quelque ſujet qu'il eût à traiter, les penſées, les raiſonnemens lui venoient en foule : toute ſa peine étoit non de les chercher, mais de les choiſir.

De tous ſes Ouvrages celui qui lui a peut-être fait le plus d'honneur, & qui eſt écrit en Eſpagnol, eſt celui qui a pour titre, *La Difference du Tems & de l'Eternité.* On en a fait bien des éditions, & il a été traduit en diverſes langues.

C'eſt en partie ce qui a fait venir au Pere Brignon, un de nos meilleurs Traducteurs, la penſée de traduire en François ce Traité. Mais il n'a pas jugé qu'il fût à propos de l'expoſer entier au goût delicat de nôtre ſiecle. Il a retranché beaucoup de remarques vagues & generales, qui n'ont que peu de rapport au deſſein, pluſieurs citations d'Auteurs profanes : il a reſſerré le ſtyle trop diffus, & addouci les metaphores, que le genie de la langue Eſpagnole comporte plus que le genie François. Ce n'eſt donc ici qu'un abregé, mais un abregé qui

contient tout ce que l'Ouvrage a de plus essentiel & de plus utile. Ce n'est pas au reste le premier qui ait paru. Le Pere Loüis Janin Jesuite, a eû les mêmes vûës que le P. Brignon : son abregé Latin du Traité *de la Difference du Tems & de l'Eternité*, a été imprimé plus d'une fois sous le titre de *Discrimen Temporis & Æternitatis.* L'Abregé François imprimé à Lyon en 1694. en est probablement une Version. Celui que le Pere Brignon nous donne, outre l'avantage du style, est beaucoup plus exact, & l'on peut en attendre les mêmes fruits qu'ont produit les autres abregez, & le Traité même traduit en Latin, en Italien, & en Aleman.

Les Regles sont courtes; mais dans leur brieveté elles renferment les grands principes de la vie dévote, & la plus solide spiritualité. En voici quelques-unes.

Nôtre Seigneur n'a pas besoin de nos œuvres : ainsi ne nous inquietons pas, si nous sommes incapables de faire de grandes choses pour lui.

N'affectez point de servir Dieu

autrement qu'il ne veut être ſervi.

Il ne faut que ſe fermer la porte du Monde, pour s'ouvir celle du Ciel.

Le repentir peut quelquefois naître d'un ſecret mouvement d'orgueil.

Jettez les yeux ſur vôtre miſere & ſur la miſericorde de Dieu : celle-ci vous donnera toûjours plus de joye, que l'autre ne vous cauſera d'affliction.

C'eſt rendre à Dieu un grand honneur que de lui demander pardon.

Ne nous faiſons pas un Dieu different de ce qu'il eſt. Il eſt la bonté même, il eſt tout Pere.

Si nous adorons cette Croix ſainte, où JESUS-CHRIST demeura attaché un demi-jour, ne devons-nous pas avoir le même reſpect pour les ſouffrances, qui durant trente-trois ans affligérent ce divin Sauveur ?

Il ne faut pas ſe regler par l'attrait ou par le dégoût.

ARTICLE CLXX.

JOURNAL DES TREMBLEMENS de terre arrivez à Manoſque en Provence, tiré d'une lettre écrite à S. A. S. Monſeigneur le Duc du Maine par Mr. l'Abbé Marius.

ON eſt aujourd'hui informé dans une partie de l'Europe, des tremblemens de terre que nous venons de ſentir ; mais il n'y a que ceux qui, comme nous, en ont oüi, & vû les effets prodigieux, qui puiſſent exprimer les differentes impreſſions qu'ils ont fait ici ſur toute la nature. Je vais tâcher d'en donner une juſte idée. Je ne dirai rien, dont je ne ſois parfaitement inſtruit.

Ce fut le quatorziéme d'Août de cette année, après ſix heures & un quart du matin, qu'ils commencérent. On vivoit alors dans le calme qu'inſpiroit en ce jour la beauté du Ciel, & la ſérenité de l'air. Les fifres & les tambours avant-coureurs de la ſolemnité du lendemain, tenoient actuellement les cœurs dans une certaine joye. C'eſt dans ces momens de tranquillité que ſe déclare tout à coup le tremblement de terre. Il le fait par un furieux coup peu different de celui du tonnerre, qui fut comme un ſignal à tant de vaſtes plages & de ſi prodigieuſes maſſes de terre, qui ont été agi-

tées par le tremblement, pour prendre toutes ensemble un ébranlement general.

Pour voir le ſpectacle entier, on n'eût pû choiſir un lieu plus propre que celui où le pur hazard m'avoit conduit ce matin-là, pour prendre le frais. J'étois ſur la montagne qu'on nomme Manoſque la vieille. Voici ce que j'y éprouvai de plus ſingulier. Ce coup éclatant vient ſubitement bruire à mes oreilles ; ſuit à l'inſtant un très-rude tremouſſement ſous mes pieds, un balancement de la montagne, une percuſſion violente, & comme une furieuſe diſlocation de toutes ſes parties interieures : j'entens dans tous ſes coins des coups comme de petards, & aſſez ſemblables en quelque choſe au bruit d'un étang couvert d'une épaiſſe glace, qui ſe fend en cent endroits. C'eſt en même tems une efferveſcence, (ſouffrez ce mot,) & une action de toute la terre qui m'environne & qui me porte. Figurez-vous une tres-grande maſſe de chaux vive, qui étant tout d'un coup abruvée & noyée, s'éteint & ſe fond avec bruit & fermentation.

Les ſillons de terre ſe comblent à mes yeux : les cailloux dont cette montagne eſt pleine, s'entrechoquent avec bruit, & ſuivent le panchant de la montagne : les arbres les plus gros ſe balançant impétueuſement à droit & à gauche, quelques-uns juſqu'à terre, montrent aſſez la violence de l'ébranlement. Si mes yeux ont leur ſpec-

tacle, mes oreilles ont auſſi leur occupation. Etourdies qu'elles ſont par le fracas d'une montagne qui ſemble ſe démembrer en un million de morceaux, pendant que j'expérimente de près un mouvement, qui ſe fortifiant d'inſtant à autre devient ſi épouvantable, qu'il n'agit pas avec moins d'activité ſous mes pieds, que feroit une très-grande meule de moulin, qui auroit à écrazer des rochers & du bronze. Dans les choſes de cette nature, on ne ſçait de quelle expreſſion ſe ſervir, pour en bien repréſenter l'excès.

Ce n'étoit rien de nouveau pour moi, que de reſſentir un tremblement de terre : j'en reſſentis un en cette Ville le 25. Mars dernier, qui fut aſſez violent ; & je ſuis de long-tems rompu à ceux de Plombieres en Lorraine, où j'ai pris autrefois pendant un mois les bains chauds. Mais il faut avoüer, qu'il parut tant & de ſi nouveaux prodiges en celui-ci, que je crûs bonnement, que ſi le Monde ne finiſſoit pas, au moins la montagne où j'étois alloit fondre dans la plaine, ou bien ſe partager & s'en aller toute par éclats, ou même s'engloutir. Quand le tremblement finit de me donner de l'exercice, je commençai à en appercevoir les effets ſur Manoſque.

J'entens une Ville émûë toute en clameurs. Je vois dans tous ſes coins les murs de ſon enceinte ſe ruiner, les toits s'enfoncer, les cheminées ſe renverſer, le

Château des Comtes de Forcalquier, aujourd'hui à Messieurs de Malthe, si solide qu'on l'eût pris pour un rocher, perdre à l'instant ses pans de murailles, le haut de ses tours, ses creneaux, plateformes & meurtrieres. Ensuite une horrible poussiere couvrant la Ville pendant plus d'un demi quart d'heure, ne me fait rien augurer que de très-funeste de la fin de cette Tragedie. A peine est-elle dissipée, qu'un murmure confus de voix se faisant entendre de la Ville, me rassura un peu, en m'apprenant que les Habitans n'ont pas peri. La prise d'une Ville emportée d'assaut, un naufrage, ne font pas pousser des cris plus lugubres, que ceux qui perçant les airs, retentissent jusque sur la montagne. Je descends à la Ville. C'est là, que le malheur public se découvre à mes yeux de plus près. Plusieurs maisons ruinées, toutes les murailles entrouvertes, les toits panchez l'un vers l'autre, me représentent par tout des traits de la Puissance de Dieu. Mais nous ne pouvons ignorer ni mettre en oubli ceux de sa misericorde sur tous nos Habitans. Car comment a-t'il pû se faire, qu'à travers tant de ruines, aucun n'ait perdu la vie dans une Ville très-peuplée, dont les maisons sont hautes & serrées, & les ruës fort étroites. Il n'y a pas jusqu'aux Esprits forts qui ne recourent de bonne foi au miracle, pour

rendre raiſon du bonheur general de tous nos Habitans.

Revenons au tremblement : ſa vehemence a été telle, qu'il a paru violent à dix & douze lieües, ébranlé au moins trente lieües de Pays ; qu'il s'eſt fait ſentir, à Toulon, à Marſeille, à Siſteron, s'étendant depuis Hieres juſqu'au Comtat d'Avignon.

Son bruit répond à ſa vehémence. En certains lieux de la plaine, c'eſt comme une repetition de pluſieurs coups de canon ; en d'autres comme un épouvantable mugiſſement dans les caves, comme des bordées entieres de canons qui tirent tout à la fois. En quelques lieux on entend des roulemens ſourds & affreux, varians à tous momens d'une maniere fantaſque. Ceux ſur tout qui ſe trouvent ſur la montagne où ſont les fontaines ſoufreuſes, ſont plus effrayez que perſonne, par la durée & la violence du bruit. La diverſe qualité & épaiſſeur du ſol, jointe à la différente configuration des concavitez qui ſe rencontrent dans les entrailles de la Terre, ayant apparemment cauſé cette diverſité de bruits. Le tremblement a encore d'autres effets funeſtes : il fend les caves, rompt dans les caves les cercles de fer, trouble le vin ; & dans le quartier le plus mal-traité, les caves demeurent chaudes pendant quelque tems. Il éleve le lit de la Durance de deux à trois pieds, mêt en piéces les canaux des fontaines ; change des eaux douces en mi-

nerales ; coupe plusieurs sources sur le haut des montagnes, & en fait grossir d'autres dans les vallons ; tarit le lait de bon nombre de Nourrices ; interesse non-seulement la constitution & la santé dans plusieurs, mais aussi dans quelques autres, les organes les plus necessaires à la societé ; met tous les animaux dans un état violent. Les petits oiseaux désertent dès cet instant, & ne sont plus tentez de revenir, malgré la douceur & l'abondance du terrain. Les reptiles & les insectes sortent de la terre, & la vûë des Hommes ne les fait pas regagner leurs trous. Les liévres se laissent tuer à coups de pierres. Un liévre épouvanté quite son gîte, vient à ma rencontre : le redoublement du tremblement de terre l'arrête à trois pas près de moi : un chien qui me suit, plus effrayé que tenté de poursuivre sa proye, vient se serrer près de moi ; & le chien comme le liévre en cet instant suspendent leur instinct.

C'est un plus terrible spectacle, de voir la terre violemment secoüée, s'ouvrir & se refermer à diverses reprises ; & variant de moment en moment, former chaque fois sur sa surface de nouvelles ouvertures, qui semblent découvrir des abîmes, pour engloutir miserablement ceux qui voyent de près ces effets prodigieux. La terre s'entrouvre en trois ou quatre endroits de la riviere du Largue ; & y vomit de grandes

& épaiſſes flammes, qui s'écoulant quelque tems le long de ſon lit, enveloppent quelques Hommes, & leur cauſent un tel ſaiſiſſement qu'on a peine à les raſſurer, & à leur faire prendre quelque ſoulagement. Les puiſſances de l'air ſemblent s'aſſocier avec les puiſſances ſoûterraines, pour décharger avec autant d'impétuoſité leur fureur ſur le haut, que le tremblement ſur le corps & les fondemens des maiſons. On voit un tourbillon agiſſant comme de concert avec le tremblement, tomber ſur le Château de Manoſque, lequel en recevant tout l'éffort, pare ſans doute le renverſement entier d'une partie de nos maiſons. Un autre tourbillon prenant une route oppoſée, file le long de la Durance, abbat toutes les branches moyennes d'un gros noyer, enleve les tuiles d'une maiſon de campagne, pendant que le tremblement berce le noyer & la maiſon, & entrouvre les murs, qui ſe rejoignent auſſitôt. Prodiges qui ſe paſſent tous en un inſtant ſous les yeux de pluſieurs honnêtes Gens, un moment avant qu'ils experimentent eux-mêmes l'une & l'autre cauſe de ces effets ſinguliers.

Si la preſſion des matieres ſoûterraines, qui nous éloignent, nous & nos montagnes, du centre de la Terre, cauſa un tremouſſement, un balancement, & une diſlocation de tous les corps ſolides, il y eût auſſi une ſenſible percuſſion. C'eſt ce

qu'on connut de plus d'une maniere; mais sur tout dans un bassin plein d'eau d'une de nos fontaines publiques. Pendant presque tout le tremblement, les eaux s'élevérent en longues pyramides, jusqu'à ce que la variation du mouvement en répandit plus de la moitié dans la place prochaine. Je finis le récit de ce premier tremblement par le plus surprenant de tous ses prodiges. Il laisse des fentes dans nos places, nos plaines, nos champs, nos chemins, précipite de longues suites de rochers. Tout cela n'est encore rien : il va choisir la plus grosse & la plus lourde de nos montagnes, qui est à trois mammelles; l'entreprend par ses endroits les plus solides; l'éprouve dans tous ses coins; & agissant sur tout contre l'endroit de plus dure résistance, va la partager au fonds même du précipice qui sépare les trois mammelles, & qui est de roc tout pur; en fait aussi tôt sourdre & rejaillir un grand nombre de belles fontaines, qui ruissellant en abondance, venoient consoler Manosque, jusqu'au milieu de ses rües & de ses jardins. Mais il falloit que son affliction fût sans addoucissement & sans mêlange. Un tremblement survenu le 20e. les a presque refermées, & aujourd'hui nonobstant plusieurs grosses pluyes, peu s'en faut qu'elles ne soient à sec.

C'est cette montagne, qu'on croit être le centre de tous ces mouvemens souter-

rains. Elle est pleine d'eaux soufreuses, de charbons, & de mineraux [a].

Ainsi se passa la premiere scene des tremblemens de terre arrivez à Manosque, qui ayant fait impression sur toute la nature, alteré les alimens, revolté les animaux de toute espece, balancé les arbres & les edifices, fendu les terres, grossi la riviere, vomi des flammes, interessé les santez, changé le cours & la nature des fontaines, fait également un joüet de nos maisons, de nos montagnes, & de nos personnes; nous fait juger qu'il y a eu peu d'exemples en France d'un pareil accident.

Après tant de malheurs arrivez dans l'espace d'une minute, nous croyons en être quites pour cette premiere secousse: nous attribuons de bonne foi ce fleau de Dieu à nos péchez: plusieurs le prennent pour un avertissement salutaire que fait la Mere de Dieu en l'une & en l'autre de ses Fêtes [b], à une Ville où elle fut autrefois singulierement honorée: on reprend ses esprits.

A peine courons-nous aux matériaux, que nous voilà assaillis de trois nouveaux tremblemens de terre: deux à huit & à dix heures du matin peu sensibles; mais l'ex-

[a] *Indices suffisans de la fatale cause qui nous a donné tant d'alarmes.* [b] *Le 25. Mars & le 14. d'Août.*

périence du premier ayant diſpoſé les eſprits à tout craindre aux prémiers coups du redoublement après midi, pluſieurs gagnent les places & les jardins. On ſe raſſure cependant : on retourne dans ſes maiſons : & comme c'eſt le propre de l'affliçtion de nous faire rentrer en nous-mêmes, & de nous élever à Dieu, chacun penſe à ſatisfaire aux devoirs de Religion & de pénitence.

La Chapelle dédiée à N. D. eſt viſitée dès trois heures du lendemain matin par une proceſſion génerale: tous y montent en ſilence, les yeux baiſſez, une partie du peuple pieds nuds : tout paroît contrit & humilié : chacun ſemble ſonger à un ſérieux retour vers Dieu. Cela ſe ſoûtient un & deux jours, & ſe rallentit un peu à meſûre que nos ennemis ſouterrains nous permettent de reſpirer. Ce calme qui dura juſqu'au 20^{e}. ne fut interrompu que par deux ſecouſſes, dont la principale fut le jour de l'Aſſomption avant minuit. On cauſe, on rit, on s'émancipe, on reprend le train de la nature, mais tout cela bien plus modeſtement qu'auparavant ; lorſque celui qui demande plus de nous que les promeſſes, tire des tréſors de ſa toutepuiſſance de nouveaux tremblemens de terre.

Les prémieres ſecouſſes, dont nous avions été agitez, jointes à celles qui nous ſurviennent, une Province des Indes con-

vertie en lac, l'engloutissement d'Aquila, les maux autrefois causez en Autriche, en Suisse, à Constantinople, dans le Royaume de Naples &c. cent-mille ames abîmées de nos jours à Smyrne; les malheurs étrangers & éloignez comme nos maux personnels & presens, remplissent nos conversations. Quatre ou cinq tremblemens de terre arrivez le 20e. du même mois, nous causent de nouvelles alarmes, & mettent par tout le desordre. Le premier à six heures & un quart suivi de deux autres quelques momens après, ne nous troublent que foiblement: on s'en console. Mais de quels termes me servir, pour bien exprimer les effets du troisiéme sur les cœurs & sur les esprits? Je n'étois plus sur mon amphitheâtre, mais au milieu du bruit & du danger. Il commence un moment avant deux heures: comme tous les autres il vient inopinément; mais son impetuosité est telle, qu'il renverse de nouveaux pans de murailles de l'enceinte de la Ville & des murs du Chateau. Dix Ouvriers y déterroient les meubles du Juge de Manosque. Ils sont ensevelis sous les ruines de trois voutes, d'un toit, & de plusieurs séparations de chambres, qui à l'instant du premier tremblement s'étoient précipitez pêle-mêle au fond des caves. Celui-ci fait encore tomber aux côtez de ces pauvres malheureux de nouvelles ruines de murailles, heureusement nul d'entre eux n'est écrazé.

Alors la dévotion se rallume envers la Sainte Vierge : (c'est la grande dévotion de Manosque.) On court à sa Chapelle dès la nuit suivante. Le matin 21e. Messieurs nos Consuls y font un vœu solemnel au nom de la Ville, comme autrefois, dans un tems de peste, au jour de de la Présentation de la Sainte Vierge. Tout est en mouvement : tous ont recours au Sacrement de Pénitence : les Religieux se dispersent dans la campagne pour les ouïr, comme nos Prêtres, dans les coins des Eglises les plus surs. On le fait comme pour mourir. On craint d'être englouti ou écrazé sous les ruines des maisons. lorsqu'on y est accueilli entre six & neuf heures de quatre nouveaux tremblemens de terre. Le bruit du premier nous sembla si terrible, qu'on eût dit que nos montagnes du Nord venoient se renverser sur la Ville.

Un tremblement survenu le lendemain 22e. à neuf heures & un quart du soir, acheve de causer ici la désertion generale. Des gens de caractere, & Messieurs nos Consuls en particulier m'apprirent que de cinq à six mille ames, il ne restoit pas vingt personnes couchées sous leurs toits cette nuit là & les suivantes, jusqu'aux grosses pluyes. La sage conduite des Consuls pourvût heureusement à la sureté de tant de maisons abandonnées, pour ainsi dire, au pillage, établissant à nos quatre

Portes des corps de garde, & faisant chaque nuit batre nos ruës assidûment par le Guet. On ne peut dire combien servit cette précaution : car malgré les rares exemples que donnoient dès-lors nos chers Habitans d'une admirable ferveur dans leurs devotions & dans leurs pénitences, qui eût amolli les cœurs les plus durs ; déja des ames perduës profitant de ces momens de tenebres & de la confusion, commençoient à se glisser dans les ruës & dans les maisons pour y exercer leurs brigandages. Il leur étoit facile de voler ; car le tremblement avoit fait une telle impression sur quelques-uns, qu'ils avoient fui, sans fermer leurs maisons.

Cependant la désertion des Bouchers & des Boulangers causent une disette generale de vivres, que la suite des tremblemens augmente. On en sent un le matin du 23^e^. à trois heures, un autre à huit heures & un quart du soir, le 26^e^. un tremblement leger à 8. heures du matin, un autre plus rude à onze heures, précedé, comme plusieurs autres, de bruits souterrains, & de quelques secousses ; & trois autres après neuf heures & un quart du soir. Le 27^e^. on en a senti trois à trois heures & un quart du matin. Le 28^e^. il y en eut un pendant la nuit. Le 29^e^. un à trois heures & demie du matin, un autre un moment avant quatre heures du même matin : le 30^e^. un après trois heures & demie du

matin, l'autre a six heures & trois quarts du même matin, assez impétueux.

Ceux du mois de Septembre sont plus imperceptibles. On en a compté quatorze ou quinze pendant les 15 premiers jours, mais legers. Pour moi je ne compte plus rien. Il y en eût un le 15. après minuit, un autre le 20. après trois heures & demie du soir ; apperçû à la Ville par peu de personnes ; mais par tous ceux qui étoient à la campagne ; & toutes les nuits depuis le 24. jusqu'au 30. & les premieres nuits d'Octobre, le 6e. le 12e. sur tout à minuit, & à deux heures.

Il ne faut plus de tremblemens de terre pour élargir les fentes de muraille, & faire tomber les maisons : que sera-ce quand elles seront penetrées des pluyes de l'automne & de l'hiver ? Elle nous apprendront sans doute combien funestes nous ont été les efforts du premier tremblement.

Un air sensiblement grossier & épais a couvert la surface de la terre pendant trois semaines, & on a senti pendant ce temslà par tout l'odeur du soufre. Le bitume & le soufre qui ne manquent pas dans nos montagnes a fourni la matiere de ces exhalaisons : le tremblement leur a ouvert cent passages : la dissipation de cette odeur a été suivie d'orages & de tonnerres, qui n'ont pas causé de petites pertes en plusieurs quartiers de la Provence.

Decembre 1708.

On ne cesse de se racontet ici les traits d'une speciale protection, dont le Seigneur a favorisé un très-grand nombre de nos Habitans. Ce ne sont qu'actions de graces, que benedictions poussées vers le Ciel: mais on remarque que si la Providence, qui s'est singulierement déclarée pour les particuliers, les a gagnez à la Grace, la Providence commune qui a regné generalement sur toute la Ville n'a pas moins fait de conquêtes sur les cœurs de tous nos Habitans. La crainte de Dieu, la dévotion, la componction, se sont emparées de leur cœur. Ils en pratiquent de si bonne foi les exercices, quon peut dire à leur loüange, que ces derniers tems ont fourni peu de semblables exemples. Plusieurs Etrangers en ont été très-sensiblement attendris. Et Manosque la chaste, qui recouvre aujourd'hui à bien plus juste titre, qu'autrefois elle n'obtint ce glorieux titre, montre à présent, qu'on n'est jamais si près de Dieu, que lorsqu'il nous fait passer par les épreuves de l'affliction.

On ne peut non plus donner de preuves plus fortes d'un Zele tout brûlant, d'une vraye grandeur d'ame & d'une charité constante, qu'en ont donné nos Pasteurs en toutes ces occasions extraordinaires. Ils convertirent d'abord nos campagnes en Eglises, où se fit plûtôt une fructueuse Mission, que les communs exercices du Chrétien. Leurs Saints travaux

prennent tous les jours de nouveaux accroissemens : & il est charmant de voir quelle est leur vigilance & leur pieuse industrie, à tirer tout le profit possible des dispositions de leurs Oüailles.

Les Villes & les villages des environs ne nous ont pas oubliez. Pouvons-nous taire sans ingratitude les offres toutes obligeantes, qu'ils nous ont genereusement faites & rëiterées par la voix de leurs Consuls ?

ARTICLE CLXXI.

DIVERS ABUS ET NULLITEZ du Decret de Rome du 4e. Octobre 1707. au sujet des Affaires de l'Eglise Catholique des Provinces unies. Sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, 1708. in 12. pages 234.

QUoi que le Public soit accoutumé à la hardiesse du Parti, qui soûtient avec tant d'opiniâtreté la Cause de M. L'Archevêque de Sebaste, déposé par Sentence du Pape du Vicariat Apostolique des Provinces unies ; l'indignation néanmoins & la douleur croissent par la multitude de leurs Libelles seditieux. En voici encore un, rempli de ce que l'héresie, le schisme, & la rebellion, peuvent répandre de plus amer contre l'autorité du St. Siege, & qui sent le style de celui qui conseilla à cet

Archevêque de continuer les fonctions de son Vicariat nonobstant sa révocation. Il s'agit ici d'un Decret portant condamnation des Apologies & de toutes les Pieces faites en faveur de M. de Sebaste; *comme contenantes beaucoup de choses fausses, calomnieuses, injurieuses au St. Siege & à ses Ministres, dont les oreilles pieuses sont blessées; scandaleuses, temeraires, erronnées, & qui tendent à un schisme ouvert & déclaré.* Mais l'Auteur de ce Libelle remonte plus haut, & s'attaque également à la Sentence de révocation publiée le 7e. de Mai 1704. Il commence par une espece de Préface, qu'il fait suivre de 30 raisons d'abus & de nullitez. ,, Les Papes, dit-il dans la ,, préface, n'ont point un pouvoir arbi- ,, traire & sans bornes. La regle de leurs ,, jugemens, comme le remarquent Saint ,, Leon & Saint Gregoire, sont la Justice, ,, & les Canons. Mais autant que ces Saints ,, Papes ont été éloignez d'user de leur ,, autorité pour détruire, autant est-il cer- ,, tain, que d'autres de leurs Successeurs, ,, ou emportez par leurs passions, ou sur- ,, pris par des Gens artificieux & méchans, ,, ont fait servir l'autorité Apostolique à ,, l'oppression des Gens de bien. On voudroit demander à cet Auteur, si Dioscore & Timothée surnommé Ælurus, ne se plaignirent point, comme il fait pour M. de Sebaste, des Sentences de déposition prononcées contre eux par Saint Leon? Ils

criérent ſans doute que l'innocence & la juſtice étoient opprimées en leurs perſonnes ; car ce ſont les déclamations ordinaires de ceux qui s'élevent contre leurs Juges. Enſuite l'Auteur, après avoir proteſté, que par reſpect pour l'Autorité du Souverain Pontiſe, il veut ſe contenir dans les bornes de la retenüe & de la modeſtie; continuë en ces termes : „ Il faut bien diſtin-„ guer la Perſonne & l'Autorité du Pape „ d'avec ce qu'on appelle la Cour de Ro-„ me, c'eſt-à dire, d'avec cet amas d'Of-„ ficiers & d'autres gens dont cette Cour „ fourmille, & qui ſongent plus à faire „ fortune, en flatant le Pontife & le Pon-„ tificat, qu'à ſervir l'Egliſe à la lumiere „ de l'Evangile & des Saints Canons, & „ avec le deſintereſſement que demande la „ Juſtice. Parmi ces gens-là ſont les Fai-„ ſeurs de Cenſures, de Decrets, & de „ Brefs. Ainſi le Pontife ſe livre & livre le Pontificat, c'eſt-à-dire, ſa Perſonne & ſon Autorité, à ces ignorans & intereſſez Faiſeurs de Cenſures & de Decrets.

La premiere raiſon d'abus & de nullité eſt, que le Decret choque le Droit naturel, qui permet à tout Accuſé de produire ſes défenſes : & cependant celles de M. de Sebaſte ſont condamnées. Si une telle raiſon étoit bonne, l'Egliſe auroit violé le Droit naturel en condamnant les dix Anathemes compoſez par Neſtorius pour ſa défenſe contre ceux de Saint Cyrille, en

flétrissant tant d'Ouvrages, que les Heretiques & les Schismatiques ont dans tous les tems semez pour leur défense.

C'est dans les autres 29 raisons la même solidité. La forme judiciaire n'a point été observée à l'égard de Mr. de Sebaste, les Témoins ne lui ont point été déclarez, ni les chefs d'accusations marquez en particulier. Comme si l'on ne sçavoit pas, que ce Prélat fût dix-huit mois à Rome, où il eût la communication de toutes les Pieces produites contre lui, avec la liberté d'y répondre. Il le fit comme il pût : mais il fallut succomber à des accusations avérées. ,, Au reste, dit l'Auteur, ,, la Cause étoit entre les mains peut-être ,, de cinq Reguliers & de cinq Cardinaux: ,, les deux plus habiles des uns & des au- ,, tres auront été pour M. de Sebaste : les ,, trois autres n'auront opiné que du bon- ,, net, selon l'inclination du Pape, assez con- ,, nuë & déclarée. Ce n'est plus selon cet Auteur, à cet amas d'Officiers dont la Cour de Rome fourmille, à ces Faiseurs de Decrets, & de Brefs ; c'est au Souverain Pontife, que doit se rapporter ce jugement informe. Et cet Auteur continuë sur ce même ton.

Il prend la 5e. raison & les 3 suivantes, de ce que les Chapitres d'Utrecht & de Harlem, ont le droit de s'élire leurs Prélats. Quoi qu'il en soit de ce droit qui est chimérique à l'égard d'une Commission de

Vicaire Apoſtolique ; il y faut mettre la condition, que ce ſoient des Prélats de Doctrine non ſuſpecte.

La 9e. ſuppoſe l'innocence de Mr. de Sebaſte. Sa condamnation, dit l'Auteur, eſt un abus des Clefs, c'eſt-à-dire, du Pouvoir de l'Egliſe.

La 10e. eſt encore plus ſurprenante : Noſſeigneurs les Etats géneraux n'ont pas aggréé Mr. Lock nommé par le Pape Vicaire Apoſtolique en la place de M. de Sebaſte : donc celui-ci a été mal condamné.

Dans la 11e. & les deux ſuivantes il ſoûtient, qu'une qualification qui tombe ſur des Ecrits ou un Livre, & non ſur une propoſition particuliere & déterminée, eſt nulle. Voilà relever comme il faut le 5e. Concile œcumenique, qui aima mieux proſcrire d'un ſeul anathême tous les Ouvrages de Theodore de Mopſueſte, que d'en noter ſeulement des propoſitions particulieres, comme le ſouhaitoit le Pape Vigile ; & qui condamna encore les Ecrits de Theodoret contre S. Cyrille, & la Lettre de l'Evêque Ibas, ſans indiquer aucune Propoſition. Que penſer même du Decret du Concile de Trente contre les Livres mauvais & dangereux, & de ce que firent conſequemment les Papes Pie IV. Sixte V. & Clement VIII ? Quant à la *qualification* de tendre à un Schiſme ouvert & déclaré, cet Auteur la fait retom-

ber non seulement sur les Adversaires de M. de Sebaste, mais particuliérement sur le Pape, dont les Brefs intimident les ames craintives, & les éloignent des généreux Défenseurs du Prelat: car enfin, dit-il, un Pape peut devenir Schismatique.

Il ne se relâche point dans la suite de ses raisons : la 14e. & la 15e. sont prises de ce que le Pape exige une obéïssance aveugle, & fait éclater un esprit d'une injuste & insupportable domination.

Les deux qui suivent se tirent de ce que les Decrets contre M. de Sebaste, viennent du Tribunal de l'Inquisition. Cet Auteur avoüe pourtant, qu'il y a quelque chose de plus, & qu'ils ont la forme de Constitution : mais puisque le Pape marque qu'il a consulté les Cardinaux Inquisiteurs, c'en est assez pour les rejetter, & pour n'y a voir nul égard.

C'est, comme on dit, un *motu proprio* : c'est *ex certâ scientiâ*. Deux nouvelles raisons de nullité ; puisque le Pape ne sçait pas le Flamand. Rien ne paroît de si choquant à cet Auteur que le terme, *De Apostolicæ Potestatis Plenitudine*. Il reconnoît néanmoins, que „ le Souverain Pontife a „ droit & obligation de veiller sur la Foi... „ & qu'on peut avoir recours au St. Sie„ge de toutes les Eglises du Monde, & „ qu'on lui doit communément addresser „ la rélation de tout ce qui se passe de con„siderable touchant la doctrine de la Foi.

„ Mais, dit-il, Paul IV. dans ſa celebre
„ Bulle contre les Hérétiques, a étendu la
„ plenitude de la Puiſſance Apoſtolique
„ au delà de toutes bornes; & les entre-
„ priſes de ſes Succeſſeurs ne ſont ni l'effet
„ du genie entreprenant d'un Sixte V. ni
„ de l'humeur chaude & colére de quelque
„ autre, mais de ce principe de la pleni-
„ tude de Puiſſance. On voit même par
„ l'exemple de Pie V. que plus un Pape
„ eſt ce qu'on appelle dévot, plus il eſt ri-
„ gide Executeur de la plenitude de Puiſ-
„ ſance. Enſuite viennent ſans ménagement tous les reproches qui ont jamais été faits contre la conduite des Papes. Pour reſtreindre donc cette Puiſſance incommode, il rapporte le différend des Evêques de France avec Gregoire IV. celui des Evêques d'Afrique avec St. Céleſtin, & celui de Saint Hilaire d'Arles avec Saint Léon. „ Que ſi les appellations de l'Oc-
„ cident doivent être portées à Rome, c'eſt
„ dit-il, par le Droit Canonique appuyé
„ par l'Autorité de l'Empereur Valenti-
„ nien. Car les Empereurs ſe ſont indiſ-
„ crettement laiſſé perſuader par la Cour
„ de Rome, qu'il étoit de leur gloire, que
„ l'Evêque de la Capitale de leur Empire,
„ fût auſſi puiſſant & auſſi abſolu dans l'E-
„ gliſe, qu'ils l'étoient eux même dans le
„ Monde; ne prévoyant pas, que par un
„ juſte jugement de Dieu, il permettroit
„ un jour que des Papes élevez par eux

„ mêmes au comble de l'Autorité, tourne-
„ roient contre eux cette Autorité même.
Enfin il réduit le Pape à n'avoir que le premier suffrage.

Il met pour 21^e. raison, que le Pape n'a pû défendre sous peine d'excommunication *ipso facto* la lecture des Ouvrages composez pour Mr. de Sebaste; parce que selon les termes du Decret, qui sont generaux les Evêques y sont compris. De là il se jette sur 2 points; le premier, que de tels Decrets portant excommunication, doivent être acceptez par l'Etat où ils sont envoyez; le second, que les excommunications ne sont portées par les Evêques que comme Chefs ministeriels de l'Eglise.

Pour 22^e. raison, le Pape n'a pû défendre l'impression de ces mêmes Ouvrages: car cet Auteur déclare que l'impression & la suppression des Livres sont du ressort de la Puissance séculiere, & que c'est à elle que les Evêques doivent avoir recours contre les méchans Livres.

Que le Pape ait déclaré, que son Decret aura force après avoir été publié à Rome selon les formes ordinaires, c'est encore une raison de nullité: c'est donner atteinte à la Puissance des Rois, & à celle des Evêques, qui ont droit d'examiner ce qui vient de Rome. Mais que le Pape ordonne aux Evêques de faire brûler des Ecrits faits pour M. de Sebaste, c'est-à-dire, de bons Ecrits; ce sont au moins deux grands

abus. Car c'eſt ordonner une choſe mauvaiſe, & rendre les Evêques Executeurs de la volonté du Pape. C'eſt encore pis, que le Pape dans cette affaire ſe rende Juge en ſa propre cauſe. „ Toute la Juſtice „ qu'on a reçûë de lui depuis ſix ans con„ ſiſte dans cette parole imperieuſe: Obéïſ„ ſez, ou bien nous livrerons vos défen„ ſes au feu, vos ames au Diable, vôtre „ Egliſe au trouble & à la confuſion. Qui avoit jamais entendu dire que le Pape fût Juge en ſa propre cauſe lorſqu'il s'agit de doctrine, ſi ce n'eſt par la prétention ſchiſmatique, qu'il n'a pas le pouvoir d'en juger? De plus, dit cet Auteur pour 28e. raiſon, Tout ce qu'il y a de Théologiens à Rome & en Italie ſont dévoüez à la Cour Romaine, pour être regardez comme perſonnes équitables & deſintereſſées; & par conſéquent ils ne peuvent avoir entrée dans les Congregations Romaines.

Une raiſon tres forte & qui eſt la 29e. c'eſt „ qu'après qu'on a lû les Ecrits apolo„ getiques de M. de Sebaſte, ſa declaration, „ & ſes réponſes, & pluſieurs autres Ecrits „ publiez pour la défenſe de ce Prelat, il „ eſt impoſſible qu'on ne demeure con„ vaincu de ſon innocence & de celle de „ ſon Clergé. Son malheur eſt, que toutes ces Pieces examinées à Rome, n'y ont point fait l'impreſſion ſur les eſprits, qu'il eſt impoſſible quelles ne faſſent pas. Mais quoi qu'il en ſoit de Rome & du reſte du

Monde Catholique, elles ont leur effet sur quelques esprits obstinez en Hollande. Donc le Pape n'a pû les condamner.

Enfin pour derniere raison, ,, Le Pape a ,, mis dans son Decret la formule ordinai- ,, re *non obstantibus*, s'élevant au des- ,, sus des saints Canons, dont il n'est ,, néanmoins que l'Exécuteur, selon cette ,, parole de Gratien : *Decretis ergo summorum Pontificum & sacris Canonibus Conciliorum Ecclesiastica negotia, ut supra monstratum est, terminantur : Ministri vero sacrorum Canonum & Decretorum Pontificum, Summi Pontifices.* ,, Les causes ,, Ecclesiastiques sont décidées, comme ,, nous l'avons fait voir, par les Decrets ,, des Souverains Pontifes, & par les sacrez ,, Canons : & l'execution des uns & des ,, autres, est recommandée aux Souve- ,, rains Pontifes. Ainsi a fait le Pape à l'égard de Mr. de Sebaste. Il a fait des Decrets, il a pressé l'exécution de ceux de ses Prédecesseurs & de leurs Constitutions, & il a décerné les peines portées par les saints Canons contre ceux qui s'obstinent dans l'erreur & la desobéïssance.

La conclusion répond à toute la suite de l'Ouvrage ; sinon que l'Auteur y proteste de vouloir demeurer dans l'unité & la communion de l'Eglise : la chose est facile : il ne faut que de la soumission. Au reste on reconnoît volontiers, qu'il y a de la vivacité & de l'érudition dans cet Ouvra-

 ge:

ge : & on eſt d'autant plus affligé que de tels Eſprits & ſi capables de ſervir utilement l'Egliſe, tournent toute leur force contre elle, * *Quorum fortiſſima & celerrima ingenia, non in perverſum ſed in directum currere volumus.* Nous ſouhaiterions que des Eſprits de cette force & de cette vivacité couruſſent dans le droit chemin, & non dans une route égarée.

* *S. Auguſtinus l. de Nat. & Grat. c. 6.*

ARTICLE CLXXII.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE DE la Lune arrivée le 29. Septembre 1708. le ſoir, faite à l'Obſervatoire des RR. PP. Jeſuites de Sainte Croix à Marſeille, par Mr. Chazelles de l'Académie Royale des Sciences, & par le P. Laval Jeſuite, Profeſſeurs d'Hydrographie.

NOus préparâmes pour obſerver cette Eclipſe des Lunettes de 7, de 8, & de 9 pieds, à deux verres convexes. Le Micrometre fut appliqué à une Lunette de 7 pieds & demi, auſſi à deux verres convexes. Cette Lunette étoit portée par la machine parallactique, qui donne beaucoup de facilité pour les obſervations.

Il avoit plû preſque tout le vingt-neuviéme, & on n'eſperoit pas de faire cette obſervation, lorſque ſur les ſix heures du ſoir, le vent s'étant rangé aux nuées au

ſud-oüeſt frais, quoique ſur la terre il reſtât toûjours ſud-eſt, le Ciel s'éclaircit dans la partie orientale: il y eut pourtant aſſez ſouvent des nuages fort déliez devant la Lune : mais ils n'empêcherent pas d'obſerver : au contraire leur blancheur aidoit à voir plus diſtinctement les lignes très-fines, tracées avec le diamant ſur le verre plat du Micrometre, & la ſoye mobile du Micrometre, qui eſt pouſſée par un cramailler pour déterminer les doigts éclipſez.

Mr. Chazelles s'attacha à obſerver de la ſale de l'Obſervatoire, par une Lunette de huit pieds, l'arrivée de l'ombre aux taches de la Lune que le Ciel lui permit de voir, & moi à obſerver de deſſus la terraſſe, les doigts éclipſez par le moyen du Micrometre. L'horloge de la ſale avoit été reglée au moyen mouvement du Soleil par des hauteurs correſpondantes du Soleil priſes à divers jours ; & l'horloge du cabinet de la terraſſe, fut accordée avec celle de la ſale avant & après l'Obſervation.

Obſervation de l'Eclipſe par la Lunette de huit pieds.

Tems vrai ſoir.

à 8h.	19'.	0".	Pénombre ſenſible.
	21.	0.	Commencement de l'Eclipſe vis à vis de *Mare humorum.*
	30.	31.	L'ombre touche *Mare humorum* : *Grimaldus* éloi-

Tems vrai, soir.

gné de l'ombre d'un de ses longs diametres : *Ticho* à même distance.

à 8h. 36'. 11". *Grimaldus* & *Ticho* touchent l'ombre.

37. 0. Tout *Ticho* dans l'ombre.

42. 31. Milieu de *Grimaldus* dans l'ombre.

49. 32. Tout *Grimaldus* dans l'ombre : *Ricciolus* sur le bord hors de l'ombre.

50. 30. Une petite tache dans le milieu de *Mare nubium* touche l'ombre.

à 9h. 10'. 32". *Ricciolus* commence à sortir.

15. 30. *Snellius* & *Furnerius* sur le bord de l'ombre.

16. 56. *Grimaldus* commence à sortir de l'ombre.

22. 0. L'ombre touche *Mare nectaris*.

22. 32. Le milieu de *Grimaldus* hors de l'ombre.

27. 31. Tout *Grimaldus* hors de l'ombre.

32. 0. *Petavius* touche l'ombre.

35. 32. Milieu de *Petavius* dans l'ombre.

39. 31. Tout *Petavius* dans l'ombre.

Le Ciel se couvre de nuages.

Tems vrai, soir.

à 10h. 0'. 25". Le Ciel se découvre, & l'on voit la Lune par intervalles, sans pouvoir distinguer les taches.

41. 30. La fin de l'Eclipse assez précisément.

Commencement de l'Eclipse.	8h. 21'. 0".
Fin de l'Eclipse.	10. 41. 30.
Durée de l'Ecl.	2. 20. 30.
Moitié de la durée.	1. 10. 15.
Fin.	10. 41. 30.
Milieu de l'Eclipse conclu.	9. 31. 15.

Observation de l'Eclipse par le Micrometre appliqué à une Lunette de sept pieds & demi.

A 8h. 10'. Le diametre apparent de la Lune observé par le Micrometre fut trouvé de 33'. 40".

Après quoi ayant adapté le diametre apparent de la Lune, aux douze doigts marquez sur la division du Micrometre; ce qui se fait par le moyen d'une vis, qui approche ou éloigne la soye mobile, sans toucher au pignon qui engraine dans le cramailler, en sorte que le curseur reste toûjours à 12 doigts: ce qui est necessaire

pour ajuster aux divers diametres de la Lune & du Soleil, (qui varient comme l'on sçait,) la soye mobile avec la ligne tracée sur le verre plat du Micrometre, en sorte que l'une touche le bord oriental, & l'autre le bord occidental, tandis que la ligne qui leur est tracée perpendiculairement, donne le diametre de la Planete, & est en même tems une portion du parallele, lorsque la Lunette qui porte le Micrometre, est montée sur la machine parallactique. Ce Micrometre a été inventé en 1705. par le Sieur le Févre à Paris, où il travaille avec succés aux instrumens de Mathematique. Cet instrument est le plus sûr, & le plus précis qu'on ait inventé jusqu'à present.

Après ce détail que j'ai crû necessaire, pour faire connoître la méthode que j'ai observée dans les Eclipses du Soleil & de la Lune depuis 1705. voici l'observation dans laquelle on a observé les tiers de doigt, pour avoir un plus grand nombre de Phases.

Phases croissantes.

Tems vrai, soir.

à 8^h. 20'. 45". Commencement de l'Eclipse.

28. 0. 1er. doigt éclipsé.

33. 25. 1er. doigt $\frac{2}{3}$ ou 40'.

35. 5. 2^e. doigt.

Tems vrai, soir.

à 8^h. 37′. 21″. 2^e. doigt. 20′.
30. 35. 2. 40′.
43. 5. 3.
46. 0. 3. 20′.
49. 35. 3. 40′.
55. 5. 4.
à 9^h. 1. 0. 4. 20′.
5. 35. 4. 40′.
15. 45. 5.
24. 45. 5. 20′. qui a été la grandeur de l'Eclipse.
29. 0. L'ombre n'avance pas sensiblement sur la Lune.

Phases décroissantes.

35. 42. 5. 20′.
40. 15. 5.
47. 11. 4. 40′.
52. 6. 4. 20′. Nuages déliez.

Nuages qui ont couvert la Lune pendant 2 doigts de l'Eclipse.

à 10^h. 24′ 10″. 2^e. doigt.
28. 50. 1^{er}. doigt 40′.
31. 30. 1^{er}. d. 20′. nuages déliez.
34. 36. 1^{er}. doigt assez clair.
36. 24. 40 minutes de doigt.
38. 36. 20 minutes de doigt.
41. 26. Fin de l'Eclipse.
42. 32. Grosse Pénombre.
43. 45. Pénombre encore fort sensible.

Commencement de l'Eclipse. à	8h. 20'. 45".
Fin de l'Eclipse.	10. 41. 26.
Durée de l'Eclipse.	2. 20. 41.
Moitié de la Durée.	1. 10. 20 ½
Fin.	10. 41. 26
Milieu de l'Eclipse conclu.	9. 31. 6. ½

ARTICLE CLXXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

NOs Ministres zélez Lutheriens s'opposent toûjours, à l'union que l'Electeur de Brandebourg veut faire de tous les Protestans qui lui sont soumis. Mr. Edzard, s'est signalé plus que les autres. L'Electeur a interdit l'entrée de ses Etats aux Ecrits violens du Docteur Lutherien. Cette démarche du Prince n'a point effrayé les Confreres de Mr. Edzard. Ils ne laissent passer aucun Ecrit favorable à l'union, sans le refuter. Ils frondent impitoyablement sur les Protestans politiques & Tolerans, qui marquent dans leur conduite ou dans leurs Ecrits quelque complaisance pour l'Electeur. Mr. Schultet n'a pû pardonner à Mr. Chrétien Valter, les Sermens qu'il a faits en prenant le bonnet de Docteur dans l'Université Calviniste de Francfort sur l'Oder. Il prétend qu'un Luthérien ne peut les faire sans prévariquer. Dans le même

Ecrit il examine une Requête presentée par les Calvinistes à la Diete de Ratisbonne, pour avoir la permission de bâtir une Eglise Calviniste par tout où il y aura vingt Familles Calvinistes.

Davidis Schulteti Schediasma de Doctoratu Theologico apud Reformatos non assumendo ; unâ cum Enneade Observationum ad nuperum Reformatorum in Comitiis Ratisbonensibus postulatum, ut iis à Nostratibus concedatur licentia sacram Ædem extruendi, ubicumque viginti Reformatorum Familiæ reperiuntur. Siquidem Lutherani in Palatinatu sibi partem redituum Ecclesiasticorum restitui velint. In 8°. *Hamburgi* 1708.

DE GRIPSVALD.

Mr. Mayer Sur-Intendant, c'est-à-dire Archevêque Lutherien de la Pomeranie, a fait réimprimer pour la troisiéme fois des Dissertations en faveur du Lutheranisme. Dans la premiere il ramasse quantité de Témoignages d'Auteurs Catholiques très-desavantageux à Léon X. dont ils blâment la conduite, principalement en ce qui regarde les Indulgences. Le zélé Lutherien en conclut un peu trop vîte, que tous ces Auteurs Catholiques donnent gain de cause à Luther. La conduite de Léon X. peut être reprehensible, sans que Luther soit justifié. L'Eglise entiere l'a condamné ;

& ce n'eſt plus des anathêmes de Léon X, ſeulement, qu'il faut le défendre. D'ailleurs, quand on ſe formeroit de ce Pape une idée fâcheuſe ſur des Satyres peu dignes de créance, ſes mœurs n'empêchent pas l'effet de ſon autorité, & ne prouvent pas que ſa doctrine n'ait pas été orthodoxe, ni ſa procédure juridique. Monſieur Mayer s'efforce de montrer dans la ſeconde Diſſertation, que la revolte de Luther a contribué à reformer les Catholiques. On n'aura pas de peine à le lui avoüer. Une méchante cauſe peut produire de bons effets. Dans la troiſiéme il voudroit faire croire que l'Empereur Charles Quint eſt mort Lutherien ; & cela, ſur cette raiſon convaincante, qu'en mourant il recommanda ſon ame à JESUS-CHRIST ! Trois éditions d'un pareil Livre montrent qu'il y a bien de la credulité dans le Peuple Luthérien.

Joannis Friderici Mayeri Lipſienſis, ſacræ Regiæ Majeſtatis Suecicæ Conſiliarii in ſacris Primarii, per Pomeraniam Suecicam Super-intendentis generalis], Conſiſtorii regii Præſidis, Academiæ Pomeranæ Procancellarii trias Diſſertationum Theologicarum. 1. de Pontificiis Leonis X. proceſſum adverſus Lutherum improbantibus. 2. Quantùm Pontificiis Reformatio beati Lutheri, ipſis non diffitentibus, profuerit. 3. De morte Caroli Quinti Imperatoris Evangelicâ. Editio tertia. Gryphiſvaldiæ, apud

Joannem Volffik Veilerum 1707. *in* 4°.

Le même Libraire vend la Théologie morale de feu Mr. Gilles Strauchius Auteur connu par un excellent abregé de Chronologie, *Breviarium Chronologicum*, & plusieurs Dissertations, la plûpart sur des difficultez de la Chronologie sacrée, dont Mr. Crenius a fait imprimer les plus importantes dans ses recüeils intitulez *fasciculus & fascis*.

Mr. Strauchius n'est pas le seul Auteur de sa Communion, qui ait donné des décisions de cas de Conscience. Cette partie de la Théologie a été fort cultivée par les Docteurs Lutheriens. On verra la liste de leurs Casuistes dans une addition de Mr. Mayer qui a procuré l'impression de l'Ouvrage.

D. Ægidii Strauchii Theologi olim Vittembergensis & Gedanensis, de Ecclesiâ Christi immortaliter meriti, Theologia moralis, in Academiâ Pomeranorum è Mss. edita atque disquisitioni publicæ exposita, à D. Joanne Friderico Mayero, qui Bibliothecam Scriptorum Theologiæ moralis & conscientiariæ adjecit. Gryphisvaldiæ. 1708. *in* 8°.

DE LIPSIC.

On estime un recüeil que Mr. Peterman a fait de ses Observations de Medecine, de celles de feu son Frere André Peterman, & de feu son Pere Godefroi Peterman.

Benjamini Benedicti Petermanni Medicinæ Doctoris Observationum medicarum decas III. Lipsiæ in 12.

D'ITALIE, DE PADOÜE.

Mr. Muratori a fait imprimer ici un recüeil de Manuscrits Grecs demeurez jusques ici inconnus, plusieurs Vers de Saint Gregoire de Nazianze, des Lettres de Firmus Metropolitain de Cesarée qui vivoit au tems du Concile d'Ephese, cinq Lettres de l'Empereur Julien, la fameuse Lettre attribuée par les Herétiques Eutychiens au Pape Jule premier, *Anecdota Græca &c.* Ce sçavant Bibliothecaire de Mr. le Duc de Modene, qui a déterré ces Piéces curieuses, & qui les a traduites en Latin, les a éclaircies par de sçavantes Notes & par quelques Dissertations.

DE LUQUES.

Leon Venturini imprime *un recüeil de Poësies Italiennes choisies*, in 12. Le même Libraire vend, *les Actes du dernier Synode de Sanminiato*, & des *Traitez Latins de Mr. Teremponi sur la conservation de la santé.*

DE FORLI.

Mr. Sancassani Medecin de Comachio intente un procès à Mr. Beloste Auteur du *Chirurgien d'Hôpital.* L'Auteur François enseigne qu'on peut panser les playes sans

tentes, & il se donne pour l'Inventeur de cette pratique plus commode que l'ordinaire. Le Medecin Italien prouve dans une Lettre à Mr. Valsinieri Professeur à Padoüe, que cette invention est dûë à Cesar Magatus, qui professoit avec éclat dans l'Université de Ferrare il y a plus de cent ans.

D'ANGLETERRE.

Rien n'est plus magnifique que le papier & la gravûre du *Theatre de la grande Bretagne, ou description exacte des Palais de la Reine & des Maisons des plus considerables des Seigneurs & des Gentils-hommes de la grande Bretagne; le tout dessiné sur les lieux, & gravé sur planches, où l'on voit aussi les armes des Seigneurs & Gentils-hommes. A Londres chez David Mortier dans le Strand* 1708. *in folio.* Mais quelques éclaircissemens sur les planches étoient necessaires pour l'instruction de la plûpart des Lecteurs.

Le Genie Anglois est propre pour inventer, & le goût qui regne dans cette Isle porte à la nouveaté. Aussi y voit-on éclorre chaque année de nouveaux Systêmes de Physique, & même de nouveaux Systêmes de Religion.

Mr. Congers Purshall vient de produire un Systême de Physique appuyé sur l'Ecriture, dont il soutient avec zele la Divinité contre tant d'écrits impies qu'on débite impunément à Londres. Sans entrer

dans un détail qui seroit trop long & où vous entrerez dans l'extrait, je vous dirai qu'il suppose des atomes, & qu'il les divise en huit especes, la matiere éthérée ou les rayons du Soleil, l'air, L'esprit, l'huile, l'eau, la terre, & le sel. Ces huit especes d'atomes sont selon lui, les principes de tous les corps. Les rayons du Soleil & le nitre sont propres par leur vertu élastique à repousser mutuellement, & à mettre en mouvement les autres principes : ces priucipes sont actifs. La terre & le sel privez de tout ressort sont des principes purement passifs. Les quatre autres ne sont ni absolument passifs, ni aussi actifs que la matiére étherée & le nitre : parceque l'esprit, l'huile, & l'eau, ont peu de force élastique, & que le ressort de l'air est embarrassé par la grande compression qu'il souffre.

Mr. Purshall ne s'est pas accommodé du Systême de Copernic : il place la Terre au centre du Monde.

An Essay of the mechanical fabrick of the Universe. Essai concernant la mecanique de l'Univers, par Congers Purshall Docteur en Medecine. A Londres in octavo.

Mr. d'Assigny a écrit contre les Anabaptistes, dont le Parti grossit en Angleterre.

Antidote against the pernicious errors of the Anabaptists. Antidote contre les pernicieuses erreurs des Anabaptistes. A Londres in 12.

DE HOLLANDE.

L'Ouvrage de Monſieur Leibnits contre Monſieur Baile, va paroître après un Diſcours ſur la conciliation de la Foi & de la Raiſon. Le ſçavant Auteur recherche l'origine du mal, traite de la liberté de l'Homme & de la haine de Dieu avec cette préciſion, cette netteté, & cette juſteſſe, qu'on remarque dans tout ce qu'il a medité. Il répond enſuite aux objections tirées de ce que Dieu concourt au mal moral. Il examine enfin quelles ſont les cauſes du mal phyſique. Il défend la liberté contre ſon injurieux Adverſaire, qu'il refute avec toute l'honnêteté & le ménagement poſſible, mais avec plus de force que perſonne.

Mr. Freſcot autrefois Catholique a publié *une nouvelle Relation de la Ville & de la Republique de Veniſe en trois Volumes*. Le premier contient l'origine, les differentes revolutions de cet Etat, & l'hiſtoire de ſes Doges. Le ſecond explique la forme du Gouvernement de cette ſage Republique, & ſa Politique. Nous avons déja un Ovrage très-curieux de Mr. Amelot de la Houſſaye ſur le même ſujet. Le troiſiéme tome de la nouvelle Relation, traite de la Nobleſſe Venitienne. On y trouve les genéalogies des principales Maiſons de Veniſe.

Decembre 1708.

Il paroît *une nouvelle Edition des Voyages de Schouten aux Indes.* Le titre porte *qu'elle est augmentée.* On ne manque jamais de mettre un pareil titre à toutes les nouvelles éditions ; mais pour l'augmentation, on l'oublie souvent.

DE PARIS.

L'epine commencera dans peu l'Impression de la nouvelle Edition de Saint Gregoire de Nazianze. Le P. Dom Louvart Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui a preparé cette nouvelle Edition, vient d'en communiquer le plan aux Sçavans, dont il demande les avis. Il a déja rendu compte au Public des raisons qui le portérent à se défier de l'Edition vantée du celebre Abbé de Billy, dont l'Exemplaire sur lequel elle a été imprimée, tombé entre les mains de Dom Louvart, convaincra les Curieux, de la fraude des Libraires de Paris, de l'imperfection de cette Edition, & de la nécessité d'en donner une nouvelle. Le premier soin du Docte Benedictin qui l'entreprend, a été de consulter les Manuscrits. Paris seul lui en a fourni plus de deux cens. Il a donc eû plus de peine à choisir les Manuscrits dont il se serviroit, qu'à en déterrer dont il pût se servir. Il s'est arrêté à un excellent Manuscrit de la Bibliotheque Royale qui a appartenu à l'Empereur Basile le Macedonien, & qui est par con-

ſequent du neuviéme ſiecle, ou même un peu plus ancien. Il a conſulté encore avec plus de ſoin divers Manuſcrits de la même Bibliotheque, de la Bibliotheque Colbert, de celles du College des Jeſuites, & des Peres de l'Oratoire, dont aucun n'a été entre les mains de Billy, ou des autres anciens Editeurs de Saint Gregoire de Nazianze, Gabrieli, Lewenklau, Montaigu, ſur la foi deſquels il cite les Manuſcrits dont il ſe ſont ſervis. Il n'a negligé aucune Edition des Ouvrages du Saint Docteur; & il ſe flate qu'aucun Imprimé ne lui a échapé; & qu'ainſi il donne le texte de ſon Auteur auſſi correct qu'il ſe puiſſe. Il n'a mis à la marge que les diverſes leçons les plus importantes, & rejetté les autres à la fin de l'Ouvrage. Il en a uſé de la même maniere pour les Notes. Il a mis à la marge les plus courtes & les plus neceſſaires, & reſervé les plus longues pour accompagner les Commentaires de divers Auteurs Grecs ſur Saint Gregoire de Nazianze. Il a diſpoſé les Oraiſons ſelon l'ordre des tems. Il les a diviſées en chapitres. Il en a composé les Sommaires. Il en fait la critique dans un Avertiſſement qu'on trouvera au commencement de chacune. Il a éclairci les Poëſies & les Lettres par de ſemblables rravaux, avec cette difference qu'un avertiſſement general ſur les Poëſies, contient tout ce qui les regarde, & que tout ce qui concerne les Lettres eſt

aussi renfermé dans un avertissement general.

Le sçavant Editeur a joint aux Poësies de son Saint Auteur des Scholies Grecques, dont la plus grande partie n'avoit pas encore vû le jour.

Loin d'augmenter le nombre des Oraisons, il l'a diminué par le retranchement de quatre Oraisons supposées, qu'il rejette dans l'addition où il place ces sortes d'Ouvrages, & de quatre Lettres qu'on avoit mal à propos fourrées parmi les Oraisons.

Les Lettres sont augmentées des quatre prétenduës Oraisons, d'une échapée aux autres Editeurs, de deux qui passérent pour être de St. Basile, à qui on en restituë trois. Ce nombre cependant des Lettres n'est augmenté que de deux ; car dans l'Edition de Paris on en avoit réimprimé deux fois deux: preuve de l'exactitude de ceux qui conduisoient cette Edition. Toutes les Poësies que Tollius & Mr. Muratori ont découvertes & fait imprimer depuis quelques années, sont à leur place parmi les Ouvrages de même genre : on joindra le Testament du Saint à ses Oraisons ou à ses Lettres ; & la Liturgie qui porte son nom paroîtra pour la premiere fois en Grec tirée d'un Manuscrit du Roi, & peut être en Arabe.

Le R. P. Dom Louvart demande aux Sçavans, s'il est à propos d'imprimer les Philocalies ou les recüeils des endroits

choisis d'Origene, auxquels Saint Gregoire de Nazianze a eu autant de part que Saint Basile, & les Commentaires de Saint Maxime sur Saint Gregoire de Nazianze.

Les autres Commentaires anciens sur le Saint Docteur seront beaucoup plus amples dans la nouvelle Edition ; ensorte qu'il n'y aura plus d'Oraison sans Commentaire. On ne donne que la version de Lewenklau des Commentaires d'Elie de Crete sur dix-neuf Oraisons ; parce que l'Editeur n'a pas trouvé à Paris le Grec de ce Commentaire. Il faut esperer que quelque Curieux le lui envoyera avant l'Impression. Plus heureux à l'égard de Nicetas, il donne le Grec de son Commentaire sur seize Oraisons differentes de celles qu'Elie a commentées. Un autre Commentateur nommé Basile, que le docte Benedictin prouve être un Auteur du dixiéme siecle, suit Elie, & précede Nicetas. Le Commentateur imprimé par Montaigu, & les Scolies sans nom d'Auteur, que l'Evêque Anglois a publié le premier, Nonnus beaucoup augmenté, n'ont pas été oubliez, non plus que les notes des autres Editeurs, leurs Prefaces, leurs Epîtres dedicatoires; en sorte que la nouvelle Edition renferme exactement toutes les autres.

Le nouvel Editeur a retenu la version entiere de Billy par respect pour ce grand Homme ; & il s'est contenté d'en corriger

les défauts par des notes mises à la marge & au bas des pages. Il a remis à côté des Vers sa version en Prose & rejetté sa version en Vers, qui ne répond pas assez exactement au texte. Il n'a pas eu les mêmes égards pour les autres Interpretes de son Auteur. Sa traduction de l'Apologetique du Saint qu'il donne, fera connoître ou non, s'il est possible de réüssir mieux que Billy. Il balance s'il imprimera l'ancienne version de dix Oraisons qu'on croit être de Rufin, & quelques traductions très-élegantes de Gabius & de Zino. Il prie les Sçavans de décider ce point.

Après une Preface generale & des dissertations sur la vie & sur la doctrine du Saint, suivront trois Vies de cet éloquent Pere de l'Eglise ; la premiere par le Prêtre Gregoire ; la seconde qui paroît en Grec pour la premiere fois est de Nicetas le Paphlagonien : la troisiéme est tirée des Ouvrages même du Saint. Huit grandes planches gravées sur les figures d'un Manuscrit du Roi, ne contribueront pas peu à l'ornement de cette Edition divisée en trois tomes in folio.

Le R. P. Dom Louvart prend à la fin de cette explication de son dessein, de modestes engagemens d'une parfaite docilité à l'égard des Critiques, qui voudront bien l'aider de leurs conseils. L'esperance qu'il donne d'une traduction Françoise des Ouvrages qu'il imprime par Mr. l'Evêque de

Conſerans, nous a été d'autant plus ſenſible, que nous connoiſſons mieux tout le merite de ce Prelat plein de l'eſprit du Saint Docteur qu'il a traduit.

Voici un autre traduction dont le ſuccès eſt ſûr. Les vœux du Public ont obligé Mr. de Saci à dérober à ſes grandes occupations le tems de traduire *le Panegyrique de Pline.* La traduction qu'il a donnée des Lettres de cet Ancien a été ſi generalement approuvée, que le ſeul nom du Traducteur eſt un grand éloge de la Verſion du Panegyrique. Un des plus beaux morceaux de l'Eloquence ancienne devoit être communiqué à la France par un de nos plus éloquens Orateurs ; & Pline ſi jaloux de ſa gloire, n'eût pas choiſi un autre Interprete pour parler François.

Coignard vend *l'Eloge de la vie champêtre traduit d'Horace par Mr. l'Abbé Delfault Chanoine d'Amiens & Academicien de Soiſſons.* C'eſt une traduction en Vers François de la ſeconde Ode du quatriéme Livre. Elle fut preſentée l'année paſſée à l'Academie Françoiſe, comme un tribut annuel de l'Academie de Soiſſons.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les pays étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1708.

Ecriture Sainte, Interpretes.

A *Bregé* de la Sainte Bible, en forme de questions & de reponses familieres, tiré de divers Auteurs, divisé en deux parties, l'ancien & le nouveaux Testament. Par D. R. G. Prêtre Religieux de l'Abbaye Royale de St. Oüen de la Congregation de Saint Maur. *A Roüen*; & se vend *à Paris* chez Pierre Ribou quay des Augustins à l'image Saint Loüis 1707. *Fevrier*, page 249.

Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congreation de Saint Vanne & & de Saint Hydulphe. La Genese. *A Paris* chez Pierre Emery quai des Augustins *in* 4°. *May*, page 755.

Le sens propre & litteral des Pseaumes de David, exposé brievement dans une interpretation suivie avec le sujet de chaque Pseaume. *A Paris* chez Nicolas le Clerc ruë Saint-Jaques, & Jean Herissant ruë

neuve Nôtre-Dame 1708. *in* 12. ſans la Preface & les Tables. *May*, page 870.

La Science de l'Ecriture Sainte diviſée en quatre Tables ; dont la premiere eſt de l'Ecrirure Sainte en general ; la ſeconde de l'ancien Teſtament ; la troiſiéme du nouveau ; & la quatriéme contient les comparaiſons de l'ancien avec le nouveau. Ouvrage utile a ceux qui veulent lire & entendre la Sainte Ecriture , aux Théologiens & aux Predicateurs ; dédié a Monſeigneur le Cardinal d'Etrées par Mr. Macé Chefcier Curé de Sainte Opportune. *A Paris* chez Michel David quai des Auguſtins , & Edme Couterot ruë Saint Jaques au bon Paſteur en 23. feüilles *in* 4°. *Juin* page 969.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ.

C'eſt à dire, le nouveau Teſtament , avec des Scholies Grecques tirées preſque toutes des Auteurs Grecs , ſoit Eccleſiaſtiques ſoit profanes ; par le travail de Jean Gregori , Membre du College de la Trinité de Cambridge, & puis Archidiacre de Gloceſter. *A Oxfort* du Theatre de Sheldon ; aux frais de Thomas Benet à l'enſeigne du Croiſſant dans le Cimetiere de Saint Paul de Londres. 1703. *in folio* , *Juin* page 991.

Archivorum veteris Teſtamenti libri tres. C'eſt-à-dire les Archives de l'ancien Teſtament en trois livres : ou il eſt traité de Dieu, des premiers Patriarches, des Hommes illuſtres qui ont vécu ſous l'ancien

Teſtament ; par le Pere Scipion Scambati Napolitain de la Compagnie de Jesus. *A Naples*, de l'Imprimerie de Michel Loüis Mutio 1703. *in folio Août*, page 1337.

Harmonie Analytique de pluſieurs ſens cachez & rapports inconnus de l'ancien & du nouveau Teſtament, avec une Explication litterale de quelques Pſeaumes & le plan d'une nouvelle edition de la Bible Latine. Par le Pere Dom Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. *A Paris* chez Laurent le Conte ſur le quai des Auguſtins a la Ville de Mont-pellier. 1708. *in* 12. *Octobre*, page 1743.

L'Apocalypſe expliquée par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. 4e.édition revûë & augmentée de pluſieurs notes & figures, par Mr. le Curé de St. Sulpice. *A Paris*, chez Pierre Giffard ruë St. Jaques *in* 4°.*Decembre*, page 2122.

Saints Peres.

Venerabilis Hildeberti opera &c. Les Oeuvres de Hildebert & de Marbodus, dont la plus grande partie n'avoit point encore parû, revûës ſur les manuſcrits, par Dom Antoine Beaugendre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui les a éclaircies par pluſieurs notes. *A Paris* chez Laurent le Conte ſur le quai des Auguſtins à la Ville de Mont-pellier. *In folio. Juillet*, page 1184.

Théologiens. Controversistes. Heretiques.

Historia Synodorum nationalium à Reformatis in Galliâ habitarum, observationibus nonnullis illustrata, à D. Thomâ Ittigio Theol. Profess. Pastore & Superint. Lipsiensi. C'est à dire, Histoire des Synodes nationaux tenus en France par ceux de la Religion P. R. avec des notes, par Thomas Ittigius Professeur de Théologie, & Sur-Intendant de Lipsic. *A Lipsic.* chez les Héritiers de Frid. Lanckisius, 1706. *in* 4°. *Janvier* pag. 23.

R. P. Joannis Marin Societatis Jesu Tractatus de Actibus humanis. C'est à dire, Traité des Actes humains par le R. P. Jean Marin de la Compagnie de Jesus, Docteur, & premier Professeur de Théologie dans l'Université d'Alcala. *A Alcala*, chez Julien Garcia, 1705. *Janvier*, page 114.

De supernaturalitate seu propriâ ratione & excellentiâ quâ res supernaturales à rebus naturalibus differunt, Notiones quadam Theologicæ. C'est à dire, Notions Théologiques de la surnaturalité, ou de la difference propre qui distingue les choses surnaturelles des choses naturelles. Par Charles du Plessis d'Argentré Docteur de Sorbonne. *A Paris* chez Antoine Dezallier ruë Saint Jaques. 1707. *Mars*, p. 387.

Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un Homme de qualité, touchant les Hérésies

du dix-ſeptiéme ſiécle. *A Paris* chez Loüis Joſſe, 1708. *in* 12. *Avril.* p. 575.

Georgii Bulli S. T. Profeſſoris & Presbyteri Anglicani Opera omnia, quibus duo præcipui Catholicæ Fidei articuli, de S. Trinitate & Juſtificatione, orthodoxè, perſpicuè, & ſolidè, explanantur, illuſtrantur, confirmantur &c. C'eſt à dire les Oeuvres de George Bullus, ſur les deux principaux articles de la Foi Catholique, de la S. Trinité & de la Juſtification. *A Londres*, de l'Imprimerie de Samuël de Bridge proche du Change Royal, & aux frais de Richard Smith, à l'enſeigne de l'Ange & de la Bible, hors du Temple-Bar. 1703. *in folio, Avril.* p. 645.

Suite des Ouvrages de Bullus. *Judicium Eccleſiæ Catholicæ trium priorum ſæculorum, &c.* Sentimens de l'Egliſe Catholique des trois premiers ſiecles ſur l'obligation de croire la Divinité de Jesus-Christ. *May,* pag. 826.

Primitiva & Apoſtolica Traditio Dogmatis in Eccleſiâ Catholicâ recepti, de Jeſu-Chriſti Salvatoris noſtri Divinitate. C'eſt à dire, Tradition primitive & Apoſtolique du Dogme de la Divinité de Jesus-Christ. *Octobre*, p. 1716.

Harmonia Apoſtolica, ſeu binæ Diſſertationes &c. C'eſt à dire, Harmonie Apoſtolique en deux Diſſertations, de la Doctrine de Saint Jaques touchant la juſtification par les bonnes œuvres, & de l'accord de

S. Paul avec St. Jaques sur ce point. Par George Bullus Prêtre de l'Eglise Anglicane. *Septembre*, p. 1546.

Traité de la Divinité de JESUS-CHRIST prouvée par des raisonnemens tirez des Saintes Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne par Mr. * * * *A Paris* chez François Muguet premier Imprimeur du Roi, ruë Nôtre-Dame à la Croix d'or 1708. *in* 12. *Avril*, p. 702.

The Rights of the Christian Church asserted &c. C'est à dire, Les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Eglise Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante. *A Londres* 1708. 2e. Edition. *in* 4°. *May*, p. 729.

Décision de la Faculté de Théologie de Helmstad, sur la Question proposée à l'occasion du Mariage de la Princesse de Volfembutel avec l'Archiduc, faite le vingt-huitiéme d'Avril 1707. *May*, p. 794.

La veritable Religion cherchée & trouvée, nouvelle Edition. *A Paris*, chez Augustin le Mercier ruë St. Jaques, près de St. Ives. *in* 12. 1708. *Juin*, p. 1011.

Explication simple, litterale, historique, des Ceremonies de l'Eglise par Dom Claude de Vert Tresorier de l'Abbaye de Clugny, Visiteur de l'Ordre dans la Province de France, & Vicaire General de Monseigneur le Cardinal de Boüillon. Tome se-

cond. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë St. Jaques à l'Empereur 1708. *Juin*, p. 1059.

Explication ſimple litterale & hiſtorique des Ceremonies de la Benediction d'une Abbeſſe, tirées du Pontifical Romain; préſentée à Monſeigneur l'Evêque d'Amiens, à l'occaſion de la Benediction de Madame l'Abbeſſe de Willencourt de l'Ordre de Ciſteaux. *A Abbeville.* Par Mr. de Vert. *Septembre*, p. 1531.

Entretien d'un Philoſophe Chrétien & d'un Philoſophe Chinois, ſur l'exiſtence & la nature de Dieu. Par l'Auteur de la Recherche de la Verité. *A Paris*, chez Michel David, quay des Auguſtins à la Providence, 1708. brochure *in* 12. *Juillet*, p. 1135.

Avis du P. Malebranche ſur un Extrait de l'Entretien d'un Philoſophe Chrétien & d'un Philoſophe Chinois, pour ſervir de Réponſe à la Critique de cet Entretien miſe dans nos Memoires de *Juillet* 1708. *A Paris*, chez Michel David, quay des Auguſtins à la Providence, brochure *in* 12. *Decembre*, p. 1997.

Lettre ſur l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe touchant la celebration de la Meſſe, pour ſervir de ſupplément au nouveau Traité des diſpoſitions pour offrir les S S. Myſteres. *A Paris*, chez Antoine Damonneville, quay des Auguſtins à l'image de S. Etienne, 1708. *in* 12. *Juillet*, p. 1245.

Réponse aux Entretiens composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la Raison, & l'Examen de sa Théologie. *A Amsterdam*, chez François l'Honoré vis-à-vis de la Bourse. *in* 12. *Août*, pag. 1293.

Traité du secret de la Confession, pour servir d'instruction aux Confesseurs, & pour rassurer les Pénitens. Par un Docteur de Sorbonne. *A Paris*, chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin, ruë S. Jaques *in* 12. *Août*, p. 1352.

Memoire touchant le dessein qu'on a d'introduire le Formulaire du Pape Alexandre VII. dans l'Eglise des Pays-bas. *Epistola occasione folii cui titulus, Memoire. &c.* C'est-à-dire, Lettre à l'occasion d'une feüille volante intitulée *Mémoire*, touchant le dessein &c. . . . Second Memoire touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. dans les Pays-Bas, pour servir de réponse à la réfutation du prémier. *Août*, p. 1397.

Divers abus & nullitez du Decret de Rome du 4e. *Octobre*, 1707. au sujet des Affaires de l'Eglise Catholique des Provinces unies, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, 1708. *Decemb.* p. 2109.

Histoire Ecclesiastique.

Acta Sanctorum Junii, *Tomus quartus.* Decembre 1708.

C'eſt à dire ; quatriéme tome des Actes des Saints du mois de Juin. *A Anvers* chez Pierre Jacobs 1707. *in fol. Mars* p. 415.

La Vie du Comte Loüis de Sales, Frere de St. François de Sales, modelle de pieté dans l'état ſeculier, comme St. François de Sales l'a été dans l'état Eccleſiaſtique; par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc ruë St. Jaques, & chez Claude Cellier in 12. *Mars*, p. 453.

Les véritables Actes des Martyrs recüeillis, revûs, & corrigez ſur pluſieurs Manuſcrits ſous le titre de *Acta primorum Martyrum ſincera & ſelecta*; par le R. P. Dom Thierry Ruinart Benedictin de la Congrégation de St. Maur, & traduits en François par Mr. Droüet de Maupertuis. *A Paris*, chez Loüis Guerin ruë St. Jaques 1708. deux tomes *in* 8°. *Juin*, p. 934.

Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jesus. 8e. Recueil. *A Paris*, chez Nicolas le Clec, ruë St. Jaques à l'Image St. Lambert. vol. *in* 12. *Juin*, p. 982.

Hiſtoire Eccleſiaſtique par M. l'Abbé Fleuri, ci-devant ſous-Précepteur du Roi d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome. 12e. *A Paris*, chez Pierre Emery, quay des Auguſtins &c. Volume *in* 4°. *Juillet*, p. 1100.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles. Tome 12. Par Mr. le Nain de Tillemont. *A Paris* chez Charles Robustel, ruë Saint Jacques, au Palmier 1707. in 4°. *Juillet* p.1200.

Vita S. Francisci de Paula &c. La Vie de S. François de Paule Fondateur de l'Ordre des Minimes, par le R. P. Joseph Marie Perimezzi. *A Rome*, chez Bernabo, 2 tom. in 4°. *Septembre*, p. 1496.

Historiens profanes. Voyages.

Collections Concerning the Scottish History &c. C'est à dire, Recüeil de plusieurs faits touchant l'Histoire d'Ecosse &c. jusqu'à l'an 1153. Par le Chevalier Jaques Dalrymple. *A Edimbourg*, chez les Héritiers d'André Anderson Imprimeur de la Reine, 1705. in 8°. *Janvier*, p. 1. *Fevrier* page 177.

Recüeil des Voyages qui ont servi à l'établissement & au progrés de la Compagnie des Indes Orientales, formées dans les Provinces unies des Pays-bas, Tome troisiéme. *A Amsterdam* aux dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire &c. 1705. vol. in 12. *Janvier*. p. 96. Tome 4. *Decembre*, p. 2004.

De Historia Terracinensi Libri quinque, Auctore perillustri ac excellentissimo Domino Dominico Antonio Contatore, Doctore physico & Cive Terracinensi &c. C'est à di-

re, l'Histoire de Terracine ; en cinq Livres, par le Seigneur Dominique Antoine Contatore, Docteur en Médecine & Citoyen de cette Ville. *A Rome* chez Loüis & François de Comitibus Imprimeurs de la Chambre Apostolique. 1706. in 4°. *Fevr.* p. 241.

Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, contenant une Relation éxacte des Traitez de l'Evêque de Munster, de Breda, d'Aix la Chappelle, & de la Triple Alliance : avec les instructions &c. *A Utrecht* chez Guillaume Van de Water, volume in 12. *Mars*, p. 363.

Lettres du Chevalier Temple durant son Ambassade à la Haye, au Comte d'Arlington, & à Mr. le Chevalier Jean Trevor Secretaire d'Etat sous le regne de Charles second &c. *A la Haye* chez Engelbrecht Boucquet &c. vol. in 16. *Mars*, p. 363.

Histoire de Bretagne composée sur les titres & les Auteurs originaux : par Dom Guy Alexis Lobineau Prêtre Religieux Benédictin de la Congregation de St. Maur ; enrichie de plusieurs portraits & tombeaux en taille doucé. Tome premier contenant l'Histoire divisée en vingt deux Livres. *A Paris* chez la Veuve de François Muguet, ruë de la Harpe, 1707. *in* folio. *Avril*, p. 547.

Apologie pour les Armoricains & pour les Eglises des Gaules, particulierement de la Province de Tours, où l'on fait voir

que les Eglises de Bretagne, sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique; & que cette Province a reçû la Foi Chrétienne dès le quatriéme siécle. *A Paris* chez Charles Huguier ruë de la Huchette 1708. in 12. *Juill.* p. 1195.

Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne, ou Réflexions sur l'Apologie des Armoricains. *A Paris*, chez Pierre Emery. *Juill.* p. 1197.

Introduction à la Geographie, avec une Description historique de toutes les parties de la Terre; par Mr. de Fer Géographe de Sa Majesté Catholique, & de Monseigneur le Dauphin. *A Paris* chez l'Auteur sur le quay de l'Horloge à la Sphere Royale, avec Privilege du Roi 1708. *Juin* p. 1077.

Les Campagnes de Charles XII. Roi de Suede, Tome troisiéme. *A Paris* chez Jaques le Fevre, ruë Saint Severin, & Pierre Ribou sur le quay des Augustins in 12. *Octob.* p. 1719.

Les Delices de l'Italie, contenant une description exacte du Pays, des principales Villes, de toutes les Antiquitez, & de toutes les raretez qui s'y trouvent. Ouvrage enrichi d'un très-grand nombre de figures en tailles douces. *A Paris* chez Guillaume Cavelier, grande sale du Palais à la Palme, 5. vol. in 12. *Octob.* p. 1742.

Scriptores rerum Brunsvicensium, curâ Godefridi Guillielmi Leibnitii. C'est à-dire,

Recüeil des Auteurs, qui peuvent servir à l'Histoire de Brunswic; par les soins de Mr. Leibnits. *A Hanovre*, aux frais de Nicolas Foerster. 1707. in folio. *Nov.* p. 1795.

Recherches historiques & genealogiques des Grands d'Espagne; avec un état de ceux qui vivent aujourd'hui, contenant leurs extractions, leurs qualitez, leurs noms, leurs Alliances, leur Posterité, leurs Armes & Blazons. Le tout tiré de bons Memoires pour servir à l'Histoire du tems present. Par J. C. Imhof, avec figures. *A Amsterdam*, chez Zacharie Chartelain le Fils, Libraire près de la Maison de Ville 1707. *Nov.* p 1806.

La vie de l'Empereur Charles-Quint traduite de l'Italien de Mr. Leti, enrichie de figures en taille douce, volume in 12. en 4 tomes, *Nov.* p. 1819.

Critiques. Antiquaires.

I Cesari in Argento da Adriano sino a Caracalla e Geta, raccolti nel Farnese Museo, e publicati colle loro congrue interpretazioni; Tomo terzo. C'est à dire les Médailles du Cabinet Farnese publiées & expliquées par le P. Paul Pedruzi de la Compagnie de Jesus, troisiéme tome, qui contient les Médailles Imperiales d'argent, frappées pour Hadrien & les Empereurs suivans, jusqu'à Caracalla & Geta. *A Parme*, de l'Imprimerie de son Altesse Serenis-

ſime. 1703. in folio *Fev.* pag. 210.

I Ceſari in Argento, &c. Médailles du Cabinet Farneſe, tome quatriéme, contenant les Médailles Imperiales d'argent depuis Macrin juſqu'à Heraclius, publiées & expliquées, par le P. Paul Pedruzi de la Compagnie de Jesus. *A Parme*, de l'Imprimerie de ſon Alteſſe Sereniſſime. 1704. In folio. *Mars*, p. 431.

Obſervationum ſelectarum ad rem litterariam ſpectantium tomus tertius. Halæ Magdeburgicæ. C'eſt à dire, Obſervations ſçavantes ou litteraires tome 3. in 12. *Mars*, p. 435. tome 4. *Avr.* p. 567. tome 5. *Août*, p. 1340. tome 6. & 7. *Decembre* p. 2031.

De Sarcophago Marmoreo Probi Anicii & Probæ Faltoniæ in Templo Vaticano &c. C'eſt à dire, Diſſertation de l'Abbé Battelli ſur l'Urne ſepulcrale de marbre de Probus Anicius & de Proba Faltonia, dans l'Egliſe de Saint Pierre de Rome. *A Rome*, chez Caietan de Zenobiis, devant le Seminaire Romain. 1705. in 8°. *May*, p. 876.

Joannis Nicolai Libri quatuor de Sepulcris Hebræorum. C'eſt à dire, des Tombeaux des Juifs, Ouvrage diviſé en quatre Livres, où les uſages de diverſes Nations touchant la ſepulture, ſont auſſi rapportez. Par Jean Nicolaï ancien Profeſſeur de l'Univerſité de Tubinge. *A Leyde*, chez Henri Teering, 1706. in 4°. *Juin.* p. 913.

Abregé de l'Hiſtoire des Sçavans anciens & modernes. *A Paris*, au Palais chez le

Gras, ruë Saint Jaques chez le Clerc, & chez Edoüard prés l'Hôtel-Dieu. Tome premier, 1708. in 12. *Juil.* p. 1143.

Disquisitio de Mose Alpha dicto. C'est-à-dire, Dissertation sur le nom Alpha donné à Moyse; par Jean Nicolaï ancien Professeur de l'Université de Tubinge. *A Leyde*, chez Henri Teering 1703. in 16. *Juil.* p. 1154.

Lamberti Bos Observationes miscellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadversionum specimen &c. C'est à dire, Observations mêlées de Lambert Bos, sur quelques endroits du nouveau Testament, & des Auteurs Grecs; avec un essai de Remarques d'Horace Vitringa sur la Philologie sacrée de Vorstius. *A Franequere* chez François Halman. 1707. in 8°. *Août*, p. 1429.

Sancti Thomæ Summa suo Auctori vindicata; sive de Scriptis Vincentii Bellovacensis Dissertatio. Auctore P. Jacobo Echard Ordinis Fratrum Prædicatorum. La Somme de St. Thomas conservée à son véritable Auteur; ou Dissertation sur les Ouvrages de Vincent de Beauvais; par le P. Jacques Echard de l'Ordre des Freres Prêcheurs. *A Paris* chez Jean Bapt. de Lepine ruë Saint Jaques, in 8°. *Sept.* p. 1479.

Joannis Gaspardi Eisenschmidi de ponderibus & mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum; nec non de valore veteris pecuniæ, Disquisitio nova C'est-

à-dire Nouvel Examen des poids & des mesures des anciens Romains, Grecs, & Hébreux, & de la valeur de leurs monnoyes ; établi sur le témoignage des Auteurs, sur la raison, l'experience, le calcul. Par Jean Gaspard Eisenschmid. *A Strasbourg*, aux frais de Théodoric Lerse, & chez Jean Pastorius 1708. in 12. *Sept.* p. 1618.

Bibliotheque universelle des Historiens, contenant leurs vies ; l'Abregé, la Géographie, & la Critique de leurs Histoires ; un jugement sur leur style & leur caractere ; & le dénombrement des différentes éditions de leurs Ouvrages ; avec des tables Chronologiques & Geographiques. Livre prémier. *A Paris*, chez Pierre Giffart, 1707. in 8°. deux tomes, premier tome *Oct.* p. 1665. tome second, *Novemb.* p. 1858.

The English historical Librari &c. C'est-à-dire la Bibliotheque historique d'Angleterre, par Guillaume Nicholson, cy-devant Archidiacre, maintenant Evêque de Carlisle ; premiere partie. *A Londres* chez Abel Swal & Th. Child, à la Licorne. *Oct.* p. 1722. Seconde Partie *Nov.* p. 1876.

Justi Fontanini Forojuliensis de Antiquitatibus Hortæ Coloniæ Etruscorum Libri duo. Accedunt acta vetera, inter quæ Decretum sincerum Gelasii primi ex insigni Codice Vaticano. C'est à dire, deux Livres de Juste Fontanini natif de Frioul, sur les Antiquitez d'Orta Colonie Etrurienne, avec

plusieurs anciennes Piéces, entre autres le véritable Decret du Pape Gelase premier, tiré d'un excellent Manuscrit du Vatican. *A Rome* chez François Gonzague, 1708. in 4°. Livre premier *Octob.* p. 1754. Livre deuxiéme *Novemb.* p. 2094.

Jurisconsultes.

Memoire contenant l'explication analytique de la Loi. Æde Cod. de locat. & conduct. Par Mr. Emmanuel de Gama. in 4°. *Avril*, p. 600.

Traité de l'origine de la Regale & des causes de son établissement, par Mr. Gaspard Audoul Avocat en Parlement & aux Conseils du Roi, & de Monseigneur le Duc d'Orleans. *A Paris* chez Jaques Colombat 1708. in 4°. *Juin* p. 924.

Quanam prærogativæ ex communi Gentium consensu, maximè quoad exercitium domesticum Religionis, Legatis, Ablegatis extraordinariis, & Residentibus in Terris Principum ad quos missi sunt, debeantur? C'est à dire, ce que les Ambassadeurs, les Envoyez, & les Résidens des Princes, peuvent exiger selon le droit des Gens, principalement en ce qui concerne l'exercice de la Religion dans leur maison, in 12. *Juin* p. 977.

Examen Institutionum civilium cum Synopsi ejusdem examinis. C'est à dire, Examen sur les Institutes, avec l'abregé de cet

Examen, par Pierre Grolleau Docteur aggregé de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, chez Clousier au Palais, & du Mesnil ruë Froid-manteau. *in* 12. *Sept.* p. 1578.

Le Droit de la Nature & des Gens, ou Systême general des principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique ; traduit du Latin du Baron de Pufendorf, par Jean Barbeyrac, avec des notes du Traducteur. *A Amsterdam* chez Henri Schelte, 1706. Deux tomes *in* 4°. prem. Tome, *Octob.* p. 1694. second Tome, *Novemb.* p. 1837.

Philosophes. Mathematiciens. Medecins. Auteurs sur les Arts.

Traité analytique des sections coniques, & de leur usage pour la résolution des équations dans les problêmes tant déterminez qu'indéterminez. Ouvrage posthume de Mr. le Marquis de l'Hôpital Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris*, chez la Veuve de Jean Boudot, Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Académie Royale des Sciences, ruë St. Jaques au Soleil d'or près St. Severin, 1707. *in* 4°. *Janvier*, p. 34.

Nouvelles découvertes sur le Cœur, expliquées dans une Lettre à Mr. Boudin Conseiller du Roi, & premier Médecin de Monseigneur, par Mr. Vieussens Docteur

en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Aggregé de la Societé Royale de Londres. *A Paris*, chez Laurent Douri ruë S. Severin au St. Esprit, 1706. brochure *in* 12. *Janv.* p. 88.

Explication physique & méchanique des effets de la saignée & de la boisson dans la cure des Maladies ; avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le Journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée. *A Chambery*, chez J. Gorin Imprimeur devant le Senat, 1707. *in* 12. *Fev.* p. 200.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences année 1706. avec les Mémoires de Mathématique & de Physique. *A Paris*, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Académie Royale de Sciences, au Soleil d'or, 1707. *in* 4°. *Avril*, p. 582.

Memoires d'Artillerie recueillis par Mr. Surirey de St. Remy Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France, seconde édition augmentée de nouvelles matieres & de plusieurs planches. Vol. *in* 4°. 2. Tomes. *A Paris*, chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, *Avril*, p. 621.

Reflexions sur la fermentation & sur la nature du feu, fondées sur des experiences nouvelles, par Mr. Rouvieres Maître Apoticaire. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard 1708. *Avril*, p. 671.

Nouveau Systême ou nouvelle expli-

cation du mouvement des Planetes, par Meſſire Philippe Villemot Prétre, Docteur en Théologie &c. Imprimé *A Lyon* chez Loüis de Clauſtre vis-à-vis le Grand College, *in* 12. *May*, p. 860.

Quæſtio medica &c. C'eſt à dire, Theſe de Medecine propoſée par Mr. Gaſtaldy Docteur & premier Profeſſeur dans la Faculté d'Avignon, ſoutenuë par Mr. Soubés Licentié. *A Avignon*, 1708. *Juin*, pag. 1068.

Nouveau Traité de l'accompagnement du Clavecin & des autres inſtrumens, par Mr. de Saint Lambert. *A Paris*, chez Chriſtophle Ballart, ſeul Imprimeur du Roi pour la Muſique, ruë S. Jean de Beauvais. *Juil.* p. 1257.

Traité, des fougeres de l'Amerique, Par le R. P. Charles Plumier Minime de la Province de France, & Botaniſte du Roi dans les Iſles d'Amerique. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale 1705. *in fol. Août*, p. 1306.

Suite des Obſervations, de Mr. Briſſeau le Fils, Médecin Major & Penſionnaire de la Ville de Tournay touchant la Cataracte. *A Tournai*, chez A. du Puicht Imprimeur, *in* 18. *Août*, pag. 1366.

Analyſe démontrée; ou la Méthode de réſoudre les problêmes des Mathématiques, & d'apprendre facilement ces Sciences; expliquée & démontrée dans le premier Volume, & appliquée dans le ſecond à

découvrir les proprietez des figures de la Géométrie simple & composée, à résoudre les problêmes de ces Sciences, & les problêmes des Sciences Physico-mathématiques, en employant le calcul ordinaire de l'Algebre, le calcul différentiel, & le calcul intégral; ces derniers calculs y sont aussi expliquez & démontrez; dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne, par un Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez Jaques Quillau Imprimeur juré Libraire de l'Université, ruë galande, prés de la ruë du Foüare, aux armes de l'Université, 1708. Avec approbation & privilege du Roi. *Août*, p. 1439.

Cours de Peinture par Principes, composé par Mr. de Piles. *A Paris*, chez Jaques Estienne ruë St. Jaques au coin de la ruë de la Parcheminerie 1708. *Sept.* pag. 1508.

Description de la nouvelle Eglise de l'Hôtel des Invalides, avec un plan général de l'ancienne & de la nouvelle Eglise, par Mr. Felibien des Avaux Historiographe des Bâtimens du Roi. *A Paris*, chez Jaques Quillau, ruë galande, volume *in* 12. *Octob.* p 1685.

Langues Etrangeres.

Commentarii Linguæ Hebraicæ &c. Commentaires de la Langue Hebraïque, par Jaques Gousset de Blois Professeur dans l'Université Provinciale de Groningue & d'Omelande, &c. *A Amsterdam*, chez Hen-

ry Boom, Jean & Gilles Janson de Waesberge, Gerard Borstius, Jean Wolters ; & *A Utrecht* chez Guillaume Van de Water & Guillaume Broedelet. 1702. *Janv.* page 56.

Suite de l'Extrait de ces Commentaires de la Langue Hébraïque de Jaques Gousset. *Fev.* p. 218. & *Mars*, p. 461.

Poësies, Harangues, Satyres, Oeuvres mêlées, Dissertations sur les belles Lettres.

Oraison funebre de Messire Loüis Marcel de Coëtlogon, Evêque de Tournay, Conseillier du Roi en tous ses Conseils ; prononcée à Tournay dans l'Eglise du College de de la Compagnie de JESUS le 21. Juin 1707. par le P. Philippe de la même Compagnie. *A Tournay*, chez Jaques Vincent a l'enseigne de St. Augustin sur la Place. *Janv.* p. 46.

Lettre de Mr. Mervesin sur l'Histoire de là Poësie Françoise à M. * * * *A Paris*, chez Pierre Giffart, 1707. *Janv.* p. 80.

Jacobi Vanierii è Societate Jesu Prædium rusticum. C'est à dire, la Maison de Campagne, par le P. Jaques Vaniere de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Jean le Clerc, 1707. *in* 12. *Mars*, p. 402.

Discours prononcé dans l'Académie Françoise le Jeudi premier Decembre 1707. à la réception de Mr. le Marquis de Mi-

meure. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard, ruë St. Jaques *in* 4°. *Avril*, p. 631.

Recüeil de plusieurs Piéces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Académie Françoise pour les prix de l'année 1707. avec plusieurs Discours qui ont été prononcez dans l'Académie. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jaques *in* 12. *Avril*, p. 683.

Panegyricus Silleriana Familia dictus in Collegio Remensi Societatis Jesu &c. Panegyriqne de la Maison de Sillery, prononce dans le College de Reims des Peres de la Compagnie de JESUS, par le Pere Pierre Colignon. *May*, p. 745.

Les Fables de Phedre en vers François, avec une édition Latine à côté, & des notes, par Mr. Denise Professeur de Grammaire & Sous-Principal des Artiens au College Royal de Navarre. *A Paris*, chez Jaques Etienne ruë St. Jaques au coin de la ruë de la Parcheminerie à la Vertu, 1708. *in* 12. *May*, p. 785.

Traduction des Eglogues de Virgile, avec des notes critiques & historiques. *A Paris*, chez Jaques Etienne ruë St. Jaques 1708. in 12. *May*, p. 841.

Discours prononcé dans l'Académie Françoise le Jeudi premier de Mars 1708. à la réception de Monsieur l'Abbé Mongin Précepteur de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc d'Anguien, & de Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Royale des

Inſcriptions & des Medailles. *A Paris*, chez Jean Baptiſte Coignard ruë St. Jaques 1708. *in* 4°. *Juin*, p. 940.

Res proſperas Hoſtibus minus gloriæ, quam adverſas Gallis peperiſſe. Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jeſu à P. Gabriele Franciſco le Jai &c. Pariſiis apud viduam Simonis Bénard è regione Collegii. Diſcours prononcé au College de Loüis le Grand par le P. Grabriel François le Jai de la Compagnie de Jesus: *Les Ennemis ont moins tiré de gloire de leurs avantages, que la France n'en a tiré de ſes diſgraces.* XX^e^. Diſcours prononcé &c. *Juin*, p. 1071.

Specimen Carminum Bartholomæi Spinelli Societatis Jeſu, Georgica &c. Parmæ *typis Joſephi Roſati*. Poëſies du P. Spinelli vol. *in* 12. *Juil.* p. 1238.

Reflexions ſur la Rhetorique en quatre Lettres, où l'on répond aux objections du P. Lami Benedictin. *A Paris*, chez la Veuve de Claude Thibouſt &c. *in* 12. *Août*. p. 1358.

A. Van de Wiele Epigrammata ſacra in Nativitatem, Vitam, Paſſionem, Reſurrectionem, & Aſcenſionem, D. N. Jeſu-Chriſti. Amſtelodami *Typis Franciſci Vander Plaats* 1707. C'eſt à dire Epigrammes ſacrées d'A. Van de Wiele, ſur la Nativiré, la Vie, la Paſſion, la Reſurrection, & l'Aſcention de N. S. Jésus-Christ. *A Amſterdam*, de l'Imprimerie de François

Decemb. 1708.

Van-der Plaats 1707. *Septemb.* p. 1505.

Traduction des Oeuvres d'Horace par le P. Tarteron de la Compagnie de Jesus ; nouvelle édition revûë & corrigée. *A Paris*, chez André Pralard ruë St. Jaques 1708. *in* 12. 2. tomes. *Sept.* p. 1544.

Traduction des Satyres de Perse & de Juvenal, par le P. Tarteron de la Compagnie de Jesus, nouvelle édition. *A Paris*, par la Compagnie des Libraires, 1706. *in* 12. *Sept.* 1544.

Alberti Daugieres è Societate Jesu Carmina & Prolusiones Academicæ. Poësies & Discours Académiques du P. Albert Daugieres : troisiéme édition augmentée de la moitié. *A Lyon*, chez Loüis de Claustre 1708. *in* 8°. *Octob.* p. 1737.

Les Géorgiques de Virgile traduites en Vers François : Ouvrage posthume de Mr. Martin. *A Roüen*, de l'Imprimerie de Maury 1708. *in* 8°. *Octob.* p. 1770.

Les Regles & les difficultez de la Grammaire Latine dans un ordre alphabethique, par Mr. le Clerc Maître ès Arts. *A Paris*, chez la Veuve Chatelin, quay des Augustins, 1708. *in* 12. *Dec.* p. 2064.

Sermons. Livres Spirituels.

Recüeil de Sermons choisis, de Panegyriques, de Morale ; Tome premier qui contient huit Sermons ou Panegyriques de la Purification, de l'Annonciation,

de St. Pierre, de St. Loüis, des Anges Gardiens, de St. François de Borgia, de St. Euſtache, de Ste. Catherine. *A Paris*, chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë St. Jaques près St. Yves à St. Ambroiſe, *in* 12. *Avril*, p. 666.

Homilia Sanctiſſimi Domini Noſtri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Natali Chriſti &c. C'eſt à dire Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée à Rome dans l'Egliſe de St. Pierre le jour de Noël 1707. *Juil.* p. 1215.

La même Homélie traduite en François, *Juil.* p. 1220.

Saints & heureux retours de l'ame ſur ſoi-même pour chaque jour de l'année; par le R. P. d'Avril Jeſuite. *A Paris*, chez Nicolas Couterot ruë St. Jaques *in* 12. 2. tomes, *Decemb.* p. 2021.

Traité de la Difference du Tems & de l'Eternité, composé par le P. Euſebe Nieremberg de la Compagnie, de Jesus, traduit de l'Eſpagnol par le R. P. Jean Brignon de la même Compagnie, avec des regles pour conduire a la perfection Chrétienne, tirées du même P. Nieremberg. *A Trevoux*; & ſe vend *à Paris*, chez Jaques Eſtienne, ruë St. Jaques à la Vertu 1708. *in* 12. p. 2087.

Supplément.

Explication d'une médaille très-rare de Decemb. 1708.

l'Empereur Hadrien, par le P. Tournemine Jesuite. *Janv.* p. 121.

Dissertation sur les Antipodes. *Janv.* p. 130.

Suite de cette Dissertation. *Fevr.* p. 299.

Conjectures du R. P. de Colonia sur des Tuyaux de plomb antiques trouvez dans le Rhône un peu au dessus de la Ville d'Arles, aux mois d'Avril & de Mai 1707. *Janv.* p. 147.

Reflexions sur les bassesses apparentes de l'horizon sensible de la Mer, avec des remarques sur les reflexions de Mr. Cassini sur le même sujet, par le P. Laval Jesuite. *Janv.* p. 155.

Explication d'une médaille de Philippe Auguste rapportée dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Octobre 1707. *Janv.* p. 164.

Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences tenuë le 12. Nov. 1707. par Mr. Blondel. *Fev.* p. 252.

Lettre de Mr. . . . . Chirurgien à Monsieur . . . . . touchant la possibilité du Dissolvant universel, *Févr.* p. 321.

Remarques sur la nouvelle Explication d'une médaille Grecque de Mr. Foucaut Conseiller d'Etat, imprimée dans le Supplément du Journal des Sçavans du mois d'Octobre 1707. page *469.* *Fevrier*, page 332.

Remarque de Monsieur de Leibnits sur

un endroit des Mémoires de Trevoux du mois de Mars 1704. *Mars* p. 488.

Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions, tenuë le 15. Nov. 1707. Par Monsieur l'Abbé Blondel. *Mars*, p. 494.

Extrait de l'Assemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë dans la grande Sale de l'Hôtel de Ville de Montpellier. *Mars*, p. 506.

Réponse du P. de la Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson sur le mouvement. *Mars*, p. 525.

Extrait d'une Lettre du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus, à Mr. . . . . sur un passage de Théophile d'Antioche, l. 2. *ad Autolicum*. *Avril*. p. 605.

Mémoire addressé aux Journalistes de Trévoux sur le differentes Prérogatives des Duchez & des Ducs. *Avr.* p. 636.

Chronologie de l'Iliade distinguée par chaques jours. *May*. p. 773.

Explication d'une Médaille très-rare de l'Empereur Justinien, addressée par le P. H. Jesuite, à Mr. Henrion de l'Académie des Inscriptions & Médailles. *May*, page 816.

Inscription antique gravée sur une pierre, trouvée dans la Ville de Calahorra sur les frontieres de Castille & de Navarre, envoyée à Mr. de Baville Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc. *May*, p. 848.

Avis

Avis touchant les Dictionnaires universels par Monsieur Blondel. *May*, page 882.

Elege du R. P. Dom Jean Mabillon Religieux Benedictin de la Congregation de St. Maur. *Juin*, p. 993.

Nouvelle Méthode de raisonner, par le Pere de la Roche Jesuite, *Juin*, p. 1022.

Remarques sur les Reflexions de Mr. Cassini sur les Observations des bassesses apparentes de l'horizon de la Mer, faites à Marseille par le P. Laval Jesuite Professeur d'Hydrographie. *Juin*, p. 1079.

Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions, tenuë le Mardi 17. Avril 1708. Par Mr. Blondel. *Juil.* p. 1158.

Lettre du P. Tournemine de la Compagnie de JESUS, à Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune. *Juil.* p. 1227.

Relation de l'Isle nouvelle de Santorin, envoyée à Monseigneur le Marquis de Ferriol Ambassadeur extraordinaire de France à la Porte Ottomane. *Juillet*, page 1261.

Observation de Venus cachée par la Lune le 23^e^. Fev. 1708. le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. P. Jesuites de Ste. Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le Pere Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie. *Juil.* p. 1276.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, au Reverend P. T. . . . . . de la Compagnie de Jesus. *Août*, p. 1390.

Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences du Mecredi 18. Avril 1708. par Monsieur Blondel. *Août*, page 1411.

Eloge du Pere Paul Casati de la Compagnie de Jesus. *Août*, p. 1453.

Extrait d'un Mémoire, pour servir à l'éclaircissement des doutes sur quelques expressions Françoises proposées dans le mois de Decembre 1707. Artic. 101. pag. 2025. *Sept.* p. 1567.

L'Explication des Semaines de Daniel, par Mr. l'Abbé Bastide Prédicateur du Roi & Professeur en Droit. *Septembre*, page 1581.

Observations sur une Lettre de Mr. Mallemans imprimée dans nos Memoires. *Sept.* p. 1601.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, pour servir de réponse à la Lettre précedente. *Sept.* p. 1605.

Observation chymique de Mr. Poliniere Docteur en Medecine, sur l'extraction de l'esprit verd de vitriol. *Septembre*, page 1637.

Réponse à quelques plaintes sur deux de nos Extraits. *Sept.* p. 1642.

Decembre 1708.

Lettre de Mr. de la Caze Medecin ordinaire de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, à un de ses Amis, avec des remarques sur celle de Monsieur. . . . . Chirurgien à Monsieur. . . . touchant la possibilité du Dissolvant universel. *Nov.* p. 1918.

Dissertation physique sur les changemens & mouvemens critiques survenus à quelques personnes âgées, qui ont semblé rajeûnir. *Nov.* p. 1933.

Avis touchant l'Entretien d'un Philosophe Chrétien avec un Philosophe Chinois, par le P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire; pour servir de Réponse à la Critique de cet Entretien inserée dans les Memoires de Trevoux du mois de Juillet 1708. *A Paris*, chez Michel David, quai des Augustins à la Providence, 1708. Brochûre *in* 12. *Dec.* p. 1977.

Memoire sur un endroit du tome 13. de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc. *Dec.* p. 2051.

Remarques sur la Réponse de Mr. Mallemans au P. Tournemine, qui se lit dans les Memoires de Trevoux du mois de Juillet 1708. par le R. P. Athanase de Paris Religieux Penitent du Couvent de Picpus. *Dec.* p. 2066.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, au R. P. Athanase de Paris. *Dec.* pag. 2081.

Observation de l'Eclipse de la Lune arri-

vée le 29e. Septembre 1708. le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. R. P. P. Jesuites de Sainte Croix par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le Pere Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie. *Decemb.* p. 2119.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Decembre 1708.

ART. CLIX. A*Vis touchant l'Entretien d'un Philoſophe Chrétien avec un Philoſophe Chinois par le R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire ; pour ſervir de réponſe à la Critique de cet Entretien inſerée dans nos Memoires de Juillet* 1708. Page 1977.

ART. CLX. *Reflexions ſur ces Avis du* R. P. *Malebranche*. p. 1985.

ART. CLXI. *Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement & au progrès de la Compagnie des Indes Orientales formée dans les Provinces unies des Pays bas, tome* 4^e^. p. 2004.

ART. CLXII. *Saints & heureux retours ſur ſoi-même pour chaque jour de l'année, par le* R.P. *d'Avril de la Compagnie de Jeſus*. p. 2021.

ART. CLXIII. *L'Apocalypſe expliquée par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, 4e. édition revûë & augmentée de pluſieurs notes & figures, par Mr. le Cu-*

ré de St. Sulpice, p. 2022.

ART. CLXIV. Observationum selectarum ad rem litterariam pertinentium tomus VI. & VII. C'est-à-dire, *Observations sçavantes ou litteraires, tome 6e. & 7e.* p. 2031.

ART. CLXV. *Memoire sur un endroit du Tome 13e. de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc à la page 97.* p. 2051.

ART. CLXVI. *Les Regles & les difficultez de la Grammaire Latine dans un ordre alphabethique, par Mr. le Clerc Maître ès Arts.* p. 2064.

ART. CLXVII. *Remarques sur la Réponse de Mr. Mallemans au Pere Tournemine, qui se lit dans nos Memoires de Trevoux pour le mois de Juillet* 1708. *par le P. Athanase de Paris Religieux Penitent de l'Ordre de St. François du Couvent de Picpus.* page 2066.

ART. CLXVIII. *Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de Sainte Opportune au même P. Athanase.* p. 2081.

ART. CLXIX. *Traité de la difference du Tems & de l'Eternité, composé par le Reverend Pere Eusebe de Nierem-*

berg de la Compagnie de Jesus, traduit de l'Espagnol par le Reverend Pere Jean Brignon de la même Compagnie, avec des regles pour conduire à la perfection Chrétienne tirées du même Pere Nieremberg. p. 2087.

ART. CLXX. *Journal des Tremblemens de terre arrivez à Manosque en Provence, tiré d'une Lettre écrite a S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine par Mr. l'Abbé Marius* p. 2094.

ART. CLXXI. *Divers abus & nullitez du Decret de Rome dit 4e. Octob. 1707. au sujet des affaires de l'Eglise Catholique des Provinces unies, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.* page 2109.

ART. CLXXII. *Observation de l'Eclipse de la Lune arrivée le 29e. Sept. 1708. le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. R. P. P. Jesuites de Sainte Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le P. Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie* p. 2119.

ART. CLXXIII. *Nouvelles literaires.*

De *Hambourg.* p. 2125.

De *Gripsvald.* p. 2126.

De Lipsic. p. 2128.
De Padoüe. p. 2129.
De Luques. ibid.
De Forli. ibid,
D'Angleterre. p. 2130.
De Hollande. p. 2132.
De Paris. p. 2133.

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Ceylan *in* 12. *avec figure.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in* 12.

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in* 12.

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduites d'Edmond Campian par le P. Brignon *in* 12.

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in* 12. 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in* 12. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in* 12.

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.
Le Nouveau Mercure dédié à Mr. le Prince de Dombes, commencé en Janvier 1708. On continuë à le donner au Public tous les mois.
De la Difference du Tems & de l'Eternité, par le P. Eusebe de Nieremberg, & traduit nouvellement par le P. Brignon *in* 12.
Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.
Caracteres de Theophraste *in* 12. 3. vol.
Vie de Sixte V. *in* 8°. 2. vol.
Pensées de Pascal. *in* 8°. augm.
Discours sur l'Histoire universelle de Mr. de Meaux *in* 8°. 2. vol.
Essais de Morale *in* 12. 10. vol.
Lettres de Boursault. *in* 12. 2. vol.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1258